

**27<sup>ème</sup> UNIVERSITÉ D'AUTOMNE**

**De**

**L'ASSEMBLÉE DES FEMMES**

**« MASCULINISTES ET ANTIFÉMINISTES :**

**Qui sont-ils ? Où se cachent-ils ?**

**Quels sont leurs réseaux ? »**

LA ROCHELLE – 12 & 13 octobre 2019



La 27<sup>ème</sup> Université d'automne - 2019 de l'Assemblée des Femmes s'est déroulée les 12 et 13 octobre 2019, salle de l'Oratoire à La Rochelle.

Le bureau de l'Assemblée des Femmes en a assuré la préparation.

L'organisation a été prise en charge par des membres du bureau et du C.A. de l'ADF, et, sur place, par l'équipe de l'ADF de La Rochelle, Corinne Cap et Sylvie-Olympe Moreau, aidées de Caroline Huguin, Sara Jubeau et Lucile Larour.

Elle a reçu le soutien de la **Région Nouvelle Aquitaine et de la ville de La Rochelle** qui l'accueille gracieusement dans la salle de l'Oratoire.



### L'hymne des femmes

*Nos remerciements vont à toutes celles et ceux qui nous aident fidèlement : Nathalie LANZI, Maryline SIMONÉ, Chantal VETTER, ainsi qu'aux agent.es de la ville de La Rochelle et de la Région Nouvelle Aquitaine.*

**ACTES de la 27<sup>ème</sup> UNIVERSITÉ D'AUTOMNE de  
L'ASSEMBLÉE DES FEMMES**

**12 et 13 octobre 2019**

**« Masculinistes et antiféministes :**

**Qui sont-ils ? Où se cachent-ils ? Quels sont leurs réseaux ?»**

**TABLE DES MATIÈRES**

*Samedi 12 octobre 2019*

*Dossier photographique I, p. 5- 8*

**Ouverture officielle de l'Université d'automne - 2019, p. 9 - 16**

- Laurence ROSSIGNOL, p. 9
- Hélène BIDARD, p. 11
- Naïma CHARAÏ, p. 14
- Chantal VETTER, p. 15

**Table ronde I « Masculinistes et antiféministes : Qui sont- ils ? » p. 17 - 39**

- Geneviève COURAUD, *Présentation, modération*, p. 17
- Laure MURAT, p. 19
- Eliane VIENNOT, p. 23
- Inna SHEVCHENKO p.29

➤ *Débat avec la salle, p. 33 - 39*

*Dossier photographique II, p. 40 - 43*

**Table ronde II « Où se cachent-ils ? Femmes et justice », p. 44 - 71**

- Laurence ROSSIGNOL, *présentation et modération*, p. 44
- Aurélie FILLOD-CHABAUD p. 45
- Sophie SOUBIRAN, p. 48
- Stéphanie LAMY, p. 53
- Anne BOUILLON, p. 57

➤ *Débat avec la salle, p. 62 - 71*

Spectacle de Blandine MÉTAYER « Je suis top » et repas républicain

## *Dimanche 13 octobre 2019*

### **Table ronde III « Où se cachent-ils ? Femmes et religions », p. 72 - 108**

- Ségolène NEUVILLE, *présentation et modération* p. 72
- Fatima LALEM, p. 73
- Agnès de PRÉVILLE, p. 79
- Manuela PICQ, p.86
- Liliane VANA, p.93

➤ *Débat avec la salle, p.102 - 108*

### *Dossier photographique III, p.109 - 112*

### **Table ronde IV « Quels sont leurs réseaux ? » p. 113 – 142**

- Maud OLIVIER, *présentation et modération* p. 113
- Laure DAUSSY, p. 115
- Laurianne DENIAUD, p. 121
- Natacha HENRY, p. 127
- Elisabeth RICHARD, p. 131
- Bouchera AZZOUZ, p. 134

➤ *Débat avec la salle, p. 138 - 142*

### **Clôture de l'Université d'automne, p. 143 - 148**

par la Présidente, Laurence ROSSIGNOL

## **ANNEXES**

**Addenda à l'intervention de Liliane VANA, p. 149**

**Index des intervenantes et des modératrices, p. 150 - 159**

## Dans la queue...



Chantal VETTER, Corinne CAP, Sylvie- Olympe MOREAU, Michèle LOUP et Catherine COUTELLE



**Table ronde 1 « Masculinistes et antiféministes : qui sont-ils ? »**  
Eliane VIENNOT, Geneviève COURAUD, Laure MURAT, Inna SCHEVCHENKO

## Table ronde I



Laure MURAT, Inna SCHEVCHENKO



Vue du public : avec Hélène BIDARD et Françoise BEY d'ECVF

## Table ronde II : Où se cachent-ils ? Femmes & justice



Anne BOUILLON, Aurélie FILLOD- CHABAUD, Laurence ROSSIGNOL, Stéphanie LAMY,  
Sophie SOUBIRAN



**Concentration et attention: un public exceptionnel ! Prise de notes dans la salle**



**Agnès SETTON**

**Et à la table des ordinateurs**



**Sara JUBEAU, Yseline FOURTIC, Sophie SOUBIRAN,  
Catherine MORIN LE SECH, et Marie- Joséphe DEVILLERS**

Samedi 12 octobre 2019

## OUVERTURE de la 27<sup>ème</sup> UNIVERSITÉ d'AUTOMNE

*Laurence ROSSIGNOL, Présidente de l'Assemblée des Femmes, sénatrice de l'Oise, ancienne ministre des droits des femmes, p.9*

*Hélène BIDARD, Présidente d'ECVF – Élues contre les violences faites aux femmes –, Conseillère municipale de Paris, adjointe à la maire de Paris, en charge des questions relatives à l'Égalité femmes/hommes, la lutte contre les discriminations et les Droits humains, p. 11*

*Naïma CHARAÏ, représentant M. le Président de la Région Nouvelle Aquitaine, Conseillère régionale déléguée à l'égalité femmes/hommes, à la lutte contre les discriminations et à la solidarité, p. 14*

*Chantal VETTER, représentant M. le Maire de La Rochelle, Conseillère municipale, adjointe au maire, en charge de l'éducation, l'enfance, la jeunesse, les affaires scolaires et périscolaires, p.15.*

### **Laurence ROSSIGNOL**

Je vais donc déclarer ouverte cette 27<sup>ème</sup> Université de l'Assemblée des Femmes. Je voudrais d'abord remercier celles et ceux sans qui cette Université ne se tiendrait pas et rappeler quelques éléments importants.

*L'Assemblée des Femmes* ne fonctionne qu'avec des bénévoles. Toute notre activité est une activité uniquement militante. Nos ressources sont donc comptées.

Je voudrais remercier la Région Nouvelle Aquitaine pour sa fidèle subvention, la ville de La Rochelle, pour son tout aussi fidèle soutien, qui d'ailleurs fait écho également à notre fidélité à cette ville. Mais aussi Marlène SCHIAPPA pour avoir mis fin cette année à la subvention octroyée par les gouvernements antérieurs successifs, nous garantissant ainsi une totale indépendance à son égard.

Merci à l'association ECVF – Élu-es Contre les Violences faites aux Femmes – pour notre partenariat.

*Applaudissements.*

Merci à toute l'équipe de *l'Assemblée des Femmes*. Merci à Claire DONZEL, la trésorière. Vous ne pouvez pas imaginer comme une trésorière, c'est précieux. Merci à Jacqueline DEVIER, notre secrétaire générale, à Geneviève COURAUD qui m'a précédée à ce poste dans cette Assemblée. Merci à Agnès de PRÉVILLE qui a assuré le pilotage scientifique de cette Université d'automne.

Merci à Yseline FOURTIC et à Françoise VOUILLOT, membres du Bureau et actives militantes. Merci aussi à toutes les membres du Bureau : Fatima LALEM, Danielle BOUSQUET, qu'on excuse aujourd'hui, Françoise DURAND et Michèle LOUP.

Enfin merci à Yvette ROUDY, fondatrice de l'association, qui veille toujours sur nous et à qui nous adressons un affectueux message.

*Applaudissements.*

Avant de commencer nos travaux, je voudrais dédier cette Université à toutes celles qui combattent pour leur liberté et pour la nôtre, et en particulier aux femmes polonaises qui vont probablement devoir demain réaffirmer leur combat contre un pouvoir qui ne cesse de vouloir les priver du droit de disposer de leur corps et les renvoyer à la maison.

C'est à elles que je dédie cette Université.

*Applaudissements.*

Je dédie aussi cette Université d'automne, aux 120 femmes assassinées par leur conjoint ou leur compagnon, recensées depuis le début de l'année 2019.

Nous avons fait le choix, cette année, de travailler sur la question des masculinistes et des antiféministes. Vous savez toutes et tous le titre de l'Université : « **Masculinistes et antiféministes. Qui sont-ils ? Où se cachent-ils ? Quels sont leurs réseaux ?** » Car ils sont en réseau ; eux-aussi. Il n'y a pas que nous qui sommes en réseau, malheureusement !

Ils déploient leur influence dans tous les milieux. Ils sont une composante maintenant clairement identifiée des extrêmes-droites. Ils sont à l'œuvre dans l'interprétation des textes religieux. Ils sont actifs dans le monde judiciaire et ils redressent la tête dans les entreprises, dans les médias et dans le monde politique. Leurs formes d'expression sont variées. Les plus radicaux justifient leur terrorisme par la haine des féministes.

Je vous renvoie au dernier élément dramatique de cette semaine, l'attentat en Allemagne où le terroriste, le criminel, justifie son acte par la haine des féministes coupables de la chute de la natalité – sous-entendu bien sûr la chute de la natalité des femmes occidentales – puisque le pendant, le complément de l'antiféminisme, c'est le racisme qui va avec. Ils sont sur les plateaux de télévision et dénoncent les responsabilités des féministes dans la décadence de l'Occident.

Enfin, il y a ceux d'un troisième type, beaucoup plus pleurnichards ceux-là ; ils nous expliquent à longueur d'antenne et de tribune à quel point, maintenant, ils ne peuvent plus être des hommes, ils ne peuvent plus draguer, ils ne peuvent plus voir leurs enfants. On les appelle les « ouin-ouin ». Ceux-là sont aussi extrêmement actifs et dangereux parce qu'ils attirent la compassion et la commisération. Or chacun sait que nous, les femmes, sommes très compatissantes. Ces pauvres hommes arrivent à trouver, chez les femmes, des amies.

**L'Assemblée des Femmes est une association universaliste, abolitionniste et constate, désolée, la division des féministes.** Entre les féministes pro-foulards, les féministes anti-foulards, les féministes abolitionnistes qui sont contre les féministes réglementaristes, le féminisme racisé contre le féminisme blanc, nous sommes conscientes de la manière dont ces divisions « impuissantent » le mouvement féministe.

Nous avons fait le choix du thème de cette Université, « Masculinistes et antiféministes », car nous pensions qu'il pourrait permettre de jeter des ponts entre ces divers féminismes et créer un espace de dialogue. Nous avons essayé et nous avons échoué.

J'en suis désolée. Je suis désolée que toute une série d'intervenantes et d'intervenants que nous avons contacté-es, avec qui nous avons discuté, qui avaient accepté, en pleine connaissance des conditions de *l'Assemblée des Femmes*, de venir dialoguer et échanger avec nous, aient brutalement, au milieu de l'été, sur je ne sais trop quelle impulsion, décidé de se retirer de ce lieu d'universalisme diabolique.

Pour autant, nous ne renoncerons pas, ni à défendre nos positions, ni à clarifier, ni à chercher à convaincre, et toujours nous chercherons à unifier les féministes.

Merci enfin à toutes les intervenantes. Je crois que nous n'avons que des intervenantes. Pour ma part, je n'ai jamais pensé que l'absence d'hommes sur un panel disqualifiait ou déqualifiait la qualité des propos. S'ils sont là, tant mieux. S'il n'y en a pas, on fait sans et on le fait très bien aussi.

*Applaudissements.*

Merci à vous toutes et tous de participer à cet événement. Cet événement dont vous avez le programme, se déroulera en plusieurs temps.

Geneviève développera tout à l'heure avec le premier panel, une vision large des questions féministes. Ensuite, nous parlerons de justice, puis des questions de religion. Pour conclure, demain après-midi, nous aborderons, par différents focus, la manière dont les antiféministes se déploient dans divers milieux.

Entre les deux, ce soir, nous aurons un spectacle avec Blandine MÉTAYER, auteure de la pièce *Je suis top* et un banquet féministe qui nous permettra de manger et de chanter toutes ensemble. Avant de commencer, je passe la parole à Hélène BIDARD, présidente d'Élu-es Contre les Violences faites aux Femmes, qui elle-même passera la parole à Naïma CHARAÏ pour la région Nouvelle-Aquitaine. Enfin, cette dernière passera la parole à Chantal VETTER pour la ville de La Rochelle. Merci à toutes et très bons travaux.

*Applaudissements.*

## **Hélène BIDARD**

Merci beaucoup très chère Laurence ROSSIGNOL, c'est un honneur d'être à tes côtés pour cette introduction. Je suis vraiment très heureuse que tu aies succédé à Geneviève COURAUD à la présidence de *l'Assemblée des Femmes*. Je suis très heureuse que tu m'aies invitée également et que tu aies invité ECVF. Il y a de nombreux membres d'ECVF et de son bureau dans la salle. Madame la représentante de la mairie de La Rochelle, Madame Naïma CHARAÏ, représentante de la région Nouvelle Aquitaine, chères intervenantes, très chères membres d'ECVF- je l'ai dit tout à l'heure - Geneviève COURAUD, Michèle LOUP, Françoise BEY, merci à vous de m'avoir fait confiance pour présider ECVF. Je salue tous les membres militant-es et bénévoles de *l'Assemblée des Femmes* qui se réunissent ici.

J'espère que vous allez passer deux belles journées.

C'est un grand plaisir de participer à cette ouverture de l'Université d'automne en tant que présidente d'Élu-es Contre les Violences faites aux Femmes, Université ayant pour thème, cette année, les masculinistes et les antiféministes, personnes probablement plus nombreuses que ce que l'on pense, plus nombreuses qu'on n'ose l'imaginer, présentes dans toutes les sphères : politique, religieuse, économique et sociale. Par le biais de leurs actions et des réseaux qu'elles utilisent, ces personnes discréditent beaucoup les mouvements féministes.

Des actes concrets sont posés, des féminicides, des violences, mais il y a aussi toute une mouvance qui, en permanence, retourne les arguments et les situations à son avantage, faisant ainsi croire que ce sont elles-eux, les victimes. Cette chanson se retrouve beaucoup sur les réseaux sociaux, jusque dans les médias. Si les masculinistes et antiféministes existent depuis bien longtemps, la récente relève féministe dans la société a bien à cœur de dénoncer et

contrecarrer leurs actions, notamment au travers des mouvements *MeToo* et *#Balancetonporc*, qui ont permis de révéler les graves faits de violences sexuelles commis envers de nombreuses femmes, mais aussi de violences commises au sein du couple, et du harcèlement de rue. Chaque année, les manifestations et les grèves féministes autour du 25 novembre et du 8 mars, ainsi que toutes les autres actions ayant lieu au cours de l'année, sont là pour rappeler, à toutes et tous, au gouvernement comme à la population, que les violences ne relèvent pas du domaine privé, qu'il s'agit bien d'une problématique publique et politique et qu'elle est loin d'être réglée à ce jour.

En effet, l'impunité envers les auteurs de ces violences, reste trop souvent la norme, entraînant ainsi une forte récurrence et une continuité de ces violences.

Le gouvernement, les organes de justice restent globalement trop inactifs face à cela, quand bien même cela est décrié par toutes les associations et mouvements en lien avec la lutte contre les violences faites aux femmes. Pourtant, ce sont ces associations et ces mouvements qui sont sur le terrain, qui connaissent les problématiques, qui accompagnent les femmes victimes de violences, qui connaissent les femmes victimes, qui ont besoin d'aide et qui subissent aujourd'hui le manque des moyens financiers et humains alloués par l'Etat.

Je ne vais pas dire d'autres mots, je crois qu'on connaît toutes et tous la situation des 79 millions d'euros consacrés à la lutte contre les violences sexistes et sexuelles, et la baisse du budget de Marlène SCHIAPPA, annoncée encore ce jour. Je crois que Laurence ROSSIGNOL en parlera bien mieux que moi, ainsi que des 3,6 milliards d'euros que coûte à la société l'impact des violences faites aux femmes chaque année.

Aujourd'hui, le gouvernement essaie de donner l'impression de prendre les choses en main en organisant un Grenelle sur les violences conjugales. Grenelle qui arrive malheureusement tard, après le 101ème féminicide de 2019 – et aujourd'hui, nous en sommes à 120 – alors que plusieurs associations réclamaient depuis longtemps ce fameux Grenelle. Ce Grenelle a commencé il y a maintenant plus d'un mois, mais son organisation est discutable de même que les propositions qui commencent à en découler.

Je veux juste vous conter deux anecdotes en tant qu'élue, sur la manière dont s'organise le Grenelle. Nous avons eu deux réunions.

D'abord une grande conférence de presse le 3 septembre 2019 à laquelle nous n'étions pas invitées, les élues locales, pas plus que la maire de Paris. Ensuite, comme on le voyait bien venir à Paris, le 5 septembre 2019, je décide d'appeler la déléguée aux droits des femmes en lui demandant : « Qu'est-ce qu'il se passe ? Il est où, le Grenelle à Paris ? » Elle me dit : « On va faire un Copil ». Un comité de pilotage, OK. Réunion trois jours après.

Et là, un certain nombre de préfets se succède dans la prise de parole et une préfète au service de l'Etat, que je ne vais pas citer, prend la parole triomphalement et explique qu'elle est très heureuse et très fière de ce gouvernement qui vient de créer, il y a une semaine, le 3919<sup>1</sup>.

Très bien. Elle représentait l'Etat à ce moment-là.

Deuxième réunion du Grenelle, deux semaines après. On nous convoque sur le Fonds Catherine pour les associations. Là, on nous explique - je me permets de donner les chiffres parce qu'ils sont publics-, qu'il y aura un fonds pour aider les associations qui luttent contre les violences faites aux femmes, et que la région Ile-de-France est la mieux dotée de France. En l'occurrence, nous aurons la chance de voir distribuer 130 000 euros pour la région Ile-de-

---

<sup>1</sup> Le 3919, n° d'appel unique pour les violences a été créé en mars 2007

France. Très bien. Rapide règle de trois. Pour Paris, ça fait 13 000 euros. C'est en fonction de la population. Il se trouve que nous avons aujourd'hui 12 900 femmes victimes de violences conjugales, prises en charge par les associations et 13 000 euros, ce qui ne paye même pas un café par femme.

Vous comprenez qu'on se dit à ce moment-là – et d'ailleurs je l'ai dit – qu'on a l'impression d'une perte de temps et que si l'on additionnait les salaires de toutes les personnes présentes pendant ces deux heures, on aurait eu autant de sous. Vous voyez la situation dans laquelle on rame. Quand les associations disent et répètent qu'il s'agit d'un plan de communication et qu'on ne voit rien de bien derrière, ce n'est pas pour se faire plaisir, ce n'est pas pour faire du *bashing*, c'est parce que concrètement, c'est ce qui se passe.

Troisième et dernière anecdote du Grenelle à Paris, le préfet de police et le préfet de région ont fait un seul déplacement au foyer dans lequel on accompagne les femmes victimes de violences, qui comporte une crèche et offre un vrai accompagnement global. Il se trouve que nous avons appris que les subventions allaient baisser de 50 %. C'est dire que la situation est tout de même assez dramatique. Quand on décline les choses globalement, la situation est profondément dramatique. Il manque non seulement des financements pour l'accompagnement dans les hébergements d'urgence, mais c'est même tout le contraire qui est organisé. Aujourd'hui, ce sont des hébergements d'urgence dédiés aux femmes avec accompagnement qui ferment pour créer de simples places en CHU, sans accompagnement. C'est ce genre de politique publique qui est mise en place : au-delà du manque d'un milliard d'euros pour les violences, tout est détricoté.

On voit les services de l'Etat vraiment en très grande difficulté, perdre de leur crédibilité. Ils ne connaissent pas le sujet. C'est vraiment compliqué de pouvoir agir.

Nous ne sommes pas dans une volonté, de la part du gouvernement, de construire une politique publique. Et pourtant, je le dis et le redis, les associations, aux côtés des élu-es, notamment des collectivités locales, peuvent agir très concrètement. Les politiques publiques peuvent agir et permettre d'en finir avec les violences faites aux femmes et les féminicides.

Les collectivités locales, qui n'ont pas été consultées sur ces mesures, mettent en place des expérimentations, même si elles n'ont pas de moyens. En Seine-Saint-Denis, on a mis en place un observatoire, ainsi qu'à Paris. On est passé de vingt foyers pour les femmes en danger, déjà mis en place avec Fatima LALEM lors du mandat précédent, à trente aujourd'hui. Ils sont tous utilisés. Ça fonctionne. Quand on met en place une coopération entre les services de l'Etat, les services des collectivités locales, les associations, les professionnels, quand on met tout le monde ensemble, ça marche. On peut y arriver. Mais pour cela, il faut coopérer et faire des politiques publiques beaucoup plus que des tweets. Et c'est bien là, la difficulté que nous avons actuellement.

Nous aurons une obligation, je me permets de le dire, dans les mois qui viennent, celle d'expliquer et de dénoncer ce qui se passe avec le Grenelle, de continuer à militer et à faire grandir cette préoccupation dans la population, tout autant que de sensibiliser les élu-es puisque nous avons bientôt des élections municipales. Je crois que nous avons la responsabilité, tous partis confondus, de les solliciter pour que les politiques publiques contre les violences faites aux femmes soient mises en place.

Je vous remercie beaucoup de m'avoir invitée et de m'avoir permis de dire ce que j'avais sur le cœur – des choses qui sont dures à vivre en tant qu'élue locale – et d'avoir choisi cette thématique atypique très peu traitée, des masculinistes qui sont là et qui s'organisent, qui sont

des hommes, mais peut-être pas que. En tout cas, c'est très important d'avoir ces moments de réflexion pour continuer cette mobilisation.

Je veux finir en étant positive tout de même sur le mot féminicide. Il y a quelques mois, dans tous les médias, on nous parlait encore et encore de violences à « caractère amoureux », de « passion » qui aurait mal tourné. Aujourd'hui, le mot « féminicide » est inscrit partout, dans les médias et dans les esprits. C'est une énorme avancée. Quand on voit ce qui s'est passé depuis le début du mouvement *MeToo*, la prise de conscience dans notre société, et dans d'autres sociétés partout dans le monde, c'est absolument magique à vivre. Je pense que l'on peut être fier·es de ce moment qu'on est en train de vivre parce que c'est une chance de faire bouger les choses et de pouvoir continuer et être extrêmement positif·ves pour l'avenir. Merci. *Applaudissements.*

## **Naïma CHARAI**

Bonjour à toutes. Merci Madame la Présidente, chère Laurence ROSSIGNOL, de permettre à la Région Nouvelle-Aquitaine de prendre part à l'ouverture de cette Université d'automne de *l'Assemblée des Femmes*. Je veux associer à ce mot d'accueil, mes collègues élu·es de la région Nouvelle-Aquitaine, Nathalie LANZI, vice-présidente de la région Nouvelle-Aquitaine, Katia BOURDIN, je crois que je n'ai oublié personne.

Tu l'as évoqué, Laurence, lors de ton introduction, les réseaux masculinistes sont extrêmement puissants, les réseaux antiféministes sont extrêmement puissants. Ils se mobilisent jusqu'aux institutions régionales. J'ai en tête un certain nombre d'exemples de collègues élues malmenées par nos collègues masculins. Je pense à Marie et Nathalie, qui, lors des commissions d'assemblées plénières, se font rabrouer, malmené, maltraiter, du fait qu'elles sont des femmes élues. J'ai aussi une pensée particulière pour une collègue et amie que j'ai vue entrer dans cette salle avec son mari et sa petite fille, et qui a aussi été victime d'une cabale à Saint-Nazaire parce qu'elle a dénoncé les violences faites aux femmes au sein de son conseil municipal.

Te remercier aussi, Laurence, des mots que tu as exprimés en introduction sur la nécessité de rassemblement et d'unité au sein du mouvement féministe.

J'ai lu, avec grande attention, la tribune que tu as signée dans le *Nouvel Observateur* et que m'a envoyée Geneviève COURAUD.

Les mots que tu utilises sur la question de l'universalité sont très importants dans le moment que nous vivons, où les droits des femmes sont mis à mal dans un certain nombre de pays dans le monde, mais aussi en France, lorsqu'on voit les attaques que subissent les associations sur les attributions budgétaires depuis maintenant quelques mois.

J'ai eu à participer au Grenelle sur les violences faites aux femmes, notamment sur la question du féminicide. J'y ai été au titre de *l'Association des Régions de France*. Lorsque j'ai assisté aux premières heures de ce Grenelle, force est de constater que les régions n'ont pas eu la possibilité de contribuer à la question de l'éducation, par exemple sur la prévention des comportements sexistes dès le plus jeune âge, notamment dans les lycées. Ce qui était mis sur la table par la Ministre et le Premier Ministre était tout à fait inacceptable lorsqu'on voit que seulement 100 millions d'euros ont été mis sur la question de l'hébergement d'urgence des femmes. Il était difficile, pour la Région, de contribuer à cette mascarade organisée. L'autre chose que je voulais partager avec vous, c'est que les régions ont une compétence sur

l'éducation, la formation, l'emploi ; elles participent et contribuent, dans le cadre de leurs compétences générales, à prévenir les violences faites aux femmes.

C'est ce que je fais dans le cadre de ma délégation, mais je n'ai pas été invitée au Grenelle décentralisé, notamment au niveau départemental. Nous recevons des invitations de parlementaires qui demandent aux élu·es de venir contribuer, de participer au Grenelle des violences faites aux femmes, mais à aucun moment, nous n'avons reçu d'invitation de la préfète pour que les régions viennent participer à la prévention des violences faites aux femmes.

Nous avons décidé de contribuer différemment. Je n'ai pas encore prévenu les copines élu·es, mais elles vont le savoir, là. Tu disais, tout à l'heure, Hélène, l'importance que le terme féminicide a pris depuis quelques mois et la reconnaissance de ce féminicide. Je crois qu'il faut le faire entrer dans le Code pénal.

Au titre de ma délégation, lors de la prochaine plénière, les 20 et 21 octobre prochains, je vais proposer une motion pour que les régions demandent que le féminicide entre dans le Code pénal. C'est ce dont je souhaitais vous faire part. Les régions sont à vos côtés. La région est à tes côtés, Laurence, avec l'ensemble des militantes féministes de *l'Assemblée des Femmes*. Sachez que vous pouvez toujours compter sur nous parce que ce combat contre les violences faites aux femmes, il faut qu'il soit partagé, rassembleur.

Qu'une collectivité comme la nôtre soit à vos côtés aujourd'hui a du sens. Merci.

*Applaudissements.*

## **Chantal VETTER**

Bonjour à toutes et aux quelques hommes qui sont là, surtout à vous toutes qui êtes présentes parce que ce sont des événements importants pour la cause des femmes. Je voudrais remercier Laurence ROSSIGNOL, la nouvelle présidente de *l'Assemblée des Femmes*, et un merci tout spécialement à Geneviève COURAUD, qui a porté cette *Assemblée des Femmes* et ces Universités depuis des années, pour qu'elle puisse se développer. Je ne vais pas plus loin dans mes remerciements, tout a été dit, mais je voudrais faire un focus sur La Rochelle.

A La Rochelle, quand nous sommes arrivé·es en responsabilité, nous avons fait un point sur le nombre de femmes et d'hommes agent·es de la collectivité. Tout le monde s'est glorifié en disant : « *Oui, il y a beaucoup de femmes* », mais on s'est vite aperçu que ces femmes étaient de catégorie C.

On a alors fait un beau travail de formation et de recrutement pour que les femmes arrivent à des postes de responsabilités. On a ensuite, encore une fois, fait un point en disant : « *Où en est-on ?* » On s'est aperçu qu'effectivement, on avait des femmes aux postes de responsabilité. Mais on continue ce travail, pour que les femmes soient non seulement à des postes de responsabilité, mais aussi à des postes de responsabilité qui englobent la mise en œuvre de la politique de la collectivité. Je tiens à le dire parce que ce n'est pas la peine de faire des statistiques en disant il y a autant d'hommes que de femmes. Non. Il faut savoir ce qu'elles font, les femmes.

Dans l'équipe municipale, nous avons une délégation à l'égalité des genres, donc ça impose une ligne, mais cela ne suffit pas. Quand vous voyez l'ensemble des délégations de l'équipe municipale, il y a beaucoup plus de femmes dans tout ce qui est éducation, social, mais il n'y a pas de femmes dans la délégation à la voirie et aux finances. On le verra dans le spectacle ce

soir. L'homme dit : « *Oui, c'est normal, elles sont meilleures* », et la femme se dit toujours : « *Est-ce que je suis vraiment à ma place ? Est-ce que j'ai la compétence pour ça?* » Il faut qu'on accompagne les femmes parce qu'elles ont ces compétences. Voilà notre situation à La Rochelle, qui doit aussi être vécue dans beaucoup d'autres collectivités.

En ce qui concerne les jeunes filles, les enfants, on a aussi le problème de la place des jeunes filles dans l'espace public et la place de tout ce qu'elles font et imaginent qui n'est pas mis en valeur comme ce que font les garçons. On a donc mis l'accent sur le sport féminin. Beaucoup de filles font du sport, mais elles ne sont pas assez accompagnées pour arriver à s'exprimer dans leur sport. On a mis en place tout un diagnostic jeunesse sur le besoin des jeunes, leurs attentes, leurs aspirations, ce qu'elles ou ils souhaitent pour aller jusqu'à l'autonomie, les accompagner jusqu'à l'âge adulte. On s'est encore aperçu que les garçons répondaient en priorité. Il a fallu faire un travail spécifique auprès des jeunes filles, pour leur faire exprimer ce qu'elles souhaitaient pour leur avenir. Tout ça, je le dis parce que ce sont des petites actions au quotidien qu'il ne faut jamais lâcher. Si on lâche, très vite, on baisse.

Enfin, dernière chose, c'est votre sujet d'aujourd'hui, le masculinisme et l'antiféminisme, parce que je croyais que depuis quarante ans, le féminisme avait une emprise dans la société, mais ce n'est pas si simple que ça. Les hommes sont toujours là pour nous étouffer. Je vous remercie d'être là parce que c'est ensemble que nous arriverons à nous faire entendre. Merci à vous.

*Applaudissements*

**Laurence ROSSIGNOL**

Merci à toutes les trois. Nous allons redescendre de la tribune et laisser la place aux intervenant-es.

## TABLE RONDE I « Masculinistes, antiféministes : Qui sont-ils ? »

*Modératrice, Geneviève COURAUD, ancienne présidente de l'Assemblée des Femmes, présidente d'honneur d'ECVF, p. 17*

*Laure MURAT, historienne, professeure au département d'études françaises et francophones de l'Université de Californie, Los Angeles (UCLA), p.19*

*Eliane VIENNOT, professeuse émérite de littérature française, membre honoraire de l'Institut universitaire de France, autrice, p.23*

*Inna SHEVCHENKO : activiste féministe, dirigeante des FEMEN, autrice d'Héroïques, p. 29*

➤ *Débat, p. 33 - 39*

### **Geneviève COURAUD**

Merci beaucoup tout d'abord à toutes les intervenantes qui se sont succédé auparavant et ont fait l'ouverture de cette Université d'automne. Nous allons commencer tout de suite par illustrer le titre de notre Université par une première table ronde, qui s'intitule : « *Masculinistes, antiféministes, qui sont-ils ?* » Nous voilà dans le vif du sujet. Je pense que vous êtes tout ouïe parce que c'est le cœur du problème, n'est-ce pas ? Nous allons essayer de préciser qui sont ces masculinistes et ces antiféministes, sans oublier celles que désigne la féministe radicale Zahra ALI, au début du XX<sup>e</sup> siècle, par le mot « les masculinettes », les femmes alliées des masculinistes. Car il y en a.

Pour remplir le contrat de cette première table ronde, nous comptons sur vous trois, Mesdames, dont la réflexion, les travaux et la dénonciation des masculinistes et des antiféministes à l'œuvre, nous semblent propices à asseoir notre propre réflexion.

Je présente tout de suite à mes côtés, deux universitaires, historiennes :

Eliane VIENNOT que vous connaissez, agrégée de lettres, professeuse émérite de littérature française de la Renaissance, et Laure MURAT, docteure en histoire, enseignante à l'université de Los Angeles, UCLA,

Elles sont accompagnées par une féministe activiste que vous reconnaissez, parce que vous l'avez que souvent dans les médias, Inna SHEVCHENKO, membre éminente des FEMEN, qui a coordonné ce mouvement à l'international.

Nous reviendrons tout à l'heure sur chacune de nos intervenantes.

Tout d'abord, un petit essai de définition des termes. « *L'antiféminisme est un contre-mouvement de pensée et d'action qui s'oppose au féminisme.* » J'emprunte cette définition à Christine BARD dans un ouvrage récent. Le masculinisme est une des branches contemporaines de

l'antiféminisme. Selon Mélissa BLAIS, il est devenu « *la forme la plus active de l'antiféminisme au Québec* ».

Je voudrais revenir sur l'historique de ce contre-mouvement. L'antiféminisme, vous allez y faire référence, Eliane VIENNOT, est très ancien.

Ainsi, on le retrouve dès l'invention du roman comme genre littéraire. Je vais m'arrêter sur ce point qui me paraît important, en ce qu'il a construit notre culture commune.

Le roman a vu le jour au 1<sup>er</sup> siècle après Jésus-Christ en Asie Mineure. Il est écrit en grec, langue de la communication internationale autour de la Méditerranée, et s'est diffusé au sein des provinces orientales hellénophones de l'Empire romain. Nous possédons un corpus de cinq romans étudiés par une chercheuse, Sophie LALANNE, dans sa thèse *Une éducation grecque, rite de passage et construction des genres dans le roman grec ancien*, publiée à la Découverte en 2006.

Que voit-on qui nous intéresse dans ces romans qui procèdent selon un schéma unique suivant trois étapes-clefs qui sont : formation des couples hétérosexuels en vue du mariage, exil forcé des protagonistes, préparation à l'âge adulte comportant des épreuves à caractère dramatique ? Ce que l'on trouve, c'est une place importante réservée aux héroïnes dont le corps est l'objet de tous les sévices dans ces romans. « *La violence, dit Sophie LALANNE, est exercée contre les femmes, notamment la violence sexuelle qui est une constante des textes grecs.* » Qu'est-ce qui se joue là ? « *C'est la perpétuation d'un système social fondé sur la séparation entre les sexes, sur la définition des rôles sexués et sur la construction de la domination masculine qui fonde la cité grecque. Car sans l'exclusion des femmes et sans une éducation des garçons et des filles qui valide cette exclusion, il n'existe pas de cité grecque. Tout cela est bien politique.* »

On est alors au 1<sup>er</sup> siècle, cela fait donc vingt siècles – mais c'était sans doute le cas avant – que cet état de fait perdure. Ma stupéfaction personnelle est qu'il faille attendre le XXI<sup>e</sup> siècle pour que l'on s'aperçoive que cela se trouve dans ces textes, pourtant lus et connus de longue date. Tout se passe comme si cette violence sexuelle était normale, banalisée, y compris et surtout aux yeux des plus grands hellénistes des générations précédentes. Qu'en pensez-vous, Mesdames ?

Je vais à présent donner la parole à Laure MURAT, puis à Eliane VIENNOT, et enfin Inna SHEVCHENKO voudra bien conclure cette table ronde.

Laure MURAT, après avoir publié des biographies, dont celle consacrée au Docteur Émile BLANCHE, qui a soigné Gérard de NERVAL et Marcel PROUST, vous publiez en 2018, c'est sur ce livre que je voudrais m'arrêter, *Une révolution sexuelle ? L'après-Weinstein*,<sup>2</sup> ouvrage qui se situe au cœur de nos préoccupations.

Vous dites : « *Nous vivons dans une société qui met les femmes en danger.* »

Vous vivez vous-même entre les États-Unis où vous enseignez et la France où vous avez, pendant quinze ans, si j'ai bien lu votre ouvrage, exercé des activités de critique d'art, ce qui vous a rendue particulièrement bien informée et sensibilisée au sexisme dans le milieu de la culture. J'aimerais vous poser trois questions :

- Premièrement, quelle différence voyez-vous entre la France et les États-Unis sur ce sujet, puisque vous êtes une observatrice exceptionnelle de ces deux pays ?

---

<sup>2</sup> Éditions Stock, 2018

- Deuxièmement, quid de cette **zone grise du consentement** que vous évoquez avec beaucoup de subtilité et d'intelligence. J'ai appris, pour ma part, à vous lire, beaucoup de choses parce que je ne m'étais jamais posé la question comme ça.
- Troisième question, après Weinstein et *MeToo*, est-ce qu'il faut craindre un *backlash* ?

## Laure MURAT

Merci beaucoup Geneviève. Votre première question portait sur la différence entre la France et les États-Unis. Les différences sont sensibles. Je prendrai deux exemples. Je me suis penchée sur les différences juridiques entre les lois américaines et les lois françaises concernant le viol. On n'a pas le temps de détailler tout cela, mais je me suis rendu compte d'une chose assez étonnante, étant donné la différence des systèmes juridiques : le résultat était le même. Aux États-Unis et en France, il y a le même pourcentage de violeurs derrière les barreaux, c'est-à-dire 1%. Vous avez beau avoir deux sociétés juridiques totalement différentes, vous arrivez à une situation analogue. C'est un exemple.

L'autre exemple, c'est dans la réaction à *MeToo*, à ce grand mouvement dont je pose la question de savoir s'il est révolutionnaire ou pas. C'est pour ça qu'il y a un point d'interrogation. Étant historienne, je suis prudente avec le mot révolution. Tout indique qu'on va faire tomber ce point d'interrogation. Pour quelle raison ? Parce que le mouvement *MeToo* est un mouvement planétaire. Je crois que c'est très important de le signaler. Il est international. Tous les pays sont touchés. Tous les pays ont réagi avec des différences culturelles selon les pays. *MeToo* en Afghanistan, ce n'est pas la même chose qu'aux États-Unis ou en Chine. Si je voulais insister, puisque c'est le sens de votre question, sur la France et les États-Unis, la France est un pays un peu particulier en Europe, même si on peut étendre l'exemple français à l'Europe, en tout cas à l'Europe de l'Ouest. Je dirais qu'aux États-Unis, il y a eu réactivité immédiate. Comme nous l'avons vu, après le scandale de l'affaire Weinstein, des décisions et des têtes sont tombées très vite, au grand scandale de beaucoup de gens en France qui disaient : « *Comment ? Qu'est-ce que c'est que ces exécutions publiques ?* »

**En France, je dirais qu'il y a eu non pas réactivité, mais réaction**, c'est-à-dire un mouvement crispé et défensif par rapport à toutes ces questions. C'est comme ça que je le résumerai. Évidemment, il y a beaucoup à dire sur ces deux chapitres.

Je ne peux pas répondre aux questions : « *Qui sont-ils ? Où se cachent-ils ? Quels sont leurs réseaux ?* », mais j'aurais tendance à dire qu'ils sont partout. Ils ne se cachent pas tellement. Et là, je rejoins votre troisième question. Le *backlash* est déjà là. Le *backlash* est déjà très bien installé.

Je vais raconter une anecdote parce qu'elle me semble assez éclairante. Depuis que le mouvement *MeToo* a été lancé, on a beaucoup parlé de ce qu'on appelle l'exception française, la galanterie à la française, que nous avons des mœurs et une culture différentes des autres pays. On prend la gaudriole de façon détendue, on sait « plaisanter » sans en faire « tout un plat ».

Il se trouve qu'à la sortie de mon livre, j'ai été interviewée dans plusieurs radios. La même semaine, le hasard a voulu que Michelle PERROT, la grande historienne des femmes qu'on ne présente plus, soit interrogée sur France Culture, la même semaine que moi, mais dans deux émissions différentes sur le même sujet. Nous n'étions pas au courant. Le sujet portait sur la

fameuse galanterie à la française versus le puritanisme américain. Je précise tout de suite que pour moi, ce sont deux mythes. Comme tous les mythes, il y a un fond de vrai, mais il faut pouvoir déconstruire ces mythes, c'est très important. En gros, cette même semaine, Michelle PERROT et moi, sans grande surprise, nous disions à peu près la même chose, à **savoir que la galanterie à la française est un mythe commode pour faire écran à un système de domination des hommes sur les femmes**. C'est un habillage. C'est de la dentelle qu'on met autour d'un système, appelons-le de domination, d'oppression, d'inégalité. On le disait comme je le dis là, c'est-à-dire en des termes ni injurieux, ni outrés, avec des exemples historiques.

Je ne suis sur aucun réseau social, *Facebook*, *Twitter*, rien du tout. Je ne suis jamais au courant de ce qui s'y passe, mais des amis à moi le sont et m'ont tenue au courant. Dans les heures qui ont suivi ces deux émissions, il y a eu un déchaînement d'injures. On a été traitées, Michelle Perrot – ce n'est pas un secret de dire qu'elle a quatre-vingt-douze ans – et moi de « *putes* », « *connasses* », « *salopes* », « *lesbiennes* », j'en passe.

Ces courageux anonymes pour la plupart (outre les tweets signés Christophe DECHAVANNE ou Joseph MACÉ-SCARON) ont encore déclaré que, s'ils nous croisaient, ils nous « *claqueraient la porte dans la gueule plutôt que de nous la tenir* » ou que Michelle PERROT et moi, préfererions certainement « *être violées par des migrants plutôt que de recevoir des fleurs* ». Ça a tellement choqué Sophia ARAM, chroniqueuse sur France Inter, qu'elle a décidé de consacrer son billet matinal à cette affaire, en exposant la violence des tweets, dont certains étaient signés Christophe DECHAVANNE ou Joseph MACÉ-SCARON. Cette anecdote, au fond assez banale, prouve une chose que je pense depuis longtemps : **il n'y a pas plus obscènes que les défenseurs de la « séduction à la française »**. Car vous m'accorderez qu'il y a un certain paradoxe à promouvoir la galanterie par l'insulte la plus immonde...

Cela me paraît être un bon exemple d'un terreau qui existe spécifiquement en France, une sorte d'attachement à une tradition qui a des bases largement fantasmées. C'est un alibi pour perpétuer un système qui, comme Geneviève l'a très bien démontré, date d'à peu près vingt siècles. **Je pense que c'est pour ça qu'il faut être prudent·e quand on parle de révolution parce que si c'est bien la révolution à laquelle j'aspire et que j'appelle de mes vœux, c'est une révolution qui mettra par terre vingt siècles de mentalité. Or, on sait très bien que ce sont les mentalités qui mettent le plus de temps à changer**. Je trouve qu'en deux ans, les progrès ont été considérables, malgré le *backlash* déjà installé. On commence à le voir aux États-Unis. Je ne me sens pas spécialement une âme de procureuse, mais je remarque qu'un certain nombre de stars de la télévision ou du monde du spectacle américain sont déjà de retour – ou dans les coulisses –, trouvant le temps un peu long depuis qu'elles ont été évincées. On voit aussi beaucoup de procès abandonnés. Je ne dis pas que ce n'est pas pour de bonnes raisons, même s'il ne faut pas oublier qu'aux États-Unis, la plupart de ces affaires se règlent à coup de millions et d'accords amiables. Prenez le chef d'orchestre James LEVINE : toutes les plaintes contre lui ont été retirées. Quant à Kevin SPACEY, son cas est en voie de résolution. Comme s'il y avait une sorte d'essoufflement vague.

En France, en revanche, le *backlash* était là presque avant que *MeToo* n'explode. Mais il me semble – ce sont vraiment des impressions – qu'il y a une sorte de regain. Je pense ici aux enquêtes de Marine TURCHI, dans *Médiapart*, qui suit de très près les dossiers de harcèlement sexuel. Prenez le cas de Luc BESSON, accusé de viol par une jeune actrice. Comme le démontre Marine TURCHI, les dysfonctionnements sont nombreux dans ce dossier. Par

exemple, le psychiatre nommé pour évaluer l'état de santé mentale de cette jeune femme est un psychiatre qui n'est pas agréé par la justice. Comment cela se fait-il ? Ce médecin a notamment déclaré que la jeune actrice avait un problème psychique grave parce qu'elle ne « *s'envisageait pas comme mère* » et qu'elle ne pensait qu'à sa carrière... Ce n'est pas tout. Luc BESSON a été convoqué par la police, ne s'est pas rendu au commissariat et le dossier a été abandonné. Une deuxième plainte, avec constitution de partie civile, vient d'être déposée. Cette fois, on peut espérer que le dossier ira jusqu'au bout. Mais cela vous donne la mesure de l'énorme résistance française, notamment dans le milieu du cinéma.

Un autre exemple, pour élargir du cas français à l'Europe en règle générale, est celui de Placido DOMINGO. En plus d'être l'immense ténor que l'on sait, DOMINGO dirigeait l'opéra de Los Angeles depuis treize ans. Il vient de présenter sa démission sous la pression, à la suite de huit plaintes de femmes pour harcèlement sexuel, presque toutes anonymes, sauf une. Certaines de ces femmes ont déclaré que leur carrière avait été fortement ralentie à partir du moment où elles avaient refusé les avances de Placido DOMINGO. Le directeur a été aussitôt « démissionné », comme on dit de façon grammaticalement osée. Il n'avait pas d'autre choix. Mais la même semaine, il a fait une tournée triomphale en Europe et notamment en Autriche, où il a eu droit à une *standing ovation*. Pourtant, de l'aveu des critiques, le concert n'avait pas été très bon, DOMINGO n'étant pas en voix. Il s'agissait très clairement d'une démonstration de soutien du public au chanteur, pour lui témoigner sa solidarité dans l'épreuve... Les cantatrices à l'origine des plaintes ont dû apprécier.

Jusqu'à présent – je ne veux pas trop généraliser –, la grande majorité de ces hommes qui ont dû présenter leur démission ou qui ont été inquiétés, ont reconnu les faits et se sont excusés s'ils avaient « blessé » des personnes, tout en précisant, bien sûr, qu'ils ne pensaient pas à mal. Placido DOMINGO a ainsi insisté sur le fait que l'époque avait changé, ce qui est exact. **Il y a trente ans, subir les avances de stars était quasiment vu comme un mal nécessaire et à peu près inévitable. Certes. Mais ce n'est pas parce qu'un système est corrompu depuis trente ans qu'il faut se barricader derrière l'ignorance plutôt que d'encourager le changement.**

J'étais à Paris il y a quelques jours. Eve ENSLER, l'autrice des *Monologues du vagin* intervenait à l'Opéra Bastille pour un dialogue avec Annick COJEAN, journaliste au *Monde*. J'ai été assez impressionnée par ce qu'Eve ENSLER a dit. Elle a elle-même été violée et battue par son père quand elle était enfant. Elle a été abusée de façon très grave et elle a toujours espéré, racontait-elle, que son père s'excuse. Elle disait que toutes les survivantes – qu'elle refuse d'appeler des victimes – espèrent, quel que soit le traumatisme subi, des mots d'excuse. Non seulement son père ne les a jamais prononcés, mais il est devenu pire encore avec le temps. Il était encore plus violent, plus alcoolique, plus amer, disait-elle.

Alors, après sa mort, elle a décidé – ce que je trouve une très belle idée – d'écrire un livre intitulé *The Apology*, soit « l'excuse », qui prend la voix du père s'excusant auprès de sa fille, avec les mots qu'elle aurait voulu entendre de cet homme qui l'a martyrisée. Je crois que c'est capital. Bien sûr, il faut se battre sur tous les fronts. **Mais il faut aussi se battre sur ce front-là, c'est-à-dire responsabiliser les hommes face à l'horreur.** Depuis la publication de son livre, elle organise des sortes d'ateliers avec des gens qui ont commis des viols, des abus sexuels, pour leur apprendre à s'excuser, pour essayer de leur faire comprendre. Elle disait : « *C'est extraordinaire, l'effet que cela produit chez la victime ou la survivante et chez le coupable.* »

C'est beaucoup de choses tout ce que j'évoque et que j'effleure seulement... Quelle était la deuxième question, Geneviève ?

## Geneviève COURAUD

La dernière question, portait sur le consentement et la zone grise.

## Laure MURAT

Pour résumer très rapidement : réactivité aux États-Unis mais *backlash*. Réaction en France, *backlash* immédiat et peut-être résurgence avec le temps. Beaucoup de gens se mobilisent. Je sais que je ne peux pas me déplacer quelque part sans en parler aux gens, leur demander : « *Comment ça se passe dans votre famille, avec vos ami-es, avec vos enfants* ». **Je crois que c'est vraiment très important de maintenir l'intérêt pour le sujet à cet égard.** La tribune de Catherine DENEUVE a été une aubaine parce que ça a fait beaucoup parler et ça a fait sortir du bois un certain nombre d'antiféministes et de masculinistes qui trouvaient très bien que les hommes puissent importuner les femmes.

Pour la **zone grise**, je n'aurai pas beaucoup de temps pour en parler. L'histoire du consentement, Geneviève FRAISSE<sup>3</sup> en a très bien parlé dans un livre qui porte ce titre. C'est une question considérable. Dans mon livre, j'ai un chapitre qui porte uniquement là-dessus. Je prends un cas, que je n'aurai pas le temps de développer, d'un jeune acteur, qui a eu une relation avec une fille. Ça ne s'est pas bien passé et la fille l'a raconté dans les journaux. Ça a fait beaucoup de bruit aux États-Unis. On en a un peu moins entendu parler en France. Le garçon s'appelle Aziz ANSARI. Quand j'ai lu cet article – je crois que c'est aussi intéressant du point de vue des générations, je suis née en 1967, donc j'ai cinquante-deux ans – je me suis dit : « *Qu'est-ce qui se passe ?* » Je ne comprenais pas très bien où voulait en venir la fille en racontant ce qui ressemblait une banale *bad date* (un mauvais rendez-vous). Je suis féministe, je vous rassure. J'ai relu l'article et j'ai mieux compris les choses. J'ai compris que cette fille qui avait vingt-trois ans à l'époque, sans s'en rendre compte, voulait faire changer la norme. Attention, quand on dit ça, on dit un gros mot. Est-ce qu'il peut y avoir une norme dans la sexualité ? Est-ce que la sexualité n'est pas un problème justement de transgression des normes ? Quelle que soit la sexualité que vous pratiquez. C'est un problème extrêmement difficile.

Ce que cette histoire mettait en lumière, c'est la fameuse idée, très répandue, que l'homme croyait qu'elle était consentante. Mais l'article montre bien qu'elle lui a signifié, très clairement à plusieurs reprises, qu'elle trouvait que les choses allaient trop vite. ANSARI a néanmoins insisté, lourdement, mais sans pour autant l'obliger. Cet exemple est intéressant car il ne touche pas à un **délit** mais à une **culture** de la domination, dont la jeune fille réclame en quelque sorte une réforme. **Cela étant dit, je crois qu'il faut faire très attention à une chose, c'est à ne pas judiciaireiser à l'excès les relations sexuelles. Les États-Unis peuvent pécher de ce côté-là, la France sûrement pas.**

Alors maintenant, est-ce que *MeToo* a beaucoup changé les choses ? Je serais tentée de répondre oui et non. Ça a beaucoup changé les choses parce qu'on en parle, parce que vous êtes très nombreux·ses ici, parce que c'est un sujet de conversation, un sujet de préoccupation inévitable pour le gouvernement (même si celui-ci ne consacre pas les efforts nécessaires au problème), parce qu'on n'arrête pas de remettre ça à l'ordre du jour. Il est très important que cela continue. Est-ce que *MeToo* a changé les choses en profondeur ? J'ai envie de dire : pas

---

<sup>3</sup> Geneviève FRAISSE, *Du consentement*, réédition augmentée, Seuil, 2017.

encore.

*Applaudissements.*

## **Geneviève COURAUD**

Merci, Laure, vous avez eu la lourde tâche de lancer les contributions, merci pour cet éclairage. Éliane, je vais vous demander de prendre la parole ensuite. Votre parcours de recherche historique vous a conduite à vous intéresser et à réhabiliter la figure de Marguerite de VALOIS que l'on appelle la Reine Margot, fille, sœur et femme de roi, si je ne me trompe pas, qui a vu se déclencher contre elle toutes les haines machistes de l'époque.

Vous êtes professeuse émérite de littérature française de la Renaissance à Saint-Étienne, agrégée de lettres modernes, membre honoraire de l'Institut universitaire de France. Vous avez cofondé l'Institut Émilie du CHÂTELET. Vous avez aussi travaillé d'une manière militante sur la question des femmes, de leur rapport au pouvoir au moment de la campagne pour la parité. C'est vous qui écrivez : « *Non, le masculin ne l'emporte pas sur le féminin.* » Et c'est par là qu'à l'Assemblée des Femmes, nous vous connaissons le mieux. Vous êtes chevalière de la Légion d'honneur. Vous avez eu le prix Irène JOLIOT-CURIE au nom de la société internationale pour l'étude des femmes de l'Ancien Régime. Vous avez écrit encore ce petit livre formidable, *Le Langage inclusif, Pourquoi ? Comment ?* Enfin vous republiez un ouvrage important qui s'intitule – parce que les choses ne sont jamais finies – *Revisiter la Querelle des femmes*<sup>4</sup>.

Je voudrais vous poser trois questions dont... vous ferez ce que vous voudrez.

- Premièrement, pourquoi s'attaquer à la langue pour réhabiliter la place perdue des femmes ? Pourquoi est-ce si hérétique aux yeux de certains ? Qu'est-ce qui se joue là, à votre avis, en lien avec notre sujet ?
- La deuxième question, c'est : pouvez-vous déterminer les poches de résistance les plus féroces que vous ayez rencontrées ?
- Enfin, comment voyez-vous la suite ? Parce que c'est quand même une grande histoire, c'est un grand roman, que cette affaire. Comment voyez-vous la suite et peut-être l'issue du combat qui oppose les féministes à leurs adversaires, tout au moins dans le domaine qui vous concerne, celui de la langue que nous parlons toutes et tous, pour autant que nous soyons autorisé-es à avoir la parole ? Et je vous la donne, chère Éliane.

## **Eliane VIENNOT**

Merci beaucoup. Vous ne m'aviez pas dit que vous me poseriez des questions, mais : « *Préparez quelque chose* ». Donc j'ai préparé quelque chose, mais je crois que les grands esprits se rencontrent. Ça correspondra exactement à ce que vous me proposez de traiter.

*Rires*

De fait, j'avais pris vos trois questions : qui sont-ils, où se cachent-ils, où sont leurs réseaux ? Vous me dites pourquoi s'attaquer à la langue, est-ce hérétique ? Oui, c'est hérétique. C'est

---

<sup>4</sup> Sous la direction d'Éliane VIENNOT, avec la collaboration de Nicole PELLEGRIN, *Revisiter la querelle des femmes : Discours sur l'égalité/inégalité des sexes, de 1750 aux lendemains de la Révolution*, Publication de l'Université Saint-Étienne, 2012 *La Querelle des femmes ou « N'en parlons plus », sur une très longue histoire effacée des mémoires* ; Ed. iX, 2019.

extraordinairement énervant pour nos adversaires, mais **c'est une des premières réponses à votre question, qui sont-ils ? Et la réponse, c'est : ce sont des ignorants.** Soit de véritables ignorants, facilement démasquables, par exemple, les académiciens et les académiciennes. Quand on regarde la composition de cette institution, on voit qu'il n'y a pas un linguiste, pas un grammairien, pas un historien de la langue à l'Académie, et cela depuis le début du XX<sup>e</sup> siècle, c'est-à-dire depuis le moment où la linguistique s'est instituée en discipline. Ces messieurs, puisqu'il n'y a eu que des messieurs pendant très longtemps, avaient tellement peur que des spécialistes viennent marcher sur leur terrain, qu'ils n'ont plus jamais élu de personnes compétentes. Ils sont toujours, les pauvres, à nager dans leur incompétence. Ils se disent les gardiens de la langue, n'est-ce pas ? Mais il se trouve qu'ils la gardent très mal parce qu'ils ne la connaissent pas. Et c'est très facile à montrer. Ils ne connaissent même pas leur propre dictionnaire. Aujourd'hui, d'ailleurs, ils ne le font plus. Ce sont des agrégés qui le font. Ils ne l'ouvrent jamais. Dans les réunions où ils vont, pourtant, il doit y avoir les dictionnaires de l'Académie sur les étagères, mais ils ne les regardent pas. Donc des ignorants véritables et démasquables.

Il y a aussi des journalistes, des éditorialistes. On se souvient des grandes envolées lyriques d'ENTHOVEN en 2017. Qu'est-ce qu'il sait, ce monsieur, de la langue française ? Il ne l'a jamais étudiée. Tout de suite, quand on connaît un petit peu le sujet, on voit qu'ils disent des bêtises et là aussi c'est facile de le montrer.

Il y a aussi des pseudo-savants, des linguistes qui ont un diplôme de linguistique, et qui sont sans doute très savants ou très savantes sur d'autres choses, mais ils ne connaissent pas ce sujet-là. Or, ce sujet est un vrai domaine de recherche depuis au moins quarante ans dans la francophonie. Plus largement aussi, du reste, puisque la question se pose dans les autres pays et les autres langues. Le dernier en date de ces faux spécialistes, c'est Jean SZLAMOWICZ, un angliciste. C'est un spécialiste du jazz. Il sait beaucoup de choses sur le jazz. Il vient d'écrire un petit bouquin, un pamphlet. Je lis le titre parce que ça fleure bon d'où ça vient : *Le sexe et la langue : petite grammaire du genre en français, où l'on étudie écriture inclusive, féminisation et autres stratégies militantes de la bien-pensance*. Ces gens-là sont des ignorants aussi, mais des ignorants diplômés.

Il faut que je dise maintenant ce qu'ils ignorent. Ça va aller très vite parce que je ne peux pas développer beaucoup. **Ces gens devraient savoir que le français est équipé pour l'égalité.** Nous n'avons pas à *féminiser* notre langue. Quand on parle ainsi, on a l'impression qu'elle est née garçon, qu'il va falloir la mettre à l'hôpital, l'opérer, lui enlever des trucs, lui mettre des prothèses, etc. Non. Le français est équipé pour parler de manière égalitaire. Pour une fois, nous autres féministes, on a la tradition avec nous. Il faut remercier, je ne sais pas qui, la grande déesse, quelqu'un, je ne sais pas. En tout cas, c'est comme ça. Notre langue sait faire. Toutes les langues romanes savent s'exprimer de manière égalitaire. **Ces gens ignorent aussi que le français, en revanche, a été masculinisé de manière délibérée.** Il y a eu plusieurs phases de masculinisation de la langue. Cela fait partie des travaux que je mène et que ne mènent pas assez les linguistes. Il va falloir, dans les années qui viennent, développer beaucoup d'études sur cette histoire, parce qu'on nous apprend, à l'école, que « c'est comme ça », que les mots et les règles tombent du ciel, quasiment. À croire que l'homme de Cro-Magnon parlait déjà comme ça, et faisait déjà l'accord avec le masculin qui l'emporte. Non, ça a été créé. Ça a été fait par des gens. Ça a été pensé.

Aussi, ces gens devraient savoir qu'il y a un enjeu énorme derrière la question du langage.

Laure parlait des mentalités, la chose la plus longue à changer, mais on est au cœur des mentalités avec le langage. S'il y a tant de résistance, c'est parce que culturellement, nous baignons dans une société qui favorise les hommes et qui défavorise les femmes. Ce n'est pas un régime dictatorial. Il n'y a pas de prisons pour les femmes qui diraient non, mais c'est dans notre culture. On nous a mis des usages dans la tête, des interdictions, des injonctions, et nous les reproduisons sans y réfléchir. Le langage joue un rôle fondamental dans le formatage des esprits. Les films sexistes, les romans sexistes, les chansons sexistes, les publicités sexistes, ce n'est pas nous qui les avons faites. Nous sommes simplement victimes. On peut prendre de la distance relativement facilement. Dès qu'on acquiert une pensée féministe, on se dit : « *Je n'aime pas cette publicité. Ce personnage ne m'a pas plu.* »

Alors que le langage, nous le faisons nôtre. Nous ouvrons la bouche tous les matins et tous les matins, si nous n'y réfléchissons pas, nous reproduisons la domination masculine. Nous montrons que nous y adhérons. Nous reprenons même les enfants qui se trompent : « *La dame, ce n'est pas la juge, c'est le juge.* » « *Ah bon ? C'est bizarre.* » Les enfants ont raison de trouver ça bizarre qu'on appelle une femme, un juge. Mais nous, nous ne trouvons même plus ça bizarre, parce qu'on a subi ce formatage, et on a eu des bonnes notes quand on a bien intégré les apprentissages. À un âge où nous ne pouvions pas réfléchir, on nous a appris que le masculin l'emporte sur le féminin. Il faut se rendre compte de la violence symbolique que cela représente : les filles comme les garçons apprennent cette chose essentielle pour leur vie : aussi nombreuses soient-elles, aussi puissantes soient-elles, elles ne vaudront jamais un seul d'entre eux. Elles ne valent même pas le moindre objet du genre masculin ! Et nous acceptons cela. Les linguistes, normalement, apprennent cette importance du langage dans la formation de la vision du monde. Mais ceux qui s'opposent à nous oublient ce qu'ils ont appris en première année de fac.

Alors, je dis que ce sont des ignorants. Mais il faut dire que ce sont aussi des idéologues de droite, voire d'extrême droite. L'Académie a longtemps été et est encore un repère de gens très à droite. Je rappelle qu'à la Libération, de GAULLE a mis quatre académiciens dehors, dont PÉTAINE et MAURRAS. PÉTAINE était académicien. Qui le sait ? Ensuite, il a refusé que MORAND y entre – mais il a fini par y parvenir. Jean DUTOURD était monarchiste, et il y en avait d'autres. Attention : pas des monarchistes sympathiques, contre la loi salique et tout ça, non, des monarchistes bien masculinistes. CARRÈRE d'ENCAUSSE est poutiniste. Etc.

À côté de ces gens qui ont pignon sur rue, il y a des gens de *La Manif pour tous* qui militent contre la langue égalitaire. Là encore, ce sont des masculinistes, des antiféministes, des militants d'extrême droite. Je ne sais pas si vous vous souvenez de la polémique, il y a deux ans, à propos d'une fable de La FONTAINE prétendument écrite en écriture inclusive. Elle était farcie de points médians, de doublets, de pronoms bizarres, et au final on faisait dire à La FONTAINE le contraire de ce qu'il voulait dire. On sait que c'est l'extrême droite qui l'avait massacrée : elle circulait sur des sites connus. Mais plein de grands journaux ont relayé cette *fake news*, dont *L'Obs*. L'extrême droite a aussi publié des menaces contre les enseignants et les enseignantes qui avaient signé le manifeste *Nous n'enseignerons plus que le masculin l'emporte sur le féminin*. Comme c'était un texte signé de trois cent quatorze noms, quelques jours après, des gens d'extrême droite ont publié des menaces : « *On a vos noms. On va vous pourrir la vie. On vous trouvera.* » Il n'y a eu de fait que quelques personnes inquiétées, et heureusement le ministère et les syndicats ont pris la chose au sérieux. Mais on voit à quel point les remises en cause du sexisme linguistique dérangent l'ordre établi.

**À la deuxième question, où se cachent-ils, on peut d'abord répondre qu'il y en a pas mal qui ne se cachent pas. Un des grands intérêts du débat sur la langue, c'est ce qu'il révèle.** Dans tous les autres domaines, les masculinistes et les antiféministes se cachent. Tout le monde déclare, le cœur sur la main, que l'égalité des sexes est une évidence. Il n'y a plus, dans nos sociétés, de gens qui tiennent à leur réputation et qui seraient capables de soutenir que, vraiment, les femmes sont inférieures. Non, tout le monde est pour l'égalité. Celle des salaires, celle de l'éducation, celle de l'accès aux postes de décision... Tout le monde est pour l'égalité de tout – sauf dans la langue ! C'est juste parce que le sujet est relativement nouveau et que les conservateurs n'ont pas compris qu'il ne fallait pas faire mine d'y être opposés. Ils croient encore détenir de bons arguments. Bien entendu, ils affirment que la supériorité du masculin sur le féminin n'a rien à voir avec celle des hommes sur les femmes. Comment dire le contraire ? Sauf qu'ils l'ont longtemps dit, de manière tout à fait décomplexée. Il faut savoir, par exemple, que l'invention de l'accord au masculin qui l'emporte, date du XVII<sup>e</sup> siècle. Elle a été défendue au nom du « genre le plus noble ». *« Quand les deux genres se rencontrent, disent ces messieurs, il faut que le plus noble l'emporte. »* D'autres, à qui on demandait de s'expliquer un peu, expliquaient que cette supériorité d'un genre sur l'autre était fondée sur celle du mâle sur la femelle. Évidemment, tous les académiciens n'étaient pas d'accord, mais depuis l'origine cette institution fonctionne sur l'omerta.

Hors de l'Académie, des grammairiens – qui désiraient sans doute y entrer, mais il n'y a jamais eu plus de quarante fauteuils – ont défendu exactement les mêmes idées. Ce qui ne veut pas dire que nous ne sommes pas les premières générations à protester. Des grammairiens l'ont toujours fait. Mais les masculinistes ont gagné parce qu'ils flattaient les hommes qui avaient puissance de décider, notamment quand on a organisé l'enseignement primaire. Bien sûr, personne ne parle plus du « genre le plus noble ». Il a été abandonné par la Troisième République, qui ne voulait plus se référer à l'idée de noblesse, mais on n'a pas changé l'idée. On l'a juste habillée autrement, en disant que c'est le masculin qui l'emporte et aussi que le masculin est générique. Monsieur BLANQUER nous dit : *« Il n'y a qu'à pas dire sur qui il l'emporte, il suffit de dire que c'est comme ça, que ça doit se mettre au masculin. »* Et plein de profs disent la même chose : *« Ah, moi, je n'enseigne jamais que le masculin l'emporte sur le féminin. Je dis simplement qu'il faut le mettre au masculin »*. Ah bon ? Il y a une différence. Les enfants comprennent très bien qu'il n'y a pas de différence. Aujourd'hui, on nous parle aussi du masculin générique. On nous parle du masculin neutre. Rien de cela ne tient debout linguistiquement. Ce sont les habillages modernes pseudo-scientifiques de ces autres explications qui, autrefois, étaient beaucoup plus franches.

Les masculinistes se cachent aussi dans la haute administration, dans le monde politique. Généralement, pour ces gens-là, sans le moindre discours. Par exemple en n'appliquant pas les circulaires – celle de FABIUS de 86, celle de JOSPIN de 98 – qui appellent l'administration à nommer les femmes au féminin. En revanche, aujourd'hui, les mêmes s'arc-boutent sur « la circulaire Philippe 1<sup>er</sup> », comme je l'appelle, celle de novembre 2017. Il y a une lutte acharnée depuis quelques mois à propos des statuts des nouvelles universités, qui doivent être publiés au *Journal officiel*. Eh bien si ces statuts comportent des doublets – je ne dis pas des points médians, juste des doublets, du type *« le président ou la présidente sont chargés de »*, ils sont effacés par les services qui s'occupent de les transmettre au Journal officiel. Tout doit être au masculin, au nom de la circulaire Philippe ! **Il y a ici des femmes élues, des militantes de partis politiques : elles doivent se saisir de cette affaire. C'est un scandale absolu.** D'autant

que la consigne envoyée, c'est : « *Sur place, vous faites ce que vous voulez. Vous écrivez vos statuts comme vous voulez. Mais ici, c'est niet.* » On promet le masculin. Du coup, quels statuts sont les bons ? Ceux qui sont votés par la communauté universitaire, ou ceux qui sont purgés par le pouvoir ?

**Je finis sur la troisième question, les réseaux. La droite traditionaliste est le terreau de ces luttes contre l'égalité.** Vous avez remarqué que des hommes et des femmes de droite continuent d'employer les titres au masculin. Le reste du langage inclusif leur échappe complètement. Ce sont souvent des personnes âgées qui ne se tiennent pas au courant, mais pas seulement ! En novembre 2017, le MODEM a déposé une demande de sanctions contre les professeurs et les professeuses qui avaient signé le manifeste. Récemment, une députée LR a demandé des sanctions contre les universités qui appliquent l'écriture dite inclusive.

À côté de cela, il y a l'extrême droite, toujours globalement antiféministe. Il y a les milieux catholiques, intégristes, réactionnaires, qui refusent toute contestation des stéréotypes de sexe, et pour lesquels la question du langage est prioritaire, puisqu'elle les met en cause. Il y a les médias conservateurs. *Le Figaro* a longtemps été – et est toujours – le porte-parole de l'Académie. Même si, maintenant, elle est KO, *Le Figaro* continue à porter cette bagarre. *Causeur* le fait aussi de manière tout à fait explicite. Et puis il y a tous les autres médias, qui ne disent rien, mais qui continuent à pratiquer le langage de papa ou de grand-papa, c'est-à-dire à tout mettre au masculin sans se poser la moindre question. Il y a aussi des gens très puissants dans les partis politiques, dans les collectivités territoriales, dans les universités, dans l'État, dans le monde culturel. Ils ont une grande influence, d'autant qu'ils se revendiquent de la tradition, du bon sens, de la sauvegarde du patrimoine, etc. C'est pour cela qu'il est très important de montrer que ce sont eux qui ne respectent pas la langue française. Ce sont eux qui se trompent.

Je finirai ici sur des gens qu'on ne met peut-être pas dans les masculinistes ou dans les antiféministes, mais qui défendent les mêmes idées pour le sujet qui nous occupe ici : **les « réseaux universalistes »**. Les gens qui s'en réclament ne se pensent pas de droite, voire ils se pensent de gauche, mais ils reprennent curieusement, avec une incroyable complaisance, les arguments les plus éculés, les arguments les plus réactionnaires, contre le langage égalitaire, soi-disant par refus du communautarisme. Ils n'ont rien compris. Ils n'ont pas compris que les femmes ne sont pas une communauté. Notre combat n'a rien à voir avec la relativité culturelle. Ils se disent aussi fidèles aux droits de l'homme. La Ligue des Droits de l'Homme, par exemple, refuse de changer de nom, comme si ce n'était pas possible, comme si c'était la fin de l'association. Pourtant, la Ligue des Droits de l'Homme belge est devenue, l'année dernière, la Ligue des droits humains. Pourtant, beaucoup de pays francophones qui autrefois utilisaient cette terminologie, l'ont abandonnée. Le Canada a choisi les Droits de la personne. Haïti, les Droits humains. Mais chez nous, on se réclame de la tradition des « droits de l'homme de 1789 », qui excluait la moitié de l'humanité ! Il ne faut pas s'étonner que ces gens ne soient pas très empressés à combattre la domination masculine.

**Pour conclure, que faut-il faire maintenant ? Je crois qu'on a un gros travail d'information à réaliser.** Dès qu'on informe sur le fonctionnement du français, sur les relations entre le féminin et le masculin dans cette langue, sur le fait que le neutre n'existe quasiment plus en français et qu'en tout cas il ne peut pas être pris pour du masculin, dès qu'on informe sur l'histoire du français, sur sa masculinisation, les oppositions tombent comme des châteaux de cartes. C'est le travail que j'ai entrepris depuis quelques années : sortir les pièces du dossier.

Quand on les a sous le nez, on comprend, on cesse d'être crispé-es. Les vrais ennemis ne vont pas disparaître, bien entendu, mais on les oblige, comme disait Laure, à sortir du bois. On les oblige à dire que, « *Oui, peut-être que je n'ai pas d'arguments, mais je suis pour la domination du masculin.* » On les oblige à formuler ce qui les gêne derrière les propositions très simples et très basiques que nous faisons. Car il n'y a aucune commune mesure entre les injures qu'on reçoit et les propositions qu'on fait. On dit qu'il faut revenir à *autrice* et à *doctoresse*. Et laisser tomber le masculin qui l'emporte. Et relire Racine, qui faisait de même. Et oublier *l'homme* – pas le mâle, juste le mot qui prétend désigner plus que lui. Or face à des propositions aussi bénignes, qui tombent sous le sens, ces gens deviennent violents, haineux. Cela permet de les isoler de toutes les personnes qui se posent des questions, qui croyaient que... Donc il faut informer, il faut rassurer. J'essaie beaucoup, pour ma part, de rassurer. De faire passer le message que nous n'avons pas à transformer le français, juste utiliser ses ressources, telles qu'on les voit sous la plume de nos « plus grands auteurs ».

**Il faut aussi démontrer que c'est possible.** C'est ce que je fais dans mes propres livres depuis quatre ou cinq ans. Ils sont rédigés dans un français entièrement égalitaire, et il y a un point médian toutes les trois ou quatre pages. C'est tout. Il faut juste apprendre ces techniques, et ce n'est pas compliqué. Il ne s'agit pas de préparer le concours d'entrée à Centrale, il faut juste quelques heures pour se former. Après, c'est facile.

**Ensuite, il y a une dimension plus politique que seul-es certain-es peuvent mener.** Car les opposants ne vont pas céder facilement, vus les enjeux. Il faut convaincre ses collègues, dans les services, obtenir des chartes, des formations. Il faut mener la bagarre dans les journaux. **Il va peut-être aussi falloir la mener par voie législative, pour obtenir que la prochaine constitution, et toutes les lois, soient rédigées de manière à inclure visiblement les femmes, au lieu de faire semblant qu'elles sont incluses par défaut et de se rendre compte après coup qu'on n'avait pas pensé à tel ou tel aspect des choses.** Il va sans doute falloir attaquer en justice la circulaire Philippe, qui pour l'instant permet aux opposants de s'abriter derrière elle pour repousser tout changement. Cette circulaire est complètement contradictoire. Elle dit en même temps le blanc et le noir. Elle dit qu'il faut utiliser les noms féminins pour parler des femmes, mais que le masculin, ça va pour parler des femmes aussi. C'est la première fois depuis 1946 qu'on a un texte émis par l'État, qui affirme la légitimité de la domination du masculin sur le féminin, autrement dit qui signale que les hommes ont raison de dominer.

D'un autre côté, tout ce remue-méninge ouvre des perspectives très intéressantes. **Aujourd'hui, dans la francophonie, ça bouge énormément.** Dans certains pays, on a quarante ans de recul, et on voit ce qui a marché ou non, et pourquoi. Au Canada, par exemple, il n'y a quasiment pas eu de polémiques lorsque certain-es ont proposé de féminiser les mots masculins : *docteure, professeure, assessseure*, etc. Or on se rend compte aujourd'hui que ce sont des ersatz de féminins. Les féministes se sont fait avoir. Il se disait depuis des lustres que le Québec était en pointe, **or les prétendus féminins ne s'entendent pas, et la langue égalitaire ne progresse pas**, parce que l'instance étatique qu'on croyait favorable aux femmes bloque toute avancée sur le reste du programme. Du coup, il y a aujourd'hui une remobilisation importante. Alors que ce pays et la France avaient pris des chemins divergents, les positions aujourd'hui se rejoignent. Comme en France, par exemple, *autrice* est en passe de supplanter *auteure*. Mais les raisons de se réjouir concernent surtout la France, pour moi. Elle était le cœur de la résistance à ce débat, à cette évolution, mais c'est fini. Plein de gens ont compris, veulent

parler de manière moins sexiste, s’y mettent. Des municipalités, des entreprises, des institutions s’y mettent. Le mammoth sera sûrement le dernier des derniers à enregistrer cette avancée, mais beaucoup de profs se sont saisi-es de cette question. Des syndicalistes aussi. Je pense que cela va avancer.

*Applaudissements.*

## **Geneviève COURAUD**

Merci beaucoup Éliane pour cette intervention tout à fait passionnante sur un sujet que nous connaissions un peu, mais que vous avez très largement éclairé. Souhaitons que le mammoth s’effondre sur ses genoux et que tous et toutes les jeunes collègues qui sont là et qui poussent gagnent le procès.

Je vais passer la parole à Inna SHEVCHENKO. Ensuite, on aura quelques instants de débats, puis nous ferons une pause.

Inna, vous êtes née en Ukraine où vous avez commencé à militer parce que, avez-vous dit quelque part, « *notre voix était confisquée, inexistante* ». Vous parlez de l’ambiance qui régnait alors autour de vous et de cette espèce de silence assourdissant. **Le mouvement FEMEN vous a appris que le corps sexué est aussi politique.** Aujourd’hui, vous vivez en France. Vous avez continué le combat des FEMEN. Vous vous êtes dirigée plus largement vers l’organisation de ce mouvement à l’international. Vous avez été récemment nommée au CCEFH, le Conseil Consultatif pour l’Égalité Femme/Homme, composé de personnalités éminentes et qui a travaillé en vue de l’élaboration d’un texte pour le G7. Vous publiez à présent un livre qui s’intitule *Héroïque* et que l’on trouvera à la table de presse.

Je sais que vous êtes un peu pressée par le temps, car vous devrez repartir rapidement.

J’ai envie de vous demander ce que vous inspirent tous les propos que vous venez d’entendre au travers de votre expérience de militante et de votre expérience d’activisme de dix ans déjà.

Je vous laisse la parole.

## **Inna SHEVCHENKO**

Merci beaucoup. Merci de m’accueillir ici et merci pour vos interventions très passionnantes. J’avoue que la dernière intervention m’a mise un peu mal à l’aise parce que je ne suis pas toujours à l’aise en français. Je compte sur votre sororité et votre indulgence. Je fais un effort pour m’adapter.

Je suis ici en tant qu’activiste de rue, en tant que militante féministe. Si je suis ici avec un tel rôle, c’est à cause des antiféministes et des masculinistes dont on parle aujourd’hui. Je suis née et ai grandi dans une partie du monde antiféministe, dans une culture masculiniste, en Europe de l’Est, en Ukraine. Notre mouvement, FEMEN, que je représente aujourd’hui, est né dans cette société antiféministe. Ce mouvement est né comme une réponse à cette société et comme une forme de protection pour les femmes qui se sont engagées dans le mouvement. Parce que justement, nous avons besoin de cette protection contre **cette société antiféministe qui, encore une fois, n’est pas faite pour nous, mais contre nous.** Pourquoi je dis que je suis ici dans ce rôle d’activiste ? C’est à cause des antiféministes parce que mon combat personnel et le but des FEMEN, c’est de se battre pour cette société féministe où aucune femme ni aucune fille n’aurait besoin d’être activiste ou militante féministe. C’est ce à quoi j’aspire personnellement.

Notre mouvement est né dans cette Ukraine antiféministe, dans cette Ukraine avec cette culture sexiste, où les femmes sont exploitées. Les femmes sont silencieuses. Il n'était même pas question de la langue féminine. Il y avait la question de la voix féminine que, durant mon enfance, je n'ai jamais entendue, une voix forte féminine parce que cette société est habituée à regarder les femmes, à les réduire à leur corps, à les punir et les pousser au silence. **C'est pour cette raison que les activistes FEMEN, nous avons transformé nos corps en une banderole politique. Nos corps sont devenus nos voix.** Le corps avec le démon féministe, le démon des femmes, est devenu une voix que personne ne voulait jamais entendre. **C'est pour cette raison que nous avons créé cette tactique d'un corps féminin politique qu'on utilise comme notre mégaphone.**

Nous avons commencé notre combat en Ukraine, en Europe de l'Est. Au début de notre combat, nous avons dû faire face aux antiféministes et masculinistes dans le pouvoir politique. Je parle notamment des leaders politiques dans ces pays-là. Nous avons face aux dictateurs comme POUTINE, IANOUKOVITCH en Ukraine et LOUKATCHENKO en Biélorussie. **Notre but était d'aller devant eux, le plus près possible, pour détruire ce mythe de leur puissance et de leur invincibilité.** Nous avons fait face à ces dictateurs avec nos corps nus et nos slogans politiques, nos demandes politiques parce que nous avons identifié, au début de notre activité en Ukraine, que tous les systèmes politiques dictatoriaux sont antiféministes et anti-femmes. Je dis peut-être une évidence ici, pour la société française, mais ce n'était pas et ce n'est toujours malheureusement pas évident dans d'autres parties du monde, comme en Europe de l'Est. **Les systèmes politiques dictatoriaux sont anti-femmes et antiféministes parce qu'il y a cette grande idée derrière la dictature, que les hommes puissants utilisent des tactiques violentes de contrôle de la société pour protéger ou sauver la nation. Dans ces systèmes, les femmes sont réduites à leur corps, leur sexualité et à leurs fonctions sexuelles.** Elles sont privées de leurs voix.

Je pense qu'il faut les identifier en France aussi, parce que notre société, en Europe notamment, est largement menacée par ces dictateurs, par ces leaders théocrates. Je pense à ERDOGAN, à TRUMP, mais aussi à Viktor ORBAN ou encore à la situation en Pologne. **Je le pense aussi pour la France ; parce que parfois, en France, nous vivons avec cette illusion que, oui, la situation peut être difficile et dure, que la situation politique est alarmante mais qu'il est impossible qu'un leader autoritaire puisse devenir leader dans ce pays. Comme étrangère qui viens d'une autre partie du monde, je voudrais souligner que je refuse cette illusion parce que la situation, en Europe, est très alarmante, et en France aussi.** Nous entendons beaucoup de voix de personnes qui peuvent potentiellement devenir des personnes autoritaires. La montée en puissance de mouvements d'extrême droite en Europe et en France est un fait. Cela progresse généralement au cours de l'histoire pendant les moments de crise dans les sociétés.

C'est un moment que nous vivons aujourd'hui. Ces mouvements plongent la société dans une crise encore plus profonde, encore plus dangereuse, où les corps des femmes et les femmes deviennent leur première cible.

Pour autant, je voudrais aussi souligner que les mouvements d'extrême droite ne sont pas les seuls à présenter un danger pour les droits des femmes en Europe, et en France notamment. Je voudrais nommer un autre type d'extrémisme que je considère comme étant d'extrême

droite. Vous avez parlé des extrémistes religieux. Je les identifie comme une extrême droite religieuse. En effet, le lien entre les extrêmes droites politiques et les extrêmes- droites religieuses est vraiment très fort. Il y a beaucoup de choses en commun entre les deux. Les deux expriment le discours de la haine. Les deux revendiquent des privilèges au nom d'un groupe ou d'une communauté. Les deux partagent cette nature misogyne. Les deux sont antiféministes et anti-femmes. Ils insistent sur l'appartenance des femmes aux hommes. Ils imposent la modestie aux femmes et les réduisent au statut d'épouse et de mère. Les deux mouvements d'extrême droite, politique et religieuse.

Je voudrais m'arrêter une minute **sur la question de l'extrême droite religieuse et de la religion. Pour le mouvement FEMEN, les institutions religieuses font partie de nos cibles principales parce que les institutions religieuses sont basées sur des dogmes qui favorisent les hommes.** Les institutions religieuses acceptent exclusivement l'autorité des hommes dans leurs institutions. En 2019, ce sont les ennemis des féministes et des droits des femmes. Je pense que c'est une question principale importante pour le débat féministe parce que cette attaque contre les droits des femmes, contre la liberté des femmes par les institutions religieuses est mondiale, universelle. **Partout dans le monde, les femmes subissent des discriminations et des oppressions justifiées par la tradition ou les dogmes religieux.** Ce sont des attaques directes de la part des institutions religieuses. C'est le cas en Russie, en Ukraine, en Espagne, en Hongrie, en Pologne, aux États-Unis, en Iran, partout. Partout dans le monde, les femmes qui essayent de conduire une voiture en Arabie Saoudite, même si c'est autorisé aujourd'hui, officiellement, ces femmes sont toujours en danger. Elles sont discriminées. Les femmes qui essayent d'enlever leur voile sont attaquées, emprisonnées en Iran. Les femmes qui chantent, dansent et exercent leurs libertés fondamentales sont toujours discriminées et opprimées. Ces discriminations sont toujours justifiées, partout dans le monde, par les religieux. Il faut continuer de souligner ces attaques contre les droits des femmes par les institutions religieuses.

Je me pose une question. En étant une activiste féministe athéiste radicale militante, je m'interroge et c'est la question que vous posez, c'est comment gagner ce combat contre les institutions religieuses. Pour moi, c'est un des combats le plus difficiles parce que la question du religieux est très sensible. Je m'interroge sur mes propres tactiques et pensées. Je me pose ces questions. Est-ce qu'on continue d'attaquer les religions pour les mettre dans un coin et les couvrir pour les oublier ? Est-ce qu'on essaie de les réformer ? Est-ce qu'on essaie de pénétrer les institutions religieuses avec notre révolution féministe au sein des institutions ? Je n'ai pas de réponse pour l'instant. Je m'interroge sur cette question.

Je travaille beaucoup avec les femmes qui essaient de réformer les institutions religieuses en leur sein, de prendre l'autorité et d'aller contre les règles patriarcales. Je n'ai pas de réponse pour l'instant, mais je voudrais partager avec vous le fait que je suis très intriguée par cette possibilité. **Si nous voulons faire une révolution féministe, mondiale, globale, universelle, pourquoi pas ne pas faire la révolution des institutions religieuses ? Je travaille sur cette question dans ma nouvelle rubrique dans *Charlie Hebdo*.** Je questionne toutes les tactiques des femmes religieuses qui essaient de réformer leurs institutions. Je laisse cette question provocante ouverte.

Pour ma part, je suis convaincue de certaines choses, mais nous ne nous autorisons pas toujours à questionner nos propres tactiques. C'est pourtant toujours très utile. Pourquoi je

pose cette question : est-ce que nous devons pénétrer les institutions religieuses avec notre combat féministe ? Parce que je constate malheureusement que les institutions et les idéologies religieuses commencent à pénétrer les mouvements féministes. Je me pose cette question : pourquoi les avons-nous laissés faire ? Pourquoi entendons-nous les discours de nos sœurs féministes qui essaient les codes religieux vestimentaires comme un symbole de libération des femmes ? Comme un symbole d'*empowerment*, de dignité des femmes ? Pourquoi entendons-nous cela aujourd'hui en tant que discours féministe ? C'est pour cette raison que je commence à questionner mes propres tactiques sur la question de la religion. Le fait est que l'attaque de la part des institutions religieuses est globale, mondiale, universelle. Notre combat doit être global, mondial et universel.

**Malheureusement, en France, il y a encore certaines féministes qui ne sont pas d'accord que le combat féministe est universel.** On revient encore à cette question. Il y a deux semaines, j'étais à New York devant des étudiant-es qui étudient les droits humains. La professeure m'a posé la question : « *Est-ce que les droits des femmes sont universels ? Est-ce que le combat des femmes est universel ?* »

Je suis habituée à cette question. J'ai demandé à cette professeure : « *Est-ce que vous pouvez poser la question sur les droits des hommes ? Est-ce que les droits des hommes sont universels ? Est-ce qu'il y a aussi cette question dans nos têtes ?* » J'ai demandé pourquoi elle me posait cette question. Par cette question, elle catégorisait les droits des femmes en faisant la différence entre les femmes et les hommes. C'est une question principale et importante pour le mouvement féministe en France parce que ça se passe entre nous, dans notre mouvement. Il est important de continuer de débattre et d'échanger nos arguments.

**En même temps, parfois, nous perdons trop de temps pour essayer de convaincre les autres féministes au lieu de les soutenir. Par exemple en Iran, les femmes ont besoin de notre soutien dans leur combat contre le voile, alors que nous perdons beaucoup de temps dans le débat contre le voile avec les féministes françaises, les Iraniennes continuent leur combat en silence et vont en prison du fait de ce simple acte de retirer leur voile. C'est très important de garder dans nos esprits cette sororité.**

Parlons des réseaux. Les antiféministes, les masculinistes et les extrêmes droites sont puissants et unis malgré leurs différences. Car ils ont aussi des différences. Ils ont aussi des points sur lesquels ils ne sont pas d'accord, mais ils sont unis. Je ne voudrais pas dire que nous devons les regarder comme un exemple, mais j'appelle à plus d'unité et de sororité dans le mouvement. Nous devons continuer nos débats dans le mouvement féministe, mais nous devons passer plus de temps et donner plus d'énergie pour soutenir celles qui ont besoin de notre soutien. Merci.

*Applaudissements.*

**Geneviève COURAUD**

Merci beaucoup. Nous avons fait un tour de la question sans bien entendu épuiser le sujet. En guise de conclusion de cette table ronde, je voudrais rappeler cette phrase de Virginia WOOLF que j'aime beaucoup. « *L'histoire de l'opposition des hommes à l'émancipation des femmes est plus intéressante que l'histoire de cette émancipation elle-même* » *Une Chambre à soi* (1929). Il me semble que nous sommes à un moment charnière de l'histoire du féminisme, qui répond bien à ce que soulevait Virginia WOOLF. Le temps de débattre avec la salle est venu. La parole est à la salle.

## DÉBAT

**Nicole RAFFIN**, *adhérente de l'ADF, membre du CLR*

Bonjour. Je m'adresse à Inna. Je fais partie du Jury du CLR, le Comité Laïcité République qui t'a remis le prix Laïcité en 2017. Au nom de la laïcité, je me pose une question, puisque je défends la laïcité. Tu te demandes s'il faut être près des institutions religieuses ? Je m'étonne de la question parce que la laïcité, c'est la séparation. La religion doit rester dans la sphère privée. On ne doit pas s'en mêler. Il me semble que tu fais une grosse erreur. La laïcité défend le droit des femmes. On n'a pas à se mêler de religion, surtout si tu es athée. Ça me fait un peu mal au cœur.

**Inna SHEVCHENKO**

Merci beaucoup. Oui, justement, votre question est très intéressante. Vous venez de dire que la religion doit se cantonner dans la sphère privée.

Mais dans la sphère privée, on délaisse les droits des femmes, on les oublie. C'est cette question que je me pose quand je vois beaucoup de femmes se dire féministes religieuses. Je comprends que nous avons ignoré quelque chose d'important, en tout cas pour certaines : la spiritualité, mais pas les institutions.

Dire que le religieux, c'est la sphère privée, justement oui, nous ne voulons la religion **que** dans la sphère privée, séparée de la sphère publique.

Je ne pense pas que les droits des femmes et la question de la sécurité des femmes n'existent que dans la sphère politique, elle est aussi dans la sphère publique. Je m'interroge.

Est-ce qu'on n'ignore pas là quelque chose de très important?

**Geneviève COURAUD**

Je rappelle que demain matin, une table ronde sera consacrée à la question des religions. Ce sujet sera largement posé. Peut-on prendre plusieurs questions à la suite ?

**Marie DUCOS**

Je souhaiterais que les intervenantes définissent les termes de masculiniste et d'antiféministe. Est-ce que masculiniste implique qu'on est phallocrate ? Ou est-ce qu'il y a une dimension autre à ce masculinisme ? Est-ce que masculinisme égale antiféminisme ?

**Yseline FOURTIC**, *membre du bureau de l'ADF*

Bonjour à toutes, tout d'abord, je vous remercie pour ces propos d'introduction que j'ai trouvés extrêmement riches et stimulants intellectuellement. J'ai écouté vos paroles avec beaucoup de plaisir.

J'avais une question sous forme d'observation à adresser à Éliane VIENNOT concernant l'écriture inclusive, notamment la circulaire de novembre 2017 du Premier ministre. Elle est relative aux règles de féminisation, et si elle précise que la forme féminine doit être employée dans la mesure du possible, elle insiste avant tout sur le fait que le masculin est la forme de langage neutre, et que c'est au masculin que l'administration doit s'exprimer. Donc la rédaction de la circulaire exclut les femmes dans sa rédaction.

C'était simplement pour dire que des recours ont été portés devant le Conseil d'État contre

cette circulaire, en considérant notamment qu'il s'agit d'un excès de pouvoir et que seul le législateur est compétent pour adopter les règles destinées à favoriser l'égalité des femmes et des hommes (comme en dispose la jurisprudence du Conseil d'État). En défense contre ce recours, le secrétariat général du gouvernement n'a pas hésité à utiliser les réquisitoires anti-écriture inclusive de l'Académie française... En définitive, le Conseil d'État a rejeté ces recours. D'autres tentatives autour de l'usage du féminin dans la législation se sont soldées par des échecs. Je pense notamment aux tentatives qui avaient été faites au moment de la loi travail.

On est dans une situation où il y a de plus en plus d'initiatives pour user du féminin au plus haut niveau de notre chaîne normative, qui sont rejetées par le secrétariat général du gouvernement et le Conseil d'État. Je pose donc la question. Je me dis que c'est peut-être à nous, en bas, d'habituer les oreilles toujours plus à l'usage du féminin, pour rendre cette forme de langage incontournable et qu'on ne puisse pas nous dire à l'avenir que le masculin est générique parce que le gouvernement l'a déclaré. Je pense que c'est de nous que ça doit venir. Je voulais avoir ton opinion là-dessus. Merci.

**Geneviève COURAUD**

Merci beaucoup, Yseline pour ces précisions. Encore une question ?

**Manuela PICQ**

Bonjour. J'ai moi aussi adoré la conversation, je vous remercie beaucoup. Je suis franco-brésilienne. Je voulais demander quel est le rôle des femmes dans tout ça. Qui sont-elles ? Où se cachent-elles ? Deux d'entre vous, Éliane et Inna, ont un peu mentionné les femmes au milieu des masculinistes. Mais que ce soient des alliées comme les femmes catholiques, qui ont, mine de rien, lancé le mouvement pour la criminalisation de l'avortement en Argentine – qui n'a pas encore abouti mais qui est sur le point d'aboutir –, ou bien des femmes qui participent à ces mouvements répressifs et conservateurs, comme la ministre de la Femme et de la Famille au Brésil, une femme qui représente Bolsonaro et qui va plus loin que lui encore, parce qu'elle est plus intelligente que lui. Ce ne sont pas que des hommes. Il y a beaucoup de femmes. Que peut-on faire avec elles ?

**Pierre DEBONS**

J'avais une question pour Éliane VIENNOT par rapport à ce qu'elle a dit sur les langues romanes. Simplement une demande de précision sur le fait que les langues latines étaient, d'après elle, plus égalitaires entre le féminin et le masculin. Peut-elle préciser pourquoi elle dit cela ?

**Éliane VIENNOT**

D'abord à propos des définitions. Pour moi, les masculinistes sont des gens qui ont un projet, une idéologie, ils sont pour la domination des hommes sur les femmes. **Ils agissent et ils font ce qu'il faut au niveau du droit, au niveau de la sphère politique. Ils font avancer leurs dossiers, souvent entre eux.**

**Les antiféministes sont plus visibles : ils affrontent les féministes, c'est-à-dire les personnes qui combattent les masculinistes** Pour qu'il y ait des antiféministes, il faut qu'il y ait des féministes. Ce n'est pas le cas de toutes les sociétés inégalitaires. On doit pouvoir être un masculiniste très tranquille.

Je voudrais ajouter deux choses. La première, c'est que si toutes ces personnes souffrent

évidemment de misogynie, il ne faut pas les confondre avec les machistes « de base », qui ne font que bénéficier d'un ordre mis en place par d'autres et publiquement défendu par d'autres. La deuxième chose est liée à la situation contemporaine. Nous vivons aujourd'hui dans des pays qui officiellement sont pour l'égalité, et cela change évidemment et le profil et surtout les discours des gens qui luttent pour l'ancien système. Plus il y a progression de l'égalité dans ces contrées, plus les masculinistes sont obligés de s'afficher comme tels. Dans certains pays d'Amérique du Nord, des hommes se réunissent en groupe pour s'opposer à l'évolution de leur société, en rêvant d'y remettre de l'ordre. Mais à côté de ça, il y a le gros du troupeau, qui fait semblant d'être féministe, parce que c'est de moins en moins mal vu et de plus en plus « politiquement correct ». Nous avons donc de nouveaux ennemis : **des paternalistes** qui nous donnent des leçons, **des adeptes du libéralisme** qui nomment « choix des femmes » les moyens de fortune qu'elles trouvent pour survivre (notamment la prostitution), et encore **des gauchistes traditionnels**, qui nous expliquent que de nouvelles théories féministes devraient nous faire baisser la garde sur la question des droits des femmes, pour nous occuper davantage d'autres catégories d'exploité-es...

**Concernant le recours contre la circulaire Philippe**, j'ignorais qu'il y avait eu un premier recours. Pour celui que je connais, il a été assez mal engagé, de mon point de vue, car il n'a pas été fait au nom de l'égalité des sexes, ce qui aurait peut-être pu donner lieu à une mobilisation large. C'est une association qui défend les intersexes qui a fait ce recours, que le Conseil d'État a balayé d'un revers de la main sans même étudier la question. Cela ne veut pas dire qu'il n'y en aura pas d'autres. Ni qu'il n'y a que cette circulaire à combattre. Il y en a d'autres, sur des questions très précises. J'évoquais l'affaire des statuts censurés en haut lieu, pour que le *Journal officiel* ne devienne pas un lieu où progresse la rédaction égalitaire, mais il y en a d'autres.

Par exemple, en ce moment, à l'université de Lyon 1, il y a une lutte menée par des mathématiciennes qui exigent que leur doctorat mentionne qu'elles sont *doctoresses*, et pas *docteurs*. A priori, c'est dérisoire. Mais la direction de l'université refuse, et elle refuse même de fournir l'attestation de réussite au diplôme. Des pressions s'organisent, mais il n'est pas exclu qu'il faille aller en justice pour obtenir gain de cause. Bien entendu, la bataille sera vraisemblablement gagnée, parallèlement, par le peuple, c'est-à-dire par nous, par le fait que nous allons nous remettre à parler moins sexiste, le faire tous les jours, dans nos livres, dans nos articles, demander aux journaux quand on trouve qu'ils ne sont pas assez respectueux de la présence des femmes, etc.

**Et les femmes ?** Bien sûr qu'il y en a qui ne sont pas d'accord avec nous ! Je n'ai pas beaucoup insisté sur ce fait dans mon intervention, parce qu'il était question des antiféministes et des masculinistes, et que je ne pense pas qu'on puisse mettre les femmes sur le même plan que les hommes. Les femmes masculinistes votent contre leur camp, comme les ouvriers qui votent pour les patrons. C'est par domination, par aliénation que des femmes se retrouvent à défendre la domination des hommes. Mais c'est aussi par peur, et parfois, on comprend qu'elles aient peur, parce que pour se révolter, il faut n'avoir rien à perdre, et en tout cas s'apprêter à recevoir un coup dans la figure, ou pire. Il y a là une stratégie à penser.

Je ne rejoins pas Inna, qui disait tout à l'heure qu'il faudrait peut-être entrer dans les groupes religieux, car la « destruction de l'intérieur » ne peut être entreprise avec quelque chance de réussite que par d'autres groupes fonctionnant comme des sectes – et ce n'est pas le cas du mouvement féministe. En revanche, je la rejoins dans ce qu'elle disait à la fin : la priorité des priorités est de combattre les hommes, ceux qui ont intérêt au maintien de la domination

masculine.

Il y a des femmes dans leur camp, mais ce ne sont pas nos principales ennemies. Il faut dire qu'elles se trompent, ce qui n'est pas simple, mais passer rapidement aux coups sur les hommes qui les manipulent. On doit tenir bon sur cette ligne : ce n'est pas sexiste que de contester une femme sur ses idées, mais il faut concentrer nos attaques sur les hommes qui défendent leurs privilèges.

### Laure MURAT

Je voudrais ajouter une chose complémentaire. **L'antiféminisme, je ne vous apprends rien en vous disant que c'est le contraire du féminisme, mais le féminisme est un universalisme.** On l'a appris il y a déjà très longtemps. **Ce qui me frappe chez les antiféministes comme chez les masculinistes, c'est ceux qui veulent la victoire d'un camp contre un autre et qui veulent exclure. Je crois que les féministes veulent inclure.** Elles veulent plus d'égalité. Il y a un mouvement intéressant à cet égard, c'est le mouvement de *La Manif pour tous* ou de *Sens commun*, les gens dont parlait Inna tout à l'heure. Ce sont des gens qui luttent pour qu'une certaine catégorie de la population n'ait pas les mêmes droits que les autres. C'est un combat dans le négatif. Ce n'est pas un combat dans l'élargissement, dans l'inclusion, c'est un combat dans l'exclusion. On le voit dans l'histoire de la PMA, dans l'histoire du mariage homosexuel, etc. Surtout, gardons nos privilèges, gardons ce qui fait notre domination et excluons les autres. C'est très important à garder en tête.

### Geneviève COURAUD

Merci Laure. Éliane vous vouliez répondre à la question sur les langues romanes.

### Éliane VIENNOT

Oui, bien que je n'aie pas grand-chose à dire. Je n'ai pas d'explication. J'observe simplement que les langues romanes sont équipées pour parler des hommes et des femmes à égalité. Elles ont un système qui fait qu'on a des noms, des adjectifs, des pronoms, pour les uns et les autres. Les masculinistes ont supprimé quelques noms et quelques pronoms féminins, mais on peut les remettre en circulation puisqu'ils ont existé et fonctionné pendant des siècles. C'est facile, c'est dans le logiciel de nos langues, il suffit d'y penser. **Le vrai problème avec les langues romanes, c'est qu'elles sont très genrées.** Parfois, on se dit : « *Bon sang, ce serait plus simple si on était comme l'anglais.* » Oui, mais on n'est pas comme l'anglais ! Et on ne va pas changer de langue pour résoudre des problèmes d'accords ! On doit juste rendre la sienne satisfaisante, et nous allons le faire si nous en ressentons le besoin. Et c'est tout à fait possible dans les langues romanes, même si les solutions que nous allons trouver diffèrent d'une langue à l'autre. Ça implique quelques efforts, comme une petite gymnastique mentale pendant quelques mois : se mettre à dire « bonjour à tous et à toutes », plutôt que « bonjour à tous ». Parler « des auditeurs et des auditrices » plutôt que « des auditeurs ». Etc. Ça ne coûte rien. C'est la seule lutte qui ne coûte rien, la seule modification qu'on peut tout de suite opérer. Il n'y a pas besoin de descendre dans la rue, d'écrire à sa ou à son député-e. C'est facile, tout le monde sait faire, donc faisons-le !

Si toutes les langues n'offrent pas les mêmes ressources, elles savent toutes parler des deux sexes, puisqu'il y a autant d'hommes que de femmes sur la terre (à part les pays où on tue les petites filles). Il faut donc trouver les moyens de les débarrasser du sexisme dont elles ont été

longtemps porteuses, puisque les sociétés où on les parlait étaient sexistes, et que les grammairiens ont parfois travaillé à l'accentuer. Mais c'est parfois assez simple de se débarrasser de leurs cadeaux. En français par exemple, on a longtemps pratiqué un système d'accords simple, intuitif et facile, que le latin nous a légué : l'accord de proximité ou l'accord de logique (majorité, importance). Les idéologues qui les ont combattus ont dépensé une énergie folle pour instaurer l'accord qui leur plaisait, celui du « masculin qui l'emporte sur le féminin ». Ils ont dû répéter grammaire après grammaire, livre après livre. Mais dès qu'on relâche la pression, ils nous reviennent tout seuls parce qu'ils sont dans le logiciel de notre langue. Je ne peux rien dire d'autre sur ce qui caractérise les langues romanes et ce qui les différencie des autres, **mais j'insiste : les langues sont une pratique sociale. Elles bougent en fonction des évolutions sociales.** Soit facilement, quand aucune autorité ne contrarie les mouvements en cours, soit plus lentement quand elles sont entravées

Le cas du français est très intéressant de ce point de vue. Bien que l'élite et l'Académie s'y opposent, les féminins interdits se sont réinstallés dans la langue, et les doublets sont de plus en plus nombreux, et la visibilité des femmes dans les discours s'est accrue. Reprenez les journaux d'il y a trente, quarante ans, et vous verrez. Vous verrez l'ampleur du masculinisme de l'époque, un peu comme on voit le racisme dans les films d'autrefois, alors qu'à l'époque on ne le voyait pas. Notre langue a bougé, parce que notre société a évolué.

### **Agnès SETTON, Osez le féminisme, médecin**

Bonjour. Merci pour vos interventions passionnantes. Une petite anecdote pour aller dans le sens d'Éliane VIENNOT. Je suis médecin. Récemment, j'ai fait une intervention en amphithéâtre de médecine en écriture inclusive sans point médian, mais en écriture inclusive, entièrement. Ils n'y ont vu que du feu. C'était une petite victoire.

### **Justine DEVIN, Osez le féminisme - 17**

Bonjour. Je m'appelle Justine. Je fais partie de l'antenne de La Rochelle d'*Osez le féminisme*. Je voulais juste vous demander comment vous répondriez à la notion de « *féminazie* ». C'est un mot que j'ai découvert en faisant des interventions de contes dans les lycées autour de la sexualité égalitaire. Je suis conteuse. Après le spectacle, il y a des débats. On fait des débats mixtes et non mixtes et ce mot « *féminazie* » est apparu dans les discussions de garçons, assez rapidement d'ailleurs. Je pense que c'est un concept inventé par les antiféministes pour diaboliser le féminisme et imaginer quelque chose d'anti-hommes. C'est ce que l'on entend beaucoup. Comment y répondez-vous? Comment démonter ce mythe pour éviter de favoriser cette approche du féminisme ? Comment répondez-vous aussi, lorsque, du côté des groupes de filles, il y a beaucoup de réactions de méfiance à l'égard du terme de féminisme ? Il y a eu ce débat, pourquoi ne pas employer « *humaniste* » au lieu de « *féministe* » ? J'essaie de leur expliquer que c'est le combat en faveur de l'égalité, puisque pour l'instant, elle n'est pas là, donc c'est le droit des femmes restauré. Qu'est-ce que vous répondez par rapport à ces deux termes : *féminazie*, et *humaniste* plutôt que *féministe* ?

### **Laure MURAT**

C'est l'historienne qui va répondre. D'abord, *féminazie*, c'est évidemment une insulte. C'est de l'ordre de l'injure. Je ne connais pas l'histoire du mot et je ne sais pas quand il est apparu. Ça devrait se trouver, ça ne doit pas être difficile, mais il y a un point important quand même. Je

lisais, l'autre jour, un entretien avec le grand historien Carlo GINZBURG qui sait bien de quoi il parle. Il dit qu'il n'emploie jamais le mot « fasciste » et le mot « nazi » en dehors du contexte historique. J'entendais Éliane qui disait en off : « *On répond à féminazie, où sont les chambres à gaz ?* » **Je crois qu'utiliser les mots fasciste ou fascisme et nazisme sortis du contexte est déjà un délit, pour commencer, et une insulte aux survivant-es.** Patrick BOUCHERON a une très belle formule. Il dit : « *On ne doit aux morts que l'exactitude.* » Et il n'y a rien de plus inexact que ce « *féminazie* » qui est de l'ordre de l'insulte. On sort complètement de l'histoire. On sort de la référence historique parce qu'elle est détournée au profit de l'insulte. C'est ce que je dirais.

### **Geneviève COURAUD**

J'ajouterai une précision. Ce terme est arrivé en même temps que la mise en place de ce mouvement qui s'intitule *Les Survivants* parce qu'il s'agit de personnes nées en 1975, année de la loi VEIL, ou après et qui se considèrent comme des survivantes de l'avortement puisque leurs mères n'ont pas pu ou n'ont pas souhaité avorter. Ce sont des groupuscules qui, malheureusement, s'étendent. C'est un peu la lie de la pensée tout ça. Je vous dis comme je le pense bien entendu.

### **Laure MURAT**

La précision de Geneviève est très importante. N'oubliez pas que quand Simone VEIL a défendu la loi pour l'avortement à l'Assemblée, un député a quand même trouvé le moyen de dire : « *Quel dommage qu'elle ne soit pas morte à Auschwitz.* » Il faut savoir dans quel camp on se trouve.

### **Geneviève COURAUD**

Éliane, tu voulais à ton tour, répondre à la question sur le mot « *féminazie* », joli néologisme en effet (!)

### **Éliane VIENNOT**

Pendant que le micro circule, je voulais simplement dire que « *féminazie* » est évidemment une insulte, mais qu'il faut s'attendre à des insultes et ne pas les confondre avec le *backlash*. Agressivité ne signifie pas forcément recul. Dans une société où de plus en plus de personnes osent se dire féministes et s'engager pour l'égalité, il faut s'attendre à ce que les gens qui jusqu'à présent ronronnaient, qui étaient très contents d'un système où les hommes dominant, se mettent en colère. L'insulte *féminazie* ne tient pas debout. Il faut rappeler la parole de Benoîte Groult : « *Le féminisme n'a jamais tué une seule personne, le machisme en tue tous les jours.* » Il faut leur demander où sont les gens tués par des féministes.

Quant au fait que des jeunes filles ont encore peur du mot féministe, il est indéniable, mais vous n'avez pas idée des progrès qui ont été fait dans ce domaine depuis trente ou quarante ans. Le féminisme a gagné un nombre de parts de marché incroyable. Les sondages disent qu'énormément de jeunes se disent féministes. Bien sûr, il faudrait voir ce que cela veut dire exactement, comment cela se passe dans leur vie, mais quelque part on s'en fiche. Nous aussi, nous avons des contradictions. Nous aussi, nous avons des vies qui ne sont pas nickel, ce n'est pas le problème. Être féministe, ça ne veut pas dire être nickel. Ça veut dire être conscientes et conscients – parce que les hommes aussi peuvent être féministes, c'est un problème politique – que quelque chose ne va pas dans la répartition des pouvoirs et des biens entre les hommes

et les femmes, et c'est dire que nous ne sommes pas d'accord avec ce déséquilibre. C'est formidable que, aujourd'hui, tellement de gens se disent féministes, même si ça crée de nouveaux problèmes puisque certaines déclarations sont plutôt douteuses. Il nous faut désormais faire comprendre que ça se prouve ! Mais vous n'avez pas idée d'où on vient. Dans ma génération, on était quelques poignées de féministes. Pour les autres, on était juste des folles, des exaltées. Et encore : pour ceux qui se rendaient compte qu'on existait ! Parce que la plupart des gens ne savaient même pas qu'on existait. On a beaucoup avancé et les jeunes vont continuer. Ça va faire tache d'huile.

**Édith VALLÉE, Mouvement HF Île-de-France**

Je voudrais réagir aux propos de Laure MURAT et d'Éliane VIENNOT: « *On ne doit aux morts que l'exactitude* ». J'ai envie de dire : « *On ne doit aux mots que l'exactitude.* »

Je vais donner un exemple de la force collective qui a ressuscité un mot, je parle de l'association HF Île-de-France qui a lancé, en 2014, le mot « matrimoine » en instaurant une Journée du matrimoine, en écho à celle du patrimoine. J'ai été l'une des premières à mener des parcours culturels dans Paris à cette occasion. Je peux vous dire que les gens s'esclaffaient au mot matrimoine, en disant : « *Mais qu'est-ce que c'est ?* » Maintenant, les politiques se sont emparés du mot et mine de rien, c'est devenu tout à fait courant. Il n'y a personne qui ne comprend pas ce que veut dire matrimoine. Il a fallu quatre ou cinq ans, ce n'est pas beaucoup. Maintenant, c'est un mot tout à fait courant. Ce n'est pas compliqué de rendre leur exactitude aux mots. Matrimoine existait dans la langue, puisque nous avons une langue romane avec une féminisation. Le mot existait jusqu'au XVI<sup>e</sup> siècle. Victoire ! Nous avons gagné le mot matrimoine, qui est maintenant courant.

**Geneviève COURAUD**

Eh bien merci pour vos interventions et vos questions stimulantes. Nous prenons une pause avant de nous retrouver pour la table ronde 2.

De l'amitié et de la bonne humeur avant toute chose...



Jacqueline DEVIER et Marie- Claude ROMERO



Caroline HUGUIN et Lucile LAROUR

## Les dossiers des participantes



Sylvie- Olympe MOREAU, Yseline FOURTIC :

## Et l'accueil



Claire DONZEL, la trésorière.

Spectacle « Je suis top » de et par Blandine MÉTAYER



Devant une salle comble...



Faty ZEBIR, Catherine BELLE, Jacqueline MAZZOLA, Liliane VANA, Fatima LALEM,  
Otilia FERREIRA, Catherine COUTELLE, Maud et Jean OLIVIER ;  
et Bernard BOSCH, Monique DENTAL, Nicole RAFFIN ; Gérard JABUT

**Soirée festive : on chante...**



Marie-Paule GROSSETÈTE, Nadia GUENET, Jocelyne ADRIAN

**Et on danse, .... Lucile**



## TABLE RONDE II « Masculinistes et antiféministes : Où se cachent-ils ? »

### *Femmes & justice*

*Modératrice, Laurence ROSSIGNOL, sénatrice, ancienne ministre des Droits des femmes, présidente de l'Assemblée des Femmes, p. 44*

*Aurélie FILLOD-CHABAUD, docteure en sciences politiques et sociales, spécialiste du traitement judiciaire des séparations conjugales et du militantisme paternel, p.45*

*Sophie SOUBIRAN, avocate à la Cour, spécialiste en droit de la famille, force juridique de la Fondation des femmes, p.48*

*Stéphanie LAMY, cofondatrice du collectif Abandon de Famille - Tolérance Zéro, p.53*

*Anne BOUILLON, avocate spécialisée en droit des femmes, droit pénal et droit de la famille, Fédération Nationale Solidarité Femmes (FNSF), p.57*

➤ *Débat, p. 61- 71*

#### **Laurence ROSSIGNOL**

Nous allons attaquer le deuxième thème de l'après-midi, autour d'une question que je poserai rapidement à nos quatre intervenantes : « La justice est-elle juste avec les femmes ? », ou peut-être « Des masculinistes ou des antiféministes se cachent-ils dans le monde judiciaire ? »

Pour répondre à cette question nous avons d'abord Aurélie FILLOD-CHABAUD, docteure en sciences politiques et sociales, spécialiste du traitement judiciaire des séparations conjugales et du militantisme paternel. Nous avons ensuite Sophie SOUBIRAN, avocate en droit pénal et droit de la famille et membre de la force juridique de *la Fondation des femmes* ; Stéphanie LAMY, cofondatrice du *collectif Abandon de Famille - Tolérance Zéro* et enfin Anne BOUILLON, avocate en droit pénal et droit de la famille, et membre de *la Fédération Nationale Solidarité Femmes*.

Je donne donc tout de suite la parole à Aurélie FILLOD- CHABAUD. Nous allons essayer de tenir le programme, car elles ont toutes les quatre beaucoup de choses à dire. Évidemment, en tant que femmes de droit, elles manient l'art oratoire – je vais dire que ce sont des « tribunes » –; je cherche toujours depuis des années le féminin du mot « tribun » que je n'arrive pas à trouver. Commençons donc tout d'abord avec Aurélie.

#### **Aurélie FILLOD-CHABAUD**

Bonjour à toutes et à tous. Merci beaucoup. Je m'appelle Aurélie FILLOD-CHABAUD. Je suis sociologue. Je vais essayer de répondre à la question posée par Laurence ROSSIGNOL, au titre de deux recherches que j'ai conduites.

La première, c'est dans le cadre de ma thèse de doctorat que j'ai soutenue en 2014, il y a cinq ans, sur les masculinistes, c'est-à-dire les mouvements de pères séparés. C'était une thèse comparative France – Québec. J'y propose une analyse d'une mobilisation collective en opposition à la régulation judiciaire des séparations conjugales, et en fonction dont elles sont régulées, respectivement en France et au Québec.

La deuxième recherche, que j'ai co-conduite cette fois, était une recherche collective. C'est une recherche qui a été publiée dans un livre *Au Tribunal des couples*, publié par le *Collectif Onze* dont je suis membre. Ce livre a été publié en 2013 aux éditions Odile Jacob. C'est en fait une recherche au sein de quatre tribunaux de grande instance en France, où l'on a travaillé sur la régulation judiciaire des séparations conjugales, cette fois-ci du point de vue de l'institution. J'ai donc aussi bien travaillé du point de vue des groupes de pères séparés, que du point de vue de l'institution. Durant la recherche collective, on a travaillé sur le travail des juges, mais aussi sur les audiences, et sur le traitement à proprement parler, c'est-à-dire sur le dossier judiciaire.

Maintenant, je vais essayer d'être succincte en répondant à la première question : « La justice est-elle juste envers les femmes ? » À dessein, je vais y répondre d'une manière détournée. Ce que je peux vous dire dans un premier temps, c'est que **la justice ne discrimine pas les hommes**, au regard de cette rhétorique largement diffusée par les groupes de pères, qui consiste à dire qu'ils sont discriminés par les JAF, les juges aux affaires familiales, parce qu'ils n'obtiennent pas la garde de leurs enfants au terme de la séparation, au terme du passage en justice. Souvent, la statistique qu'ils utilisent est une vieille statistique du début des années deux-mille, produite par l'INED, qui dit qu'effectivement 80 % des enfants résident habituellement chez leur mère après la séparation. C'est une statistique assez habilement utilisée par les groupes de pères séparés, pour dire que les juges aux affaires familiales – qui sont très souvent des femmes – sont sexistes et qu'elles discriminent à dessein les hommes, parce qu'elles font acte de sororité avec les femmes justiciables. C'est donc un argument souvent utilisé. En fait, ce qui est assez intelligent dans cet argument, c'est que les groupes de pères ne mentionnent pas que **la résidence de l'enfant est attribuée aux femmes tout simplement parce qu'en fait les hommes ne demandent pas la garde de leurs enfants**.

C'est un résultat que nous avons produit dans le cadre de notre travail avec le *Collectif Onze*, dans *Au Tribunal des couples*. On montre d'une part que les hommes ne formulent pas de demande à l'égard de leurs enfants. Ils se présentent à l'audience sans contester la demande de la mère, à savoir généralement la résidence principale... Donc d'une part ils ne la contestent pas, et d'autre part ils n'ont même pas forcément émis une réflexion vis-à-vis de cela. En fait il y a plus une réflexion en amont sur la pension alimentaire que sur la résidence à proprement parler. De fait, le juge ne peut pas intervenir dans cette décision d'attribution de la résidence chez la mère, car le juge se fonde principalement sur l'accord entre les deux parents. Il ne va donc pas remettre en cause cet accord, pour une raison très simple de traitement de la masse judiciaire : à partir du moment où l'on s'assure qu'il y a un accord entre les parties, alors on est à peu près sûr que les personnes ne reviendront pas devant la justice, en tout cas dans les mois qui suivent, et donc on s'assure d'une absence de contentieux. Voilà. C'est assez simple. Certes, les femmes ont la résidence de leurs enfants, mais en fait, c'est tout simplement parce

que les hommes ne la demandent pas.

Ensuite, une autre chose que je voulais dire est que si cet argumentaire de la discrimination des hommes est aussi souvent réutilisé par les groupes de pères, c'est parce qu'il y a une critique assez profonde de la féminisation des institutions, et notamment des grands corps d'État, à laquelle de fait la magistrature n'échappe pas. La magistrature se féminise assez clairement depuis une vingtaine ou trentaine d'années, mais surtout elle se féminise particulièrement au sein des affaires civiles et des affaires familiales. Il y a donc un discours assez marqué, qu'on peut aussi retrouver au Québec (mais pas tout à fait de la même manière, puisque la justice y est moins féminisée, elle est plutôt paritaire). Ce n'est pas une statistique officielle, puisqu'on n'a pas vraiment de statistiques sur la question. Ce qu'on a estimé dans notre travail de recherche, c'est qu'environ 80 % des JAF étaient des femmes.

Il y a donc une critique de ce que les groupes de pères nomment la féminisation de la société. Ce terme ne veut absolument rien dire, mais en gros la critique sous-jacente est celle-ci : « Écoutez. Il y a déjà beaucoup de femmes qui s'occupent de nos enfants, du fait de la féminisation de l'institution scolaire, la plupart des instituteurs et des profs sont des femmes. Il y a déjà beaucoup de femmes qui soignent nos enfants, du fait de la féminisation de l'institution sanitaire et sociale. Si en plus maintenant il y a des femmes qui prennent du pouvoir, puisqu'il y a maintenant des femmes qui entrent dans les grands corps, et qui deviennent hauts fonctionnaires. C'est encore plus problématique. »

Et qui est présent à cette audience ? Une femme JAF, une femme greffière, et généralement deux femmes avocates.

Il y a donc ce discours assez prononcé de la part de groupes de pères séparés : « S'il y a une attribution massive de la résidence de l'enfant chez la mère, c'est dans un premier temps parce que la JAF était en faveur de cette attribution, et dans un second temps et de manière plus globale, parce qu'il y a une féminisation des grands corps d'État et que les hommes disparaissent peu à peu de ces corps-là. » On va donc un peu tomber dans la thématique du grand remplacement : il y a un remplacement processuel de l'homme, de la figure du patriarche au sein de la famille.

Voilà un peu l'analyse du discours des groupes de pères.

À dessein, je ne vais pas répondre à la question : « La justice est-elle juste avec les femmes ? » au niveau économique et au niveau de l'attribution de la résidence de l'enfant, parce que je pense que mes collègues présentes aujourd'hui vont aussi répondre à cela. J'orienterai plus mon discours sur la question du militantisme et du masculinisme. Je vais peut-être maintenant m'arrêter un peu plus sur la question des groupes de pères séparés.

Tout à l'heure, se posait la question « Qu'est-ce que le masculinisme ? » Il y a une définition que j'aime bien. C'est celle de l'anthropologue Mélanie GOURARIER, qui a écrit un livre sur les séducteurs de rue, *Alpha mâle*<sup>5</sup>. Elle définit le masculinisme comme : « Tout groupe organisé autour de la défense de la cause des hommes dans une confrontation et rivalité avec le féminisme et les femmes. » Vous voyez donc que cela inclut effectivement le terme « antiféminisme ».

Il faut distinguer aussi, si l'on parle d'un **groupe qui s'organise autour de ça, ou pas**. Dans la société, notamment parmi les intellectuels etc., il y a effectivement beaucoup de personnes que l'on peut identifier comme masculinistes ou antiféministes, mais on ne va pas comparer... Enfin, FINKIELKRAULT peut être masculiniste, mais il ne va pas être organisé au sein d'un groupe militant qui va revendiquer... Bon, il a une audience – notamment à la radio – qui peut

---

<sup>5</sup> *Alpha mâle. Séduire les femmes pour s'apprécier entre hommes*, Paris, Seuil, 2017.

être assez forte, mais il ne va pas monter sur des ponts pour dire qu'il y a des injustices envers les hommes.

Il y a ces deux pans qu'il faut vraiment distinguer ; j'ai davantage travaillé sur l'action organisée des groupes d'hommes qui était dirigée vers cette question de la paternité. Les groupes de pères séparés ont en gros émergé dans les années soixante-dix, mais surtout quatre-vingt, tout simplement autour de l'explosion démographique de la divortialité<sup>6</sup>.

J'ai fait ma thèse en France principalement sur *SOS Papa*. C'est assez intéressant de lire les premiers journaux créés par l'association *SOS Papa*, au tout début des années quatre-vingt-dix. À la base, ce groupe s'est monté parce qu'ils étaient contre le divorce – c'est assez intéressant –. Ils étaient contre le fait que cela puisse exister, et qu'une femme puisse se séparer de son conjoint. Ensuite, de manière secondaire, cette question de la garde des enfants est apparue. En gros, l'idée était : « *Puisque je n'ai pas le contrôle sur la séparation – c'est-à-dire que si ma femme veut divorcer, elle divorcera – alors, la seule chose que je peux garder en mon contrôle, c'est la question des enfants, et la question éducative.* » C'est quelque chose qu'il est assez intéressant de voir au niveau des origines.

Il y a beaucoup de choses à dire sur les groupes de pères séparés, je vais donc me concentrer sur la manière dont ils se sont organisés autour de la défense de la fibre paternelle au moment de la séparation. Ce que j'ai constaté dans ma recherche, c'est que **cette mobilisation pour conserver son rôle de père apparaît vraiment au moment de la séparation**. Quand on retrace biographiquement les trajectoires de ces pères – j'ai fait des entretiens avec eux, etc. –, on va dire que le déclic paternel n'est pas forcément apparu au moment de la naissance des enfants, mais qu'il est vraiment apparu au moment de la séparation. Il est apparu d'autant plus que ces pères voulaient finalement garder un contrôle sur le projet familial. Cela s'inscrit dans un projet assez traditionnel. Souvent, ils sont mariés, dans des couples où il y avait une division du travail parental plutôt inégalitaire. C'étaient plutôt les femmes qui cumulaient ces tâches. Ils ont un bagage socio-économique, culturel et éducatif beaucoup plus important que leur épouse ou leur conjointe, et donc il y a une volonté assez forte de se battre notamment sur le fond culturel et scolaire. J'ai remarqué qu'il y a une forte mobilisation de ces pères notamment au moment de l'entrée en sixième de leur enfant, parce qu'il y a une volonté de se remobiliser sur leur trajectoire scolaire, et sur le fait d'être sûr et certain de maîtriser cette trajectoire. On appelle cela tout simplement la transmission du capital culturel. Ce capital culturel se transmet également par la voie économique, et c'est souvent aussi les pères qui ont un capital économique assez important. Ça se joue aussi au moment de la séparation en termes de patrimoine, de pension alimentaire...

Je vais terminer rapidement sur les modes d'action qu'ils utilisent. Ils sont assez différents en France et en Amérique du Nord. En Amérique du Nord, cela passe principalement par la voie des *happenings*. Le groupe le plus connu est celui des *Fathers for justice*, qui grimpent souvent sur des monuments connus, habillés en superhéros, avec justement des banderoles sur la justice, la justice sexiste, etc., souvent pour dénoncer cette institution-là. En France cela ne se passe pas tout à fait comme ça, à part un épisode qui a été assez rapide en 2013, où il y a eu à peu près le même mode d'action. Vous vous souvenez peut-être de Serge CHARNAY, de la grue, etc. En fait, il y a eu plusieurs actions cette année-là, mais cela a été assez ponctuel.

Les mobilisations françaises se focalisent sur une réutilisation importante de la figure enfantine. Il y a une volonté de passer pour des porteurs d'une cause innocente et inoffensive.

---

<sup>6</sup> Propension au divorce d'une population.

Cela marche assez bien ; l'idée est de dire : « *Attendez. Nous, on veut juste s'occuper de nos enfants.* » Au final, il n'y a personne qui va être contre ça. On est tous et toutes d'accord avec ça, évidemment. Sauf qu'il y a une trame de domination assez forte derrière tout cela. En tout cas, ce qui est intéressant, c'est qu'en France, il y a un imaginaire assez surplombant de cette notion enfantine, justement. C'est-à-dire que les enfants sont systématiquement mobilisés dans toutes les manifestations. À *SOS Papa* notamment, il y a énormément d'enfants, comme à *La Manif pour Tous*. Il y a énormément de poussettes, de ballons, etc. Tous les ans, ils font la manif des Pères Noël. Ils ont un pouvoir politique assez fort, parce qu'ils réussissent quand même régulièrement à manifester sous la tour Eiffel, ce qui est normalement impossible. La Préfecture leur en donne souvent l'autorisation.

Ils ont donc cette capacité à rassembler autour d'une image naïve, inoffensive, très enfantine, très joueuse, avec des distributions de bonbons, des attractions, etc., pour les enfants. Les slogans sont souvent scandés avec les prénoms de leurs propres enfants, etc. Il y a en fait cette figure de l'enfance, de l'innocence, qui marche très bien. Je vais m'arrêter là. Si vous voulez que je revienne sur certains points par la suite, il n'y a pas de problème.

*Applaudissements.*

### **Laurence ROSSIGNOL**

Parce que tu évoquais à l'instant le livre *Au Tribunal des couples*, j'avais envie de vous faire part d'une petite anecdote. Quand j'ai pris la responsabilité du portefeuille des familles, c'est le premier livre que l'une de mes collaboratrices a apporté sur mon bureau... Elle m'a dit : « D'abord tu commences par lire *Au Tribunal des couples*, et après tu pourras t'occuper de politique familiale. »

*Applaudissements.*

### **Laurence ROSSIGNOL**

Je laisse la parole à Sophie.

### **Sophie SOUBIRAN**

Merci beaucoup. Merci à *l'Assemblée des Femmes*. Je suis assez impressionnée, mais très heureuse de pouvoir bénéficier de cette tribune. Je suis avocate au barreau de Paris, et je suis également membre de la force juridique de *la Fondation des femmes*. *La Fondation des femmes* est une fondation récente. Elle a été créée avec l'idée, en tout cas sous son aspect juridique, que les associations avaient très souvent besoin d'un coup de pouce juridique, que ce soit pour rédiger des statuts, que ce soit pour orienter – même s'il y a déjà des structures qui existent – les femmes qui les sollicitent, ou pour faire des points de droit sur des aspects précis. C'est donc dans ce cadre-là que la force juridique existe depuis quatre ans. Nous sommes cent cinquante avocat-es bénévoles – avocates surtout – et nous espérons naturellement nous étendre. Cette construction de la force juridique s'est déployée également avec la rédaction d'outils pour diffuser les connaissances sur le droit. Mais ce n'est pas tout à fait l'objet de la discussion aujourd'hui. Notre action consiste surtout en plaidoyers et en un certain nombre de démarches, notamment auprès des cabinets ministériels, mais également auprès des parlementaires : nous sommes notamment en contact avec l'équipe au Sénat de Laurence ROSSIGNOL.

L'idée de droit peut être un outil et nous aider pour lutter contre les violences faites aux femmes notamment, mais aussi – et j'en arrive à notre sujet – ~~sur l'idée que~~ le droit est parfois, voire trop souvent, voire même dans la majorité des cas, utilisé au contraire comme un moyen de pression. Un exemple me vient en tête. Dans l'actualité judiciaire récente, et ça a été un beau succès : le procès BAUPIN, qui à son corps défendant a finalement permis d'obtenir une tribune judiciaire. Il s'est soldé par une relaxe des femmes qui étaient accusées par lui avec le mécanisme qu'on connaît de la plainte « baillon », qui consiste à vouloir faire taire les femmes qui dénoncent, en utilisant la plainte pénale.

L'autre aspect qui me préoccupe beaucoup et duquel je voudrais vous parler aujourd'hui, c'est celui du **délit de non-représentation d'enfant**. C'est un délit assez méconnu du grand public, qui est au croisement du droit de la famille et du droit pénal. Il est bel et bien un délit, puni d'un an d'emprisonnement et/ou d'une peine d'amende. **Dans 80 à 90% des cas, ce sont des mères qui sont punies.**

Qu'est-ce que ce délit ? C'est le délit « Daniel Balavoine – Mon fils, ma bataille<sup>7</sup> ». Nous sommes dans une situation où il y a une séparation – soit un divorce, soit une séparation entre des gens qui n'étaient pas mariés. Il y a eu un premier jugement, une première ordonnance du juge aux affaires familiales qui a fixé – en règle générale – la résidence chez la mère et le droit de visite et d'hébergement au père, parce qu'effectivement la plupart du temps, les pères ne demandent pas la résidence. Merci de l'avoir rappelé. Simplement, ce droit de visite et d'hébergement ne se passe pas, ou ne se passe pas bien. Alors, le Code pénal prévoit que le fait de refuser indûment, à la personne qui est en droit de le réclamer, de voir son enfant constitue un délit.

À quelles situations cela correspond-il concrètement ?

**D'abord, les situations les plus graves.**

L'enfant dit que chez papa, quand il y allait, ça ne se passait pas bien. Il y a des violences physiques. Il y a des violences sexuelles. Il y a de la maltraitance. Madame comprend bien comment ça peut se passer, parce qu'elle aussi en a été victime avant la séparation. Et donc le samedi, quand il faut présenter l'enfant, l'enfant ne veut pas y aller. L'enfant dit : « *Non, je ne veux pas* », et donc la mère ne représente pas l'enfant.

**Il y a aussi des situations qui peuvent, à première vue, paraître un peu plus légères, mais qui ne le sont pas dans les conséquences.**

C'est le grand ado qui a en fait autre chose à faire le week-end que d'aller chez son père, qui n'a pas envie d'y aller, qui parfois a compris aussi que son père ne s'était pas toujours bien comporté, et qui donc – parce que maintenant il est grand et a quand même le droit de donner son avis même s'il ne décide pas de tout – ne veut pas y aller.

Qu'est-ce que le Code pénal prévoit aujourd'hui ? Et que se passe-t-il dans ces situations-là ? C'est que monsieur peut citer directement madame devant le tribunal correctionnel. Ce n'est pas du tout une vue de l'esprit. Cela arrive tous les jours. J'ai découvert cette réalité et j'en suis un peu tombée de ma chaise en tant qu'avocate. J'ai des clientes qui sont professeures, qui sont tout à fait insérées, qui ne sont pas les délinquantes comme on peut l'imaginer dans une lecture superficielle du Code pénal, et qui se retrouvent du jour au lendemain citées par acte d'huissier. C'est un élément important

Cela veut dire que le parquet n'a pas forcément à intervenir là-dedans. Il n'y a pas forcément

---

<sup>7</sup> *Mon fils ma bataille* est une chanson écrite, composée et interprétée par Daniel Balavoine pour l'album *Un autre monde* en 1980.

eu d'enquête avant. Il est possible que Monsieur aille simplement voir son huissier et son avocat et leur dise : « *Maintenant, vous allez préparer cette citation parce que samedi dernier, je n'ai pas vu mon enfant.* » Enfin « *samedi dernier, et depuis quelque temps* ». Et donc Madame va se retrouver citée en tant que prévenue devant le tribunal correctionnel. **Le problème encore est que quasiment systématiquement, les femmes sont condamnées. Il y a environ mille condamnations par an.** Ce sont très souvent des peines de prison ; d'abord avec sursis, mais il y a aussi des peines de prison ferme qui sont prononcées en France sur le fondement de ce délit-là.

Alors cela pose plusieurs types de problèmes sur le plan juridique, et c'est **l'objet des questions prioritaires de constitutionnalité** que nous avons initiées avec un de mes confrères. Pour l'expliquer de manière un peu intuitive, en France, il y a un principe qui est, depuis BECCARIA<sup>8</sup>, celui qu'on applique au droit pénal. C'est celui de la « nécessité des peines ». Là, de manière très concrète, on voit d'abord qu'il y a quelque chose qui ne va pas, parce que le fait que Madame prenne un mois avec sursis, puis trois mois avec sursis quand ça recommence, puis six mois, puis on va commencer à avoir une peine ferme, on ne voit pas tellement comment ça peut solutionner le fait que l'enfant ne veuille pas voir le père. On a même plutôt tendance à constater que c'est le contraire qui se passe. En tout cas, c'est ce que je vois dans ma pratique. Je vois mal même intellectuellement comment cela pourrait être différent, parce que papa a fait condamner maman à la prison, et les problèmes qui existaient avant, existent toujours. Si jamais il y a un conflit initial qui explique que le droit de visite et d'hébergement ne se passe pas bien, ça ne risque effectivement pas d'arranger les choses.

Il y a aussi un problème qui est que la jurisprudence, voulant peut-être un peu adoucir la question, est venue dire qu'en réalité, il faudrait quand même essayer de comprendre pourquoi le droit de visite ne s'applique pas bien, avant de condamner la personne qui doit représenter l'enfant, c'est-à-dire la mère, pour le dire simplement. Elle a donc introduit **une notion qui est celle de « circonstances insurmontables »**. On va considérer que s'il y a des circonstances insurmontables qui empêchent la représentation, alors on n'a pas à condamner la mère au final. **En réalité, ces circonstances insurmontables ne sont quasiment jamais considérées comme remplies.** Il y a des arrêts de 2017 de la chambre criminelle de la Cour de cassation, qui est la plus haute juridiction, qui valident les raisonnements de juge du fond, qui considèrent que **même dans des cas où le père a été condamné après la non-représentation de l'enfant pour des faits de violence sexuelle sur les enfants, la non-présentation d'enfant est caractérisée, et donc la mère méritait effectivement ces trois mois avec sursis.** Ce n'est pas du tout un cas isolé. Quand je vous dis que je suis tombée de ma chaise quand j'ai découvert l'ampleur du problème, c'est vrai ! Encore une fois, **il n'y a quasiment rien aujourd'hui qui permette, pour un juge correctionnel, de considérer que cette situation n'est peut-être pas très normale et qu'on ne va peut-être pas condamner la mère. Non. Les mères sont condamnées.**

Il y a aussi un problème majeur qui se pose avec ce délit tel qu'il existe. L'intérêt que ce délit est censé protéger, c'est l'intérêt de l'enfant. On dit que pour un enfant, c'est important d'avoir – je le dirai avec un peu de malice – un papa et une maman. C'est quand même cette idéologie-là qui transparaît, mais enfin tout n'est pas mauvais dans l'idée de dire qu'un enfant a le droit de voir ses deux parents. Ce n'est évidemment pas mon propos. L'objectif est de protéger l'intérêt de l'enfant. **Or, pour être allée à ces audiences correctionnelles, s'il y a bien une**

---

<sup>8</sup> Cesare BECCARIA (1738-1794) *Des délits et des peines*.

**personne qui en est complètement absente, c'est l'enfant.** Et c'est normal, parce qu'en fait, ce n'est pas le lieu. L'enfant n'a pas à être entendu devant un tribunal correctionnel pour témoigner contre ses parents. On se retrouve avec une situation totalement délirante, où vous avez un juge correctionnel qui se retrouve à faire à moitié le juge aux affaires familiales et à essayer d'entendre madame et monsieur et de comprendre ce qui se passe, sauf qu'à la fin et à la clé, c'est systématiquement une peine de prison qui tombe, et c'est pour la mère.

**Alors d'un point de vue d'analyse féministe de cette situation-là, il y a quelque chose qui est extrêmement choquant.** C'est que dans la plupart de ces cas, l'autorité parentale est conjointe. Cela veut dire qu'en fait, on va considérer que si l'enfant ne voit pas le père c'est la faute de la mère, et c'est même sa faute pénale alors qu'en fait, dans la plupart des cas, le père a également l'autorité parentale sur l'enfant. Certes il ne vit pas avec lui au quotidien, mais il a l'autorité parentale. On a donc quand même beaucoup de mal à comprendre comment on peut justifier juridiquement le fait de dire que c'est nécessairement de la faute de la mère si le père ne voit pas l'enfant. Il n'est pas du tout question dans le texte d'aller vérifier si la personne a fait en sorte de voir ses enfants, si elle s'était manifestée ou si le père avait créé un lien après la séparation. Ça ne fait pas du tout partie des considérations. **C'est même le contraire, parce que vous savez qu'il n'y a aucun délit en France qui punit une personne qui n'exerce effectivement pas son droit de visite et d'hébergement.** C'est-à-dire que si le père ne va pas voir son enfant, il n'y a aucun délit pénal contre ça. D'ailleurs, c'est Laurence ROSSIGNOL qui m'a appris l'expression des « enfants de la fenêtre » ; c'est le petit garçon ou la petite fille qui attend son papa le samedi matin, et le père ne vient pas. Il n'y a pas un article du Code pénal qui punit cela. En revanche, si le père manifeste un intérêt quelconque à un moment donné ou se réveille subitement, alors non seulement le droit de visite et d'hébergement doit être exécuté, mais en plus si jamais cela ne se passe pas correctement, c'est la faute de la mère. C'est vrai que dit comme ça, ça a l'air assez délirant. C'est pourtant ce qui se passe, et c'est la façon dont c'est appliqué.

Pour terminer sur notre sujet des masculinistes et sur la façon dont ce délit-là est utilisé, ce qu'il faut savoir est que **ce délit de non-représentation d'enfant est un outil remarquable quand vous êtes dans une procédure de divorce.** Vous êtes quasiment certain-e d'obtenir une condamnation si le droit de visite et d'hébergement ne se passe pas bien. **Vous avez donc un jugement correctionnel qui dit que madame ne représente pas les enfants. À partir de là, vous allez pouvoir utiliser cette décision dans tout le reste de la procédure de divorce.** Vous allez pouvoir l'utiliser chez le juge aux affaires familiales, chez le juge des enfants, et vous allez pouvoir utiliser cela en disant un mot magique qui est celui du **syndrome d'aliénation parentale.** Je ne suis pas la mieux spécialisée pour en parler, mais je pense qu'avec l'hystérie, cela fait partie des espèces d'idées pseudo-scientifiques qui ont – encore une fois – une efficacité redoutable. Avec cet aspect psychiatrique et psychologisant qui fait très sérieux, ce syndrome d'aliénation parentale est en fait un outil formidable. C'est quelque chose qui permet de dire que la mère « aliène mon enfant », et donc qu'à partir de là, tout ce que l'enfant peut dire ou dénoncer, c'est faux. Ce n'est même pas la peine de l'écouter. C'est le discours de la mère.

Je l'explique sûrement de manière assez imprécise, mais en fait les deux se tiennent totalement. Et à partir de là, les pères – je devrais dire « le parent », mais on sait très bien de quoi on parle dans la réalité de la pratique – grignotent tout au long de la procédure. Ils ont leur délit de non-représentation de l'enfant, parfois deux ou parfois trois, parce qu'évidemment il y a des

récidives. Ils ont ce syndrome d'aliénation parentale. Ils peuvent donc progresser dans la procédure et obtiennent de plus en plus de choses. Dans les pires des cas, et j'en ai eu une encore très récemment, il y a des placements d'enfant qui se passent. Il y a des choses vraiment dramatiques.

Alors, que peut-on faire avec ce délit ? Que peut-on faire avec tout ça ? Moi, j'aimerais vraiment penser qu'en plaçant et en continuant d'expliquer tous ces mécanismes en tant qu'avocates, on pourra être suffisamment fortes pour réussir à infléchir la situation. Sauf qu'il faut savoir que typiquement, **ce délit est dans le Code pénal depuis le XIX<sup>e</sup> siècle, et il a été recodifié ensuite**. C'est donc quelque chose qui est très ancien et très ancré.

Rapidement, juste pour vous donner l'ampleur du problème. J'étais à une audience d'un juge aux affaires familiales pas plus tard que cette semaine. C'était une situation avec des violences familiales absolument caractérisées. Il y a eu une ordonnance de protection obtenue, ce qui veut quand même dire que l'on sait ce qui s'était passé : madame avait eu le bras cassé. On s'est retrouvé devant une jeune juge aux affaires familiales qui devait statuer sur les modalités de garde et qui a elle-même été obligée de me dire à un moment, tellement monsieur faisait de « cirque » : « *C'est exactement le genre de père dont je vous parlais.* » Elle a été obligée de me dire pendant l'audience : « *Écoutez, Maître. Passez un peu vite sur les pièces parce que vous voyez bien la réaction de monsieur. Ce n'est peut-être pas la peine d'envenimer les choses.* » Et moi de lui dire : « *Oui, mais vous imaginez ainsi ce que c'est pour ma cliente, quand il n'y a pas de juge dans la salle.* » C'était absolument lamentable !

À la fin de l'audience, quand cette jeune juge aux affaires familiales nous a regardé-es – je désespère qu'elle soit jeune en fait, parce que je le suis aussi –, elle a regardé ma cliente et le père en disant : « *Madame, Monsieur, vous vous rendez compte ? C'est vraiment anormal, ce que vous faites pour votre enfant. Vous êtes en train de la détruire.* » Et donc elle les renvoie dos à dos.

Et ma cliente lui demande : « *Il fallait que je fasse quoi ?* » Elle ne lui a pas répondu. Peut-être avait-elle envie de suggérer que la solution était qu'elle y retourne et qu'elle serre les dents. Je ne sais pas.

Tout ça pour vous dire que je suis assez désespérée, enfin pas désespérée, mais disons pas totalement optimiste, sur ce que l'on peut faire, nous seules, au sein de l'enceinte judiciaire. Nous avons donc absolument besoin du législateur. Nous avons besoin de modifier les textes, et c'est ce sur quoi nous sommes en train de travailler. Là-dessus, bien sûr, je suis très heureuse que cela se passe dans ce contexte-là et j'espère que nous allons obtenir des victoires, notamment sur ce délit de non-représentation de l'enfant pour qu'il soit au mieux dépenalisé. C'est-à-dire pour que cela ne fasse plus partie des sanctions du Code pénal, et, disons *a minima*, qu'on puisse le préciser pour qu'il n'y ait plus une application totalement aléatoire en fonction des juridictions.

Je vous remercie pour votre attention.

*Applaudissements.*

## **Laurence ROSSIGNOL**

Merci Sophie. Je pense que ce que tu décris doit aussi parler à beaucoup de participantes de cette Université d'automne. J'aimerais aussi simplement dire que *la Fondation des femmes* aide des femmes des associations et met ses compétences judiciaires au service des femmes, mais qu'elle a aussi un travail d'interpellation du législateur et qu'effectivement, nous sommes en

train de travailler sur ce fameux délit de non-représentation de l'enfant et sur la manière dont on pourra introduire ces sujets-là dans les textes de loi liés au Grenelle.

Enfin, pour celles et ceux qui ne l'auraient pas encore vu, et pour celles et ceux qui l'ont déjà vu, ce que raconte Sophie s'illustre merveilleusement dans la première scène de *Jusqu'à la garde*. Ce film commence par une scène dans le cabinet de la juge aux affaires familiales, où tout le langage corporel et la manière d'être d'une femme expriment sa peur de la violence. On a là une juge qui ne l'entend pas, ne voit pas, ne comprend pas ce qui se joue dans son cabinet. On retrouve ces scènes pendant tout le reste du film. Pour celles ou ceux qui ne l'auraient pas vu, je ne vous gâche pas davantage le suspense.

Stéphanie, je t'invite maintenant à prendre la parole.

## Stéphanie LAMY

Bonjour, et merci beaucoup à l'*Assemblée des Femmes* de m'avoir invitée ici aujourd'hui. Je suis militante et donc je ne suis pas une personne de droit, même si je dois pratiquer ce droit assez régulièrement. J'accompagne des mères victimes de violences économiques et d'abandon de famille dans leurs démarches. Je suis donc beaucoup plus à l'aise derrière mon écran que devant vous, mais je vais quand même essayer de vous expliquer le sujet que je creuse depuis de nombreuses années, un sujet doublement invisibilisé.

- Les violences économiques faites aux femmes ne sont pas encore inscrites dans le droit français, bien que la Convention d'Istanbul<sup>9</sup> définisse les violences conjugales comme un ensemble de violences, qui comprend également la violence économique. On attend donc que ce soit inscrit dans le texte de loi.
- Par ailleurs, on travaille beaucoup sur l'abandon, l'abandon moral des familles de façon économique, mais aussi physique, qui a bien sûr un impact économique sur les mères séparées.

Quand j'ai commencé à travailler sur ce sujet-là, c'est parti d'un cas personnel. Souvent, le militantisme part de ce qu'on vit. J'ai été victime de pensions alimentaires impayées. J'ai lancé une pétition. C'était au moment où les pères commençaient à grimper sur les grues. Je me suis aperçue qu'il y a eu un retour de bâton monstrueux pour un sujet qui me semblait être plutôt un sujet de justice « neutre » : il paye/il ne paye pas. Je suis anglo-saxonne, donc très carrée. Pour moi, c'était une vraie injustice qu'il ne paye pas. J'ai très vite compris que ce sujet-là, c'était comme toucher au troisième rail<sup>10</sup>. Il y avait vraiment des réactions extrêmement violentes par rapport aux pensions alimentaires, par rapport à l'argent. C'était un sujet qui n'était pas encore vraiment creusé en France par rapport au Canada. Au Québec, c'est quand même un objet de lutte féministe depuis des années. En France, beaucoup moins. Quand on a commencé à faire cela, je me suis retrouvée avec du cyberharcèlement, des menaces de mort via les réseaux sociaux, des pères séparés en bas de chez moi, qui avaient des projets pour moi et mes filles, et j'ai été vraiment très surprise. Ma carrière professionnelle a récemment

---

<sup>9</sup> La **Convention d'Istanbul**, adoptée par le Conseil de l'Europe en 2011, entrée en vigueur en 2014 a été signée par l'UE en juin 2017. Il s'agit du premier instrument international de ce type : les États qui ratifient la Convention doivent mettre en œuvre une série de normes complètes et juridiquement contraignantes en vue de prévenir la violence à caractère sexiste, de protéger les victimes et de punir les agresseurs. La France l'a ratifiée le 4 juillet 2014.

<https://www.europarl.europa.eu/news/fr/press-room/20191121IPR67113/convention-d-istanbul-tous-les-etats-membres-doivent-la-ratifier-sans-delai>

<sup>10</sup> Dans le métro, le troisième rail, alimenté en continu à 750 volts, peut conduire des personnes qui entrent en contact avec lui à trouver la mort.

beaucoup porté sur la guerre de l'information. J'ai travaillé sur la cyberguerre, des choses assez sérieuses ; c'était la première fois où je voyais des réactions aussi violentes.

Je suis donc allée creuser pour voir qui sont ces masculinistes, qui sont ces militants qui veulent absolument défendre ces petites pensions alimentaires – parce que les montants ne sont vraiment pas très élevés –, qui sont ces messieurs qui estiment qu'on va leur arracher un bras ou pire, s'ils doivent payer.

Il y a plusieurs catégories de masculinistes. J'ai commencé à faire une espèce de taxonomie. Il y a donc les « **alternistes** » qui sont plutôt des antiféministes qui vont affirmer la domination masculine et traditionaliste, les conservateurs, tous ces courants-là.

Ensuite, vous avez ceux qui estiment que l'égalité est déjà là, et qui vont donc militer pour la résidence alternée cinquante-cinquante. « *Puisque moi je vais payer cinquante euros, elle va payer cinquante euros* ». Ça ne marche pas comme ça dans un foyer, malheureusement.

Ensuite, il y a des courants beaucoup plus visibles comme les *Men Going Their Own Way*. Ce sont des **séparatistes masculinistes** qui ont décidé qu'ils n'ont pas besoin de femmes, mais bizarrement ne parlent que des femmes. À chaque fois que je *tweete* quelque chose sur les *Men Going Their Own Way*, les MGTOW, j'ai un petit tweet de MGTOW qui m'explique ce que c'est que le féminisme.

Après, il y a les *Incel*<sup>11</sup> qu'on connaît puisque ce sont vraiment là, pour le coup, des courants masculinistes terroristes, qui ont déjà commis des attentats. Ils développent une idéologie basée sur l'économie sexuelle des femmes et sur l'accès au corps des femmes. On est donc toujours sur cette idée d'économie.

Les MGTOW considèrent d'ailleurs les femmes comme une imposition. Avoir une femme, c'est comme avoir une taxe. Ces discours sur l'économie reviennent donc tout le temps.

Et bien sûr, il y a les *pères séparés*, pour qui les contributions alimentaires sont une rançon alimentaire.

Tout à l'heure, on s'est demandé : « Qui sont les masculinistes ? », et l'une des réponses était « des ignorants<sup>12</sup> ». **Moi, je dis que ce sont des fainéants. Ce sont des fainéants, parce que finalement ils n'ont pas à se fouler beaucoup pour créer des discours. Premièrement, ils détournent toujours les discours féministes.**

Quand nous disons qu'une femme est tuée tous les trois jours, ils vont dire que trois pères se suicident par jour. Vous voyez l'inversion ? Ces chiffres-là n'ont jamais été prouvés. C'est du n'importe quoi.

Quand ils parlent d'égalité, ils parlent de l'égalité parentale, mais bizarrement seulement après la séparation. Ils se découvrent « papas poules » après la séparation. Pourquoi ? Parce que ça fait profondément partie de leur identité, de la construction de leur identité, et pour ça ce sont des identitaires ; à mon avis des identitaires masculins, *male supremacy*, suprématie mâle. Voilà pour la définition.

Je reviens sur ce que cela a à voir avec le droit. Ils sont très fainéants parce qu'ils surfent sur des idées reçues, sur le fait qu'il y a une toute-puissance de la mère au sein du foyer, que les mères sont vénales. Bien sûr. On veut cent cinquante euros par mois pour l'enfant...

### **Une intervenante**

Et pour les allocations aussi.

---

<sup>11</sup> Involuntary celibate ou célibataire involontaire.

<sup>12</sup> Cf la contribution d'Éliane VIENNOT.

## Stéphanie LAMY

Ah oui, bien sûr. Les allocations, c'est très important, parce que comme ça on passe de la tutelle des hommes à la tutelle de la CAF.

Alors, on est très vénales. Ils n'ont pas besoin de se fouler beaucoup pour créer leur discours, et leur discours, c'est leur mode d'action. Que fait leur discours ? Il va venir renforcer le *lobbying* auprès des parlementaires, auprès des instances qui créent du savoir, les universitaires. Ils se rencontrent dans des appels à projets d'études. Ils vont aller à la rencontre du Haut Conseil de la famille. Ils vont aller à la rencontre des parlementaires, au point parfois de les harceler. Un parlementaire m'a raconté qu'il avait trouvé un « SOS Papa » en train de faire les poubelles pour voir s'il y avait des documents qu'ils allaient pouvoir exploiter. Ils sont donc dans le discours. Ils veulent en fait modifier les normes à travers leur discours, que ce soient les normes légales, mais aussi les normes culturelles.

Malheureusement ces discours fonctionnent. Pourquoi ? Parce qu'il y a un terrain qui permet l'adhésion à ces discours. Moi, je pense toujours que dans la guerre de l'information, on a le terrain. On a le champ de bataille. Il y a des armes sémantiques qui viennent façonner encore plus le terrain. Du coup, ces discours vont adhérer encore plus. En plus de ça, on est aujourd'hui dans une surmédiatisation de certains types d'actions comme les grues. On voit des générations d'identitaires qui font de la métapolitique, qui font des actions spectaculaires. Ces actions spectaculaires ont toutes un but, celui de réaffirmer et refaçonner tout ce terrain informationnel, pour qu'au moment où les lobbyistes vont chercher les député-es, ce discours-là résonne toujours dans les oreilles. De cette manière, on se retrouve avec un tout petit nombre de pères séparés, puisqu'ils sont quatre-cents en France, pas plus. On a l'impression d'une amplification de leurs actions et de leurs discours qui est monstrueuse. Il faut donc revenir aux réalités.

Moi, je lis leurs blogs. Je lis Internet. Je vais en immersion dans ces forums. C'est immonde ce qui se dit là-bas. Sur Internet par exemple, ils se filent les adresses des associations de femmes qui vont protéger les victimes de violences conjugales. Ils vont faire des listes de noms d'avocates qui défendent les victimes. Ils font des listes de noms d'associations. Ce sont pour moi des hommes dangereux, même dans leur militantisme. Il faut donc prendre conscience qu'on n'est pas sur des phénomènes de « gentils petits papounets ». Non.

**Ce sont des hommes qui ont été lésés dans un privilège indu, qui ont été lésés dans leur identité de *pater familias*.** On en revient à ces notions assez chrétiennes, *pater familias*, le sein de la famille... Ils ont été vraiment lésés dans leur identité, et du coup ils deviennent violents. Ils deviennent violents soit au sein de leur foyer, soit après la séparation, soit dans leur militantisme. On a quand même des *SOS Papa* qui se sont retranchés avec des armes, et tout cela passe dans les faits divers. On n'en entend jamais parler.

Je vais aller très loin dans ma réflexion. Si on pensait à ça comme du terrorisme ? Là, on est sur des groupuscules qui terrorisent, qui essayent de changer, qui essayent d'imposer, de réimposer la vraie domination masculine totalitaire. Si on pensait à ces groupuscules comme si c'étaient des terroristes, je ne pense pas que ça passerait seulement dans les faits divers, quand un militant se retranche chez lui avec des armes et qu'il tape des policiers – Cette affaire est une vraie affaire, elle date de 2014 –. En 2014, la réponse pénale avait été seulement une médiation entre son ex-femme et lui. Vous imaginez, imposer une médiation entre des victimes de terrorisme d'extrême droite ou de terrorisme djihadiste et leurs agresseurs ? C'est juste impensable.

Donc, pour revenir au droit, la justice est-elle juste avec les femmes ? Non, pas tant que les normes sont façonnées dans leur application par des discours qui tendent à réimposer la domination masculine... Alors qu'on avait quand même grignoté des avantages. Puisque le discours façonne la culture et les normes, puisque les masculinistes vont détourner des articles de loi qui sont normalement censés protéger, comme la non-représentation d'enfant, et puisqu'ils créent des discours et inventent des syndromes comme celui de l'aliénation parentale... (Maintenant, ils sont sur le « syndrome de Médée<sup>13</sup> »). Après, ils vont inventer encore autre chose. À chaque fois, ils réinventent des nouveautés, et détournent les chiffres. Est-ce que la justice est juste avec les femmes ? Tant que la fabrication du droit est fondamentalement viciée et tant que l'application du droit est fondamentalement viciée, la réponse est non, la justice ne sera pas juste avec les femmes.

*Applaudissements.*

### **Laurence ROSSIGNOL**

Avant de donner la parole à Anne BOUILLON, je voudrais dire à quel point les masculinistes et toutes ces associations de pères, dont il faut tout le temps démontrer et démonter les manipulations, peuvent être dangereuses, et à quel point nous sommes en vigilance constante face à eux. Je rappelle qu'en 2014, les pères étaient montés sur les grues à Nantes. Anne, qui est avocate à Nantes, peut peut-être l'évoquer. Le Premier ministre à l'époque était Jean-Marc Ayrault, maire de Nantes. La manière dont il fallait régler le problème au gouvernement était : « *Il faut faire redescendre les pères des grues. Débrouillez-vous comme vous voulez, mais faites redescendre les pères des grues.* » Et il faut donner un peu pour les faire redescendre. En général, c'est pareil pour tous les mouvements. Il faut en lâcher, et donc il fallait en lâcher aux pères sur les grues. Ça a été un vrai travail que de bloquer la tentation des pouvoirs publics de répondre aux revendications qui étaient celles des pères sur les grues.

Deuxième chose, c'est **la question de la résidence alternée systématique** qui revient, et qui reviendra toujours. Pourquoi ? Parce qu'il y a là une belle manipulation. Quand ils exposent les raisons pour lesquelles il faut la résidence alternée systématique, jamais les groupes de défense des pères ne vous racontent que dans 80% des dossiers des pères sur les grues, on a des faits de violence antérieurs. Ça, ils ne le disent jamais.

A qui s'adressent-ils ? Ils parlent à toutes celles et tous ceux qui sont pour la coparentalité, l'égalité. La dernière fois, c'était il y a deux ans : la secrétaire chargée de « l'Égalité femmes-hommes » (et non plus des « Droits des femmes », et croyez-moi, ce glissement dans l'intitulé n'est pas neutre du tout) trouvait formidable dans son blog « Maman travaille » que papa, dans le cas de résidence alternée systématique, s'occupe des enfants pendant que maman travaille. Il a fallu que j'aille auprès des député-es *En Marche* que je connaissais, avec des associations qui ont fait le boulot et qui ont alerté, etc., expliquer en quoi cette revendication de résidence alternée était une revendication dangereuse et qu'il était totalement impossible qu'elle soit reprise à son compte par la secrétaire d'État à l'Égalité femmes-hommes. Il faut donc tout le temps être sur le qui-vive sur ces sujets-là.

Je passe maintenant la parole à Anne.

---

<sup>13</sup> Le syndrome de Médée est une modalité de harcèlement mise en œuvre par un parent voulant priver son conjoint de la relation avec ses enfants et apparaissant à l'occasion d'une rupture conjugale. Ce concept ajoute des dimensions psychopathologiques importantes à la notion de syndrome d'aliénation parentale. Pour le syndrome d'aliénation parentale, cf. les deux interventions précédentes de cette table ronde.

## Anne BOUILLON

Je suis avocate au barreau de Nantes depuis une vingtaine d'années et je suis extrêmement engagée sur la question de la défense des femmes. Je suis une avocate en colère, mais pas résignée, et très heureuse de partager ces quelques instants avec vous.

Il me semble qu'après avoir entendu les exposés de mes consœurs, je n'ai plus grand-chose à dire. Et pour autant, je souhaite essayer de vous proposer une lecture et une réponse à cette question de savoir si notre système judiciaire et notre institution judiciaire traitent de la même manière les femmes et les hommes.

Vous comprenez bien qu'en posant la question simplement, j'y apporte une réponse, à la place qui est la mienne, et cette réponse ne vous surprendra pas. Néanmoins, à la question de savoir si la justice est masculiniste, et en avançant d'un cran dans l'analyse, je vous proposerai deux niveaux de réponse.

- Le premier, qui peut paraître évident avec « les chevaux de Troie », la face immergée de l'iceberg, dont nous venons de parler, à savoir **la garde alternée imposée comme un système de règle et de principe porté par des parlementaires**, et puis **cette théorie fumeuse du syndrome d'aliénation parentale**. Alors sur ces questions-là, il est assez aisé de voir comment les masculinistes essayent de pénétrer le corpus juridique et l'institution judiciaire. Il est également assez aisé finalement – comme Laurence le disait – d'alerter, de signaler, de dire « *attention, danger* », « *voilà ce qui se joue en réalité* ». **Sous couvert de discours béni-oui-oui ou égalitaires, c'est en réalité une guerre des femmes qui est ambitionnée.**
- Plus subtil, plus difficile à mettre en lumière est le fonctionnement intime, le fonctionnement quotidien, le fonctionnement systémique de l'institution judiciaire. Notre société, notre système social, notre fonctionnement social est forcément et nécessairement imprégné des inégalités de genre. Ça nous transcende. Ça nous dépasse. Parfois à notre corps défendant – parfois à **mon** corps défendant –, nous reproduisons des systèmes et une domination masculine, ou une soumission féminine. Appelez ça comme vous voulez.

Évidemment, l'institution judiciaire n'échappe pas à la règle, et l'institution policière non plus. Les magistrats sont des gens comme vous et moi, et sont nécessairement pétris de tous ces schémas, de tous ces réflexes et de tous ces archaïsmes. Appelez ça comme vous voudrez, mais déconstruire ces réflexes-là et cette culture – pour reprendre le terme de Françoise Héritier – nécessite plusieurs choses. D'abord, ça nécessite le fait de le vouloir, ce qui n'est pas évident ; le fait de pouvoir, ce qui n'est pas non plus nécessairement acquis ; et puis le fait de se former, ce que nous faisons là aujourd'hui, et ce que les magistrat-es, les avocat-es, et les policier-es doivent nécessairement continuer de faire, et je balaye devant ma porte et je continue de le faire. Sur le syndrome d'aliénation parentale notamment et si vous me l'autorisez, nous avons – nous comme avocat-es – une responsabilité extrêmement forte à résister à cette tentation qui pourrait être la nôtre d'utiliser ces concepts-là en fonction des dossiers qui nous sont soumis, parce qu'ils viendraient servir la cause de nos client-es. **Nous avons donc une éthique à cultiver. Nous avons une conscience à cultiver.** Ce n'est pas tous les jours facile. Croyez-le.

Pour ce qui est de la justice familiale, je constate chaque jour à quel point l'injonction parfois violente à la coparentalité est assénée aux femmes. C'est quelque chose qui est tout à la fois désespérant, mais tellement récurrent – là aussi, j'en dirai un mot tout à l'heure – que l'on parvient aujourd'hui peut-être un peu à une amorce de changement sur ces questions-là, et le législateur a un rôle considérable à jouer. Voyez-vous, la juridiction familiale, la justice

familiale, n'a en réalité que peu cure de ce que sont, ou de ce que font, ou de ce que subissent les femmes. La justice familiale est d'abord centrée sur l'enfant. Le juge aux affaires familiales va centrer son action sur la coparentalité, et sur le droit de l'enfant à être élevé par ses deux parents. C'est un droit *a priori* que moi je ne conteste pas, mais qui trouve ses limites. **Lorsque papa tape sur maman, la coparentalité ne doit plus être la pierre angulaire de la décision du juge, mais bel et bien l'abstinence à enjoindre aux femmes cette coparentalité qui leur fait tant violence.** Ça peut paraître comme ça évident à dire, mais là aussi je vous demande de me croire sur parole. Dans les prétoires, c'est une idée qui est encore très compliquée à faire progresser. On progresse. On a des gens qui nous aident. Edouard DURAND<sup>14</sup> a fait un travail remarquable sur cette question-là. Le Professeur BERGER a aussi pu faire un travail sur cette question-là. **On est en train, me semble-t-il, et c'est une note optimiste que je vous propose là, d'à peu près en terminer avec l'idée de dire qu'un mari violent peut être un bon père.** À peu près.

Mais j'aimerais qu'on aille plus loin. **J'aimerais qu'on cesse d'enjoindre aux femmes de se soumettre aux médiations pénales,** nous l'avons dit il y a un instant, **mais aussi familiales.** La médiation familiale est portée aux nues et devient la sacro-sainte solution à tous les problèmes. Dans tous les dossiers, les magistrat-es invitent, si ce n'est enjoignent, les parties à se soumettre à une médiation familiale même s'il y a eu une situation de violence. Et là, il faut pouvoir effectivement systématiquement dire qu'on refusera la médiation familiale, mais c'est à ce moment-là un procès aux mauvaises mères qui nous est fait. C'est-à-dire que devant le juge aux affaires familiales, la dialectique est la suivante : la mère passe au tribunal de la « bonne mère ». Est-elle bonne ? Mauvaise ? Abusive ? Poule ? Juive ? Dites ce que vous voulez. On vient décortiquer la capacité maternelle de la mère et sa qualité intrinsèque, mais les critères varient. Ils sont tout à fait ajustables d'un juge à un autre, d'un dossier à un autre. Et le père vient revendiquer des droits. **Et on est systématiquement dans cette dialectique-là, de l'une qui doit faire ses preuves, et de l'autre qui vient réclamer des droits.** Et le ou la magistrat-e de dire : « Allez régler tout ça en médiation familiale. Vous verrez. C'est la panacée, et ça va être formidable. » À telle enseigne que la médiation familiale, vous le savez peut-être, devient maintenant un préalable obligatoire pour saisir des juridictions familiales.

C'est le cas notamment à Nantes. Il se passe beaucoup de choses à Nantes. Notre juridiction est une juridiction pilote sur cette question. Alors, les magistrat-es sont là aussi des gens de très bonne volonté, qui ont bien compris qu'il était compliqué d'imposer une tentative de médiation préalable obligatoire à des femmes qui avaient subi des violences. Il y a donc une exception à la tentative de médiation familiale préalable obligatoire s'il y a eu des violences conjugales, sauf qu'on retombe sur l'appréciation *in concreto* du juge. C'est-à-dire que c'est le juge qui va décider si, dans ce dossier, il décide ou non de soumettre sa saisine à une médiation préalable. On retombe sur l'administration de la preuve des violences, à savoir : est-ce que le simple fait que vous indiquiez vous, Madame, avoir subi des violences est nécessaire et suffisant pour que je vous dispense de médiation ou pas ? Eh bien, la parole de la femme ne suffit pas à la dispense de médiation, et les critères des fourches caudines de la TMFPO<sup>15</sup> – on aime bien les acronymes – sont extrêmement sévères. **J'ai eu un tas de situations où on a**

---

<sup>14</sup> Edouard DURAND est magistrat, actuellement juge des enfants au tribunal de grande instance de Bobigny. Il a été juge aux affaires familiales et coordonnateur de formation à l'École nationale de la magistrature, pour la formation initiale des auditeurs de justice et pour la formation continue des magistrats. Il est de 2015 à 2019 coprésident de la commission « violences de genre » du HCEF/H.

<sup>15</sup> TMFPO, Tentative de Médiation Familiale Préalable Obligatoire.

## **imposé une médiation préalable à des femmes victimes de violences conjugales.**

Je souhaite vous entretenir un court instant de cette question où le juge aux affaires familiales est non plus centré sur l'enfant, l'organisation parentale et les questions d'autorité parentale, mais – et c'est assez récent – est investi de ce pouvoir donné par le législateur de protecteur de la femme, c'est-à-dire du conjoint qui a subi des violences. **Je fais évidemment référence à l'ordonnance de protection.** On en parle beaucoup. Notre garde des sceaux s'est inquiétée de ce que ce mécanisme était fort peu utilisé là où les femmes continuent de mourir en nombre dans notre belle contrée.

Je ne vais pas vous faire une étude de droit, mais je vous dis un petit mot sur le texte. Le texte pourrait sembler *a priori* et à première vue assez bien fait. Je dois dire qu'il m'a fallu quelques années de pratique pour en voir toutes les limites et les imperfections. Le texte nous dit : « *Lorsque les violences exercées au sein du couple ou par un ancien conjoint, un ancien partenaire lié par un PACS ou un ancien concubin* »... Donc, on vise toutes les formes de relation conjugale présentes ou passées, quelle que soit leur dimension juridique. « *Lorsque ces violences mettent en danger la personne qui en est victime, un ou plusieurs enfants, le JAF peut délivrer en urgence à cette dernière une ordonnance de protection.* » Jusqu'ici, tout semble aller bien, **sauf qu'une étude et une lecture un peu serrées du texte vous amènent à comprendre qu'il y a une double condition à l'ordonnance de protection : les violences, et le danger.**

Autrement dit, si vous faites une lecture en creux du texte, **vous comprenez qu'il y aurait en théorie des violences qui ne mettraient pas en danger, des violences inoffensives, des violences qui ne font pas mal, des violences supportables.** Ça prête à sourire, mais c'est vrai. Je ne sais pas si le législateur en était conscient. Je pense qu'il l'était en réalité, lorsqu'il a écrit le texte comme ça. Il s'est dit : « *On va être submergé de demandes d'ordonnances de protection par toutes ces bonnes femmes qui vont venir demander la garde des enfants, parce qu'en fait, c'est ce qu'elles veulent. Il va falloir quand même resserrer un peu les vis, et mettre une condition de danger aux violences.* »

**Sauf que dans les faits, on a des décisions qui constatent les violences, mais qui constatent l'absence de danger, ce qui relève d'une méconnaissance grave de ce que sont les violences conjugales.** Autrement dit, par exemple madame dépose plainte ou pas – et on pourrait parler du dépôt de plainte et du sacro-saint critère de dépôt de plainte –, mais madame se plaint de violences qui peuvent même être vraisemblables. Et là, sur la question de l'administration de la preuve, c'est assez bien foutu. Je n'ai pas à administrer la preuve certaine d'une violence lorsque je viens demander une ordonnance de protection. Mais elles sont anciennes. Madame a supporté. Elle a serré les dents. Et puis, parce qu'elle sait que la crise revient, parce qu'elle sait que la lune de miel est terminée, parce qu'elle sait que les violences vont se réamorcer, elle vient me voir et on décide de demander une ordonnance de protection. « *Mais, Madame, les violences ont deux ou trois ans. Vous n'êtes plus en danger. Mais, Madame, vous avez trouvé refuge chez une association de terrain qui vous accompagne avec vos enfants. Vous n'êtes plus en danger. Mais, Madame, le parquet diligent a mis votre conjoint violent sous contrôle judiciaire. Il y a déjà une mesure de contrôle de cette personne. Vous n'êtes plus en danger.* » Ce sont des exemples de décisions que j'ai à chaque fois dans mes dossiers. Je viens demander une ordonnance de protection. On constate les violences, mais on me la refuse au motif de l'absence de danger.

Je vous laisse imaginer la conséquence que ça a, non seulement sur le fait que l'institution judiciaire n'est évidemment plus perçue comme une passerelle de sortie possible par les femmes, mais aussi sur le sentiment d'impunité totale nourri par les agresseurs. **C'est**

**absolument une catastrophe.**

**Prenez votre stylo, barrez cette condition de danger, et je pense que les femmes mourront peut-être en moins grand nombre en France. Ce que ça nous dit aussi de notre système judiciaire, et de notre société tout entière, c'est que nous acceptons un seuil de violence « acceptable ».** Il y a cette idée forte, et c'est pareil sur la coparentalité, qui est : « *Madame, vous devez composer avec, Madame, il faut faire avec. Et puis, si vous ne faites pas avec, vous êtes une mauvaise mère. Pensez à votre enfant. Et puis, une gifle n'est finalement pas si grave.* » Après tout, un acteur peut se voir décerner une palme. Bon. Je ne vais pas démarrer là-dessus, mais cette idée est fortement ancrée chez chacun et chacune d'entre nous. Elle est ancrée chez les clientes, cette idée. C'est-à-dire qu'elles viennent déposer devant moi des situations qui me paraissent insupportables : « *Mon mari me contrôle. Il a mis un logiciel espion dans l'ordinateur. Il contrôle mes dépenses. Il m'interdit de m'habiller de telle manière, mais rassurez-vous. Il n'est pas violent.* » Si je ne vais pas en faire le reproche à ma cliente, **cette idée de seuil de violence acceptable est insupportable lorsqu'elle est cultivée par l'institution judiciaire.** C'est de notre responsabilité à toutes et à tous, acteurs et actrices de justice, d'y voir clair dans le jeu des violences, de savoir les décoder, et d'y mettre un terme. **À cet égard, l'institution judiciaire est parfaitement défailante, voire pire. Elle peut être dangereuse.**

Que faire ? J'avance quelques pistes de réflexion avec vous. **D'abord, il faut peut-être rehausser collectivement notre seuil d'intolérance à la violence.** Il faut développer cette idée qu'il n'y a pas, encore une fois, de petites violences. Il n'y a pas de violences acceptables. Il n'y a pas de violences qui soient anodines, et il n'y a pas de violences avec lesquelles les femmes doivent composer nécessairement et obligatoirement.

Pour ce qui est de l'institution judiciaire, qui est mon sujet, il nous faut passer aujourd'hui – et c'est culturellement difficile –, d'une culture de la répression et de la poursuite – et vous aurez compris que là n'est pas ma revendication – à une culture de la protection. **C'est très compliqué pour l'institution judiciaire de protéger, pour une raison extrêmement concrète : c'est que la parole des femmes est toujours suspecte. On ne croit pas les femmes. On paie le prix fort de décennies, que dis-je, de siècles de décrédibilisation de notre discours, que ce soit par la médecine, que ce soit par la religion, que ce soit par la société tout entière qui nous a, tour à tour, traitées comme des incapables ou des hystériques.** Nous en payons le prix fort aujourd'hui. Non seulement notre parole est suspecte, mais en plus elle est viciée. C'est-à-dire que lorsque nous venons déposer quelque chose devant l'institution, cette parole est forcément et nécessairement à double tiroir : « *Si vous déposez plainte pour des violences, à supposer que vous osiez le faire, c'est que vous nourrissez, Madame, une autre ambition.* » On va discuter des hypothèses qui sont légitimes, et pourquoi pas, parce que notre droit processuel est ainsi : présomption d'innocence, administration de la preuve... Je ne demande pas que les femmes soient crues sur parole sans autre forme de procès, pourrais-je dire. **Je demande que notre parole ne soit pas nécessairement suspecte,** et c'est bien différent.

Et là, nous sommes dans un problème éminemment culturel. J'entendais la semaine dernière au Sénat un gendarme dire – et de toute évidence lui et moi ne vivions pas dans le même monde – qu'il fallait sacraliser la parole des femmes. Soit-il entendu ! **Ce que je demande, moi, c'est de sacraliser les espaces judiciaires, voyez-vous. C'est de sacraliser les espaces de réception des plaintes des femmes qui viennent déposer plainte. C'est de sacraliser les espaces qui jugent des violences conjugales, et je parle ici des juridictions spécialisées.** C'est de sacraliser ces quelques avancées que nous avons où nous gagnons un peu de terrain,

parce que cette pression, cette hécatombe, deviennent insupportables. **Ces avancées sont fragiles. Croyez-le.** Dans ma pratique professionnelle, j'en mesure tous les jours la fragilité. Alors, bien sûr qu'il faut sacrifier ces espaces-là. Il faut arrêter de contester et de suspecter par essence la parole des femmes. Et puis, il faut entendre un peu celles et ceux, celles que vous êtes et que nous sommes, qui les défendent et qui portent leur parole.

Il est trop tentant pour moi de ne pas m'épancher un peu sur votre épaule sur la difficulté qui est toujours la mienne aujourd'hui, après *MeToo*, après le Grenelle, à défendre les femmes, et à être prise au sérieux dans la défense que je propose. Moi, si j'observe un effet un tant soit peu bénéfique, c'est que les détracteurs – appelons-les masculinistes ou appelons-les comme vous voudrez – ont moins le champ libre dans la parole et dans la contestation qu'ils m'opposent, lorsque je viens proposer précisément des analyses systémiques dans les prétoires, qui sont pour moi des espaces d'analyse politique et systémique.

Je pourrais multiplier les anecdotes sur l'accueil qui m'était réservé, il y a encore quelques mois ou quelques années, dès lors que je proposais justement ces analyses. Au mieux c'était un regard désespéré, ou un regard appuyé sur la montre qui est au fond de la salle d'audience, ou des regards croisés entre les magistrats et mes confrères avocats sur le fait « *qu'elle va encore nous sortir son discours féministe* ». C'est un peu moins vrai, mais paradoxalement j'ai l'impression qu'il y a des résistances qui se structurent de manière extrêmement puissante et moins voyante.

L'exercice de la profession d'avocate est un exercice difficile. Il est passionnant, mais difficile, parce que l'expérience qui en est la mienne – et je pense que Sophie la partage également – est qu'il m'est constamment nécessaire de me départir et de rejeter la demande qui m'est faite de me raccrocher à mon éternel féminin. Je ne sais pas si je suis très claire. Cette idée que « si je suis comme je suis, c'est parce que je suis femme », et que cette condition-là vient définir tout le champ de mon action est insupportable. Je me suis vue dans des situations absolument intenable, où mon intégrité physique a été attaquée. Précisément, un jour, un magistrat en colère – vous savez qu'on s'engueule avec les magistrat-es à longueur de journée, c'est l'essence même de notre boulot – m'a saisie par le bras et m'a sortie de son bureau. Je crois que je suis devenue féministe radicale ce jour-là. Peut-être étais-je impolie. Peut-être étais-je outrancière. Ce n'est pas tout à fait exclu, mais ce mec n'aurait jamais osé me prendre par le bras et me sortir *manu militari* si j'avais été un homme.

Alors, notre justice est-elle masculiniste ? Je n'en sais rien. Patriarcale, assurément.

*Applaudissements.*

## **Laurence ROSSIGNOL**

Merci Anne. Merci à toutes les quatre pour vos prestations si éclairantes. En fait, ce que tu disais m'évoque une chose. Je suis féministe depuis fort longtemps, et souvent on m'a demandé : « *Tu es féministe, mais tu as été violée ? Tu as souffert ?* » Non. Il y a vraiment cette difficulté à se départir justement d'une suspicion d'affect et de biais personnel du fait de notre genre. Voilà. Il faut qu'il y ait une explication à être féministe, et il faut qu'il y ait une explication à défendre la cause des femmes. Le fait que ce soient des femmes qui tiennent un propos féministe déqualifie le propos. Bien sûr, ce serait tellement mieux si les hommes devenaient féministes à notre place. **En effet, je crois que l'une des questions centrales est la suspicion. Moi, je parle d'une présomption de mensonge qui pèse sur la parole des femmes devant la justice.** Du point de vue du législateur, lever la présomption de mensonge n'est pas

si facile à intégrer dans le code. C'est très difficile.  
La parole est à la salle.

## DÉBAT

### **Jacqueline MAZZOLA**

Bonjour. Je vais vous demander plusieurs choses. D'abord, comment peut-on savoir si des avocats ou des avocates sont féministes ou pas ? Parce que la majorité ne le sont pas, donc je voudrais avoir une liste.

*Rires.*

La deuxième chose est qu'en tant qu'avocates vous êtes vraiment dans le système. Les juges ne sont pratiquement jamais féministes, en dehors de quelques exceptions. Il s'est trouvé un juge qui était près de moi, et qui devait préparer pour le lendemain un jugement pour une femme à l'occasion d'un divorce. Il n'y avait pas de violence. Je lui ai donc retourné les arguments qui ont été donnés par l'avocat de l'homme contre la femme. J'ai réussi à lui faire comprendre que la femme n'avait pas tort, mais c'est parce qu'on était amis, parce qu'on se connaissait, et parce qu'on a parlé tranquillement. Je ne crois donc pas, franchement, que les juges soient féministes.

La troisième chose que je voulais dire est que quand les violences arrivent chez l'avocate pour une séparation, c'est la conséquence de plein de choses. C'est-à-dire que ce sont des violences qui ont duré un an, six mois, dix ans, et qui ont fait que cette femme a été soumise pendant des années. Elle a accepté cette soumission et, quand elle arrive chez vous, elle est encore en soumission. Je crois que c'est ça, notre travail et votre travail. Pour moi, vous avez un travail qui est énorme, parce que je crois qu'on en est au tout début. Je pense quand même que *MeToo* nous a pas mal aidées, parce qu'effectivement maintenant un magistrat ne prendrait plus par le bras une avocate. Ça, c'est sûr.

### **Laurence ROSSIGNOL**

Merci. Une autre participation ?

### **Jocelyne BOUGEARD, adjointe à la maire de Rennes, déléguée aux relations internationales et aux relations publiques**

Bonjour. Je suis militante. Pour bien connaître dans mon cercle personnel certains avocats, ou certaines avocates, féministes déclarées, militantes, j'ai été parfois absolument sidérée de les voir défendre leur client de la meilleure façon, c'est-à-dire de la pire pour l'autre cliente que je connaissais. Alors on sait que les avocats peuvent aussi défendre les plus grands criminels. Je me demandais comment vous vous débrouilliez avec ça, et aussi comment ces sujets étaient enseignés aux avocat-es dans le cadre de leur formation initiale, mais aussi leur formation continue. Merci.

### **Catherine COUTELLE, ancienne députée de la Vienne, ancienne Présidente de la délégation aux droits des femmes de l'Assemblée Nationale, Présidente de l'association des anciennes députées**

Je voulais faire un point sur l'ordonnance de protection<sup>16</sup>. Je crois que l'on ne peut pas dire

---

<sup>16</sup> Loi du 9 juillet 2010, Art. 515-11. (rapporteurs, D. Bousquet et G. Geoffroy)  
<https://www.legifrance.gouv.fr/eli/loi/2010/7/9/JUSX1007012L/jo/texte>,

que le législateur ait intentionnellement introduit la notion de danger. **Il s'agit en effet de la loi de 2010, première loi française sur les violences faites aux femmes, faite par Danielle BOUSQUET.** C'est la première loi française sur les violences faites aux femmes, faite par Danielle BOUSQUET. Comme elle n'est pas là, je me permets de dire que ça n'a jamais été son intention de rendre l'ordonnance de protection difficile, mais il faut effectivement modifier le texte. La pratique a mis en lumière les défaillances.

Il y a une deuxième remarque que je voulais faire. Puisque je suis une ancienne députée, ancienne présidente de la délégation aux droits des femmes, j'ai rencontré des masculinistes à l'Assemblée. Ils étaient derrière des député-es qui ne s'en rendaient pas compte. Lors d'une loi sur la famille, en 2013 ou 2014, où la ministre avait fait des cercles de consultation, ils avaient réussi à faire passer deux choses extrêmement dangereuses qu'on a démontées dans l'hémicycle au dernier moment. La première était la garde alternée obligatoire. C'était le titre du texte de loi. La deuxième chose était quelque chose d'extraordinaire. Ils avaient inventé le principe de faire mettre une amende aux mères si les enfants étaient en retard lorsque le père venait prendre la garde, alors qu'on a parlé des enfants derrière les fenêtres, et qui attendent effectivement que le père arrive. C'est au dernier moment, et dans l'hémicycle, que j'ai réussi à interpellier mes collègues en leur disant : « *Vous vous rendez compte que derrière vous ou derrière ce que vous dites, il y a des masculinistes ?* » L'un des député-es qui était l'auteur de cette loi – je ne le nommerai pas parce qu'il est toujours député – m'a dit : « *Moi, j'en ai marre de la guerre des sexes. On va donc arrêter tout ça.* » Heureusement, cette loi n'a pas été votée. Je crois qu'elle n'est même pas allée au Sénat. C'est pour vous dire qu'il y a bien des masculinistes partout.

Dernier point, et je ne serai pas longue : la justice et le féminisme. J'ai entendu des procureurs, des présidents, me dire que la déconsidération et la paupérisation de la justice pouvaient trouver leur justification dans le fait qu'il y a beaucoup de femmes aujourd'hui dans l'institution. C'était leur point de vue à eux. Est-ce que la féminisation de la justice modifie un petit peu ou non ce que vous avez dit ?

### **Laurence ROSSIGNOL**

Merci Catherine. Je veux juste faire un petit point. La ministre dont parlait Catherine n'était pas moi, mais ma prédécesseure. Cette proposition de loi dont parlait Catherine, j'en ai hérité en arrivant. Absolument. Elle était dans les tuyaux. J'ai été obligée d'aller dans l'hémicycle, et je ne sais pas pourquoi elle n'a jamais dépassé le stade de la première lecture à l'Assemblée nationale. Elle s'est perdue ensuite. Je ne sais plus où je l'ai égarée.

*Applaudissements.*

Je passe la parole à la salle.

### **Marie-Paule GROSSETÊTE, Présidente d'Osez le féminisme-13, vice-présidente de la CLEF**

Bonjour. Je voulais vous remercier énormément pour toutes ces interventions. N'étant pas dans le système judiciaire, je ne suis pas au courant de tous les détails des procédures qu'affrontent les femmes en situation de séparation. J'ai cru comprendre que la question de la déjudiciarisation du divorce avait déjà des conséquences. Est-ce que vous les observez, et comment ?

### **Maryse MARTIN**

Je suis membre d'une association contre les violences faite aux enfants et je pense qu'on ne peut pas dissocier la violence faite aux enfants et la violence faite aux femmes. On ne peut pas dissocier la protection des enfants et la protection des femmes. Elles sont toutes de la même racine : celle de la violence ordinaire. C'est contre cette violence qu'il faut lutter. Laurence a réussi à faire passer la loi contre la violence éducative ordinaire. Elle a réussi à sensibiliser les sénateurs et les sénatrices pour faire passer cette loi. Maintenant, il faut vraiment apprendre cela. Il y a également la formation des juges. Ça, c'est important. Il faut les former à toutes ces entourloupes des masculinistes, parce que ça ne date pas simplement de 2014. Ça fait trente ans que ça dure.

### **Caroline LARCHER**

Je suis hypnothérapeute à La Rochelle, et je voulais justement témoigner de deux cas de clientes. Elles se sont justement retrouvées exactement dans le cas que vous avez évoqué, Sophie SOUBIRAN. Ce que vous avez dit fait vraiment écho à ce qu'elles subissent. Elles se sont présentées à la gendarmerie et ont évoqué les cas de violence sur les enfants, donc des violences très graves. Un gendarme leur a dit : « *On vous connaît. De toute façon, tout ce que vous voulez, c'est obtenir la garde pour vous toute seule.* » À ce jour, les enfants n'ont toujours pas été entendus. Visiblement il y aurait eu du favoritisme vis-à-vis du père, qui aurait réussi à obtenir des informations. Je n'en dirai pas plus, puisque c'est un cas qui est ici, dans cette ville.

Moi, ce qui me questionne – j'entends bien toute votre motivation – Maintenant, quand j'ai des femmes comme ça qui se retrouvent justement à ramener les enfants chez le père... C'est arrivé cet été. On avait vraiment bien travaillé avec les enfants, malheureusement un mois après les enfants sont retournés chez le papa. Maintenant, les deux enfants sont suivis au CHU de La Rochelle. De fait, comment accompagner au mieux ces mamans ?

### **Sylvie GUILLAUME, Députée européenne**

Merci beaucoup. Je suis députée européenne. Tout d'abord, félicitations pour cette table ronde, que j'ai trouvée tout à fait passionnante et engagée.

Je n'ai pas vraiment de question, mais plutôt une suggestion. Ce dont on parle dans cette table ronde est assez peu géré au niveau européen. Il y a quand même des choses qui existent, et qui pourraient peut-être être utilisées. **On a tous en tête des exemples terribles de ce qui se passe dans les couples binationaux, notamment allemands et français, avec une commission des pétitions du Parlement européen qui est très alimentée par ce type de situations.**

En vous écoutant, j'avais aussi en tête l'Ordre Européen de Protection, qui vient d'une expérience espagnole. La suggestion que j'avais en tête était qu'on pouvait peut-être bénéficier de certains éclairages provenant des pays membres, qui ont une pratique ou une législation peut-être plus favorisée. Cela pourrait peut-être nous venir en aide, en termes d'éclairage sur une prochaine discussion, avec des élu-es européen-nes qui pourraient venir donner un débat sur ce sujet. C'était une suggestion.

### **Monique DENTAL, Présidente fondatrice du Réseau féministe « Ruptures », membre du CA de l'Assemblée des Femmes.**

Nous avons eu ce matin une table ronde qui a évoqué les aspects idéologiques et culturels des masculinistes avec des exposés intéressants et passionnants. Reste que la question des

rapports de force que les mouvements masculinistes mettent en œuvre n'ont qu'un seul but : celui de se réapproprier du pouvoir dans le cadre de l'organisation de la société patriarcale toujours vivace.

C'est la raison pour laquelle je souhaite faire le lien avec ce que nous avons vécu dans les mouvements féministes au cours des années 1984, puis 1988 et 1989. Je le rappelle pour les personnes qui n'ont pas connu ces années puisque notre assemblée est composée de plusieurs générations. Il appartient donc aux militantes féministes, plus anciennes comme moi, de faire acte de mémoire et de transmission.

En effet, nous étions confrontées à des mouvements masculinistes en France comme le *Mouvement de la Condition Paternelle* (MCP) et le *Mouvement de la Condition Masculine* (MCM) qui n'hésitaient pas à distribuer des tracts aux sorties des stations de métro, appelant les hommes en situation de séparation ou de divorce, et, au nom de l'égalité du père et de la mère, à enlever leurs enfants pour inciter les juges à ne plus confier systématiquement la garde des enfants à la mère. Pourquoi ?

**A cette époque, on observe un fait nouveau : non seulement un nombre croissant de femmes demandaient le divorce et, en plus, elles exigeaient le versement de pensions alimentaires pour leurs enfants et pour elles-mêmes, afin de compenser le manque à gagner induit par leur condition habituelle de femmes au foyer. Ces revendications formulées par des mouvements féministes afin que ces femmes ne se retrouvent pas démunies furent relayées par des avocates. La réponse des mouvements masculinistes fut de refuser de payer les pensions alimentaires en revendiquant la garde partagée. Nous voyons donc comment le non-paiement des pensions alimentaires et la demande de garde partagée se conjuguent pour exprimer le rapport de force entre masculinistes et féministes pour maintenir les femmes sous domination masculine et patriarcale.**

De plus, les arguments utilisés par les masculinistes pour justifier la demande de garde partagée selon lesquels « *au nom de l'égalité entre les femmes et les hommes, il est normal de donner la garde des enfants aux pères* » (reprenant ainsi la revendication d'égalité des luttes féministes des années 1970) provoqua un débat dans la société qui ne manqua pas de faire polémique. Beaucoup de personnes s'y sont laissé prendre. Les masculinistes ont trouvé des avocates bien connues des féministes qui s'étaient battues à leurs côtés pour obtenir différentes lois comme l'IVG, la reconnaissance du viol comme crime ... (je fais référence, entre autres, à Agnès FICHOT qui a été l'avocate du M.C.P.) provoquant une situation complexe et confuse qu'il n'a pas été facile de démêler.

Pour notre part, nous avons été informées par des militantes féministes québécoises de l'existence des mouvements masculinistes au Canada. Ils nous avaient prévenues « *Chez nous, au Canada, on a de gros problèmes qui risquent de se produire chez vous.* » Effectivement, c'est ce qui s'est passé, et de ce fait, nous n'avons pas été dupes des arguments pseudo-égalitaires des masculinistes. C'est pourquoi, l'*Association de soutien aux Mères d'Enfants Enlevés*, le *Collectif Féministe « Ruptures »* et des associations de la *Maison des Femmes de Paris* organisaient tous les samedis après-midi un rassemblement de protestation et de dénonciation des pratiques masculinistes devant le siège du M.C.P. avenue Daumesnil à Paris dans le 12<sup>ème</sup> arrondissement.

Rappelons également que ces mouvements masculinistes ont occupé le ministère de la Famille, alors que Ségolène ROYAL en avait la charge. Nous avons demandé à la ministre de nous recevoir afin de lui faire valoir notre point de vue et dénoncer l'incitation des masculinistes

aux enlèvements d'enfants, préconisations que nous n'hésitions pas à qualifier de pratiques totalitaires, voire terroristes. Mais celle-ci a manqué de discernement, plus préoccupée qu'elle fut de trouver une solution pour faire évacuer son ministère. C'est la raison pour laquelle je partage la critique portée précédemment à l'encontre de Jean-Marc AYRAUD alors 1<sup>er</sup> ministre. La garde partagée leur ayant été concédée, les mouvements masculinistes ne s'arrêteront pas en si bon chemin, **ils demanderont par la suite la garde alternée, les exonérant ainsi de verser les pensions alimentaires aux enfants et leur redonnant de la sorte leur statut de pater familias.**

Ces faits illustrent pour moi les stratégies utilisées par les mouvements masculinistes qui n'ont qu'un objectif, reprendre du terrain là où le pouvoir patriarcal a été obligé d'en concéder. Comment analyser aujourd'hui la résurgence des mouvements masculinistes qui se présentent sous d'autres noms (*S.O.S. Papas*) et sous d'autres formes d'actions - comme celle des pères sur les grues qui ont fait le délice des médias - pour obtenir systématiquement lors de séparations ou de divorces la garde alternée des enfants ? Là aussi, il s'agit, pour eux, de maintenir un rapport de forces et de domination : la garde alternée n'entraînant plus le versement de pensions alimentaires pour les enfants. Or, cette situation masque de fait une inégalité supplémentaire induite par les écarts de salaires dans les couples, l'inégalité économique entre les sexes n'étant pas prise en compte. Que fait-on par rapport à ça ?

**De nos jours, les mouvements masculinistes sont parvenus à installer sans la tête des hommes des idées confuses et fausses,** en n'hésitant pas à instrumentaliser la « souffrance » chez certains d'entre eux. Ils prétendent ainsi défendre et préserver les hommes dans leur masculinité, alors qu'il ne s'agit que de maintenir, par une attitude viriliste, les femmes sous leur domination, même une fois divorcée, et qui plus est, au nom d'une pseudo égalité des sexes.

**Il nous appartient, en tant que féministes, de penser ensemble, les contre-attaques pour rompre les rapports de forces intentés par les mouvements masculinistes,** C'est non seulement le rôle des femmes féministes, mais aussi celui des hommes qui s'engagent pour une égalité réelle entre les femmes et les hommes, de se positionner, de contrer leurs stratégies et de les dénoncer.

Il est également urgent de dénoncer l'attitude des lobbys masculinistes auprès des professions de la magistrature, à qui nous devons faire entendre, en utilisant le cadre de l'application de la loi, les dangers qu'il y a à prendre systématiquement une décision de garde alternée, parce qu'elle lèse majoritairement les femmes et dans certains cas les enfants.

**Dans cet esprit, il serait important d'avoir accès aux formations des écoles de la magistrature pour qu'elles soient enrichies de l'approche genrée du droit, soit par l'intervention d'expert·es, soit en créant un module spécifique sur l'histoire des droits des femmes et de l'égalité.**

*Applaudissements.*

**Laurence ROSSIGNOL**

Maintenant la parole est à Stéphanie CARADEC, qui sera la dernière intervenante. nos quatre « tribunes » répondront ensuite.

**Stéphanie CARADEC, directrice du Mouvement du Nid- France, membre du HCEF/H**

Bonjour. Je travaille au *Mouvement du Nid*. C'est une association qui va à la rencontre, accueille, et accompagne les personnes en situation de prostitution. Je voudrais revenir sur ce qu'a dit

Anne BOUILLON, sur le fait de passer d'une culture de la répression à une culture de la protection. Ça fait vraiment écho à ce sur quoi on travaille au *Mouvement du Nid*. Vous n'êtes pas sans savoir que depuis 2016, il y a une loi qui a renversé la charge pénale pour les personnes en situation de prostitution. Cette loi a abrogé le délit de racolage, ce qui fait qu'en théorie, elles ne sont plus condamnables et pénalisables. La loi condamne les personnes qui achètent un acte sexuel.

On s'est dit que du coup, ça allait être plus simple d'aller dénoncer les violences qu'elles subissent, et de porter plainte contre des réseaux de proxénétisme. C'est bien le cas pour une part. C'est-à-dire qu'on a parfois des commissariats qui appellent les associations, que ce soit nous ou d'autres, quand il y a des démantèlements de réseaux prévus. Ils nous appellent pour que nous soyons présentes au moment où les victimes seront aussi au commissariat, pour bien faire la différence, et pour que nous puissions assurer l'accompagnement de ces personnes.

Mais quand même, ce qui remonte très majoritairement des bénévoles de l'association quand ils et elles accompagnent les personnes prostituées au commissariat, que ce soit pour des violences qu'elles ont subies ou pour dénoncer un réseau de proxénétisme, c'est qu'elles sont face à un mur. Souvent, dans le cas des personnes prostituées qui ont dénoncé les réseaux de proxénétisme, on leur dit qu'elles sont bien gentilles d'avoir donné les informations qu'elles ont données, mais soit que celles-ci ne sont pas suffisamment intéressantes pour démanteler le réseau, soit qu'ils les avaient déjà. En aucun cas, elles ne ressortent du commissariat en ayant le sentiment que leur plainte a été prise, qu'elles vont être protégées, qu'elles vont être éventuellement orientées, qu'elles vont être mises à l'abri contre des violences que vous imaginez bien et qui peuvent être extrêmement graves. De surcroît, on est avec des personnes qui, dans leur extrême majorité, en plus d'être des femmes victimes de violences, sont étrangères, souvent non francophones, et qui cumulent donc les discriminations.

Cela fait écho en moi, parce que c'est ce que nous essayons de porter. On est même allé voir la direction de la police et de la gendarmerie, en leur disant que maintenant, avec la pénalisation du client, ils pourraient aller sur les lieux de la prostitution comme des acteurs-mêmes d'accès au droit. On a beaucoup d'ambition pour les policiers-es. On se dit que ça pourrait être formidable d'avoir vraiment des personnes qui protègent les femmes. On ne sent pas une grosse motivation à aller dans ce sens-là. Moi, j'aimerais que vous puissiez partager avec nous vos pistes sur les leviers qu'on pourrait utiliser face à cette institution policière et judiciaire, pour en faire des instances de protection des femmes, quelles que soient les violences qu'elles subissent, de façon que, quand elles vont au commissariat, elles ressortent au moins avec le sentiment et, si possible, une réalité de protection.

### **Laurence ROSSIGNOL**

Merci Stéphanie. Nous allons entrer dans le moment délicat de la table ronde. Les participantes ont de quoi refaire une deuxième table ronde de deux heures avec les questions qui leur ont été posées, mais elles ont quinze minutes à elles quatre pour répondre, c'est-à-dire quatre minutes chacune.

### **Anne BOUILLON**

Je suis désolée. Toutes les questions sont extrêmement intéressantes, et mériteraient une réponse détaillée. Je vais peut-être répondre à deux d'entre elles principalement.

Comment est-ce que, moi, je travaille comme avocate ? Et comment est-ce que je peux

conjuguer le serment qui est le mien, la mission de défense qui est la mienne, et mon engagement féministe au quotidien ? Je défends les hommes. Il est important pour moi de défendre les hommes. Il est important pour moi de défendre les hommes, parce que je suis féministe, et je considère que le féminisme concerne également les hommes. Je ne défends pas les hommes violents. Ma limite s'arrête là. C'est-à-dire que je n'interviens jamais devant les tribunaux correctionnels en soutien des intérêts des hommes poursuivis pour violence conjugale. Mais sinon, je défends les hommes, et je le fais – enfin je l'espère – tout aussi bien que ce que je fais pour les femmes.

Je le fais dans les divorces. Sur la question de la déjudiciarisation du divorce, je n'ai – de manière très empirique – pas observé de dérive, précisément parce qu'on a d'abord et avant tout un rôle de conseil. Lorsque le divorce me paraît inique – parce que je me suis formée –, je sais déceler, et je réponds à une autre question, ce que sont les violences conjugales, l'emprise, etc., je sais aussi déceler ce qui se joue, et mettre en lumière un travail d'accompagnement, ce qui fait que le divorce par consentement mutuel n'est très souvent pas une option. Je n'ai jamais eu de situation dans laquelle une dame résignée me dirait : « *Je divorce par consentement mutuel, parce que j'ai trop peur de m'en prendre plein la tronche.* » Ça ne m'est pour l'instant jamais arrivé.

Mais, je défends les hommes. Encore une fois, il est important à mes yeux, qu'ils aient accès à mon cabinet, ne serait-ce que pour les conscientiser. Voilà. Mon curseur est celui-là. C'est sur la violence. Je ne défends pas les actes de violence devant les juridictions pénales.

**Un mot sur la question des prostituées. C'est une question qui me tient éminemment à cœur.** J'ai développé depuis quinze ans tout un contentieux sur la défense des prostituées, notamment les prostituées nigérianes. Un contentieux indemnitaire. On pourrait en reparler, mais la digne indemnisation de celles qui ont subi « le pire du pire » est une condition *sine qua non* d'accès à une autre vie possible. Dites ça pourtant dans les prétoires, et on vous regarde comme si vous teniez des propos obscènes. C'est-à-dire que la figure de la prostituée dans notre inconscient collectif, dans notre culture, et *a fortiori* dans les prétoires, c'est la dualité la plus absolue. Vous le disiez : étrangère, anglophone... C'est donc un travail particulièrement difficile que de déconstruire les représentations que nous avons de la prostituée.

Il y a pourtant des progrès qui sont faits. Vous avez raison de dire que les prostituées sont souvent éconduites, mais sur la protection, et dès lors que les personnels sont formés... C'est la même chose pour les magistrat-es. Lorsqu'on dit que les magistrat-es ne sont pas féministes, je ne peux pas adhérer à ce que vous dites. Moi, je connais des magistrats et des magistrates. Je pense notamment à Sylvie ROUSTEAU, qui a créé à Nantes une audience dédiée à la question des violences intrafamiliales. Alors, on l'a traitée de FEMEN, ce qui n'était pas un compliment. Pour moi, ce serait un compliment, mais dans la juridiction ce n'est pas un compliment que de la traiter de FEMEN. Parce qu'elle s'est formée, elle a pu créer à la force du poignet cette institution et ces audiences dédiées, qui se tiennent deux fois par semaine, et qui ne désemplissent pas. Les choses progressent donc sur le terrain de la protection, et tout cela est très corrélé à la formation.

*Applaudissements.*

### **Stéphanie LAMY**

Je ne vais absolument pas répondre aux questions qui concernent les avocates, puisque cela ne me concerne pas.

Pour répondre sur les stratégies à adopter éventuellement pour briser ce cycle, parce qu'on voit encore et encore – et vous avez raison de le rappeler – que ces techniques et ces tactiques des réseaux masculinistes ne sont pas nouvelles, ce qui est nouveau aujourd'hui est l'amplification qui est faite de leurs discours, avec les réseaux sociaux, avec tous les médias qui ont tendance à amplifier aussi des discours assez *hard*. Lors du débat sur la loi de 2014, qui n'est jamais arrivée au Sénat, notre petit collectif avait en fait développé une stratégie en sous-marin pour briser les réseaux. La guerre de l'information, c'est mon métier. Du coup, manque de pot, ils sont tombés sur une féministe qui connaissait un petit peu ça. On avait donc fait jouer les différents réseaux les uns contre les autres, au point de faire en sorte qu'ils abandonnent certaines manifestations qu'ils avaient prévues. Par exemple, quand on a vu sur leur page *Facebook* que quelqu'un cherchait un mousqueton, on a fait courir la rumeur que c'était untel qui l'avait volé. Du coup, ils se sont battus entre eux, et ils n'ont pas fait la manifestation. Ce sont des petits trucs comme ça. C'est donc vraiment de la guerre de l'information pure et dure, où l'on essaie de modifier le comportement de l'ennemi. Je réfléchissais comme ça, à l'époque, à ce qui leur donnait moins de capacités.

Il y a donc des stratégies à adopter. Il y a aussi le contexte historique. Je crois que c'est Nancy FRASER qui avait fait un parallèle entre l'évolution des mouvements féministes et les différentes phases du capitalisme. Il ne faut pas oublier que les réseaux masculinistes n'inventent rien du tout. Quand nous avançons sur un sujet, ils vont riposter. Je pense donc qu'il y a une autre stratégie à adopter, c'est d'ores et déjà **de toujours avoir une stratégie d'autodéfense intellectuelle intégrée dans nos stratégies de communication. Quand on définit des objets de lutte, il faut bien réfléchir à la façon dont cela peut rebondir, et à la façon dont cela peut nous retomber dessus.** À l'âge des médias sociaux, c'est peut-être une autre façon de penser la lutte féministe.

Très rapidement, sur les collègues du Parlement européen. Il faudrait peut-être profiter du fait que les Britanniques sont encore là pour quelques mois, pour les interroger sur le « *economic abuse* » qu'ils ont réussi à intégrer dans leur loi sur les violences conjugales. En Grande-Bretagne, les violences conjugales sont plutôt vues sous l'angle de la coercition, et qui peut prendre de multiples formes, y compris économiques. C'est peut-être une autre façon d'aborder les violences conjugales et leur traitement juridique.

Ensuite, tout à la fin, mais pas le moins important, je voulais remercier Madame COUTELLE, parce qu'en fait, lorsque nous avons eu la surprise du projet de loi de « divorce sans juge »<sup>17</sup>, sans aucune réelle consultation de qui que ce soit, personne ne s'était pas rendu compte qu'en l'état, le texte ne permettait pas aux bénéficiaires des contributions alimentaires statuées par un divorce sans juge de pouvoir faire un recours au pénal si jamais les pensions n'étaient pas payées. Il ne faut pas oublier que c'est encore un délit. Vous aviez rattrapé le coup *in extremis*. Merci beaucoup.

Enfin, y a-t-il eu des répercussions par rapport à ce divorce sans juge ? Oui. Tout simplement, les répercussions existent sur les contributions alimentaires des personnes qui vivent à l'étranger, ou qui doivent verser depuis l'étranger, car elles ne sont pas recouvrables du tout. C'est d'ailleurs marqué dans leur manuel. Ça montre encore une fois que **les conséquences économiques des séparations sont un enjeu majeur. C'est l'enjeu majeur pour les masculinistes, alors que ça devrait l'être pour nous aussi.**

---

<sup>17</sup> Divorce sans juge (1<sup>er</sup> janvier 2017) <http://www.justice.gouv.fr/justice-civile-11861/divorce-par-consentement-mutuel-sans-juge-31342.html>

## Sophie SOUBIRAN

Je vais juste rebondir également sur l'observation du *Mouvement du Nid* sur les plaintes. J'avais une petite observation, qui était qu'effectivement je me sens impuissante. C'est vrai. Je suis folle de rage quand des clientes viennent me dire qu'elles sont allées au commissariat, comme je le leur avais dit, parce qu'au moment de l'entretien dans le cabinet, petit à petit, en leur montrant les textes du Code pénal, en les écoutant, en les valorisant, en ne reprenant pas les rhétoriques de l'agresseur, sans leur dire « *Mais enfin Madame, pourquoi êtes-vous restée depuis si longtemps ?* », eh bien elles réussissent. Elles ont réussi. Elles ont passé la porte du commissariat, et elles demandent à porter plainte.

À ce moment-là, on leur dit : « *Est-ce que vous êtes sûre ? C'est un conflit familial. C'est le père de vos enfants.* » C'est absolument illégal. Ça, maintenant, on commence à le savoir. **C'est-à-dire que les policier-es n'ont pas le droit de refuser la plainte. Ils n'ont pas un pouvoir d'appréciation.** L'exemple type est que si vous vous faites voler votre portable, vous allez porter plainte, et personne ne va vous demander si c'est par hasard, ou si c'est une fausse déclaration. La plainte est prise. Après, on instruit. Le problème est qu'on n'arrête pas de dire que c'est illégal. Le Code de procédure pénale le dit. Il y a des choses qui changent parfois, mais pas partout, et **on en a un peu assez de se repasser entre avocates, presque sous le manteau, les bonnes adresses des commissariats où il faut aller avec les associations.**

On dit beaucoup qu'il faut que les policier-es se forment. Alors, il faut vraiment qu'ils et elles se forment, et c'est sûr que c'est très important, **mais je pose quand même la question des sanctions.** C'est-à-dire qu'on ne peut pas éternellement compter sur le policier du commissariat qui est sensibilisé, et qui éventuellement, parce qu'il a eu sa mère ou sa sœur qui a pris du temps pour lui parler du sexisme et de ses conséquences... Ce n'est pas possible de fonctionner comme ça à l'échelle d'une institution. Ce n'est pas possible de supporter des disparités territoriales comme celles-ci. En réalité se pose donc la question de la sanction. Et ça, ce sont aussi les circulaires de politique pénale qui le permettent. Ça me semble être quand même une piste très importante pour répondre à ce problème que nous rencontrons, et les associations, et les avocates, et qui est absolument insupportable.

*Applaudissements.*

## Aurélie FILLOD-CHABAUD

Concernant la question des gendarmeries, sachez qu'il y a aussi des listes de gendarmeries « pro-pères » qui circulent parmi les groupes de pères séparés. Ces gendarmeries acceptent de prendre des plaintes justement pour non-représentation d'enfant, là où certaines ne vont accepter de prendre que des mains courantes. Les listes existent dans les deux camps.

Je voulais aussi revenir rapidement sur le *Mouvement de la condition paternelle* qui a été évoqué. Sachez que son président, qui s'appelle Stéphane DITCHEV, était un monsieur qui avait créé le premier diplôme universitaire de médiation familiale, à Dauphine, au milieu des années deux-mille. Je voulais revenir sur cette question du **mythe de la médiation familiale**. Il y a aussi des enjeux de domination très forts qui se jouent du fait des médiateurs, qui reconduisent aussi des formes d'oppression très importantes. Ainsi, au Québec, il y a eu des rapports qui ont montré que la médiation familiale était aussi une solution qui pouvait recréer de véritables injustices, notamment pour les femmes, et qu'il fallait justement faire très attention à qui étaient les médiateurs, et comment ils et elles étaient formés-es.

Enfin, sur la récupération des arguments du mouvement féministe par les mouvements

masculinistes. C'est quelque chose d'extrêmement vrai, notamment en termes de rhétorique. Il y a beaucoup de choses qui sont récupérées par les mouvements antiféministes. L'argument de la « non-mixité » est un argument fondateur du mouvement féministe, qui reprend mot pour mot des propos de Christine DELPHY... C'est-à-dire qu'en gros l'idée était de faire attention qu'il n'y ait pas l'ennemi qui vienne au sein des mouvements masculinistes et qu'il fallait que ce soient des mouvements uniquement masculins. Il y a aussi des groupes qui vont se dire féministes. C'est clairement l'argument de la coparentalité. On le trouve notamment chez *SOS Papa*, qui est le plus connu en France, puisque *SOS Papa* se qualifie de « féministe traditionnel », dans le sens où la marraine de *SOS Papa* était pendant des années Evelyne SULLEROT, cofondatrice du planning familial. Il y est fortement revendiqué le fait d'appartenir à un féminisme traditionnel, un féminisme qui ne serait pas « complètement déjanté » et qui reprendrait des piliers et des fondements du « bon » féminisme.

*Applaudissements.*

**TABLE RONDE III « Masculinistes et antiféministes : Où se cachent-ils ? »**

*Femmes & religions*

*Modératrice, Ségolène NEUVILLE, administratrice de l'ADF, ancienne ministre, V-P du département des Pyrénées orientales, p. 72*

*Fatima LALEM, sociologue et militante féministe, experte en formation sur la diversité culturelle, p. 73*

*Agnès de PRÉVILLE, journaliste et consultante en égalité professionnelle, co-auteurice de **Le Déni, une enquête sur l'Église et l'égalité des sexes** sous le pseudonyme de Maud Amandier, p. 79*

*Manuela PICQ, professeure associée de science politique, Amherst College, États-Unis, professeure de relations internationales, Universidad San Francisco de Quito, Équateur, p.86*

*Liliane VANA, Docteure ès sciences des religions, spécialiste en droit hébraïque, philologue, professeure associée à l'IEJ, Université Libre de Bruxelles, p.93*

➤ *Débat : p. 102- 108*

**Ségolène NEUVILLE**

Je vous propose de commencer, si vous voulez bien prendre vos places.

Ce matin, nos quatre intervenantes vont parler des femmes et des religions, et en particulier, des mécanismes à l'œuvre dans les religions ; des mécanismes de contrôle des femmes, de la vie et du corps des femmes. Et également du rapport qu'il y a entre les religions et le politique en général, c'est-à-dire la façon dont les religions peuvent influencer les politiques, les lois dans les différents pays, sur les différents continents et la façon dont les religions peuvent aussi aboutir à l'élection de tel ou tel politique ou chef d'État. Pour cela nous avons quatre femmes, chacune spécialiste dans son domaine, quatre femmes auteurices, quatre femmes fortes.

- Tout d'abord **Fatima LALEM**, que tout le monde connaît ici, parce qu'elle est militante féministe, et militante de *l'Assemblée des Femmes* depuis de nombreuses années. Elle est sociologue et experte en formation sur la diversité culturelle. Elle a aussi été adjointe de Bertrand DELANOË à Paris, en charge de l'égalité entre les femmes et les hommes. Fatima va aujourd'hui nous parler de la norme religieuse dans l'islam et en particulier de la manière dont cette norme entraîne la perpétuation de l'oppression des femmes.

- Ensuite, **Liliane VANA**, qui est Docteure des sciences des religions, chercheuse, spécialiste en droit hébraïque, et philologue. Elle enseigne, entre autres, à l'Université Libre de Bruxelles. Elle va nous parler de plusieurs choses, mais en particulier de l'éducation différenciée entre les filles et les garçons dans la religion juive. Et également de ce qui est quasiment sa spécialité : le *guett* qui est – je parle sous son contrôle – le document autorisant les femmes à divorcer. Sachant que dans la religion juive, ce n'est pas vraiment un divorce,

puisque c'est l'homme qui décide et qui délivre ce papier qui s'appelle le *guett*. Liliane VANA, vous êtes avocate dans les tribunaux rabbiniques et vous défendez beaucoup de femmes qui sont en attente de ce document. Liliane VANA milite également pour que les filles aient le droit de pratiquer la religion exactement comme les garçons, et notamment d'étudier la Torah.

- **Agnès de PRÉVILLE** est à côté de moi et beaucoup la connaissent également parce qu'elle est aussi à *l'Assemblée des Femmes*, membre du bureau. Elle est journaliste, essayiste, consultante en égalité professionnelle, et co-autrice, sous le nom de Maud AMANDIER, d'un ouvrage paru en 2014, dont sa co-autrice est dans la salle : *Le Déni, une enquête sur l'Église et l'égalité des sexes*. Pour le moment, ce livre est disponible en version numérique et pour sa version papier, il faut le commander « en impression à la demande » chez le libraire. Agnès a beaucoup travaillé sur les représentations symboliques des sexes et du pouvoir dans l'Église et la société. Elle va nous parler de ces représentations, plutôt dans la religion catholique.

- **Manuela PICQ** nous arrive tout droit du continent américain, je n'ose pas dire si c'est des États-Unis ou d'Amérique latine, puisqu'elle est professeure de plusieurs choses, même si elle a l'air très jeune : à la fois de science politique, de relations internationales, mais aussi d'études de genre et sexualité. Elle a trois universités de rattachement, une aux États-Unis et une en Équateur, elle nous dira pour la troisième. Elle nous parlera des mouvements anti-genre en Amérique latine, mais aussi des communautés évangéliques en Amérique latine, et peut-être aussi de leur lien avec les médias, l'argent et le politique. J'espère qu'elle nous éclairera sur toutes ces questions.

Chacune des intervenantes aura environ vingt minutes, pour que cela nous laisse un bon temps ensuite pour les questions, mais on va être assez souples, ça peut dépasser un peu. Sans plus attendre, nous démarrons avec Fatima LALEM.

## **Fatima LALEM**

Merci Ségolène. Bonjour à toutes et à tous, je vais effectivement vous parler de ces questions qui sont fortement en débat en France et ailleurs, à savoir de « *la place et du statut des femmes dans le cadre de la norme religieuse en islam* », c'est le titre de ma contribution. Dans un premier temps, peut-être faut-il identifier la nature des débats actuels. Ainsi, on peut identifier au moins trois approches principales et bien sûr plusieurs controverses.

Une première tendance est représentée de manière assez schématique par toutes celles et ceux qui pensent que l'islam est intrinsèquement porteur d'un corpus qui inscrit l'infériorisation des femmes, même si l'on considère que celle-ci est portée à son paroxysme avec la montée de l'islamisme.

Une deuxième tendance est constituée de **ceux et celles qui considèrent que l'islam, en tant que religion, a depuis plus d'un siècle pâti des discriminations et de la domination colonialiste**, ils soulignent que **la haine des musulmans s'accompagne de l'instrumentalisation de la question des droits des femmes, pour justifier le rejet**. Ils soulignent également la méconnaissance de l'islam et font valoir que, dans les sociétés préislamiques d'Arabie, les femmes étaient particulièrement maltraitées, et que l'islam est venu tempérer les mœurs en leur accordant quelques droits, notamment une part d'héritage et une sécurité économique.

Pour rappel, au moment de la naissance de l'islam, l'ordre tribal est fortement disloqué, donc l'islam va opérer à la fois un processus d'unification sous sa bannière et développer une

immense entreprise d'extension et de conversion. En fait, les promoteurs d'une telle vision s'appuient sur quelques versets.

**Les porteurs de ce positionnement vont donc s'inscrire dans une logique d'équité et de complémentarité : la hiérarchie des sexes serait acceptable et cohérente avec les préceptes religieux.** Et, s'ils rejettent l'islamisme au nom de l'islam, ils restent très attachés à ce qui se réfère à l'identité musulmane. **Ils restent dans une logique finalement communautariste où les normes collectives, celles de la communauté musulmane – l'*oumma* – sont valorisées.**

La troisième tendance doit être à mon avis regardée avec beaucoup d'intérêt, ce sont toutes celles et celles qui, intellectuel·les, islamologues, mais aussi quelques militant·es, considèrent bien évidemment que les islamistes ne représentent pas le véritable islam. **Mais ils vont plus loin en produisant un discours critique sur le corpus lui-même et remettent en question de nombreux principes du dogme dans une contextualisation de l'islam.** Ils remettent en question l'infériorisation des femmes au nom de l'islam, ils remettent en question, en la déconstruisant, l'obligation religieuse du port du voile. Et ils s'appuient sur une lecture critique et contextualisée du corpus islamique, à savoir le Coran, les *hadiths* – c'est-à-dire les paroles du Prophète – et la *sunna* – ce sont les gestes et la tradition du Prophète.

Je voudrais citer en particulier Mohammed ARKOUN, professeur émérite de sociologie et, d'islamologie : « Rien ne se fera sans une subversion des systèmes de pensée religieuse anciens et des idéologies de combat qui les confortent, les réactivent et les relaient. » Il fait valoir qu'actuellement, toute intervention subversive est doublement censurée : elle est censurée par l'islam officiel des États, mais elle est également censurée par les mouvements islamistes. Il rappelle que : « Dans les deux cas, la pensée moderne et ses acquis scientifiques sont rejetés ou, au mieux, marginalisés. L'enseignement de la religion, l'islam, à l'exclusion des autres, est sous la dépendance de l'orthodoxie fondamentaliste. »

Comme je vous le disais précédemment, je pense qu'il est intéressant de regarder la façon dont ces nouveaux acteurs et actrices réinterrogent les différentes normes de l'islam et la façon dont ils déconstruisent finalement le corpus religieux, notamment au regard de la question des femmes. Ils s'élèvent contre cet impensé de l'islam, ils rappellent que l'islam a connu un millénaire de pratiques conservatrices et de discours sexistes et que les sociétés où cet islam s'est forgé étaient bien évidemment très patriarcales. « Nous pouvons soulever cette chape de plomb », ambitionne Kahina BAHLOUL, une femme imam qui veut diriger une prière mixte et ne se voile pas en dehors de la mosquée.

**Ces penseurs d'un islam libéral sont encore très faiblement représentés chez les musulmans,** ce ne sont pas ceux qu'on entend sur la scène publique et médiatique. Ils sont fortement combattus, y compris en France et se recrutent dans les franges les plus intellectuelles ; beaucoup sont séduits par la mystique soufie. **Ils militent pour une séparation – et c'est ça à mon avis qui est important et intéressant – de l'instance religieuse et de l'instance politique.** Leur critique de la *charia* – la loi islamique – fait valoir qu'elle est le résultat de nombreuses et longues sédimentations culturelles portées par les hommes.

Une première remarque, au VIII<sup>e</sup> siècle, une école de pensée théologique, les *muatazilites*, a voulu faire une lecture de cette histoire de l'impensé et montrer que le Coran au départ n'était pas **incrée, mais créé.** Bien évidemment, ils ont été persécutés et on sait que très tôt, cette question de l'impensable, en ce qui concerne le dogme de l'islam, a été finalement inscrite comme un élément de l'orthodoxie ; mais aussi, que **l'historicité devenait quelque chose**

**d'impensable pour les islamistes et pour un certain nombre de tenants de l'islam dit « conservateur ».**

Bien sûr, les islamistes qui sont dans cette orthodoxie vont plus loin dans la négation du processus historique : pour eux, le salut ne peut venir que du retour à l'islam des origines, à savoir celui des « Pieux ancêtres », et ils ont arrêté le compteur trois califats après la mort du prophète MAHOMET. Ils considèrent que tout musulman doit copier en tout le comportement, les paroles, les faits et gestes de ces Pieux ancêtres. Ils considèrent que ce mimétisme doit se répandre à tous les niveaux, de l'organisation politique, économique, jusqu'aux codes alimentaires, mais aussi dans l'intime, les positions autorisées et prohibées, l'islam est *din et dounia*, c'est-à-dire « religion et société ».

Avant d'aller plus loin, je crois, qu'il est évident que toutes les religions défendent la suprématie du masculin. **Les trois religions monothéistes, mais les autres religions également, ont toujours pensé, consolidé et renforcé le patriarcat.**

**Dans l'islam, l'élément marquant qui apporte une réelle différenciation, c'est le rapport à la sexualité.** L'islam invite les croyant·es à satisfaire leur désir sexuel, dont la fonction est positive, et ce, au-delà de la fonction reproductive. Il considère que la femme est sujet de désir et il est demandé à l'homme de le prendre en considération. **Cette reconnaissance de la sexualité active des femmes va être un marqueur fondamental au regard de la logique patriarcale et de la loi islamique, renforçant les mécanismes de contrôle sur les femmes et leur corps.**

Ça va devenir quelque chose d'assez obsessionnel. **La non-mixité et la séparation codifiée des sexes sont évidemment censées prévenir les relations illicites de l'épouse et garantir la pureté de la filiation. Le port du voile va trouver sa place dans cet arsenal de contrôle des femmes et de leur corps.** On va codifier et corseter les droits des femmes et leurs devoirs tout en laissant une grande marge de manœuvre aux hommes qui, eux, peuvent avoir la possibilité de prendre plusieurs femmes, d'avoir l'exclusivité de la répudiation, d'inscrire les mariages polygamiques, etc.

Pour rappel, la *charia* puise dans trois sources : le Coran que les musulmans considèrent comme la révélation divine, les *hadiths* et la *sunna* qui, comme je vous l'ai dit tout à l'heure, renvoient à la fois aux paroles et aux comportements du prophète. Ce sont ces trois axes qui vont constituer cette loi, bien que les faits et gestes, la tradition et les paroles, les discours du prophète n'ont été codifiés que plusieurs siècles après sa mort. Il y a des débats là-dessus, certains parlent d'un siècle ou moins. Plusieurs théologiens vont débattre de la viabilité de ces paroles et les classer en vraies, fausses et probables. Néanmoins, les juristes de l'islam vont développer des arguments qui, au final, vont inscrire la *charia* comme étant également infaillible.

À ce stade, j'aurais aimé vous raconter deux petites histoires qui ont été relatées par une psychanalyste chercheuse Houria ABDELOUAHED dans son livre *Les femmes du Prophète*<sup>18</sup>. Elle donne des exemples que je trouve assez édifiants.

Elle raconte l'histoire de **Zaïnab**, une beauté foudroyante que le prophète a voulue, bien qu'épouse de son fils adoptif. Deux versets ont été révélés : le premier demande aux femmes

---

<sup>18</sup> Cf Houria Abdelouahed *Les femmes du Prophète*, Seuil, 2016, p. 75.

du prophète de ne pas s'exposer dans l'espace public comme les autres femmes. Le second évoque le *hijâb*, c'est-à-dire le voile pour les femmes du prophète. Aujourd'hui, le verset cité régulièrement demande aux croyantes de voiler leur *jayb*, si on traduit le mot « *jayb* » ça veut dire « leur fente ». Mais cela peut être la fente sexuelle, la fente fessière ou l'espace entre les seins. Les commentateurs du texte ont fait dans la surenchère en affirmant qu'il faut voiler le corps entier<sup>19</sup>.

Elle donne un autre exemple intéressant, l'histoire d'**Oum Salama**, une épouse du prophète qui voulait faire la guerre pour être l'égale des hommes. Et elle dit : « *Ce cher ange Gabriel va lui dire que non, Dieu en avait décidé autrement. Gabriel était toujours là pour dire non, pour que les femmes se soumettent... Quand Mahomet voulait la femme de son fils adoptif, Gabriel rendait la chose licite ; quand il voulait une petite fille, Gabriel rendait la chose licite. Et ainsi de suite. Gabriel était pour l'asservissement des femmes. La soumission de la femme est exigée par le ciel.* »

On pourrait continuer avec d'autres exemples, mais il m'importe de questionner ce qui s'est joué dans la période contemporaine. Pourquoi n'a-t-on pas pu avoir une autre lecture ? Pourquoi ces mystifications à l'origine de ce qu'on appelle « la loi musulmane » n'ont-elles pas été remises en question ni par les modernistes arabes et musulmans, ni par beaucoup de spécialistes de l'islam ? Au fond, ils ont constitué le principal fonds de commerce des positions les plus rétrogrades.

Le temps imparti ne me permet pas de traiter ce sujet dans toutes ses dimensions, mais je voudrais vous donner trois hypothèses, trois pistes de réflexion.

- La première renvoie au processus de colonisation,
- la deuxième à l'impact des régimes autoritaires qui ont prévalu dans le monde musulman, et à la façon dont ils ont instrumentalisé la norme religieuse au détriment des femmes,
- mais aussi les tentatives de sécularisation par la modernisation technique, sans modernité politique.

Et enfin, dans ce cadre-là, comment tous ces processus ont favorisé la montée en puissance des islamistes et leur idéologie totalitaire.

Toutefois, il ne faudrait pas croire qu'il n'y a pas eu de **tentatives de remise en question, portées par des mouvements de femmes et certains penseurs arabes**. Il me semble intéressant d'évoquer un mouvement que l'on a appelé « mouvement de la réforme », la *Nahda*, mouvement qui a appelé au sursaut du monde musulman arabe pour rattraper le retard technologique de l'occident. Ça s'est passé au XIX<sup>e</sup> siècle, il s'est concentré principalement en Égypte, en Syrie et en Tunisie et il portait un objectif de modernisation et des tentatives de transformation de l'islam.

Certains penseurs de ce mouvement vont assez loin dans leurs critiques et font valoir très clairement **que le retard des pays musulmans** – je reste dans cette sphère moyen-orientale et au Maghreb, que je connais un peu mieux – **renvoie au statut des femmes et le questionne**. Ils demandent une amélioration de l'éducation et la suppression des inégalités les plus patentes. Ce qui est intéressant, c'est qu'ils posaient déjà la question de ce triptyque : femmes, religion et modernité. Je voudrais citer l'un d'entre eux qui s'appelle Qasim AMIN. À la fin du XIX<sup>e</sup> siècle, il disait « *qu'imposer le hijâb* », c'est-à-dire le voile, « *à la femme est la plus horrible des formes d'esclavage.* » Il appelait à l'évolution du statut des femmes, à la remise en question de

la façon dont la répudiation s'organisait et à la participation sociétale des femmes.

Il est très intéressant de rappeler ce qu'un homme arabe du XIX<sup>e</sup> siècle disait sur le voile :  
« *C'est quand même étonnant, pourquoi ne demande-t-on pas aux hommes de porter le voile ou de dérober leur visage au regard des femmes s'ils craignent tant de les séduire ? La volonté masculine serait-elle inférieure à celle de la femme ?* »

**Dès le début du XX<sup>e</sup> siècle, dans la foulée de ces mouvements réformistes, des mouvements de femmes vont essayer de s'organiser, malgré le processus de la colonisation qui les a entravés.** Des revendications pour la participation des femmes et pour le changement de leur statut dans les législations familiales.

Comme vous le savez, entre le XIX<sup>e</sup> et le XX<sup>e</sup> siècle, en l'espace de moins d'un siècle, s'est opéré un formidable mouvement de colonisation, qui va concerner l'ensemble des pays à majorité musulmane de l'Atlantique au Pacifique. Bien sûr, on n'assiste pas partout à une domination directe, mais même indirecte, **elle s'appuie sur l'argument civilisationnel des Lumières et de la modernité comme leitmotiv pour justifier la domination coloniale des puissances européennes.**

Dans ce cadre, **il n'est pas étonnant que la résistance et les luttes pour l'indépendance s'appuient sur l'identité musulmane et active les référents religieux comme un puissant levier de mobilisation et de légitimation de leurs engagements.**

**Elle va s'accompagner d'une valorisation de soi, à travers la glorification de la culture d'origine, nationale et islamique et la stigmatisation de l'autre : l'Occident dominant et colonisateur.** Par la suite, les dirigeants des régimes autoritaires n'auront de cesse de plaider pour ces différences, afin de rejeter la viabilité d'un système démocratique et l'égalité hommes/femmes, et de justifier leur pouvoir autocratique.

Bien évidemment, la période de post-indépendance va apporter un phénomène de modernisation technologique, permettre aux femmes d'accéder au travail, à l'éducation, à l'espace public etc. Je n'ai pas beaucoup de temps pour développer ces aspects, on y reviendra peut-être dans le débat. Il faut savoir que, face à ce processus, les islamistes qui travaillaient quand même ces sociétés, vont, face à ces pouvoirs autoritaires, ces pouvoirs dictatoriaux, et, à la faveur des crises sociales et de la paupérisation des populations, remettre en question et délégitimer ces pouvoirs. **Dans l'objectif de neutraliser les franges les plus radicales des islamistes, les pouvoirs autoritaires vont mettre en place un dispositif de « ré-islamisation ».**

Ainsi, à partir de la fin des années soixante-dix vont se développer plusieurs phénomènes édifiants. D'abord il faut citer la révolution iranienne, la diffusion de l'idéologie *wahhabite* qui en réalité n'a jamais cessé depuis le début du XX<sup>e</sup> siècle, diffusion dans les pays musulmans et au-delà. Il y a également la problématique des talibans en Afghanistan, il y a l'activisme des Frères musulmans etc.

Dans ce contexte, les États autoritaires, dans ce qu'il est convenu d'appeler le « monde musulman » ne remettent pas en question leurs orientations politiques, bloquant ainsi tout processus démocratique nécessaire aux transformations sociétales et politiques. **Ils vont au contraire chercher à donner des gages d'islamisation de leurs sociétés en rigidifiant l'utilisation de la norme religieuse Et cela s'opère au détriment des droits des femmes et de leurs libertés.**

On peut en voir des exemples édifiants. Ainsi, **en Algérie en 1984, pour donner des gages aux**

islamistes, on va adopter un code de la famille basé sur la *charia*, alors que les dispositions de la Constitution sont parfaitement égalitaires.

Au Pakistan, l'islam devient religion d'État en 1973 et on va procéder au changement du code pénal pour le calquer sur la *charia*.

En Égypte, sous la présidence d'Anouar EL-SADATE, la *charia* devient la source principale de la loi en 1980, et en Indonésie, même processus. Partout le port du voile est encouragé. Grâce aux paraboles, les télévisions des Émirats arabes vont diffuser l'idéologie islamiste, les *Frères musulmans* vont diffuser partout livres et cassettes, avant que les uns et les autres ne se saisissent d'Internet.

Les islamistes vont prospérer et vont user d'une **rhétorique bien connue de la culpabilisation et de la victimisation : diabolisation des régimes modernistes jugés laïcisants, remise en question des quelques avantages acquis par les femmes**. Ainsi la critique de la dépravation des mœurs, la critique du relâchement de la pratique religieuse des musulmans sont autant d'éléments qui sont présentés comme des sources de ce qu'on appelle la *fitna*, c'est-à-dire le désordre, le déclasserment et l'humiliation des musulmans.

Ils prônent donc un retour aux sources avec des grilles de lecture à la fois rigides dans leur application, mais **simples dans leur compréhension par le plus grand nombre**.

Pour sortir de l'humiliation et la domination des musulmans, ils appellent au retour à cet âge d'or de l'islam pour sauvegarder la pureté des traditions et des valeurs islamiques, face à l'Occident impérialiste et à la domination, mais aussi face à une mondialisation désordonnée.

Pour conclure, dans la situation actuelle, je pense qu'il faudrait interroger plusieurs niveaux. **Le premier renvoie à cet effet miroir**, avec la montée en charge des islamistes dans des pays comme l'Iran, où malgré la promotion de figures positives de femmes islamistes par le pouvoir, on assiste aujourd'hui à un mouvement de réaction des femmes, des élites, de la population pour remettre en cause le pouvoir et mettre à distance les injonctions religieuses, **on y voit s'organiser des combats pour la remise en cause du statut des femmes et du voilement...**

**A contrario, ici, en Occident, on assiste à un mouvement inverse.**

Donc quelle grille de lecture peut-on avoir par rapport à ces phénomènes et leur évolution ? Pourquoi assiste-t-on en France à un rapport de force, pour faire accepter cette pseudo-identité musulmane et les attributs qui lui sont liés ?

Je crois que cela interroge plusieurs niveaux. D'abord ce qui s'est joué ici, pendant quarante ans, **de cette impossible inscription et intégration citoyenne d'une jeunesse française, en perpétuel questionnement quant à son identité**. Cela est évidemment lié à la **problématique des appartenances multiples et à celle des discriminations et du racisme et leur prégnance**. L'offre islamiste apporte au contraire des réponses fortes : **valorisation, par opposition, de ce qu'on appelle un ethos qui serait porteur de la liberté d'appartenance à une religion**, religion dont l'histoire grandiose serait aujourd'hui malmenée. Donc victimisation et culpabilisation, mais aussi une identité de combat, face aux discriminations, au racisme. Une identité qui protégerait de la pornographie et de la prostitution...

**Ségolène NEUVILLE**

Merci, Fatima. Agnès, tu as la parole.

## Agnès de PRÉVILLE

Je vais revenir un peu en arrière avec la religion catholique et j'ai choisi d'intituler ma contribution : « *L'imaginaire catholique antiféministe, ou comment faire taire les femmes à l'ère de MeToo* ». L'institution catholique me semble en effet un très bon exemple pour comprendre les ressorts de l'antiféminisme, car les papes se sont posés en virilistes, en chefs et ont théorisé depuis des siècles cet antiféminisme qui nourrit un imaginaire encore actif dans nos sociétés. C'est ce que je vais essayer de vous montrer. **Comme le masculin clérical s'identifie au pouvoir, au sacré, au divin, il a institué la religion à partir de cette supériorité masculine.**

Qu'est-ce qu'est le magistère catholique romain, sinon un flot ininterrompu de paroles d'hommes pour assigner aux femmes un rôle spécifique, combattre leur autonomie, contrôler leur corps et finalement décider de leur vie ? Le discours des papes successifs est bien celui de la domination des femmes depuis deux mille ans, prenant la suite de ce que Geneviève nous a déjà dit, à propos du roman grec.

**La hiérarchie catholique érigée en homosocialité mène aujourd'hui des combats politiques contre l'égalité femmes/hommes, en défendant à tout prix la complémentarité sexuée**, pour maintenir son emprise sur les sociétés, contrôler les consciences et les sexualités. *MeToo* dans l'Église, ça n'est pas pour demain, pas de scoop. Pour autant, la parole commençant à se libérer à différents échelons de la société, l'Église est rattrapée et débordée par de très nombreux scandales liés au pouvoir et au sexe. C'est ce que j'aborderai à la fin.

Je vais d'abord essayer de vous expliquer **comment la hiérarchie catholique s'est constituée comme un gigantesque boys' club, premièrement en instituant cette supériorité du masculin. Le sexe masculin dans la religion catholique s'est attribué un triple monopole : le sacré, le pouvoir, la parole.** Cette domination est inscrite dans le droit qui est appelé « droit canon », largement ignoré des catholiques et qui agit comme un discours structurant, mais caché. Il régit la vie de l'Église, il institue le pouvoir masculin en excluant les femmes du sacrement de l'ordre sans justification. Il crée une caste, celle des clercs, et il hiérarchise les sexes.

Ce droit canon octroie donc au seul masculin la capacité de pouvoir et de gouvernement. Il instaure cette supériorité masculine et la double d'une dévalorisation des femmes, car il interdit aux clercs de se marier en transformant leur célibat en faute des femmes, puisqu'il dit d'elles qu'elles sont dangereuses, qu'elles peuvent causer du scandale. Et il présente ce danger comme sexuel.

**La parole étant la marque du pouvoir, l'institution a structuré son système autour d'une parole exclusivement masculine** : des dogmes, des écrits de théologie, des commentaires sur l'écriture, jusqu'aux homélies du dimanche qui, vous le savez, ne peuvent pas être prononcées par des femmes. Cela explique pour partie le blocage de la prise de parole des femmes dans l'Église à l'ère de *MeToo*.

Les clercs sont donc une société d'hommes, cette exclusion des femmes permet la constitution d'un entre soi masculin, une caste sans femmes, sans problème de femmes, ni de famille, ni d'enfant, **une homosocialité dont le fondement est cette supériorité masculine évidente et non justifiée.** Les prêtres et les évêques vivent dans un système vertical et hiérarchique, selon un droit qui leur est propre. L'imaginaire masculin est lié à l'exercice du pouvoir : gouverner,

décider, enseigner, célébrer, occuper l'espace public. Le pape est un prototype de chef et les hommes catholiques ont intériorisé ce modèle de la supériorité incarné par la hiérarchie. Les clercs se sont approprié ce pouvoir au détriment de toutes les femmes, c'est une sorte de *boys'club* où le masculin prend aussi la figure de Dieu. Parce que non seulement le droit légitime la supériorité masculine tout en dévalorisant les femmes, mais le discours clérical sacralise aussi le masculin en ayant élaboré une théologie où Dieu est présenté comme un père qui engendre un fils.

Un des récits fondateurs de l'imaginaire catholique est celui de l'annonciation où l'ange Gabriel annonce à Marie qu'elle va attendre un fils, mais qu'elle va l'attendre grâce à Dieu. Vous savez que **l'Église interprète cette scène comme un engendrement sans sexualité** ni de la part d'un homme, puisque Joseph, le futur mari, n'a rien fait, ni de la part de Marie puisque, dira la tradition, elle va rester vierge avant, pendant et après son accouchement. La sexualité est donc gommée.

Autre récit fondateur de l'imaginaire catholique, le chapitre 2 de la Genèse, qui raconte **comment Ève est née tiré d'Adam, en seconde position, ce qui est une appropriation masculine de la capacité féminine de faire des enfants**. Les récits sur Jésus qui sont utilisés par le magistère romain le présentent non seulement comme le fils d'un père, mais encore comme l'époux, le chef et le sauveur de l'Église qui, elle, est vue comme une femme soumise. Cet imaginaire patriarcal où l'homme est le chef et où la femme est soumise, est au fondement de la conception du mariage catholique hétérosexuel indissoluble. Il est encore présent dans les mentalités et il participe de la violence contre les femmes.

**Par quel mécanisme d'emprise, ce système de soumission des femmes continue-t-il à tenir, en tout cas, tient-il ?** C'est ce que je vous propose d'examiner dans un deuxième point en relevant les principaux mécanismes d'emprise des femmes et d'abord leur culpabilisation par des archétypes et des récits.

Les femmes sont certes incluses dans l'Église, mais elles sont instrumentalisées. L'infériorisation des femmes qui est inscrite dans le droit est renforcée par des récits et des mythes qui sont construits autour des deux archétypes féminins que tout le monde connaît et qui sont encore très présents dans la société : Ève la pécheresse, la tentatrice, la séductrice, qui s'oppose à Marie la pure, la sainte, la parfaite. **Ève est pensée à partir de son péché, elle est associée au serpent, à la ruse, à la curiosité, des clichés qui alimentent toujours le discours sur les femmes, envisagées spontanément comme séductrices et tentatrices**. Comme le résume Jean-Paul II : « *D'une certaine façon, la description biblique du péché originel dans la Genèse "répartit les rôles" qu'y ont tenus la femme et l'homme*<sup>20</sup>. » **Et l'Église s'appuie sur cette culpabilité originelle depuis deux mille ans.**

À cette supposée dangerosité des femmes s'oppose la figure de Marie présentée comme l'antithèse d'Ève et indemne de tout péché. La virginité de Marie est présentée comme indissociable de sa maternité, elle est la vierge mère, c'est encore ainsi qu'on l'appelle. Or, une vierge n'est pas encore mère et une mère n'est plus vierge, il s'agit donc d'une double injonction. C'est pourquoi aucune femme ne sera jamais à la hauteur de Marie, qui est un modèle inaccessible et donc secrètement dévalorisant.

Coincées entre deux modèles imaginaires et impossibles, les femmes sont culpabilisées dès

---

<sup>20</sup> *Mulieris Dignitatem*, lettre apostolique sur la dignité et la vocation de la femme, 15 août 1988, n° 9.

l'origine comme filles d'Ève ne pouvant jamais atteindre le sublime de Marie. Le discours catholique contemporain faussement valorisant sur le génie féminin continue de prendre Marie comme modèle de façon obsessionnelle. **Le nouveau paradigme de l'égalité, l'acquisition des droits des femmes mettent en danger ce boys club des clercs et leur habitude millénaire de contrôler les femmes.**

**Que font les papes pour réagir au féminisme ?** Ils ont choisi d'accuser et de dénigrer les femmes, ils interprètent ce changement en désignant les femmes comme les rivales des hommes et ils avancent tous les mêmes arguments. Je choisis juste un exemple, le futur Benoît XVI écrit : « *La femme pour être elle-même s'érige en rivale de l'homme. Aux abus de pouvoir, elle répond par une stratégie de recherche du pouvoir*<sup>21</sup> ». Vouloir s'émanciper pour les femmes, ce serait donc vouloir dominer les hommes. La motivation cachée des papes est bien de garder le pouvoir.

**La misogynie est tout autant à l'œuvre dans le langage, les images que prend le pape François pour parler des femmes.** Un exemple dans une lettre récente aux catholiques<sup>22</sup> : il identifie le péché, donc le mal, au féminin en donnant l'exemple, d'abord d'une femme adultère, puis celui d'une femme prostituée. En revanche, dans le texte, ce qui se rapporte aux hommes est du côté du salut et de la miséricorde. **Cerise sur le gâteau, l'exemple qu'il choisit pour illustrer le péché est l'avortement.** Une condamnation qu'il a répétée à plusieurs reprises, en comparant l'avortement à un crime ou au recours à un tueur à gages, des procédés dignes de la mafia et encore plus récemment, à des procédés dignes des nazis<sup>23</sup>.

Et vous savez qu'il a pesé de tout son poids pour interdire l'avortement en Argentine et ailleurs, Manuela en parlera peut-être. Le pape désigne donc le corps des femmes comme le lieu même du mal à combattre et le contrôle du corps des femmes est bien l'enjeu du pouvoir clérical. En conséquence, l'Église catholique continue de lutter activement contre leurs droits sexuels et reproductifs. Pour rappel, cela fait cinquante ans, depuis la publication de l'encyclique *Humanæ vitæ*, que **la position du Vatican est de récuser tout moyen contraceptif, de condamner l'avortement même en cas de viol, même en cas d'inceste et même si la vie de la femme est en danger.**

Non seulement l'Église fait en sorte que les femmes se sentent coupables, mais elles doivent encore obéir sur le modèle de Marie, qui présente en effet son consentement, son obéissance, comme le sommet de la foi, lorsque Marie répond à l'ange Gabriel : « *Je suis la servante du Seigneur, qu'il me soit fait selon ta parole* (Luc 1, 35) ». Ces paroles ont tellement imprégné l'inconscient collectif qu'il est difficile pour les femmes de s'en libérer. Il s'agit non seulement du destin maternel enfermant les femmes, mais aussi de leur mise au service des autres.

---

<sup>21</sup> Cardinal Ratzinger, *Lettre aux évêques de l'Église catholique sur la collaboration de l'homme et de la femme dans l'Église et dans le monde*, 31 mai 2004, n° 2.

<sup>22</sup> Pape François, *Misericordia et Misera*, lettre apostolique, 21 novembre 2016, n° 1 et 2.

<sup>23</sup> « *L'avortement n'est pas un mal mineur, c'est un crime* » (voyage de retour du Mexique, 18 février 2016). « *Est-il juste de « supprimer » une vie humaine pour résoudre un problème ? Est-il juste de payer un tueur à gages ?* » (audience générale, Rome, 10 octobre 2018). « *Au siècle dernier, le monde entier a été scandalisé par ce que les nazis ont fait pour traiter la pureté de la race. Aujourd'hui, nous faisons la même chose, mais avec des gants blancs* » (à propos de l'avortement thérapeutique devant une délégation du Forum des associations familiales, 14 juin 2018).

Pour légitimer cette assignation au service, l'Église s'appuie encore une fois sur des récits sources, ceux de l'Annonciation et de la Genèse. Dans la Genèse, la femme est créée pour aider l'homme masculin. Dieu dit : « *Il n'est pas bon que l'homme soit seul. Il faut que je lui fasse une aide qui lui soit assortie (Genèse 2,18)* ». Commentant ce texte, Jean-Paul II y voit la preuve de la volonté de Dieu dès l'origine. « *Depuis l'origine, donc, dans la création de la femme est inscrit le principe de l'aide*<sup>24</sup> ». C'est bien commode.

Pour verrouiller ce système d'obéissance et de soumission, il faut aussi faire taire les femmes et c'est le troisième mécanisme après celui de la culpabilisation et celui de l'obéissance qui sont attendues des femmes. Une phrase du Nouveau Testament est ainsi surexploitée par l'Église depuis l'origine : « *Pendant l'instruction, la femme doit garder le silence en toute soumission. Je ne permets pas à la femme d'enseigner ni de dominer l'homme. Qu'elle se tienne donc en silence (1 Timothée 2, 11-12)* ». Peut-on mieux décrire le statut des femmes pour des siècles ? Le bon modèle féminin se tait et dit oui, il est modeste et discret. Dans l'Église, le fait de ne pas avoir accès au langage amène les femmes à se penser comme secondes, de manière quasiment réflexe et à s'autocensurer.

**Comment le patriarcat ecclésial se maintient-il et se défend-il face aux évolutions de la société, face à l'acquisition des droits des femmes et à ceux des minorités ? C'est ce que je vais aborder dans une troisième partie : la défense du patriarcat ecclésial, qui se réclame d'abord d'une anthropologie différentialiste.**

Différencier le féminin du masculin est l'étape qui permet de masquer leur hiérarchisation et l'Église l'a bien compris. Elle instrumentalise la biologie de la reproduction pour justifier et définir les différences de comportements entre les rôles et les sexes. **Elle défend ce modèle différentialiste qu'elle appelle une anthropologie, qui en réalité est une ontologie.** Car ce modèle se fonde sur un récit des origines celui de la Genèse, dont la fixation par écrit se fait entre le VII<sup>e</sup> et le V<sup>e</sup> siècle avant Jésus-Christ. En réalité, l'Église veut ériger en vérité universelle l'interprétation qu'elle fait d'un récit mythique. **Ce différentialisme se traduit aujourd'hui par des pratiques masculinistes explicites très en vogue depuis les années 2000/2010 où la mixité est remise en cause à travers, par exemple, des propositions de stages ou des retraites à destination exclusive des hommes.** Ou encore des pèlerinages différenciés pour les pères et pour les mères de famille et toutes ces initiatives remportent beaucoup de succès<sup>25</sup>.

En plus de ces stages de virilisation, certains groupes catholiques **proposent des thérapies de conversion pour les homosexuels.** Vous le savez, la mission parlementaire sur les pratiques prétendant modifier l'orientation sexuelle ou l'identité de genre a pour objectif de faire interdire ces pratiques, qui peuvent aussi conduire au suicide.

**Depuis qu'existent les études de genre, le Vatican sentant le danger a élaboré une rhétorique spécifique pour renforcer sa pensée différentialiste et naturaliste.** Jean-Paul II commence son pontificat qui va quand même durer vingt-six ans, par cinq ans

---

<sup>24</sup> Jean-Paul II, *Lettre aux femmes*, 25 mars 1995, n°7.

<sup>25</sup> Cf Josselin Tricou : « Le catholicisme d'identité contre la mixité », in *Antiféminismes et masculinismes d'hier et d'aujourd'hui*, Collectif, PUF, 2019, p. 273.

d'enseignement obsessionnel autour du mariage, de la complémentarité des sexes et des rôles, de la famille dite « naturelle ». Tous ces thèmes seront la base idéologique de ses écrits futurs. **Jean-Paul II et le cardinal Ratzinger, le futur Benoît XVI, qui travaillent main dans la main pendant des années, ont été les théoriciens de la réaction.** Ils ont encadré le clergé et ils ont favorisé les communautés nouvelles et traditionalistes. On a vu fleurir des expressions antiféministes devenues très populaires chez les catholiques comme : « génie féminin », « complémentarité des sexes », « égalité dans la différence », « nouveau féminisme ». Le mot emblématique de ce combat rhétorique reste celui de « dignité », car il permet de masquer celui d'égalité. Lors de la conférence de Pékin, en 1995, « *le Vatican a même demandé [...] que l'expression "dignité" humaine » remplace celle de "droit humain des femmes"*<sup>26</sup>. »

**Ce travail contre le genre débuté dans les années 1990 aboutit en 2003 à la publication du *Lexique des termes ambigus et controversés sur la famille, la vie et les questions éthiques*. Il a surtout popularisé et inventé : deux expressions « la théorie du genre » et « l'idéologie du genre » reprises avec succès par les médias et entretenant toutes les peurs. Ce discours se présente comme un travail pseudo-scientifique alors qu'il s'appuie toujours sur la Genèse.**

Pour diffuser ces arguments anti-genre, le combat n'est pas seulement théorique, il est rhétorique, mais aussi politique. Les conférences ont accompagné les mobilisations de rue entre 2011 et 2013 en France depuis l'affaire des manuels scolaires accusés de vouloir introduire « la théorie du genre » dans les programmes de SVT, jusqu'à l'adoption de la loi sur le mariage pour tous. S'est ainsi structuré un discours de réaction qui agit comme une contre-hégémonie culturelle et qui passe par la lutte contre les lois égalité<sup>27</sup>. Ces mouvements d'opposition, vous le savez, ont eu entre autres pour conséquence l'arrêt des ABCD de l'égalité. Ce combat du Vatican contre le genre est toujours actuel, en témoigne le texte rendu public en juin dernier à destination des établissements catholiques qui appelle, je cite : « *à contrer une idéologie qui nie la différence naturelle entre un homme et une femme et sape les fondements anthropologiques de la famille*<sup>28</sup> ». Ce texte est intitulé – ô surprise ! – *Il les créa homme et femme*, revenant inlassablement à la Genèse. Aujourd'hui, l'accent est mis sur l'enseignement de la Genèse dans les instituts catholiques, sur la relation homme/femme ; ce qui permet toujours d'évacuer la question de l'égalité et de l'homosexualité et de continuer à séparer les sexes.

**Les lois contre le mariage pour tous et la procréation médicalement assistée remettent en cause cet ordre patriarcal hétérosexué défendu par l'Église parce que le fait qu'il y ait des couples de femmes et des couples d'hommes à égalité casse la hiérarchisation hommes/femmes.** Ce qui ébranle la légitimité de la supériorité masculine. Il est intéressant de constater à cet égard, l'évolution des slogans catholiques en France. On est passé au moment des manifs pour tous en 2013 de « un papa, une maman, on ne ment pas aux enfants » ou « un papa, une maman, il n'y a pas mieux pour un enfant », à une réaffirmation franche du patriarcat et de la paternité hétérosexuelle lors de la manifestation du 6 octobre dernier, avec ce slogan : « liberté, égalité, paternité ». La politique anti-genre et pour une réaffirmation de la virilité n'est pas étrangère aux politiques masculinistes de la droite identitaire, qui se

---

<sup>26</sup> Sara Garbagnoli et Massimo Prearo, *La Croisade anti-genre, du Vatican aux manifs pour tous*, Textuel, 2017, p. 46.

<sup>27</sup> *Ibidem*, p. 89 et 107.

<sup>28</sup> Congrégation pour l'éducation catholique : « Il les créa homme et femme » pour un chemin de dialogue sur la question du genre dans l'éducation catholique », 2 février 2019.

réclament de l'histoire chrétienne. Ce qui fait qu'on a pu entendre Zemmour s'inquiéter « *d'une guerre d'extermination de l'homme blanc, catholique homosexuel* » le 28 septembre dernier à la convention des droites.

Alors qu'elle dépense son énergie à défendre son modèle patriarcal, l'Église est confrontée à de multiples scandales internes qu'elle n'arrive plus à cacher et qui font apparaître la profonde hypocrisie de son discours moral, ce sera mon quatrième et dernier point. **Ce discours moral concerne le contrôle sur les autres et il passe par le contrôle de la sexualité : condamnation de toute sexualité hors du mariage hétérosexuel, condamnation de l'homosexualité, interdiction de toute contraception, de l'avortement, de la procréation médicalement assistée.** Or, les clercs imposent aux autres une morale qu'ils ne respectent pas.

Les scandales qui émergent depuis trente ans sont liés à des abus de pouvoir, à des agressions et à des viols. **Parties des États-Unis avant d'arriver en Europe, les révélations sur l'ampleur des crimes de pédophilie touchent toute l'Église à partir des années 80<sup>29</sup>.** L'institution a systématiquement protégé ses clercs en les couvrant, en les déplaçant par un système *d'omerta* bien organisé. À chaque fois, l'Église n'a réagi que sous la double pression médiatique et judiciaire. Quelques focus : le film *Spotlight* qui dévoile la couverture des crimes commis par des prêtres dans le diocèse de Boston reçoit l'oscar du meilleur film en 2016. L'ensemble des évêques chiliens présente sa démission au pape en mai 2018 pour avoir couvert des agissements pédophiles. La tête de l'Église est touchée plus récemment avec le cardinal Pell, ancien numéro trois du Vatican, reconnu coupable de viol sur mineurs et placé en détention en février de cette année. En France, face au silence de l'institution, l'association *La parole libérée* créée fin 2015 par d'anciens scouts agressés par le Père PREYNAT a attaqué en justice le cardinal BARBARIN qui est l'un des plus hauts prélats de France. Il faut attendre février 2018 pour qu'un sommet sur la protection des mineurs dans l'Église soit organisé à Rome. Et il faut attendre octobre 2018 pour que des victimes soient écoutées par la conférence des évêques de France et que soit nommée une commission indépendante sur les abus sexuels dans l'Église.

Après ces révélations sur la pédocriminalité chez les clercs, **une nouvelle série de secrets est lentement mise au jour, ceux des viols des religieuses par des prêtres et des religieux**, leur sort allait être longtemps celui de l'indifférence dans l'Église<sup>30</sup>. Les religieuses cloîtrées sont particulièrement vulnérables et éduquées au silence, à l'obéissance. Elles se taisent aussi par honte et par crainte d'être punies. Le 5 février dernier, le pape a reconnu pour la première fois des agressions sexuelles commises par des prêtres et des évêques sur des religieuses. Mais les faits ne sont pas nouveaux, le Vatican était informé par deux rapports : un en 1994 et un second en 1998, qui faisaient état de viols commis sur des religieuses, – puisque jugées moins à risques pour contracter le sida –, et d'avortements forcés.

**Un documentaire-choc que certains d'entre vous ont peut-être vu *Religieuses abusées, l'autre scandale de l'Église* a été diffusé le 5 mars dernier sur Arte réunissant 1,5 million de**

---

<sup>29</sup> Maud Amandier et Alice Chablis : « Le scandale de la pédophilie : où conduit le déni de la sexualité », in *Le Déni, enquête sur l'Église et l'égalité des sexes*, Bayard, 2014, p. 264.

<sup>30</sup> Agnès de Prévile : « Moniales sous emprise, le viol des religieuses, le dernier tabou de l'Église », *Golias Magazine* n° 185 mars avril 2019, p. 25. <https://drive.google.com/file/d/1CbYhXcORVm5FMCn1rCepsknaf8JFOKur/view>

**télespectateurs et téléspectatrices. Documentaire, au passage, actuellement interdit de diffusion parce qu'un prêtre allemand s'y est reconnu et a demandé l'interdiction du film. Le déni et le désintérêt du corps clérical pour les violences sexuelles contre les femmes et les enfants viennent aussi d'un monde homosocial obsédé par lui-même.**

**Troisième série de révélations, celle de l'homosexualité massive chez les clercs.** Le catholicisme dénie la composante sexuelle de ses clercs qu'il contraint à la chasteté et au célibat, mais, chose cachée à l'ensemble des catholiques, les homosexuels sont largement majoritaires, et donc en réalité inclus dans le système. Cette majorité d'homosexuels est logique, parce que la société catholique privilégie deux choix de vie : le mariage hétérosexuel avec une fécondité sans limite, puisque sans contraception, ou bien l'entrée dans les ordres. **On peut même dire que l'Église recrute majoritairement chez les homosexuels et chez les misogynes.** L'Église catholique inclut donc des homosexuels, elle les condamne d'autant plus qu'elle veut les cacher.

Pour cacher cette pratique homosexuelle, il faut condamner toujours plus et être toujours plus homophobe, mais cela commence à se savoir, comme en témoigne le succès du livre *Sodoma* paru en début d'année, qui montre comment l'homosexualité est une pratique courante à la curie. Ils se tiennent tous par leurs petits secrets, ce qui a aussi permis la couverture des actes pédocriminels.

Scandale supplémentaire, certains clercs homosexuels sont des prédateurs, comme le prêtre et psychanalyste français Tony ANATRELLA longtemps reconnu comme un expert international très écouté sur les questions de sexualité – il a été accusé par d'anciens patients d'agressions sexuelles – et en surjouant au bon élève par une homophobie de plus en plus affichée, il a pu non seulement agir en toute impunité, mais encore monter au plus haut de la hiérarchie. C'est notamment lui qui a préfacé le *Lexique des termes ambigus et controversés sur la famille, la vie et les questions éthiques* paru en 2003, il avait intitulé son introduction *La théorie du genre comme un cheval de Troie*. **Il a pu agir en toute impunité et monter au plus haut de la hiérarchie grâce à cette homophobie.**

Autre exemple plus récent, Luigi VENTURA ambassadeur du Vatican en France qui a été relevé de ses fonctions, renvoyé un peu précipitamment à Rome sous le coup d'au moins trois plaintes pour agression sexuelle en France.

L'idéal de chasteté et de célibat des prêtres paraît donc dans l'Église, mais il n'est pas respecté. En cela, il est hypocrite et mensonger. Le système catholique qui sacralise les clercs sans contre-pouvoirs est la porte ouverte pour les prédateurs qui voient, dans le sacerdoce, le moyen d'arriver à leurs fins. La culture du secret a permis que soit organisée à grande échelle la couverture de tous ces scandales et que soit verrouillée la parole des victimes : religieuses violées, enfants, femmes et hommes agressés.

**Je conclus en rappelant que le pouvoir de l'Église se vit et s'exerce dans une homosocialité, un entre-soi masculin depuis deux mille ans.** Ce système est ébranlé par les évolutions sociales et les révélations de mensonges. Cette crise interne à l'Église rejoint la remise en cause de la domination masculine dans le monde et accélère le délitement de l'institution. Son droit canon qui instaure la supériorité masculine n'est plus défendable aujourd'hui. Formés et construits sur un déni général de la sexualité et sur leur supériorité sacramentelle et

intellectuelle, les clercs n'ont plus de discours aujourd'hui pour affronter ces multiples réalités. La cohérence de l'institution est en train de s'effondrer, mais son influence politique demeure et sa puissance financière aussi.

**Le type de masculinité que représente la hiérarchie romaine est en réalité toxique. Il exerce une grande violence symbolique contre les femmes en les infériorisant, en les culpabilisant, en leur donnant comme vocation le service des autres et la maternité, en les faisant taire et en luttant contre les lois égalité.** Le masculin clérical qui agit comme un gigantesque *boys club* détourne le regard de ses propres turpitudes, en continuant de désigner le corps de femmes comme le lieu du mal et en ne leur donnant toujours pas la parole. Les activistes anti-IVG cherchent eux aussi à faire taire l'autodétermination des femmes.

L'appropriation de la parole reste la clef de la domination masculine, parce qu'elle lui réserve tous les pouvoirs. L'Église aurait intérêt à remettre en cause sa propre pensée de la domination, en particulier son interprétation de la Genèse, selon laquelle les rôles sont définis et distribués dès l'origine entre l'homme et la femme. Il est à souhaiter que la libération de la parole atteigne les catholiques et que les femmes catholiques qui font une grande partie du travail dans l'Église se mettent en grève, comme cela a pu se passer cette année, en mai et en juin, en Allemagne ou en Suisse. Merci de votre attention.

*Applaudissements*

Il paraît que vous m'avez tous écoutée religieusement, donc je passe la parole à Manuela, que vous allez aussi écouter religieusement et qui va compléter politiquement mon intervention.

## **Manuela L. PICQ**

En guise d'introduction, il y a un cours de l'Église évangélique brésilienne le mois prochain – si vous voulez vous inscrire ? – qui s'appelle : *Sauver la masculinité patriarcale* . L'inscription coûte six cents euros et vous pouvez venir avec vos compagnes.

C'est un plaisir d'être ici, merci !

Je voudrais commencer par exprimer mon soutien aux femmes amérindiennes qui sont en occupation et qui se font bombarder par le gouvernement équatorien depuis douze jours maintenant. Ainsi qu'aux femmes kurdes qui se font bombarder par les missiles turcs depuis plusieurs jours aussi.

*Applaudissements*

Je crois que ce ne sont pas n'importe quelles femmes kurdes qui se font bombarder, ce sont des espaces féministes politiques, ce sont des alternatives politiques, des structures féministes qui sont en train d'être détruites et bombardées. **Ce qui montre l'importance du féminisme en tant qu'espace politique et alternatif pour le futur.**

Je suis fille de féministe, ma mère est Lena LAVINAS et ma tante-cousine est Françoise PICQ que vous connaissez peut-être ; donc je parle en tant que fille, mais je pourrais être la fille de n'importe laquelle d'entre vous. Je dis ça parce que j'ai des désaccords, je sais comment vous pensez, je suis d'accord avec vous et pourtant, je crois qu'il y a des choses qu'il faut qu'on change.

Je vais parler de l'Amérique latine. Le continent américain est un des continents les plus *queers* qu'on puisse imaginer avant l'arrivée de l'Europe.

Quelques anecdotes pour exemple.

Quand les Français arrivent dans ce qu'est le Québec aujourd'hui, ils font face à beaucoup de

résistances amérindiennes notamment du peuple Cree. Et quand ils finissent par gagner, ils voient que le général de l'armée Cree est une femme. Ils sont sur le cul de voir que c'était une femme qui menait l'armée d'en face. Et non seulement c'est une femme, mais elle était mariée avec quatre femmes. Je dis ça pour montrer qu'il y avait une conception du genre et de la sexualité très différente de la nôtre.

En langue zapotèque, pour faire référence au thème linguistique d'hier, il n'y avait pas de genre, les pronoms n'étaient pas genrés homme/femme. On avait *la-ave*, pour les êtres humains, *la-ame* pour les animaux et *la-ani* pour les êtres inanimés comme les pierres, les rivières, les montagnes. Quand les Espagnols arrivent ils imposent « il/elle » et introduisent une structuration genrée des relations sociales, ce qui est très difficile à enlever et qui limite les possibilités de décolonisation aujourd'hui. Même si on a encore le troisième genre comme les *muxes*<sup>31</sup> dans la région du Juchitán.

Une dernière anecdote qui parle peut-être un peu plus dans cet espace, en 1848, la première convention sur les droits des femmes aux États-Unis sur le suffrage universel et la participation politique des femmes se fait à Seneca Falls. Les Senecas<sup>32</sup> sont un des peuples iroquois (ou Haudenosaunee), et ce sont les femmes amérindiennes Haudenosaunee qui ont convaincu les femmes indiennes colonisatrices de se battre pour leurs droits politiques.

On a beaucoup plus d'héritages non européens qu'on ne le croit dans les luttes féministes actuelles. Ce serait intéressant de retracer tout ça.

*Fast forward*, quelques centaines d'années plus tard, on a une croisade anti-genre dans les Amériques. Ce que je veux vous raconter aujourd'hui, c'est la situation politique et la croisade anti-genre qui pénètre dans toute l'Amérique dans l'État et les espaces juridiques, mais moi je vais vous parler de l'Amérique latine. On a une poussée conservatrice et autoritaire qui se fait à travers ces espaces religieux.

En Équateur, qui est un pays à très forte présence amérindienne, on a un parti politique amérindien et des groupes féministes très organisés. Cette année, on a eu au congrès une dizaine de députés amérindiens dont l'un qui est pasteur évangélique : il a demandé au congrès qu'on remplace la constitution par la Bible. Un mois plus tard, on a eu un vote pour la décriminalisation de l'avortement en cas de viol (il y a à peu près sept filles de moins de quatorze ans par jour qui accouchent en Équateur ; c'est un des pays où il y a le plus de viols de mineures et de grossesses de petites filles).

Il y a une femme députée amérindienne qui est représentante de la santé et de l'enfance, Maria Tucci Encarnación qui a voté contre. La décriminalisation de l'avortement n'est pas passée pour cinq votes : soixante-cinq contre soixante-dix. Trois des cinq votes étaient ceux des femmes dont Encarnación qui a voté contre la décriminalisation de l'avortement, qui touche surtout les petites filles amérindiennes. Je raconte ça parce que c'est compliqué de ne pas prendre les politiques identitaires en considération et **de ne pas questionner la participation des femmes dans cette poussée religieuse en Amérique latine.**

---

<sup>31</sup> « Ce troisième sexe se dénomme « *muxe* » (se prononce « mouché »), un mot emprunté à l'espagnol *mujer* (femme) dès le XVIe siècle. Nés hommes, attirés sexuellement par les hommes, les *muxes* endossent des rôles féminins dans la famille et dans la société. Ils ont au choix une apparence féminine (*muxes gunaa* ou *vestida*) ou masculine (*muxes nguiiu*). » <https://information.tv5monde.com/terriennes/un-troisieme-genre-reconnu-au-mexique-les-muxes-ni-hommes-ni-femmes-au-role-social-si>

<sup>32</sup> Les Sénecas sont un peuple amérindien d'Amérique du Nord faisant partie de la confédération iroquoise.

Que se passe-t-il en Amérique latine ? Déjà, un contexte de fond, ça fait à peu près vingt ans que les gouvernements de gauche sont tombés les uns après les autres. Gouvernements durant lesquels on a eu une avancée très rapide sur les droits LGBT.

Le mariage pour tous est passé dans la plupart des pays, de façon différente : parfois à travers la constitution, parfois à travers les tribunaux, en mariage ou en union libre... Il y a différents modèles. Mais en même temps, il y a eu une rétraction des droits reproductifs, en particulier pour l'avortement, déjà interdit dans la plupart des pays, mais dont la criminalisation, l'interdiction juridique, n'étaient pas aussi pratiquées qu'elle l'est devenue ces dernières années. Donc il y a vraiment une activation de la criminalisation des femmes qui avortent. Le mariage pour tous est passé dans la plupart des pays, de façon différente : parfois à travers la constitution, parfois à travers les tribunaux, en mariage ou en union libre... Il y a différents modèles. Mais en même temps, il y a eu une rétraction des droits reproductifs, en particulier pour l'avortement, déjà interdit dans la plupart des pays, mais dont la criminalisation, l'interdiction juridique, n'étaient pas aussi pratiquées qu'elle l'est devenue ces dernières années. Donc il y a vraiment une activation de la criminalisation des femmes qui avortent.

**Dans ce contexte, il y a eu une poussée de l'Église catholique et de l'Église évangélique.**

Quelques épisodes de cette moralisation de l'espace public par les mouvements anti-genre avec quelques annonces qu'ils utilisent.

#ConMisHijosNoTeMetas, un des hashtags les plus connus, un des mouvements qui a le plus de force a commencé en 2016 au Pérou. Ils arrivent dans les manifestations à Lima à mobiliser un million de personnes. À la dernière manifestation, ils étaient deux millions en Amérique latine. #ConMisHijosNoTeMetas veut dire en gros : « *Touche pas à mon fils ou à mes enfants* ».

Un de leur slogans dit : « *Ne venez pas homosexualiser nos enfants* ». Ils font très attention à l'éducation et aux réformes éducatives, ils ont réussi à virer deux ministres de l'éducation, grâce à des luttes juridiques devant les tribunaux au Pérou. Leur porte-parole, Christian Rosas, fils d'un pasteur, dit : « *On est pour l'égalité, mais pas pour l'idéologie de genre* ». Je cite ses mots : « *Les politiques LGBT sont le fruit d'un idéal marxiste et veulent s'imposer par la force coercitive de l'État* ». Le mélange en dit beaucoup.

Au Brésil, et dans la région, on a des mouvements anti-avortement très forts, **des lois, des propositions de loi pour définir le moment où la vie apparaît avec la défense de la vie inscrite dans les lois**, pour davantage criminaliser l'avortement. Ils envahissent le gouvernement. Au Brésil, par exemple, il n'y a pas que le président, malheureusement, on a beaucoup de militaires et d'évangéliques dans le gouvernement. Par exemple Damares ALVES, ministre de la femme et de la famille, est une pasteure qui protège la famille et l'égalité femme/homme. Pour avoir une idée de son profil, elle est mère célibataire d'un enfant adopté, elle défend la participation des femmes, l'égalité salariale, les crèches, le travail des femmes, etc., mais elle est absolument contre l'avortement et les familles alternatives qui vont « *homosexualiser nos enfants* ».

En Argentine, on a BONGARRA, un des grands pasteurs présents dans le gouvernement ; sa femme est une psychanalyste qui fait partie de l'alliance chrétienne de l'Église évangélique pour les femmes en Amérique latine. Lui parle de « *la souveraineté du fœtus* ». Ce qui est intéressant dans toutes ces histoires, c'est que ça se passe dans l'État, c'est dans les rues, il y a une image qui les montre se protégeant avec des parapluies de la pluie LGBT

qui leur tombe dessus. Ils sont très nombreux ; il y a beaucoup de femmes issues des secteurs populaires, des jeunes, et ils sont aussi dans le gouvernement.

Je voudrais vous parler des outils qu'ils utilisent. Ces mouvements sociaux anti-genre sont un peu partout : dans les campagnes, dans les villes, sur les réseaux sociaux, etc. Ils ont une stratégie médiatique très forte, il y a beaucoup de télévisions et de radios évangéliques.

Au Brésil, la télé qui a toujours monopolisé le pouvoir s'appelle *Rede Globo*, je ne sais pas si vous en avez entendu parler, mais elle a été responsable de l'ascension et de la chute de plusieurs présidents, dont LULA. C'est une concession avec l'État qui se termine en 2021. Le gouvernement de BOLSONARO a un but très clair : ils ont commencé à arrêter tout interview du gouvernement avec cette chaîne, qui a quand même le monopole médiatique et ne donnent des interviews qu'à la télévision évangélique et à la radio évangélique *Record*. Le but est de passer la concession étatique de *Rede Globo* à *Record* en 2021. C'est donc très bientôt.

Les évangéliques qui sont de plus en plus nombreux ne regardent même plus les feuilletons qui font le tour de l'Amérique latine sur *Rede Globo*, parce qu'ils disent que *Globo* ne montre que des femmes qui s'embrassent et des mecs qui baisent, donc « *c'est immoral, on ne regarde plus.* » Il y a aussi une grosse stratégie sur les radios. Il y a une entrée d'argent très importante permise non seulement par le soutien international – des États-Unis en particulier –, mais aussi par les lois locales. Il y a une exonération d'impôts pour toutes les Églises, donc les Églises évangéliques pullulent en Amérique latine, au Brésil en particulier. Et selon la loi, n'ont aucun compte à rendre sur la façon dont elles utilisent l'argent. **Le Brésil est une des grosses plateformes du trafic de drogue, et ce n'est pas séparé de cette expansion des Églises évangéliques.**

Elles ont aussi une stratégie électorale. **Au Brésil, 30 % du congrès sont des députés ouvertement évangéliques et ils sont dans tous les partis politiques, c'est-à-dire que la stratégie n'est pas d'avoir un parti, c'est d'être partout, pour s'assurer de toujours pouvoir influencer le passage des lois.** Ils ont une présence législative très importante, leur mantra, c'est de « *gagner les cœurs pour gagner des voix.* » Il y a une judiciarisation de beaucoup de luttes sociales. Par exemple, à propos des petites filles de treize ou quatorze ans qui sont violées par leur père ou leur beau-père et qui demandent le droit à l'avortement, les évangéliques viennent, judiciarisent ces cas-là et les portent devant les tribunaux. Ils ont une stratégie très sophistiquée, solide et de long terme qui invoque le droit – dignité, droit de l'enfant, droit à la vie – et qui utilisent toutes ces structures de droits humains qui ont été développées depuis quelques décennies maintenant.

**Le lobbying politique est de plus en plus coordonné dans toute l'Amérique latine.**

En 2008, ils ont créé une organisation fondamentaliste « Parlement et foi », dont ce BONGORRA qui parle de « souveraineté du fœtus » fait partie.

En 2015, ils ont créé une coalition latino-américaine « Gouvernement et foi ». Ils ont un plan d'action très spécifique qui inclut la production et la diffusion de matériels scientifiques, qui soutient cette cause anti-genre. Ils veulent créer – et je crois qu'ils ont déjà commencé – une école de gouvernement comme l'école des Amériques, pour l'entraînement des militaires par les Américains dans les années soixante-dix en Amérique latine. Cette école de gouvernement va entraîner les nouvelles générations d'agents politiques. Ce n'est donc que le début.

**Un autre front de bataille très important c'est l'éducation ; ils parlent tous de « l'école sans**

**idéologie** », « **d'éducation sans homosexualité** ». Il y a un exemple intéressant au Brésil. Le Brésil avait un groupe anti-gauche, anti-communiste, qui s'appelait *L'école sans parti*, créé en 2004 en réaction à l'arrivée de Lula au gouvernement. Il a été recyclé en philosophie anti-genre, avec des alliances avec les secteurs conservateurs, anti-communistes et anti-genre. Maintenant, c'est devenu *L'École sans idéologie*, qui lutte contre l'éducation à la sexualité, le genre, etc., dans les écoles. Ils ont réussi à faire que le nouveau plan de l'éducation nationale au Brésil, utilisé partout dans le pays, par environ deux-cents millions de personnes, enlève toute mention du genre jusqu'en 2024. Donc on commence à perdre des droits, à perdre de l'espace politique et à perdre des concepts dans les textes officiels.

**Qui sont ces acteurs ? Des chrétiens conservateurs. Ce qui est intéressant, c'est qu'il y a une alliance entre les évangéliques et les catholiques, mais il y a aussi une division du travail.**

Comme tu le disais, Agnès, cette croisade anti-genre commence au Vatican, ça, c'est clair. Il y a un tournant politique très visible en Amérique latine, depuis 2012, mais il faut retourner dans les années quatre-vingt-dix pour comprendre ce qui se passe aujourd'hui. C'est la temporalité de l'Église parce qu'ils ont le temps pour cette production théologique. En 1995, c'est la première fois où l'on voit des désaccords sur ce que veut dire le genre : la contestation du genre apparaît dans les systèmes de relations internationales en 1995.

Dans les réunions préparatoires à New York en mars 1995, **l'alliance c'est le Vatican, les pays d'Amérique centrale où l'Opus Dei fait partie du gouvernement – au Nicaragua avec la gauche sandiniste d'ailleurs –, et les pays islamiques.**

Les trois groupes sont ensemble pour contester les notions de genre, ce sont des alliances improbables qu'on voit de plus en plus se structurer partout, autant en Amérique latine que dans le système international.

En 1998, il y a une conférence épiscopale à Lima, au Pérou, où l'Église catholique crée un premier document qui s'appelle « *L'idéologie de genre, ses dangers et son évolution.* » C'est un des premiers documents ecclésiastiques qui circule, étiquetant cette théorie anti-genre dans la région. **L'Église catholique fait le *framework*<sup>33</sup>, elle définit les idées, formate la production théologique.**

**L'Église évangélique est aux *frontlines*<sup>34</sup>, c'est le front de bataille.** Il y a une vitalité, un dynamisme, une présence de l'Église évangélique dans plein de secteurs populaires et dans les médias. Ils font un travail complémentaire de l'Église catholique et il y a une division du travail à ce niveau-là. L'alliance au Brésil est très claire, il faudrait faire plus de recherches pour comprendre où et quand ils s'allient dans les différents espaces de la région.

En 2008, LULA va au Vatican, il fait une alliance entre le Brésil et le Vatican, ce qui leur permet d'être présents dans la définition de l'éducation, et dans plein de programmes. C'est signé au Vatican en 2008, et passé dans la loi en 2009 sans l'Église évangélique au Brésil.

À ce moment, cette dernière se sent exclue et c'est l'Église catholique qui vient vers elle en disant : « *Venez, faisons une alliance et nous vous donnons un peu d'espace au congrès* », où ils étaient déjà présents. C'est donc une alliance entre les secteurs religieux pour avoir un front plus large dans les espaces législatifs de l'État.

Depuis 2009, cela se consolide d'une façon de plus en plus évidente. Je raconte ça, parce que ces mouvements anti-genre ne sont pas seulement un thème de religion, des fous ignorants et

---

<sup>33</sup> La structure, le cadre.

<sup>34</sup> La ligne de front.

incompétents. **Je crois qu'ils ne sont pas du tout incompetents ni ignorants, ils savent très bien ce qu'ils font et c'est une forme de « gouvernementabilité », qu'ils développent.**

Leur stratégie électorale est effrayante, parce qu'ils se font élire par les femmes et les homosexuel·les. Les femmes anti-genre, modernes votent pour TRUMP, pour BOLSONARO. Aux États-Unis, 53 % des femmes blanches ont voté pour TRUMP, on a donc 53 % de problèmes féministes aux États-Unis, alors que les femmes noires ont voté à 94 % pour CLINTON. Les femmes noires sont les moins éduquées et les plus exploitées, elles ont quatre ou cinq emplois, élèvent seules leurs enfants, mais ce sont elles qui savent voter ! Même s'il y a beaucoup de problèmes avec les politiques identitaires, il faut quand même qu'on comprenne la structure de ce qui se passe. 45 % des femmes blanches avec un diplôme supérieur ont aussi voté pour TRUMP, donc ce n'est pas un problème d'éducation. Les femmes ne sont donc pas que femmes, elles sont aussi autre chose, qui les fait voter contre quelqu'un comme Hillary CLINTON, qui est assez *mainstream*. Les homosexuel·les sont assez conservateurs, en moyenne, 30 % d'entre eux votent pour les mouvements nationalistes, anti-genre d'extrême droite. **En France, en 2015, pour les régionales, 32 % des couples homosexuels mariés ont voté Front National ; au Brésil en 2018, 30 % des LGBT ont voté BOLSONARO.** On retrouve ces chiffres à peu près partout. Ils ne sont donc pas que homosexuels s'ils votent pour quelqu'un, en particulier dans le cas de BOLSONARO qui dit : « *Il faut tuer tous les gays. Si mon fils était gay, je le ferais tuer.* »

Il y a donc de nouvelles alliances conservatrices et c'est mon point d'intérêt quand on réfléchit aux acteurs, **c'est que les secteurs anti-genre religieux sont alliés avec les nationalistes, avec les anti-réfégiés et anti-immigrés, pour la fermeture des frontières, etc.**

Ils sont alliés aussi avec les anti-communistes, anti-gauche, avec les racistes anti-noirs, les militaires pro-armes, les anti-mariage homosexuel, les anti-avortement, il y a donc un amalgame de groupes différents.

Ils sont difficiles à voir, parce que c'est une constellation très complexe dont nous n'avons pas l'habitude. **Dans ce processus, la gauche est parfois avec la droite, par exemple celui qui organise tous les mouvements au Pérou, à Lima, vient d'aller avec les mouvements populaires de gauche et féministes pour protester contre la dissolution de l'assemblée à Lima, il y a quelques semaines.**

Donc ils sont à droite à gauche, catholiques et évangéliques, religieux et séculaires en même temps. Ces différentes catégories qu'on a l'habitude de séparer travaillent aujourd'hui ensemble sur des fronts anti-libéraux, anti-droits, quelque part. Ou alors, ce sont des conceptions du droit très différentes de celles qu'on a nous. Dans le processus, la catégorie « genre » ne veut plus rien dire, ce n'est plus vraiment le genre, les frontières.

S'il y a une chose que les mouvements féministes du genre ont réussie, c'est le désordre. D'après ce que j'ai appris de ma mère, et de vous toutes, de tout ce que vous avez écrit, le but du féminisme est de « *désordonner l'ordre établi patriarcal* ». Ça, on a réussi, et donc, il y a un *backlash* pour réordonner et rétablir les frontières ; frontières nationales, frontières entre hommes et femmes, frontières productives de l'ordre capitaliste, et donc le travail pas cher.

Pourquoi ? Depuis l'Amérique latine, j'ai une vision très négative, et on a toutes une vision très

négative, qu'on ait vingt ans ou soixante-dix, **parce que ce qu'il se passe pour nous, c'est une recolonisation de l'État.** Le Pape François l'a dit : « *L'idéologie de genre est une forme de colonisation à laquelle il faut résister* ». Et ils ont parlé plusieurs fois de la question de « *la restauration du pouvoir religieux* ». Tous ces mouvements et coalitions dont je vous ai parlé ont pour mantra « *la nation céleste* ». Donc il n'y a pas que le langage religieux dont Agnès vient de nous parler, il y a aussi du langage étatique politique : « souveraineté, nation, État. » **Il y a vraiment une stratégie politique pour reprendre l'État.**

Ce qui est difficile, c'est que pour cette reprise de l'État, ils multiplient les fronts de bataille : électoral, juridique, mouvements sociaux, ils entrent aussi dans les mouvements féministes. Et ils multiplient les fronts de bataille pour épuiser les énergies et les ressources des ennemis – les ennemies, ce sont nous, les féministes.

Comment analyser tout ça ? J'en ai parlé beaucoup avec plusieurs collègues avant de venir ici pour voir comment on pouvait y contribuer en Amérique latine. **Je crois que l'Amérique latine est un front de ce mouvement conservateur, anti-genre d'extrême droite, qui se propage dans le monde entier.** Ce qui arrive chez nous est en train d'arriver ici, si on regarde à l'Est de la France, sous d'autres formes, mais ça se ressemble beaucoup, et ça n'aura jamais la même forme de toute façon dans tous les espaces.

Je crois que ce n'est pas qu'un *backlash*, il y a une institutionnalisation tellement forte et une reprise de l'État tellement forte que ce n'est pas qu'un *backlash* dans les mouvements sociaux.

Deuxièmement, il y a un élément important : la fusion entre les catholiques et les évangéliques, la droite et la gauche, les séculaires et les religieux **et quelque part, c'est le modèle américain de gouvernement qui est en train de se déployer en Amérique latine, en Afrique et à mon avis en Europe aussi. Il y a donc une nouvelle écologie politique et il faudrait étudier davantage les financements internationaux. C'est très dangereux à étudier, car ce sont de grosses mafias.**

Par exemple, le rôle des évangéliques américains est encore très mal compris et aussi le rôle de l'extrême droite en Europe, son influence en Amérique latine est importante.

Il faut mieux étudier tout ça pour mieux comprendre l'économie politique qui est derrière cette reconquête religieuse.

Quelques points, je crois qu'il faut garder en tant que **concept la temporalité.**

On m'a raconté que récemment, dans une réunion au parlement européen, un des cardinaux disait : « *Vous avez soixante ans, nous, on a deux mille ans* ». **L'Église a le temps et l'argent pour faire de très bonnes stratégies de long terme pour reprendre les choses en main.** On est face à un pouvoir très ancien, très puissant qui a mûri cette théorie du genre depuis vingt ou vingt-cinq ans. Ce n'est donc que le début et ça ne va pas se terminer en deux ou trois ans, il faut que nous aussi, on se prépare sur le long terme pour faire face à ça.

**Pour cela, un des plus gros problèmes qu'on a, c'est la fragmentation des mouvements féministes.**

En regardant la salle aujourd'hui, c'est évident, il y a des fragmentations de classes, raciales, générationnelles, etc. On est en France et il n'y a pas de femme avec un voile dans la salle, c'est un problème. On ne peut plus parler de féminisme sans être ensemble ici. En Amérique latine,

il y a des problèmes avec les femmes noires des bidonvilles. Évidemment, on souffre toutes des violences différemment, selon notre âge, nos histoires et nos luttes, mais le monstre en face est beaucoup trop grand pour se séparer. **Ce n'est pas une option de ne pas s'allier.** Et évidemment, la fragmentation que l'on vit aujourd'hui, des politiques identitaires, etc., c'est une néo-libéralisation des mouvements sociaux, qui fait qu'au lieu de lutter ensemble contre les inégalités, on se recroqueville chacun·e dans son identité et on est incapable de faire des ponts et de travailler ensemble. Ce sont les stratégies *divide and conquer* (diviser pour mieux conquérir). **Je crois vraiment à l'importance de l'intersectionnalité.** Comme exemple, dans les Andes, d'où je viens – pour ne pas parler du quotidien des féministes en France que je connais assez mal –, ce sont les femmes amérindiennes qui ont du mal à s'allier avec les féministes. Les féministes se battent pour l'avortement, j'ai grandi dedans, je me bats aussi pour ça, mais les femmes amérindiennes dans toute l'Amérique ont été stérilisées de force jusque dans les années quatre-vingt-dix.

Ainsi, par exemple, lors d'une réunion à Lima, avec les femmes qui se battent pour l'avortement, les féministes internationales donnaient des fleurs à FUJIMORI<sup>35</sup> parce qu'il défendait les droits reproductifs, alors que, par derrière, il prenait cette initiative contraire aux droits sexuels et reproductifs d'organiser la stérilisation génocidaire<sup>36</sup> des peuples amérindiens : « *On veut que les femmes blanches se reproduisent, mais pas les femmes amérindiennes* ».

Nous – les femmes blanches européennes – on se bat pour l'avortement ; les femmes amérindiennes et noires se battent pour le droit d'avoir des enfants, le droit d'exister.

Les anti-genre de BOLSONARO au Brésil disent : « *Oui, il faut l'avortement pour les femmes noires des bidonvilles, parce qu'eux, il faut les détruire* ». Tout ça est donc racisé, classé, mais ça fait partie du débat et on ne peut pas ne pas reconnaître et valider et défendre la réalité d'autres femmes. **Donc plus que le droit à l'avortement, c'est le droit à la libre détermination de nos corps dont il s'agit, et il faut trouver des façons de lutter ensemble, parce que le monstre qui nous arrive dessus est énorme.**

Dernier point. Je n'arrive pas à arrêter mon opinion sur ça, mais je crois qu'il faut y réfléchir, **c'est la différence entre femme et féministe.** Parce que je ne crois pas que ces femmes qui travaillent pour les mouvements anti-genre et qui sont très nombreuses ne sont que des victimes. Je crois que c'est trop facile de dire que ce sont des femmes victimes des mouvements populistes. Je crois que c'est trop arrogant de croire qu'on est plus intelligente et qu'on n'est plus capable de discerner les choses qu'elles, alors que ces femmes sont dans l'erreur en permanence. Je veux juste dire que c'est une déclaration de guerre et qu'il faut qu'on le prenne comme une guerre.

*Applaudissements*

## **Liliane VANA**

Mesdames et Messieurs bonjour, je vous remercie d'être là, dans cette salle, par une si belle journée ensoleillée. Vous êtes ici et c'est un plaisir de vous avoir avec nous, merci. Merci aux hommes présents et merci de leur soutien. Je ne crois pas que notre travail, notre militantisme et nos combats pour les sujets abordés pendant ces deux journées de l'Université de l'Assemblée des Femmes puissent se faire sans les hommes, en tout cas pas sans ceux qui nous

---

<sup>35</sup> Alberto Fujimori a été président de la République du Pérou du 28 juillet 1990 au 22 novembre 2000

<sup>36</sup> En juillet 2002, le Rapport final commandé par le ministère de la Santé du Pérou montre qu'entre 1995 et 2000, 331 600 femmes ont été stérilisées, tandis que 25 590 hommes ont subi une vasectomie.

soutiennent. N'oublions que les questions relatives aux femmes ne concernent pas les femmes uniquement. Il s'agit d'un problème de société qui nous concerne tous, qui concerne les hommes également.

Je remercie aussi les organisatrices, Agnès de PRÉVILLE et Sabine SAURET dont je recommande vivement le livre, épuisé, et dont on espère la réédition,<sup>37</sup> Laurence ROSSIGNOL que je connaissais depuis longtemps de manière « abstraite » et dont j'estime beaucoup le travail. J'ai été ravie et heureuse de faire sa connaissance « face à face » comme dit la Bible.

Le titre de ma contribution est : « *L'enseignement différencié entre les filles et les garçons, les hommes et les femmes dans les communautés juives orthodoxes en France* »

Avant de présenter mon sujet, j'aimerais revenir sur quelques points évoqués par Agnès de PRÉVILLE. Le premier point nous concerne toutes et tous, quelle que soit notre religion. Il s'agit de la référence au récit biblique de la création de « l'être humain » dans le livre de la Genèse.

### **La création de l'être humain : Un projet divin égalitaire (Gn I et Gn II)**

On cite souvent le chapitre 2 du livre de la Genèse afin de « démontrer » l'infériorité de la femme issue de la « côte » de « l'homme ». Or la Bible présente deux récits de la création du monde contenant deux récits de la création du 'adam, l'être humain (en hébreu) et non de l'homme.

En Genèse 1, 27-28 on peut lire : « 'Elohim créa le 'adam (l'être humain) à son image. À l'image de 'Elohim il le créa. Mâle et femelle, Il les créa. 'Elohim les bénit en disant : fructifiez-vous, multipliez-vous, remplissez la terre et soumettez-la, ayez autorité sur les poissons de la mer, sur les oiseaux du ciel, sur tout vivant qui remue sur la terre ». Ce 'adam, cet être humain, est un et en même temps double, composé deux entités, deux identités, deux genres : masculin et féminin. Un seul 'adam et, néanmoins, les bénédictions divines s'adressent aux deux entités. Les verbes employés sont tous conjugués au pluriel pointant ainsi l'égalité parfaite entre mâle et femelle, entre homme et femme.

Il convient de rappeler qu'en hébreu « 'adam » est un terme neutre qui désigne les deux genres et que la langue hébraïque – à la différence de la langue française – opère une distinction entre « 'adam » (être humain) et « 'ish » (homme). Cette différence est équivalente à celle que l'on connaît en allemand entre *Mensch* et *Mann* ; en grec entre *anthropos* et *aner* ; en latin entre *homo* et *vir* et, en arabe entre 'insan et ragul. Il est donc parfaitement inexact, voire faux, de traduire « 'adam » par « homme »<sup>(38)</sup>. Arrêtons donc de divulguer cette fausse traduction à l'origine de certaines fausses idées qui « justifient » la discrimination des femmes. Nous devrions être les premières à employer le vocabulaire approprié. Je fais référence à ce qui a été dit hier au sujet du langage et de son importance. Ne déformons plus le texte biblique et parlons dorénavant de la création du « 'adam », de « l'être humain » ainsi que l'exprime le texte biblique en hébreu.

La deuxième précision que je souhaiterais apporter avant de présenter ma propre contribution, porte sur le deuxième récit de la création du 'adam en Genèse 2 et sur la question de la femme issue de la prétendue côte du prétendu « homme ». Le terme hébraïque *tsela'* qui y est employé signifie « côté » (et pas « côte » comme on le traduit souvent). Dans ce récit également un seul « 'adam » ayant deux côtés, l'un mâle, l'autre femelle, est créé. Un « 'adam » double, dont les deux côtés sont séparés par la suite. La séparation entre les deux entités fait apparaître, en même

<sup>37</sup> Maud AMANDIER et Alice CHABLIS, *Le Dénî. « Ils sont au pouvoir, elles sont au service »*. Enquête sur l'Église et l'égalité des sexes, préface de Joseph Moingt, Bayard, 2014.

<sup>38</sup> L. VANA, « La création de l'être humain et la différence sexuelle : Lectures juives de Gn I et Gn II », in *Repenser l'altérité*, Paris : éditions Parole et Silence, École Cathédrale, 2018, p. 51-65.

temps, l'homme et la femme (*'ishah* et *'ish*, respectivement femme et homme, dans l'ordre de leur parution dans le texte biblique). Néanmoins, la lecture de *çela'* comme désignant la côte plutôt que le « côté » sera utilisée dans les discours relatifs au statut des femmes et contre l'égalité homme/femme, même chez les commentateurs hébraïsants ou juifs.

Je vous invite à lire et à relire les trois premiers chapitres du livre de la Genèse.

### **Présentation du sujet et Remarques méthodologiques**

Je passe maintenant au fichier power point que j'avais préparé pour mon intervention et qui s'affiche sur l'écran. J'aborderai les questions suivantes :

I. L'enseignement et l'éducation différenciés entre les garçons et les filles ; II. La répudiation de la femme, le mari récalcitrant et les tribunaux rabbiniques ; III. Les femmes, les religions et l'État ; IV. Get et Laïcité : L'arrêt de la Cour suprême du Canada ; V. Les femmes dans l'espace liturgique (synagogal) et LectureSefer ; VI. Les mouvements masculinistes en Israël

#### **D'abord, permettez-moi de faire quelques remarques méthodologiques :**

1° Je parlerai d'un point de vue de l'orthodoxie juive (il existe aujourd'hui plusieurs courants dans le judaïsme : libéral, conservateur, orthodoxe et orthodoxe radical. J'appartiens au courant orthodoxe).

2° J'insisterai sur la *halakhah*, à savoir la loi (contraignante pour le fidèle, par opposition à la *'aggadah*, non législative et non contraignante). Cela signifie que je n'aborderai que ce qui est prescriptif dans le judaïsme : ce que la loi dit de faire ou de ne pas faire, ce qu'elle permet et ce qu'elle interdit. Car dans le judaïsme, chaque geste ou chaque acte accompli dans la vie est encadré par des règles : faire ou ne pas faire selon la loi. En revanche, la *'aggadah* (textes narratifs) n'est pas contraignante. C'est justement le sujet dont Agnès vient de nous parler : interpréter le verset biblique en disant que : « *la femme est issue de la côte de l'homme* » (alors que le verset parle d'un « côté » et d'un « être humain »), ne constitue pas un énoncé de loi. On est libre d'accepter le commentaire ou de ne pas l'accepter ; d'y adhérer ou de le rejeter et cela ne prête pas à conséquence. Il en va de même des différents passages narratifs de la Torah. Tout ce qui n'est pas « loi » n'est pas contraignant. Prenons l'exemple choisi par Manuela tout à l'heure. Vous avez dit que l'on avait placé le fœtus comme « valeur supérieure », ai-je bien compris ?

### **Manuela PICQ**

La souveraineté du fœtus.

### **Liliane VANA**

Merci. Souveraineté ou pas, cela est égal au regard du judaïsme, car ce n'est pas « une loi ». C'est une croyance, une valeur, une idée et, de ce fait, elle n'est pas contraignante. En revanche le **statut** du fœtus, relève de la loi (*halakhah*). Peut-il être considéré comme un être humain à part entière ? Les anti-avortement vous diraient : « *Le fœtus a des doigts, des yeux, etc.* », mais la question n'est pas analysée ainsi dans le judaïsme. Elle est analysée en fonction des fondements de la Loi, de ses sources, de ses outils. Le statut juridique du fœtus est analysé en s'interrogeant sur sa viabilité : est-il un être humain à part entière ? Aurait-il un statut égal (ou différent) du nôtre, vous et moi qui sommes ici présents ? Peut-il agir comme nous ? Peut-il recevoir un héritage ou en donner un, agir dans un contrat, etc. J'aimerais insister sur l'importance de cette différence opérée par la loi juive entre loi et non loi (*halakhah* et *'aggadah*). **Le judaïsme n'est pas**

**fondé uniquement sur des idées ou des croyances, mais essentiellement sur la loi.** Cependant, les idées sont nécessaires pour réfléchir à la loi. Les fondements de cette loi ne sont ni sexistes ni misogynes. En revanche, certains hommes juifs le sont, qu'ils soient rabbins ou pas.

3° Je me limiterai **au judaïsme en diaspora et en France où le rapport entre l'État et les communautés religieuses est totalement différent de celui qui existe en Israël.** Donc soyons attentifs et attentives aux différences entre les pratiques juives et le rapport de la communauté avec le politique, la loi du pays, les pouvoirs publics.

4° Je voudrais insister sur la différence entre « **rabbin** » et « *poseq* ». Je suppose que personne, ici, n'a jamais entendu le mot *poseq* alors que tout le monde sait ce qu'est un rabbin. D'abord, en matière de loi, les rabbins ne décident rien du tout, ce sont des pasteurs, de bons ou de mauvais pasteurs. Ils transmettent la loi décidée par le *poseq*, le spécialiste en *halakhah* habilité à prendre de nouvelles décisions sur les questions contemporaines dans différents domaines et à déclarer ce qui est permis ou interdit. Le rabbin transmet aux fidèles ce qui a été décidé en amont. Quand on dit : « *Les rabbins ont décidé que* », c'est faux, c'est le *poseq* qui a décidé. En revanche, les rabbins en France ou ailleurs pourront prendre des décisions, mais la démarche est alors politique et pas religieuse.

Prenons l'exemple de la loi entrée en vigueur en France le 1<sup>er</sup> janvier 2017 selon laquelle chacun est présumé donneur d'organes ou de tissus après son décès, à moins d'exprimer son refus sur le registre national. Le Grand rabbin de Paris, Michel GUGENHEIM, s'est exprimé contre le don d'organes prétendant que la loi juive l'interdisait. Or c'est faux ! La loi juive ne l'interdit pas et de grands *poseqim* l'ont permis. Le r. GUGENHEIM n'est pas *poseq* et n'a pas produit de *responsum* motivant sa position. Il exprime son opinion personnelle qu'il essaye d'imposer à la communauté juive en France, grâce à sa fonction « politique ». **Même si mon exemple ne concerne pas les femmes, j'aimerais démontrer que des décisions ayant un aspect religieux peuvent être un instrument politique.** Il convient de rester attentif et attentive, vigilant·e, et ne jamais prendre pour « loi » tout ce qu'un rabbin peut dire-

## **I. Un enseignement et une éducation différenciés entre les filles et les garçons**

Dès leur plus jeune âge, les filles – à la différence des garçons – sont « contrôlées », par leurs parents, leurs enseignant·es, les rabbins de leur communauté, et par le milieu social de manière générale. **D'abord, on va s'intéresser à leur « pudeur » (*çeniut*) : comment elles doivent se tenir, s'habiller, marcher, s'asseoir, se taire, etc.** Ce contrôle est plus sévère dans les milieux orthodoxes radicaux. La question vestimentaire est devenue particulièrement importante ces dernières décennies. Sont prohibés : les décolletés, les couleurs vives, les jupes courtes, les bras nus, et, dans certains milieux, on va même dicter la longueur des manches. **Le port du pantalon est strictement interdit car impudique, indécent. Si l'on devait comparer cette dernière exigence à celle des femmes musulmanes, on constaterait l'importance accordée à la pudeur en matière de port du voile, et le peu d'importance accordée au port du pantalon, considéré comme décent..**

**La pudeur en religion est ... à géométrie variable.**

Quant à l'instruction et la transmission du savoir, elles sont différenciées : garçons et filles n'ont pas accès à l'étude des mêmes matières religieuses. **Les garçons étudient la Mishnah, le Talmud, la *halakhah* la loi, qui est la chasse gardée des hommes.** Les filles n'apprennent pas le Talmud et évidemment pas la *halakhah*. Le Talmud est un corpus contenant des discussions,

des débats, des échanges critiques entre les sages, un corpus qui invite à la réflexion, au raisonnement, au développement d'un esprit critique, ne serait-ce que par intérêt pour toute spéculation intellectuelle. **Les filles sont privées de ce type d'étude.** Leur enseignement est axé sur l'observance des lois pratiques (*dinim*) de la vie quotidienne : la *kashrut*, les fêtes juives, les règles de pureté. On insiste sur leur rôle de futures mères et futures épouses. Elles sont privées de la réflexion sur des questions théoriques, abstraites, intellectuelles, générales qui ne porteraient pas sur la pratique religieuse au quotidien<sup>39</sup>. Il en va de même pour les femmes adultes à l'enseignement desquelles on ajoute la question du couple, de la complémentarité dans le couple, le rôle de l'homme et celui de la femme, la paix du ménage (*shelom bayit*), thèmes que l'on ne trouvera jamais enseignés aux hommes... La plupart des cours s'adressent soit à un public masculin soit à un public féminin. Les cours mixtes existent mais sont de plus en plus rares.

**La pseudo-complémentarité est, je l'avoue humblement, une question que je n'ai jamais comprise. Que signifie la complémentarité homme/femme dans le domaine religieux ?** J'aimerais bien qu'on me l'explique et, je le dis avec le plus grand sérieux. J'ignore également ce que l'on entend par le pseudo-rôle de l'homme et de la femme. Pourquoi ai-je dit « pseudo » ? Car, dans le judaïsme, qui est un système religieux à fort caractère prescriptif, l'obligation de respecter les commandements de la Torah (*miçwot*) est la même pour les hommes et les femmes, exception faite de quelques cas particuliers. Il n'existe pas de prescriptions relatives au rôle de l'homme ou à celui de la femme. La loi juive ne contient aucune prescription (*miçwah*) sur ce point. Elle ne prescrit pas aux femmes de repasser les chemises et aux hommes de les porter, ou de faire la cuisine et aux hommes de la manger, etc. Aucune loi ne traite de ces aspects de la vie domestique. (S'il y en avait une, on serait mal !) La loi religieuse ne gère pas ces questions et on ne saurait prétendre que dans le judaïsme le rôle de l'homme et de la femme sont différents ou déterminés. Ceci est une question sociologique que l'on fait passer pour « norme religieuse ».

**Les discours portant sur la complémentarité ou sur le rôle des hommes et des femmes peuvent parfois paraître séduisants d'autant qu'on y insiste sur le rôle de la femme dans son foyer. Ils sont même intériorisés par bon nombre de femmes. Or ces discours mettent en danger l'égalité homme/femme inscrite dans les lois de la République et dans le projet divin dès la Genèse, ainsi que nous l'avons démontré.**

Ils sont l'expression de la discrimination des femmes et de la confusion entre égalité et identité. Ces discours sont également une manière politiquement correcte de dire aux femmes : « *Retournez à votre cuisine, c'est à l'homme de travailler et de nourrir la famille.* » Pourtant la plupart des femmes ont une activité professionnelle, travaillent à l'extérieur de la maison. Et lorsqu'elles ne travaillent qu'à la maison, elles ne sont pas rémunérées. C'est là que réside un des nombreux problèmes aujourd'hui.

Étant donné ce qui vient d'être dit, les filles et les femmes juives méconnaissent souvent la loi et leurs droits. Elles ignorent souvent les lois qui leur permettraient de se protéger et de se défendre lorsqu'elles se trouvent dans une situation délicate, en cas de dissolution du mariage et de demande de *get*, à titre d'exemple (je reviendrai dans quelques instants sur cette question). Elles sont dans l'incapacité de se défendre et quand elles essaient de le faire avec le peu de

---

<sup>39</sup> L. VANA, « Les femmes juives dans les courants orthodoxes en France (1970-2011) : Avancées ? et résistances ! », in *Le féminisme face aux dilemmes juifs contemporains*, Paris : In-Press, 2013, p. 69-82.

savoir qui leur a été transmis, leur réaction est perçue comme une contestation, une mise en cause du système, voire une menace pour le groupe religieux, pour le groupe social.

## II. La répudiation de la femme, le mari récalcitrant et les tribunaux rabbiniques

**En droit juif, le divorce n'existe pas. Seule la répudiation de la femme par l'homme existe.**

La différence entre ces deux procédures est considérable. Par « divorce » on désigne la dissolution légale du mariage prononcée par un tribunal à la demande d'un ou des deux conjoints selon des formes déterminées par la loi. C'est donc une instance extérieure au couple qui est habilitée à prononcer la dissolution du mariage et à la faire connaître au groupe social en question. En France, c'est le juge aux affaires familiales (JAF) qui le prononce. Or, aucun tribunal rabbinique ne saurait prononcer le divorce d'un couple, puisqu'il n'y a pas de divorce possible, mais une répudiation. Prévues par certaines législations, la répudiation est un acte qui consiste à renvoyer son conjoint par une décision **unilatérale** selon des formes légales ou coutumières (par opposition au divorce qui suppose une décision de justice). **Dans la plupart des sociétés où la répudiation existe, la législation permet à l'homme de répudier son épouse. C'est le cas dans le judaïsme et l'islam.**

**Dans le judaïsme, la répudiation se fait par la remise d'un document écrit, le *get*<sup>40</sup>.** Il est remis par le mari à son épouse. Une fois remis, il permet à la femme de retrouver sa liberté et de refaire sa vie avec un autre homme. Tant que le *get* n'a pas été remis, la femme demeure mariée, ne peut disposer de son corps ni se remarier. Elle n'est tout simplement pas libre. En revanche, dans la même situation, le mari ne subit aucun préjudice, il est libre de refaire sa vie avec une autre femme, même en ne délivrant pas le *get* à son épouse. Ce sont les travers de la répudiation. Si la répudiation était pratiquée correctement, soit ! puisque c'est la loi religieuse qui l'exige (même si ce mode de dissolution du mariage n'est pas pour me plaire, je ne le cache pas). **Mais, depuis quelques décennies, la répudiation constitue un des problèmes majeurs dont les femmes juives sont victimes (et d'une certaine manière les femmes musulmanes également).** Lorsque, dans le judaïsme, l'homme ne délivre pas le *get* à son épouse, le corps de cette dernière est « confisqué » par son époux, même en cas de séparation de corps prolongée. Je l'ai longuement démontré dans un article intitulé *Le get ou la confiscation du corps de la femme*<sup>41</sup>. De fait, tant que le couple n'est pas séparé religieusement, que la femme n'a pas reçu son *get*, elle ne peut disposer ni de son corps ni de sa vie. Son corps demeure « réservé exclusivement » à son époux. Seul son mari peut la libérer du lien matrimonial. Si elle noue une relation avec un autre homme ou si elle a un rapport sexuel avec lui, elle sera considérée adultère, ainsi que son nouveau compagnon. Si le nouveau couple a un enfant, il aura le statut terrible d'enfant adultérin (*mamzer*<sup>42</sup>). Ce couple ne pourra jamais se marier, même après la délivrance du *get*. Le corps de la femme est pris en otage par son mari et elle se trouve enchaînée, ancrée, dans un mariage inexistant. Cette situation peut durer des années, voire des dizaines d'années<sup>43</sup>. En

<sup>40</sup> L. VANA, « Le *get* et les formulaires du *get* (lettre de divorce) en droit rabbinique », in S. DÉMARE-LAFONT, A. LEMAIRE (dir.), *Trois millénaire de formulaires juridiques*, Genève : Droz, 2010, p. 357-389.

<sup>41</sup> L. VANA, « Get. Le libelle de divorce selon la loi juive (*halakhah*) et la "confiscation" du corps de la femme », in O. KRÜGER et Nadine Weibel (Dir.), *Die Körper de Religion / Corps en Religion*, éd. CULTuREL Recherches en Sciences des Religions, Zurich, 2015, p. 145-168.

<sup>42</sup> Le *mamzer* (fem. *Mamzeret*) est juif à part entière ; ses droits et devoirs sont identiques à ceux d'un enfant non adultérin, à une seule différence : il ne peut épouser qu'une *mamzeret* ou une convertie.

<sup>43</sup> Une femme dont le divorce civil a été prononcé en France en 1988, a obtenu son *get* en 2017. Elle aura attendu 29 ans ! Elle ne l'a pas obtenu grâce au tribunal rabbinique de Paris mais grâce au Tribunal civil en application de l'article 1382 du

revanche, le mari récalcitrant ne subit aucun préjudice suite à la non-remise du *get*. Il peut vivre en concubinage avec une autre femme (légalement, ceci n'est pas interdit mais, évidemment, mal vu), avoir des enfants avec elle qui auront un statut « normal ». **Il peut également se remarier en toute légalité religieuse, et donc devenir bigame.** Ces cas existent au XXI<sup>e</sup> siècle. En voici quelques exemples récents et bien réels, vous les voyez sur cette liste non exhaustive qui s'affiche<sup>44</sup>. En Israël, où seul le mariage religieux existe, l'autorisation d'épouser une seconde femme – à savoir de contracter un mariage polygynique – est accordée par le Grand rabbin de l'État, ashkénaze ou séfaraïte.

Certaines parmi vous pourraient dire que ces problèmes ne concernent que les juifs, d'ailleurs peu nombreux en France et peu nombreux dans le monde également. Quel serait donc l'intérêt d'en parler ? Je répondrais que l'intérêt est considérable et non seulement parce que c'est un problème qui concerne ma communauté religieuse, mais parce que c'est un problème qui concerne de nombreuses femmes dans le monde entier, en dépit des différences qui pourraient exister entre certaines sociétés, entre certains pays. Comment traite-t-on la séparation d'un couple ? Comment la femme est-elle traitée lors de la dissolution du mariage ? Ceci est un problème général et non particulier à la société juive ou à une communauté religieuse.

Revenons à la dissolution du mariage France. En France, on peut se séparer de son conjoint et, plusieurs formes de divorce existent. La procédure peut durer un certain temps, quelques années, mais, *in fine*, à un moment donné le juge prononcera le divorce. Il va également se prononcer sur les conséquences du divorce, la liquidation du régime matrimonial, la répartition des biens, la garde des enfants, la pension alimentaire, la prestation compensatoire, etc.

Dans un pays comme la France où le divorce et ses conséquences ont été réglés par le JAF, que reste-t-il aux tribunaux religieux à régler ? Il ne reste que le *get* ! Le couple juif va donc se présenter au tribunal rabbinique, qui, rappelons-nous, ne prononce pas le divorce, mais supervise la régularité de la procédure de répudiation, de la remise du *get* à l'épouse par son époux.

Mais s'agissant d'un acte unilatéral dont la délivrance est laissée à la discrétion de l'époux, certains hommes juifs, religieux, pratiquants ou non pratiquants, profitent de la situation et refusent de délivrer le *get* dans le but de nuire à leur épouse. D'autres abusent de la situation et n'hésitent pas à faire du chantage **en exigeant une contrepartie financière exorbitante en échange de la remise du *get* sous le regard bienveillant des rabbins et des tribunaux rabbiniques**, en France et ailleurs, livrant ainsi les femmes à la merci de leurs époux. Ou alors, il est demandé aux femmes de céder tout ou partie de ce que le JAF leur avait accordé dans le jugement du divorce. De fait, dans ces cas, devant le tribunal rabbinique en France, on « défait » souvent le jugement civil, et les femmes doivent céder en échange de la délivrance du *get*. C'est le « prix de la liberté », selon l'expression de certains rabbins. Par cet exemple, nous voyons **comment les femmes sont abandonnées par leurs communautés religieuses et par la société civile.** (Je reviendrai sur ce point).

Permettez-moi de donner deux exemples, deux cas français. Le premier est celui de l'écrivaine

---

code pénal français qui a condamné le mari à 50 000, € en dommages et intérêts.

<sup>44</sup> L'autorisation de contracter **un mariage bigame** a été accordée en Israël : 1) par le Grand rabbin Sh. AMAR : au fils du président d'un tribunal rabbinique qui de surcroît refuse de donner le *get* à sa première épouse (en 2006) ; à un homme de 73 ans (en 2009). 2) par le le Grand rabbin Yitzhaq YOSEF à Haïfa (en 2014), à Holon et à Natanya (en 2015). 3) par le Grand rabbin. **ashkénaze** LAU à Holon (en 2014) et à Jérusalem (en 2015). 4) en milieu ultra-orthodoxe (*haredi*) à Las Vegas, à un homme, **ashkénaze**, alors qu'il n'a pas donné le *get* à sa femme.

Éliette ABÉCASSIS dont j'étais la conseillère *halakhique*. Je ne trahis aucun secret, elle l'a dit publiquement et a même publié un roman sur ce sujet paru en 2011 sous le titre *Et te voici permise à tout homme*, inspiré en partie de son propre cas. Je vous invite à le lire.

L'autre exemple, beaucoup plus grave, est celui d'un *get* délivré le 18 mars 2014, au tribunal rabbinique de Paris présidé par Michel GUGENHEIM, à l'époque, Grand rabbin de France par intérim et actuellement (2019) Grand rabbin de Paris. Ce rabbin n'est pas juge rabbinique (*dayyan*) et le tribunal qu'il a présidé est dépourvu de juge rabbinique. D'ailleurs, depuis des années, aucun juge rabbinique ne siège dans ce tribunal. En 2014, un scandale a défrayé la presse nationale<sup>45</sup>, car il a été demandé à la femme de verser la somme de quatre-vingt-dix mille euros en échange de la délivrance du *get* ! (même s'il s'agissait de neuf centimes, j'aurais dit non). La femme n'a pas à payer quoi que ce soit pour obtenir sa liberté, son *get*. Ceci s'est passé dans les locaux du Consistoire, devant le tribunal rabbinique de Paris composé de simples rabbins et aucun juge rabbinique. Voilà la manière dont l'homme, l'époux, essaie de tenir la femme à sa merci, fait du chantage, sous le regard complice et bienveillant des rabbins et des tribunaux rabbiniques<sup>46</sup>.

Voici un autre exemple. En septembre 2016 on a appris par la presse qu'un rabbin français, ayant son tribunal rabbinique à Strasbourg a refusé pendant douze ans (!) de remettre le *get* à une femme. Pourtant le *get* avait été délivré en bonne et due forme par le mari qui l'a confié au dit rabbin sensé le remettre à l'épouse.

**J'ajouterais que le système religieux mis en place par certains tribunaux rabbiniques favorise l'aliénation parentale**, la soutient, parfois la crée. L'objectif est souvent la protection des intérêts de l'homme au détriment de celui des enfants et de la femme, même en cas de violences conjugales (en 2015 un tribunal rabbinique a préféré confier la garde des enfants à un mari violent sous prétexte que le foyer pour femmes battues n'était pas un lieu souhaitable pour l'éducation des enfants).

Les injustices dont sont victimes les femmes en matière de *get* sont nombreuses et les tribunaux rabbiniques ne sont pas toujours à la hauteur<sup>47</sup>... (voir addendum n°2).

### III. Les femmes, les religions et l'État

Des solutions existent, religieuses<sup>48</sup> et civiles. Les sources juives prévoient des solutions que les tribunaux rabbiniques des courants orthodoxes ne mettent pas en application. En ce qui me concerne, je suis favorable à l'annulation **rétroactive** du mariage religieux, une solution parfaitement conforme à la loi juive (*halakhique*).

Mais j'aimerais m'attarder sur le rapport de la question du *get* à la loi civile et aux tribunaux en France. D'abord, il me semble important d'inscrire dans les conclusions présentées au JAF, dès le début de la procédure de divorce, une demande d'astreinte financière par jour de retard,

---

<sup>45</sup> Voir *L'Express* qui a également publié des photos de la réunion du 18/03/2014 au tribunal rabbinique du Consistoire de Paris : [http://www.lexpress.fr/actualite/societe/religion/le-grand-rabbin-de-france-par-interim-au-coeur-d-un-scandale-financier\\_1536349.html](http://www.lexpress.fr/actualite/societe/religion/le-grand-rabbin-de-france-par-interim-au-coeur-d-un-scandale-financier_1536349.html); et [https://www.lexpress.fr/actualite/societe/religion/divorce-juif-la-guerre-du-guet\\_1547028.html](https://www.lexpress.fr/actualite/societe/religion/divorce-juif-la-guerre-du-guet_1547028.html); *Le Nouvel Observateur* : <http://tempsreel.nouvelobs.com/societe/20140523.OBS8335/chantage-au-divorce-religieux-quel-role-ont-joue-les-rabbins.html>. D'autres articles sont parus dans *Le Point*, *La Croix*, *Le Monde*, etc.

<sup>46</sup> Voir : <http://avenirdujudaisme.tumblr.com/post/84905097846/scandale-du-racket-au-guet-au-beth-din-de-paris>. et <http://tendancedesantipodes.blogspot.fr/2014/05/scandale-du-guet-du-deni-la-theorie-du.html>

<sup>47</sup> « Antiféminisme et religion. Une table ronde avec Hanane KARIMI, Anne SOUPA, Liliane VANA, Marina ZUCCON, animée par Florence ROCHEFORT », in Christine BARD, Mélissa BLAIS, Francis DUPUIS-DÉRI (dir.) *Antiféminismes et Masculinismes d'hier et d'aujourd'hui*, Paris : Presses Universitaires de France/Humensis, 2019, p. 299-324.

<sup>48</sup> L. VANA, « Sexualité, mariage et divorce », dans *Femme et judaïsme aujourd'hui*, Paris : éd. In Press, 2008, p. 147-157.

dans le cas où le mari ne délivrerait pas le *get* à son épouse. Si le juge civil l'accordait, cela signifie que – à moins de délivrer le *get* – l'époux devrait verser quotidiennement à l'épouse une somme d'argent par jour de retard. Pour cela la sensibilisation des magistrat-es et des avocat-es serait nécessaire. En effet, il y a trois ou quatre ans, j'avais donné quelques conférences dans le cadre d'une formation à l'École de la Magistrature à des magistrat-es des tribunaux de première instance jusqu'à la Cour de cassation et leur ai parlé du *get*. Une partie était sensible au problème, mais une autre a réagi en disant : « *C'est une question religieuse... séparation de la religion et de l'État... cela n'est pas de la compétence du tribunal...* ».

#### **IV. *Get* et Laïcité : L'arrêt de la Cour suprême du Canada en 2007**

Je considère que le tribunal en a la compétence. Car il ne lui est pas demandé de se prononcer sur l'aspect religieux du *get* mais sur les valeurs de notre démocratie comme a su le faire la Cour suprême du Canada dans son arrêt du 14/12/2007<sup>49</sup>, un arrêt long et lumineux. Dans cette affaire, il s'agissait d'un couple juif dont l'homme refusait, depuis de nombreuses années, de délivrer le *get* à son épouse évoquant notamment la non-compétence de la Cour à statuer sur des questions religieuses, l'atteinte à la liberté religieuse, la séparation de l'État et de la religion.

Dans son arrêt, la Cour suprême du Canada a apporté une réponse extraordinaire sans toutefois statuer sur l'aspect religieux du *get* ou sur la question de la liberté religieuse. Elle a abordé le refus de délivrance du *get* du point de vue de la démocratie canadienne et de ses valeurs. Elle a évoqué les droits fondamentaux de la démocratie canadienne qui s'opposent et qui jouent en faveur de la femme au nom du droit à l'égalité. En d'autres termes, la Cour suprême du Canada disait clairement qu'elle ne statuaient pas sur les questions religieuses évoquées dans ce dossier, mais se prononçait en tant que gardienne des lois et des valeurs d'un État démocratique et, en tant que telle, elle ne saurait accepter l'inégalité hommes-femmes. **C'est donc au nom des lois et des valeurs de l'État canadien ayant pour fondement l'égalité homme-femme qu'elle a débouté le mari récalcitrant.**

C'est ce que j'attends de la République française et de ses magistrat-es. Que les juges, quelle que soit la situation, s'ils le veulent – mais encore faut-il le vouloir – puissent agir comme la Cour suprême du Canada en 2007.

Quelles propositions peut-on faire en tant que citoyen-nes de la République ? **D'abord il est impératif et urgent que les femmes fassent partie des délégations religieuses près des pouvoirs publics.** Lorsque les communautés religieuses chrétiennes, juives ou musulmanes s'adressent aujourd'hui aux pouvoirs publics, qui les représente ? – des hommes ! Il n'y a que des hommes ! **La voix des femmes est totalement absente, car les femmes sont écartées du leadership des communautés religieuses, voire de toute forme de représentation**<sup>50</sup>.

Je n'ai plus le temps de traiter la question de la place des femmes dans l'espace liturgique étroitement liée à celle du leadership féminin. En France, les femmes ne sont pas représentées dans le leadership des communautés religieuses<sup>51</sup>. Or, ce leadership nous concerne toutes.

<sup>49</sup> BRUKER c. MARCOVITZ, 2007, CSC 54 du 14/12/2007, dossier : 31212.

<sup>50</sup> Suite aux travaux de rénovation, une grande cérémonie en présence des représentants de la République a eu lieu en la grande synagogue de Lyon, quai Tilsit. La cheville ouvrière de cet événement était une femme orthodoxe que la Commission Administrative de la communauté a désignée, à juste titre, de maîtresse de cérémonie. Le rabbin Charles WERTENSCHLAG s'y est opposé, l'en a écartée en la traitant de « femem ». C'est un homme qui l'a « remplacée », v.

<https://www.iforum.fr/consistoire-un-responsable-communautaire-peut-elle-etre-traitee-de-femen.html>

<sup>51</sup> L. VANA, « L'absence des femmes des fonctions religieuses : Un réexamen de la loi juive (halakhah) », dans *Femme et judaïsme aujourd'hui*, Paris : éd. In Press, 2008, p. 95-123.

**Quelle que soit notre religion, nous devons être soucieuses du leadership de la religion de l'autre, pas seulement du nôtre.** Je parle du leadership féminin, vous l'avez bien compris. Sur ce point, j'aurai besoin de vos conseils. Actuellement je travaille cette idée et tente de réfléchir aux modes d'actions possibles dans la sphère politique de la République.

Voilà ce que je souhaite et espère : **il est absolument nécessaire de travailler également au niveau de la sphère politique et des tribunaux civils.**

### **Conclusions**

Je conclus en laissant la moitié de ma contribution de côté, tant pis. Comme je l'ai entendu hier, dans la salle certaines parmi vous vont aujourd'hui aussi, s'exclamer en disant : « *La laïcité à la française, l'État doit rester neutre. La neutralité de l'État est importante* », etc. **Mais c'est du bluff ! L'État n'est jamais neutre ! L'État ne saurait être neutre ! C'est bien l'État et non les religions dans le pays qui décide de la frontière à tracer entre lui et les religions.** Lorsque l'État interdit le port du voile islamique à l'école ou lorsqu'il interdit le port de la burka dans l'espace public, il s'exprime sur une question religieuse en déplaçant la frontière afin de la rendre tolérable. Permettez-moi de donner un ultime exemple, plus violent, en guise de conclusion : celui de l'excision. La République française peut-elle l'accepter en évoquant la neutralité de l'État en matière religieuse ? Certainement pas !

La laïcité, la neutralité de l'État ne sont pas des synonymes de « liberté totale » des religions. L'État intervient dans les domaines religieux jusqu'à une certaine limite qu'il fixe lui-même. Je ne saurais que répéter : ce ne sont pas les religions ou les communautés religieuses qui tracent la frontière, c'est l'État lui-même.

**J'espère que le cas particulier du judaïsme en France nous incite à réfléchir de manière beaucoup plus générale sur le statut des femmes dans une société démocratique.** Il y a beaucoup à faire au niveau du politique et de l'État, même s'il s'agit d'un État laïc et, même si c'est une laïcité à la française. Je vous remercie de votre attention.

*Applaudissements*

## DÉBAT

### **Edith VALLÉE, H/F Ile-de-France**

Merci à toutes pour les discours très brillants qui nous ont beaucoup appris. Je voudrais poser une question à Agnès de PRÉVILLE, parce qu'au travers de ce discours extrêmement brillant, on a assisté à une forme de diabolisation de l'Église, – et à juste titre – c'est un bon retour des choses, elle nous a tellement diabolisées qu'on peut bien la diaboliser à notre tour.

Mais d'autres courants existent, je pense aux prêtres ouvriers, je pense à la théologie de la Libération en Amérique latine, où les prêtres se révoltent contre la domination du Pape et de l'Église telle qu'elle s'impose. Je pense aussi au courant anarchiste qui a bien des choses à dire et qui est du côté des femmes, Jacques ELLUL en a lancé l'idée.

Vous avez terminé sur la libération de la parole. Là, évidemment, on ne pourrait être que d'accord, mais je m'intéresse beaucoup au patrimoine. Pourquoi ? Parce que le patrimoine, comme le retour au passé, enseigne d'où l'on vient. Ce « d'où on vient » nous donne une nouvelle force pour inventer le présent. Il me semble que vous avez oublié que la première institution à écouter la parole des femmes, c'est l'Église, puisqu'elle a écouté la première le consentement des femmes au moment du mariage. Et elle a même marié très souvent des gens

en dehors de la volonté des parents. Pour terminer, la révolution est intérieure et doit se passer à l'intérieur de l'Église.

### Ségolène NEUVILLE

Je demande à celles qui vont intervenir d'être très concises et précises, et pareil pour les répondant.es.

### Nicole RAFFIN,

À l'écoute de toutes les intervenantes, on voit bien que la religion attente à la liberté des femmes, d'où l'importance de la laïcité. Je rappelle quand même que l'article 1 de la loi de 1905 dit : « *La République assure la liberté de conscience. Elle garantit le libre exercice des cultes, sous les seules restrictions édictées ci-après dans l'intérêt de l'ordre public.* »

D'où l'importance de la laïcité qui défend le droit des femmes. Caroline FOUREST l'a bien souligné, en 2003, dans son livre *Tirs croisés, la laïcité à l'épreuve des intégrismes juif, chrétien et musulman*<sup>52</sup>.

Je voudrais maintenant répondre à Manuela PICQ, quand vous disiez qu'il y a un noyautage des institutions mondiales et européennes par les lobbys religieux et par les représentants diplomatiques des pays les plus rétrogrades de la planète, dont le Vatican.

Là, je vais parler de quelque chose qui se passe et qui est très grave, c'est **l'Erasmus religieux**, dont vous avez peut-être entendu parler. C'est vraiment très important et très récent. Il y a eu la création d'un Erasmus instituant un contrôle religieux au sein de l'Union européenne. C'est Madame MOGHERINI, haute représentante de l'Union européenne pour les affaires étrangères, qui a annoncé avec « fierté », entre guillemets, le 6 septembre 2019 un échange global sur la religion dans la société. Elle l'a présenté comme une sorte d'Erasmus pour les acteurs de la société civile qui travaillent sur la foi.

Je pense que c'est très important, parce qu'il y a plein de personnes qui ne sont pas au courant. Les couvertures de ces rapports sont effrayantes, elles montrent des petites filles et des femmes voilées. C'est une machine de guerre contre la sécularisation, contre le droit des femmes, contre la liberté de conscience et l'émancipation. C'est un projet qui va exister en Europe, **l'autorité religieuse va primer sur les sociétés européennes qui sont majoritairement athées et agnostiques**. C'est une bombe à retardement contre la laïcité qui sera remplacée par l'interconvivialité, et je voudrais avoir votre avis à ce sujet.

### Aïcha JAHRANE

Bonjour à tous et à toutes, Aïcha JAHRANE, je fais partie des minorités actives on va dire. Tout à l'heure, vous disiez : « *Je voulais voir des femmes voilées autour de cette table* ».

Moi aussi, je le voudrais pour envoyer un message, dire que nous avons combattu les inégalités depuis des années, mais où sont-elles ces femmes voilées ? Je voudrais les voir là, pour qu'elles entendent un autre son de cloche que ce qu'elles entendent dans les quartiers populaires, par exemple.

J'espère que ce sera le cas l'année prochaine. Je vais parler de ce que je sais de la religion musulmane, j'ai grandi dans cette religion, cette éducation. Je retourne vers les années soixante-

---

<sup>52</sup> *Tirs croisés, la laïcité à l'épreuve des intégrismes juif, chrétien et musulman*, Caroline Fourest et Fiammetta Venner (Calmann-Lévy, 2003)

dix où j'ai, toute jeune, embrassé le communisme, et je me dis qu'il y avait quand même une guerre contre les communistes.

Et là, il y a eu l'apparition des wahhabites, des islamistes, en France. KHOMEINI était à côté, il a été nourri en France. **La première fois que j'ai vu un voile intégral, c'était en France et pas au Maroc !** Au Maroc, oui, il y avait un islam, mais un islam normal, la position des femmes n'était pas brillante, mais pas comme ce qu'on vit actuellement.

Je reviens au problème de l'identité. Je vous l'ai dit, j'étais communiste dans les années soixante-dix, j'ai milité à l'UNEM, l'Union nationale des étudiants du Maroc puis en France, dans les années quatre-vingt.

J'ai été obligée de faire un pas en arrière, je ne sais pas si c'était un pas en avant, et j'ai commencé à prier, parce que j'avais un problème d'identité. Je me suis sentie seule, dans le 28, à Vernouillet, à Dreux, où je me suis dit : « *Qu'est-ce que je fais là ? Est-ce que je suis vraiment en France ?* ». Il fallait que je me fasse accepter, il fallait que j'embrasse l'islam pour me dire : « *Oui, j'appartiens à quelque part* ». C'était une expérience très difficile. Un jour on m'a dit : « *Aïcha, tu es tout le temps en train de parler de combat !* », je suis contente, parce que je combats encore et je vais continuer à combattre. Oui, je suis dans un combat, depuis ma naissance et je vais me battre jusqu'à la fin de ma vie.

Surtout que je suis mariée avec un homme, j'ai quatre enfants et un petit-fils.

Dernière chose et je finis, je soutiens ici une personne mise en prison actuellement, une journaliste avec un voile. Au Maroc en 2019, on a mis en prison une femme parce qu'elle a avorté. C'est quand même grave ! Il faut soutenir cette femme et toutes ces femmes qui sont en train de se battre contre les injustices !

*Applaudissements*

Je voudrais vous recommander un livre *Femmes et légendes*, que je n'arrivais pas à trouver à Rabat, qui questionne ceux qui nous ont ramené l'islam et qui ont parlé de l'islam. Ce sont des gens qui n'avaient rien à voir avec l'islam, mais ce sont eux qui maintenant font les règles.

Non, je n'ai pas de question, c'est dommage qu'on ne puisse pas s'exprimer plus.

*Applaudissements*

## **Agnès DE PRÉVILLE**

Merci pour votre contribution, je vais répondre rapidement à la première question. **Ce que j'ai essayé de vous montrer, c'est le formatage, c'est ce qu'il y a sous les textes, c'est ce qui détermine nos comportements et qui a façonné nos croyances, ce sont des récits sources.** C'est ça que j'ai essayé de dire. Ça ne veut pas dire qu'il n'y ait pas de catholiques, hommes ou femmes très bien qui font progresser la société. Et, à propos de ce que vous avez dit, sous son pontificat, Jean-Paul II – avec RATZINGER qui était préfet de la Congrégation pour la doctrine de la foi – a passé son temps à condamner des théologiens et en particulier les théologiens de la Libération, puisque vous en avez parlé. Quand nous avons publié notre livre, on nous a dit : « *Vous avez oublié que l'Église a émancipé les femmes.* » Moi, je ne le vois pas.

Les Évangiles portent un message égalitaire, mais la manière dont ils ont été instrumentalisés – là, je réponds aussi à Liliane – la manière dont on a choisi le texte le plus rétrograde de la Genèse<sup>53</sup>, pour toujours condamner les femmes et les mettre en second, ça a quand même été

---

<sup>53</sup> Il existe deux récits de la création de l'être humain rapportés dans les deux premiers chapitres de la Genèse. Jean-Paul II choisit de commenter le texte le plus récent, celui du chapitre 1 de la Genèse, où Dieu crée l'homme et la femme en même

une sacralisation du patriarcat et c'est encore dans nos têtes. Ça ne veut pas dire qu'il n'y ait pas des messages de libération portés par des personnes qui essaient de travailler. Mais ce que j'ai essayé de montrer, c'est qu'il y a un droit structurant très profondément patriarcal et que c'est très compliqué de défaire ce droit, parce que c'est ce qui institue la religion, pour répondre sur les racines du religieux. **Ça dit bien que le religieux, c'est d'abord du politique.**

### **Fatima LALEM**

Je n'ai pas de question à proprement parler, mais je voulais réagir à ce que tu as dit Manuela, on peut effectivement déplorer la faible représentation dans l'assistance – et pas seulement dans celle-ci, dans de nombreuses assistances féministes – de ce qu'on appelle la diversité. On dit ça pudiquement, lorsqu'il s'agit de femmes arabes ou de femmes blacks. On peut déplorer aussi, et on le fait régulièrement, la faible représentation des jeunes. Au regard de ces questionnements et au regard peut-être de nos représentations réelles dans la population française, moi je m'interroge. Tu n'es pas la première à nous interpellier en disant : « *Où sont les femmes voilées ?* » Mais de quoi le voile serait-il le signifiant ? Je crois qu'on a vraiment à développer ce débat.

Moi, je fais partie des vieilles. Quand j'avais vingt ans, on m'a expliqué que le malheur des femmes, c'était le capitalisme et que grâce à « la dictature du prolétariat » on allait toutes être libérées, quel que soit le milieu d'où l'on vient, ou la norme qu'on subisse. Des féministes de renom, des féministes bouffeuses de curés hier, m'expliquent aujourd'hui que le problème, ce n'est pas la norme religieuse, le problème serait l'impérialisme et ses relents colonialistes.

Exit la domination masculine. Exit la norme religieuse. **Non, je suis désolée, moi je me revendique de cet universel auquel tu as fait référence tout à l'heure et qui, pour moi, est extrêmement important.** Aujourd'hui, mon universel féministe est auprès de ces femmes qui se battent en Amérique latine, dans les pays de l'Est, mais qui se battent aussi en Iran contre le voilement, celles qui se battent au Soudan, les Kurdes, etc. Mon universel est là.

*Applaudissements*

### **Annie GUILLERME, Présidente du CIDF- 35**

Merci à chacune, parce que vous avez décodé en quelque sorte comment les religions contrôlent les femmes. Je me tourne maintenant vers Liliane VANA, qui a parlé d'un texte important, le *guett*, que je ne connais pas du tout. Je pense que ce serait intéressant qu'on ait davantage d'informations, justement pour permettre une argumentation juridique. C'est important, parce qu'on a des discours religieux, et en même temps, on voit que le politique, c'est aussi un moyen de combattre tous ces contrôles des religions. Il faut passer par le juridique et vous l'avez bien démontré. Est-ce qu'on pourrait avoir des informations sur le *guett* ? Ça peut être intéressant pour nous de reprendre ça au niveau juridique, en termes d'argumentation.

### **Sandrine MEYFRET, adhérente de l'Assemblée des femmes**

Bonjour, Mesdames, je suis entre autres, sociologue et je travaille beaucoup avec les femmes. J'ai une question assez précise. J'ai reçu dans ma boîte aux lettres cette semaine un prospectus dans un autre magazine que je lis et qui n'a aucun rapport avec le sujet d'aujourd'hui. Le

---

temps, par une explication du texte le plus ancien, celui du chapitre 2, qui fait de la femme une aide de l'homme. Pour lui, le texte fondateur est bien le plus ancien, qui est aussi le plus rétrograde. Cf *Le Dénî, enquête sur l'Eglise et l'égalité des sexes*, Bayard 2014, p. 78.

prospectus c'est celui de *La Croix* qui s'appelle d'ailleurs, « Journal indépendant libre », et qui va sortir un dossier sur le titre duquel j'aimerais avoir votre avis. C'est le titre qui m'a le plus interpellée et pas tellement le dossier à l'intérieur. Le titre qui m'interpelle : *Les femmes, l'avenir de Dieu*<sup>54</sup> ? Je vous laisse avec cette interrogation !

### **Sophie BOUREL**

Bonjour, je voudrais savoir qui sont ces gens qu'on voit dans les rues ? Si vous habitez Paris, vous en avez forcément vu, ils sont souvent à deux, avec une sorte de chariot, ils signent des textes, ils sont là toute la journée, à un endroit. On se dit : « *Ce sont des témoins de Jéhovah ? Qu'est-ce que c'est ?* » Je n'en avais pas vu avant, il y en a de plus en plus. Quand je gare mon vélo, il m'arrive de trouver dans mon panier, une Bible ! Et mon fils qui n'a que quinze ans et prend beaucoup le train, est arrivé à la maison en disant : « *Tiens maman, une Bible* ». Il y a des gens qui donnent des Bibles ! C'est un paquet tout blanc, c'est juste écrit *la Bible* dessus, mais on ne sait absolument pas ce que c'est que ce truc.

### **Liliane VANA**

Je voudrais d'abord répondre à la première intervention, je crois que c'était Nicole RAFFIN qui a cité un article de la Constitution. Souvent les lois sont bien faites et ce n'est pas moi qui contesterais cet article. La question est la suivante : comment, par la suite, la loi est-elle traduite, comment est-elle mise en pratique ? Comment est-elle interprétée et comment gère-t-elle notre vie de tous les jours en tant que citoyen-nes ? La Constitution n'est pas mise en cause, mais comment est-elle appliquée ? La Constitution garantit une liberté de conscience et de culte, bien sûr, mais où est ma liberté lorsqu'en tant que citoyenne, je ne suis représentée que par des hommes ? Où est l'égalité, lorsque les pouvoirs publics acceptent que seuls des hommes représentent les communautés religieuses ? Je ne suis représentée que par des hommes ? La République peut-elle tolérer cela ?

Ce n'est pas la Constitution qui est mise en cause, mais la manière dont les lois, les règles et la Constitution sont appliquées. Pour moi, l'arrêt de la Cour suprême canadienne est lumineux. Pourquoi ? Parce que la femme refusée de *get* a été déboutée en première instance. Mais les juges de la Cour suprême du Canada dont la Constitution défend, comme la nôtre, la liberté de culte, de conscience, la séparation de la religion et de l'État etc. ont dit : « *Ce fonctionnement des religions – en l'espèce la religion juive – ne correspond pas aux articles de la Constitution garantissant l'égalité et la liberté des citoyens.* »

Voilà ce que le juge canadien a fait ; il n'a pas mis la constitution en cause, il a dit : « *Je vais vous dire comment j'interprète la Constitution ; elle garantit l'égalité homme/femme dans notre société, et une femme devrait pouvoir rompre le lien matrimonial, fût-il religieux.* » En réalité, il ne s'est pas prononcé sur l'aspect religieux, c'est là où il a été très subtil et intelligent, il a dit : « *Je suis le garant de l'application de la Constitution* » ; c'est ce qu'il a fait. Et, c'est ce que j'attends du juge français. Il en va de même pour toute loi. Nous avons vu, hier, comment les lois pouvaient être bien faites, mais mal interprétées, pas seulement au niveau de la lecture théorique, mais dans leur application. Cette application n'est pas théorique, c'est notre vie à tous.

Je répète : l'arrêt de la Cour canadienne est vraiment très intéressant, parce qu'il présente la manière dont le tribunal a analysé la question, a réfléchi, en mettant de côté l'aspect religieux

---

<sup>54</sup> Suite à cette intervention Agnès de PRÉVILLE et Sabine SAURET ont publié un article qui décode cette publicité et ce titre : « Les femmes, l'avenir de Dieu ? », une publicité trompeuse du journal *La Croix*, in *Golias Hebdo* n°596 du 24

et, en mettant en valeur l'égalité homme/femme, les valeurs de la démocratie, les valeurs du Canada, de cette société, etc. Il n'a pas traité le religieux et c'est là qu'il a été génial. Si cela vous intéresse, j'ai l'arrêt et peux vous l'envoyer.

Je voudrais ajouter un mot sur le voile. J'entends souvent dire : « *Le voile, c'est la liberté de la femme, etc.* ». Je ne veux pas m'exprimer sur le voile islamique, je voudrais m'exprimer sur une autre question plus générale : la manière dont les religions veulent dicter aux femmes comment elles doivent se conduire et ceci est valable pour toutes les religions. **Je ne vois pas au nom de quoi, on doit me dicter comment je dois m'habiller. Au nom de quelle loi ? De quelle religion ? De quel texte ? Au nom de rien du tout, dans aucune religion que je connaisse.** Dites-moi si je dis une bêtise.

Le deuxième point, c'est la question de la liberté. En effet, une femme peut vous dire : « *Je l'ai choisi, on ne me l'a pas imposé* », mais c'est faux, parce que « imposer » n'est pas dire : « Tu dois porter le voile ! » C'est la question de la société qui, indirectement, dit : « *Si tu ne le portes pas, tu es une dévergondée.* » Je rappelle que je ne parle pas du voile islamique, je parle des manières de se couvrir chez les femmes, dictées par les religions. Si je porte un pantalon, je n'agis pas en conformité avec le judaïsme ? C'est faux ! Aucune loi n'interdit cela. J'essaie de dire que la pression peut effectivement être directe, elle peut être dirigée vers une personne ou un groupe de personnes, mais elle l'est surtout, et c'est là que cela devient dangereux, par le groupe social. Ce n'est pas qu'il impose la manière de s'habiller, mais si on ne s'y conforme pas, on est rejetée, exclue. Et exclue ne veut pas dire : être dehors. **Cela veut dire être stigmatisée**, c'est encore pire. Cela veut dire que la fille ne peut pas se marier avec qui elle veut, parce qu'elle n'est pas une bonne juive ou une bonne musulmane. Cela veut dire qu'elle ne peut pas faire partie de certaines instances. **L'exclusion ne signifie pas seulement être mise dehors, c'est parfois être dedans mais stigmatisée, à vie. La question vestimentaire n'est pas une petite affaire, quelle que soit la religion : juive, musulmane ou chrétienne.** Peu importe. Dès lors que l'on dit à la femme : « *Tu dois t'habiller comme ceci et pas comme cela* », c'est mal parti !

*Applaudissements*

### **Manuela PICQ**

Je crois que c'est aussi mal parti, si c'est l'État ou la religion qui te dit comment tu dois t'habiller ! Ce qui m'attriste, c'est que la force de cette salle, c'est qu'il y a des avocates, des ministres, des députées et c'est la force du féminisme, les secteurs les plus forts du féminisme, les plus structurés qui ont le plus de voix, le plus de pouvoir et d'influence qui sont ici. Les autres jeunes féminismes sont sur *Twitter*, et *Twitter*, ce n'est pas assez, donc il faut qu'on arrive à se mettre ensemble, parce qu'eux sont en train de le faire. Le petit dépliant : « *Les femmes, l'avenir de Dieu ?* » de *La Croix*, dedans il y a une femme voilée, donc eux n'ont pas de problème à avoir des femmes voilées, mais nous, on en fait tout un problème. Oui, la détermination des corps, on est d'accord, mais il faut qu'on arrête d'exclure quelques femmes... parce qu'il faut qu'il y ait une continuation avec ce que vous, vous avez fait ici !

*Applaudissements*

Liliane VANA<sup>55</sup>

Permettez-moi d'ajouter deux phrases, ma présentation portait notamment sur la place des femmes dans l'espace liturgique. Agnès en a parlé pour le catholicisme et c'est pareil pour le judaïsme. Non, ce n'est pas pareil, mais il y a des similitudes. **Les femmes sont exclues de la liturgie juive, elles n'ont pas le droit de lire la Torah, de participer à la prière, etc., et c'est même pire que dans le catholicisme, car dans les synagogues orthodoxes, les femmes sont reléguées au fond de la salle, ou cachées derrière un rideau ;** ou sont installées à l'étage au « poulailler » où elles n'entendent rien et ne voient rien de l'office religieux qui se déroule dans l'espace réservé aux hommes. Si la femme juive est absente de l'espace liturgique ou si une chaise est manquante, cela reviendrait au même (voir addendum n°1).

Pourquoi je tenais à parler de cette question ? Parce que cet aspect ne porte pas uniquement sur la liturgie elle-même. De fait, il porte sur deux choses : **premièrement sur l'exclusion qui est une manière de faire taire les femmes.** Elles n'ont pas le droit d'accéder à la synagogue comme les hommes, ni de parler en public, ni de faire un commentaire public de la Torah, voire de faire une annonce..., rien du tout ! Elles sont muettes ! C'est donc une manière de leur clouer le bec. Deuxièmement, **c'est une manière de les exclure du leadership.** N'ayant aucune place dans l'office liturgique, on n'a pas besoin de leur présence dans le leadership. Et là, je reviens à la question de la représentation des communautés religieuses devant les pouvoirs publics : elle est toujours masculine.

Dès lors que les femmes ne prennent pas part à la liturgie synagogale, elles ne « servent à rien » en quelque sorte, on n'a pas besoin d'elles et elles sont absentes des instances dirigeantes de la communauté. C'est une exclusion réelle *via* une pseudo-exigence religieuse. Ce n'est donc pas une petite affaire que de faire taire les femmes ou de les empêcher de prendre la parole en public dans une synagogue, etc.

Permettez-moi de vous raconter une petite anecdote. Une fois, lors d'une conférence que j'avais donnée, on a parlé de la pudeur et de la parole des femmes dans la synagogue face à un public masculin.

Le rabbin qui était à la tribune à côté de moi a réagi en disant : « *Vous comprenez, s'il y a une femme devant un public masculin, elle le distrait, il ne pense plus à la prière, etc.* ». Je lui ai répondu deux choses, d'abord : « *J'ai un scoop pour vous, les femmes aussi ont une libido et, elles aussi, peuvent être distraites par les hommes qui parlent devant elles dans la synagogue.* » Deuxièmement : « *Si je vous disais que votre barbe est très excitante, allez-vous la raser ou la couvrir ?* »

Ségolène NEUVILLE

Merci, Liliane VANA. Je pense que vous pouvez applaudir nos quatre intervenantes.

---

<sup>55</sup> Cf. en Annexe, 2 addenda de Liliane VANA en complément de son exposé.

### Table ronde III : Où se cachent-ils ? Femmes & religions



Manuela PICQ, Agnès de PRÉVILLE, Ségolène NEUVILLE, Fatima LALEM, Liliane VANA



Vue du public, avec Aïcha JAHRANE, Pierre PHILIPPE, Élisabeth RICHARD, Stéphanie CARADEC, Sophie BOUREL

### Table ronde III : femmes et religions



Manuela PICQ, Agnès de PRÉVILLE, Sékolène NEUVILLE



Avec Sabine SAURET, Geneviève DUCHÉ, Marie- H  l  ne FRANJOU

#### Table ronde IV : Quels sont leurs réseaux ?



Natacha Henry : « Est-ce qu'ils le font exprès ou pas ? »

Élisabeth RICHARD, Natacha HENRY, Maud OLIVIER, Laure DAUSSY, Laurianne DENIAUD, Bouchera AZZOUZ



Laure DAUSSY, Laurianne DENIAUD, Bouchera AZZOUZ



Agnès de PRÉVILLE, Sabine SAURET, auteures du *Déni*, avec Marie- Claude ROMERO et Cécilia GONDARD

#### Clôture Laurence ROSSIGNOL



« Le féminisme est une pensée perpétuellement en mouvement.(...) Nous sommes au moment où nous devons, nous aussi, présenter un projet politique qui ne soit pas simplement un projet de contestation de l'ordre existant, mais qui soit un projet politique en tant que tel. »

## TABLE RONDE IV « Masculinistes et antiféministes : Quels sont leurs réseaux? »

*Modératrice : Maud OLIVIER, administratrice de l'Assemblée des Femmes, vice-présidente d'ECVF, ancienne députée de l'Essonne, ancienne Vice-Présidente du Conseil Général de l'Essonne, ancienne maire des Ulis, p.113*

*Laure DAUSSY, journaliste à Charlie Hebdo, reporter, p.115*

*Laurianne DENIAUD, conseillère municipale de Saint-Nazaire, ancienne présidente du MJS, p.121*

*Natacha HENRY, essayiste féministe, historienne et journaliste, autrice de Les Mecs lourds ou le paternalisme lubrique (2002), p.127*

*Élisabeth RICHARD, Présidente du réseau WIN by ENGIE, co-présidente du Global Summit of Women France, membre d'Ensemble contre le sexisme, p. 131*

*Bouchera AZZOUZ, réalisatrice et essayiste, militante féministe, p. 134.*

➤ *Débat, p. 138- 142*

### Maud OLIVIER

Pour commencer, je voudrais remercier les intervenantes de cette table ronde qui s'intitule « *Masculinistes et antiféministes, quels sont leurs réseaux ?* »

Un petit mot pour évoquer ces réseaux organisés d'hommes farouchement opposés au féminisme. Les masculinistes s'organisent quand ils sentent que leurs intérêts et leur pouvoir de domination sont remis en question ; et, plus les mouvements féministes sont visibles, forts et audibles, plus ils sont très présents et très organisés.

Stéphanie LAMY a parlé hier de leur dangerosité et de leur violence. Je voudrais rappeler deux ou trois exemples pour illustrer ce propos. Au Canada, ils n'ont pas hésité à commettre des massacres. À Toronto, il y a très peu de temps, en 2018, un homme a foncé avec sa voiture sur un groupe de femmes. Il se réclamait des *Incels*, ces célibataires involontaires qui appellent au viol des femmes sur des forums. On peut d'ailleurs rappeler ici l'existence du documentaire – que j'avais beaucoup apprécié – réalisé en 2009 par Patric JEAN. Il était alors infiltré chez les masculinistes canadiens. Ce documentaire s'intitulait *La domination masculine* . – Je fais un *aparte*. – Eric Zemmour, qui avait été interviewé dans le film, avait tenté de le faire interdire, en disant que ses propos avaient été déformés.

Ses propos étaient pourtant très clairs. Je cite : « *Il faut que l'homme soit un prédateur sexuel civilisé. Il y a une attente de virilité. Il y a une attente de violence, donc il faut de la virilité et il faut de la violence* ». Il n'a évidemment pas réussi à faire interdire le film. Comme c'est un personnage que

nous aimons tous beaucoup en ce moment, je ne voulais pas manquer de citer ses propos. Aux États-Unis, le fondateur de la société *Wake up warrior*, homophobe par ailleurs, propose aux hommes un stage intitulé « *warrior and weak* », pour qu'ils redeviennent « *de vrais mâles* ». Et son discours sur les femmes est très clair – c'est un peu vulgaire, mais vous m'en excuserez –, je cite : « *Autour du monde, nous avons une épidémie d'hommes mous, d'hommes faibles. Une femme peut faire croire toute la putain de journée qu'elle est agressive et masculine, mais quand un putain de vrai mec se pointe, elle est foutue* ».

Une organisation internationale basée à Londres, *Fathers 4 justice* (Pères pour la justice), est un groupe masculiniste de pression politique qui dispose de branches importantes au Royaume-Uni, aux Pays-Bas, aux États-Unis, au Canada, en Australie et en Italie. Ils coordonnent des actions. Leurs militants luttent pour une réforme du droit de la famille et des droits accordés aux pères.

En France, il y a *SOS Papa*, qui a déjà été cité aussi hier. *SVP Papa* s'en inspire largement. Il en est de même sur les réseaux sociaux. Dans une enquête de *Libération* tout à fait documentée, on découvre que d'autres groupes d'hommes se rassemblent en France, comme les *Philogynes* (amis des femmes !). Il s'agit d'un site et d'une chaîne *YouTube* où sont proposées des séances de coaching pour transformer les garçons en « *choppeurs de gonzes* ».

Sur le forum du site *Jeuxvideo.com*, un masculiniste revendiqué donne des conseils comme – veuillez m'excuser encore pour la vulgarité – « *Volez la chatte des vierges et le cœur des salopes* ». Il en profite pour soutenir Harvey WEINSTEIN, ou citer Alain SORAL.

On peut citer également un ancien président du Front national de la jeunesse, Julien ROCHEDY, qui – lui aussi – distille des séances de coaching.

On peut citer aussi *Camp Optimum*, dont le fondateur regrette que le féminisme ait lancé le soupçon sur la gent masculine, en réduisant l'homme à son rôle d'opresseur.

Voilà pour quelques exemples de réseaux sociaux et de réseaux de masculinistes dans le monde et en France.

Je vais maintenant donner la parole à nos intervenantes et commencer par Laure DAUSSY, journaliste et reporter. Elle a travaillé à *Arrêt sur images*, Canal Plus, Arte, France 2, et bien entendu *Charlie Hebdo*. C'est une féministe militante. Elle dénonce les préjugés racistes, sexistes, ou homophobes. Elle est co-porte-parole de *Prenons la Une*, un collectif de femmes journalistes qui militent pour une juste représentation des femmes dans les médias, pour la présence de 50 % d'expertes contre les stéréotypes sexistes dans les contenus, mais aussi pour l'intégration d'un critère de parité aux postes de direction, dans l'attribution des aides à la presse.

*Prenons la Une* s'engage sur la représentation des violences faites aux femmes dans les médias, et dans une tribune intitulée *Le Crime passionnel n'existe pas*, enjoint aux rédactions d'améliorer leurs pratiques. Et puis, elle a organisé une table ronde en présence de la ministre des Droits des Femmes de l'époque, Laurence ROSSIGNOL. À cette occasion, le collectif a présenté un certain nombre d'outils à usage des journalistes, inspirés des recommandations des professionnels du secteur. Une dizaine de rédactions les adopte, dont *France Télévisions*, *France Info*, et *Mediapart*.

Laure a réalisé plusieurs enquêtes, reportages et articles marquants, qui font souvent froid dans le dos. Il y a entre autres *Vendée : au séminaire des prêtres pédophiles*. Les témoignages sont effrayants. Elle nous parlera du sexisme dans les médias et de la violence de certains réseaux masculinistes, notamment la *Ligue du LOL*. Vous avez dû en entendre parler. Elle nous parlera également des réseaux sociaux qui s'acharnent sur telle ou telle féministe journaliste, comme Nadia DAAM. Elle nous dira comment la situation évolue depuis *MeToo*.

Mais avant cela, j'aimerais qu'elle nous dise un mot de son enquête sur *le Planning familial* et sa dérive. *Le Planning familial et la laïcité* est le titre de son article. Il traite de la façon dont *le Planning familial* tombe peu à peu dans le relativisme culturel et comment il remet en cause l'universalité des droits des femmes et la laïcité. Laure, je te laisse la parole.

## Laure DAUSSY

Bonjour à toutes et à tous. Merci beaucoup pour votre invitation.

Je fais tout d'abord un pas de côté par rapport au sujet des réseaux masculinistes. Je profite de cette invitation pour vous parler de plusieurs enquêtes que j'ai réalisées pour *Charlie Hebdo*, **autour d'un nouveau courant féministe aujourd'hui, que l'on appelle « l'intersectionnalité ».**

Je souhaite d'autant plus en parler ici, que ces enquêtes ont parfois pu être mal interprétées. Tout n'est évidemment pas à rejeter dans l'intersectionnalité, mais certaines interprétations, et je dis bien « certaines », peuvent parfois s'avérer antiféministes.

J'ai ainsi enquêté sur *le Planning familial*. J'avais réalisé une première enquête en février dernier, dans laquelle je signalais une opposition entre une ligne intersectionnelle et une ligne universaliste. Il y a quelques jours, j'ai pu apercevoir les conséquences de ce débat interne au *Planning*, puisque je me suis procuré le document de synthèse qui sera soumis au vote du congrès du *Planning familial* les 25, 26 et 27 octobre prochains à Niort.

Dans cette synthèse, on peut effectivement voir que sera soumise au vote l'orientation féministe du *Planning*, pour les prochaines années. Il y a trois orientations qui seront proposées, dont celle d'un *Planning* « intersectionnel ». Et aussi, très symbolique, il y a la proposition de retrait du terme « laïcité » de la charte du *Planning*.

Je dis bien que ce sont des textes proposés au vote, et que ce vote n'a pas encore eu lieu. Je le précise, car j'ai parfois entendu des reprises de mon article qui disaient que les votes avaient déjà eu lieu. Ce sont des documents de synthèse de débats, et le vote aura lieu fin octobre.

Cette proposition de retrait éventuel et très symbolique du terme « laïcité » de la charte du *Planning* est expliquée ainsi : « *Le racisme et l'islamophobie s'expriment parfois sous couvert de laïcité* ». C'est tristement vrai. On l'a vu récemment avec cet élu RN – vous avez tou·tes vu passer cette actualité-là – qui a violemment agressé verbalement une femme voilée, en lui demandant de sortir de l'hémicycle. On a donc vraiment là une instrumentalisation assez immonde de la laïcité.

Mais, plutôt que de dire que c'est ici un dévoiement de la laïcité, et de rappeler que c'est une valeur de gauche progressiste, *le planning* préfère proposer d'enlever ce terme.

C'est une évolution du *Planning familial* par rapport à il y a quelques années : je rappelle qu'en 2005, *le Planning* écrivait à l'inverse un communiqué commun avec *Ni putes ni soumises*, qui appelait à davantage de laïcité, pour se prémunir de la montée des intégrismes.

*Le Planning* n'est pas la seule organisation aujourd'hui traversée par ce courant intersectionnel. Ça traverse vraiment plusieurs organisations progressistes, et notamment *l'UNEF*, sur laquelle j'ai aussi réalisé une enquête.

### **Certains aspects de l'intersectionnalité sont intéressants. Il ne faut pas tout rejeter en bloc.**

En quelques mots, c'est un outil universitaire venu des États-Unis. Il a été notamment théorisé par la juriste américaine Kimberlé Crenshaw dans les années 80. Il désigne la situation de personnes subissant simultanément plusieurs formes de discriminations : le racisme, le sexisme, la lesbophobie ou encore la discrimination en raison de l'origine sociale.

Par exemple, une femme noire subit à la fois du racisme et du sexisme. C'est indéniable. Elle subit un croisement de discriminations, qui devient finalement en soi une nouvelle discrimination. C'est ce que pointe l'intersectionnalité.

Le concept a été importé dans les sciences sociales dans les années 2000 en France. Aujourd'hui, il est de plus en plus répandu, notamment chez les jeunes féministes. Le problème que je pointe dans mes enquêtes est que **certaines de ses interprétations peuvent s'apparenter à de l'antiféminisme, notamment parce qu'il peut aller de pair avec un relativisme culturel**, puisque, par antiracisme, certaines féministes vont accepter, et même soutenir, des revendications d'origine religieuse.

On va paradoxalement prioriser – alors que l'intersectionnalité consiste à montrer qu'il y a une addition de différentes discriminations – là, **on va prioriser des revendications religieuses comme étant plus importantes que les droits des femmes**. Ce n'est évidemment pas nouveau dans le féminisme. Le débat autour du voile, notamment, n'est pas récent. Quelque part, c'est finalement un débat qui renaît avec cette notion d'intersectionnalité.

Pour revenir au *Planning*, j'ai donné quelques exemples d'associations départementales du *Planning* dont les prises de position peuvent surprendre. L'exemple le plus frappant date de cet été, au *Planning* de Grenoble.

Il faut savoir que chaque association départementale est indépendante du niveau national dans ses prises de position. *Le Planning* de Grenoble a ainsi soutenu une femme – dont on a découvert par ailleurs des prises de positions en faveur notamment de Tarik Ramadan – qui a organisé un happening dans les piscines de la ville, pour dénoncer le fait que le règlement interdise le burkini.

*Le Planning* a fait un communiqué pour dire que c'était une discrimination à l'encontre d'un groupe spécifique ; il disait notamment : « *Ce serait dans l'intérêt de toutes de pouvoir porter son maillot de bain selon ses choix, ses envies, et son degré de pudeur.* »

J'ai pointé le fait qu'on pouvait être surpris qu'une association féministe considère que la pudeur était en quelque sorte une revendication féministe comme une autre. On peut aussi se dire que si l'on ne s'interroge pas sur ces injonctions religieuses patriarcales, alors on ne permet pas à des jeunes femmes au moins de les mettre à distance, ou de s'interroger.

Un autre exemple d'une prise de position surprenante d'une association départementale, celle des Bouches du Rhône, l'année dernière. Dans un visuel publié sur Facebook, *le Planning* mettait sur le même plan une femme nue et une femme voilée. Il y avait ces mots dans le premier visuel : « *La nudité empouvoire certaines femmes* ». – *empouvoire* est la traduction littérale d'*empowerment* –. Sur l'autre visuel, celui avec la femme voilée, le slogan était « *La modestie empouvoire certaines femmes. Le féminisme représente leur droit de choisir.* »

La nudité et le voile étaient donc mis sur le même plan, comme émancipation équivalente. Comme si le féminisme se réduisait ici finalement à un simple choix, sans réflexion sur les contraintes religieuses et patriarcales qui pouvaient s'imposer à ces femmes. Soulignons aussi le terme de « *modestie* » qui était utilisé pour désigner le port du voile. Est-ce qu'il faudrait sous-entendre qu'une femme qui ne le porte pas serait immodeste ?

En dessous de ce visuel, un internaute avait demandé, un peu par l'absurde, si *le Planning* défendrait le libre choix de l'excision, puisqu'il défend le port du voile.

*Le community manager du Planning* en charge des réseaux sociaux, un peu empêtré dans sa propre logique, avait répondu : « *Comme déjà dit, on milite pour le libre choix de chacune, et pour que nous puissions chacune faire ce que nous voulons de notre corps, sans projeter nos choix sur les autres* ». Ça ne veut bien évidemment pas dire que *le Planning familial* soutient l'excision, je le précise, car cela a été instrumentalisé de la sorte. Je n'ai jamais dit que *le Planning* soutenait l'excision, mais on peut voir là effectivement une énorme maladresse, pour le moins, de la part du *community manager*, de ne pas avoir clairement condamné ce qui est évidemment une mutilation. L'intersectionnalité peut être utilisée ainsi pour accepter toutes les revendications religieuses au nom de l'antiracisme, en oubliant qu'elles sont aliénantes aussi pour les femmes.

**L'autre risque que peut aussi présenter l'intersectionnalité, c'est de découper en tranches les revendications féministes.** C'est comme s'il y avait des revendications en fonction de la couleur de peau. Il y a parfois un regard assez caricatural qui oublie l'histoire du féminisme. On voit de plus en plus le terme de « *féminisme blanc* ». Vous avez peut-être vu l'édito de Rebecca AMSELLEM<sup>56</sup> des *Glorieuses*. Dans cet édito, elle a récemment considéré que les revendications des féministes blanches devenaient « *inutiles et dangereuses* ». Je ne sais pas de quoi elle parle, mais si elle parle de l'IVG ou de la contraception, on a du mal à imaginer que ce soit inutile et dangereux. Voilà.

---

<sup>56</sup> *Les femmes blanches sont complices du système patriarcal et il est temps que cela cesse*, 11 septembre 2019

**Peut-être peut-on pointer ici un manque de transmission?** Je crois d'ailleurs que c'est souvent malheureusement le cas dans le féminisme, mais je ne dis pas que c'est de la faute des anciennes féministes. En tout cas, on peut constater qu'il n'y a pas de transmission de la mémoire féministe. Souvent, les jeunes féministes qui arrivent ont comme ce besoin de dire « *On va faire mieux que celles d'avant. Celles d'avant ont oublié ça, etc.* »

Si vous ne l'avez pas déjà fait, je vous invite aussi à lire le texte de Martine STORTI, qui a très bien répondu à ce type d'accusations<sup>57</sup>. Elle rappelle que toutes les féministes des années 70, « *les historiques* », comme on les appelle, étaient toutes engagées dans des partis politiques de gauche et d'extrême-gauche, et se battaient de par leur engagement politique contre la colonisation, contre le racisme. C'est donc assez incroyable aujourd'hui de les accuser d'avoir prôné un « *féminisme de blanche* ».

Cette influence intersectionnelle, comme je l'ai dit dans mon enquête, est notamment le fruit des militantes les plus jeunes. Un groupe spécifique a été créé au sein du *Planning*. Il s'appelle « *Laïcité et droit des femmes* ». Il avait été lancé lors du précédent congrès, en 2016, et il est assez militant sur le sujet. Il aura d'ailleurs un droit de vote spécifique, en tant que groupe jeune, dans le prochain congrès.

Conséquence de l'enquête – vous l'avez peut-être vu –, Marlène SCHIAPPA a demandé aux présidentes du *Planning* de les rencontrer<sup>58</sup>, et le *Planning* a fait un communiqué intitulé « *Qui veut tuer le Planning ?* »<sup>59</sup>

Évidemment, ce n'est pas l'objectif. Je sais que c'est un sujet éminemment délicat, car le *Planning* doit régulièrement se battre pour conserver ses subventions. J'ai moi-même fait partie de l'association *Osez le féminisme*, qui s'est créée, à l'époque, pour défendre le *Planning* qui risquait déjà de perdre une partie de ses subventions.

Ce type d'enquête est complexe à faire, parce que c'est souvent pris entre deux étaux :

- l'accusation de racisme et d'islamophobie, parce qu'on remet en cause des injonctions religieuses considérées à tort comme faisant partie intégrante de l'identité d'une population ;
- et en face, la récupération par certains militants laïcs, qu'on peut qualifier d'intransigeants, qui ont instrumentalisé cette enquête pour expliquer qu'il ne faudrait désormais plus considérer le *Planning* comme un interlocuteur valable, et qu'il faudrait supprimer les subventions.

Je pense que c'est complètement contre-productif, et ce n'est pas du tout le propos de mon enquête. Le *Planning* reste évidemment un acteur incontournable dans la mise en œuvre des politiques publiques pour l'égalité entre les femmes. C'est aussi une association pragmatique de terrain.

Des universalistes travaillent au quotidien dans le *Planning*. Si j'ai pu réaliser cette enquête, c'est aussi grâce au fait que des militantes universalistes, encore bien présentes au *Planning*,

---

<sup>57</sup>Article d'avril 2019 qui fait réponse au livre de Françoise VERGES, « Un féminisme décolonial » (La Fabrique éditions) <http://martine-storti.fr/le-tableau-noir-du-feminisme-blanc/>

<sup>58</sup> <https://www.marianne.net/politique/laicite-au-planning-familial-marlene-schiappa-demande-des-explications>

<sup>59</sup> <https://www.planning-familial.org/fr/le-planning-familial/qui-veut-tuer-le-planning-familial-et-pourquoi-1145>

m'ont alertée sur le sujet. Ce n'est pas définitif. C'est juste pour alerter sur un débat interne au *Planning*.

J'ai déjà pris beaucoup de temps pour cette mise au point. Pour revenir à notre sujet des masculinistes, en tant que journaliste, je voulais vous dire quelques mots à propos de ce qui est une bonne illustration de la persistance du sexisme dans les médias, avec cette année, **l'affaire de la Ligue du LOL**. L'histoire est connue. C'est un groupe privé sur Facebook qui a été créé en 2009, par des jeunes journalistes et des publicitaires. Ce sont en grande majorité des hommes qui en font partie et qui l'ont créé. En tout cas, seuls des hommes se sont livrés à du **cyberharcèlement** –mot qui n'existait pas à l'époque –

C'étaient de multiples *tweets* sexistes, racistes, homophobes. Ça a été aussi des canulars téléphoniques. Ça a été des montages pornographiques, souvent sous de faux comptes, ce qui leur permettait de se sentir encore plus libres d'être dans ce harcèlement. C'était ce qu'on appelle un « raid », c'est-à-dire des centaines de messages envoyés en même temps, et coordonnés vers la même personne.

On peut dénoncer cette Ligue du LOL, parce que c'est vraiment un phénomène de *boys club*, avec ses codes et son fonctionnement basés sur une virilité caricaturale. Ils ont même reconnu eux-mêmes avoir pu peut-être étouffer les premières paroles féministes sur *Twitter*, qui les insupportaient. On a donc vraiment un phénomène sexiste qui est à l'œuvre. C'est aussi un phénomène totalement absurde de bouc émissaire qui était recherché. Comme par hasard, les boucs émissaires étaient en grande majorité des femmes.

Florence PORCEL, une des victimes de cette Ligue du LOL, qui est journaliste scientifique, expliquait qu'elle n'a jamais compris pourquoi ils s'en prenaient précisément à elle. C'était un jeu purement absurde, mais aussi une volonté de nuire et de saper sa confiance en elle. Ça a même été jusqu'à venir sur son lieu de travail pour l'intimider. Elle a aussi été victime d'un canular par un homme qui est ensuite devenu rédacteur en chef d'un journal. Beaucoup ont dénoncé le travail de sape, c'est-à-dire qu'il y avait vraiment des conséquences sur leur emploi par la suite. Ce qu'on a pu constater aussi, c'est que les personnes à l'origine du harcèlement, ces hommes, se sont cooptés professionnellement. Ils ont réussi à avoir des postes à responsabilité, ou en tout cas à se faire un nom dans le domaine du journalisme sur le Web, en se construisant une image de personne *cool*, brillante par leurs soi-disant traits d'esprit sur *Twitter*, alors que les victimes, elles, sont restées précaires, voire ont quitté le journalisme.

**Une chose intéressante à souligner, c'est le temps qu'il a fallu pour que les victimes parlent, c'est-à-dire 10 ans après.** On connaissait vaguement l'existence de cette Ligue du LOL, mais aucune victime n'avait osé dire à quel point cela avait été violent, et donc personne n'enquêtait dessus. Il a fallu du temps pour que les personnes osent parler, comme souvent dans les agressions sexistes.

Quelques mots aussi sur un autre exemple de cyberharcèlement, celui qui concerne Nadia DAAM, journaliste de *28 Minutes* sur Arte, et à l'époque également sur Europe 1. Elle a été

victime de harcèlement de la part de membres du *Forum 18-25* sur le site *Jeuxvideo.com*. C'était à la suite d'une chronique qu'elle avait réalisée sur Europe 1.

Je rappelle qu'au départ, il y avait une campagne de féministes pour lancer une ligne de téléphone dite « anti relou ». Il y avait eu une première vague de harcèlement de ce *Forum 18-25* contre cette ligne « anti relou ». Ils avaient réussi à bloquer cette ligne, tellement ils avaient appelé. Là-dessus, Nadia DAAM a voulu soutenir ces féministes en dénonçant le *Forum 18-25* dans sa chronique. C'est à la suite de cela qu'elle a elle-même été victime d'un très violent raid de cyberharcèlement.

C'étaient vraiment ce que l'on peut appeler des « raids », plus d'une centaine de messages, avec des propos extrêmement violents, appelant au viol, et même au viol de sa fille. Là, il y a eu pour la première fois une enquête et des condamnations.

Il y a eu jusqu'à cinq mois de prison avec sursis, pour un homme qui était étudiant, et qui passait l'agrégation de philosophie au moment où il lui envoyait des insultes. J'avoue que je n'avais même pas perçu ça, qu'il puisse être agrégé de philo. Je l'ai découvert en préparant cette intervention. Ça touche vraiment tout le monde.

Ce qui est important à prendre en compte est que ce cyberharcèlement n'est en aucun cas uniquement virtuel, parce qu'il y a déjà un impact qui est bien réel sur les personnes qui en sont victimes. Il y a ensuite une peur d'aller travailler. Il y a un traumatisme au quotidien de recevoir autant de messages d'insultes si violents. Et puis, ces harceleurs sont parfois intervenus physiquement, ils ont cherché son adresse, ils sont venus physiquement la menacer. Nadia DAAM a dû déménager. Elle a dû changer sa fille de collègue... Le cyberharcèlement n'est absolument pas uniquement virtuel.

Ce cyberharcèlement, cette ligue du LOL, est une des illustrations du sexisme et de ce que l'on pourrait appeler au sens large les réseaux masculinistes dans les médias. Pour être complet, il faudrait aussi développer **les phénomènes de cooptation pour les postes de pouvoir** – à l'instar d'autres professions d'ailleurs. **Le paradoxe c'est que c'est une profession maintenant très féminisée (on parle de 80% de filles dans les écoles de journalisme), mais comme par hasard, ce n'est pas le cas dans les postes de pouvoir, un plafond de verre est bel et bien toujours présent.**

Un chiffre éloquent : selon les chiffres de la commission de la carte de presse, **elles ne sont que 19% à être directrice d'une rédaction. Mais en revanche elles sont majoritaires parmi les précaires ! 53% des pigistes sont des femmes.** Je rappelle que les journalistes des *Echos* avaient dû aller jusqu'à une grève des signatures en 2014 pour protester contre une énième nomination d'un rédacteur en chef masculin. Puis il y a eu le mouvement des femmes journalistes du *Parisien*, de *l'Obs*, ou encore de *la Provence*.

A chaque fois, il faut se battre contre une logique d'entre-soi masculin, dont l'exclusion des femmes n'est pas forcément voulue et consciente, mais issue de la force de l'habitude, de réseaux de cooptations et d'amitiés, mâtinés encore souvent de stéréotypes selon lesquels les femmes seraient moins en mesure d'être à des postes de pouvoir.

Ca évolue, mais bien trop lentement.

*Applaudissements.*

## **Maud OLIVIER**

Nous avons le plaisir d'accueillir Bouchera AZZOUZ, qui arrive en droite ligne de Blois, où elle a reçu un prix. On la félicite beaucoup.

*Applaudissements.*

Je passe maintenant la parole à Laurianne DENIAUD.

Laurianne DENIAUD est conseillère municipale à Saint-Nazaire. Elle est membre du Conseil national du Parti socialiste. Laurianne s'est engagée en politique sur une campagne du *Mouvement des Jeunes socialistes* qui s'intitulait « 25 % de salaire en moins, est-ce que vous trouvez ça normal ? »

Militante d'une association d'éducation populaire, elle a participé au déploiement d'un programme « *Démocratie et courage* », lorsqu'elle était Vice-présidente de la *Fédération Léo Lagrange*.

Elle est élue Présidente du *Mouvement des Jeunes socialistes* de 2009 à 2011. Elle est amenée à dénoncer publiquement, et avec force, les agissements du Président des *Jeunes socialistes* qui lui a succédé, Thierry MARCHAL-BECK. C'était un comportement que beaucoup connaissaient, et dont on peut considérer que la loi du silence, implicitement partagée dans l'organisation, comme d'ailleurs dans celle de l'UNEF, a laissé libre cours au machisme et au sexisme.

Elle disait « *Je me dis qu'on a forcément loupé quelque chose, et qu'on n'a pas su créer un espace où ces femmes auraient pu parler. Je me dis que si ces choses se passent dans une organisation qui défend les valeurs du féminisme, c'est que ça se passe partout. Il y a une vraie chape de plomb* ».

Élue lors des municipales de 2014, elle est nommée première adjointe au maire de Saint-Nazaire. Elle démissionne de ses délégations en juillet 2019, en raison de la gestion par le Maire de sujets de violences sexuelles et sexistes au sein de la majorité municipale. Elle a d'ailleurs été attaquée en diffamation pour avoir soutenu une collègue agressée, victime d'une relation sexuelle non consentie. Laurianne, je te laisse la parole.

## **Laurianne DENIAUD**

Merci beaucoup, Maud. D'abord, je veux dire à toutes et à tous le plaisir de passer ces deux jours avec vous, parce que c'est extrêmement ressourçant.

Je vais essayer de vous parler de la question des masculinistes et des antiféministes au sein du monde politique, qui est une sphère que je connais bien, et plus particulièrement à gauche, puisque je n'ai pas trop côtoyé le monde politique à droite. Je vais le faire en prenant notamment appui sur ce que j'ai effectivement pu vivre durant ces dernières années et ces derniers mois. La première chose que l'on peut dire, c'est que les masculinistes et les antiféministes sont partout dans le monde politique.

Ils sont nombreux. Ils sont organisés, et pourtant on ne les voit pas toujours très facilement. On a pu constater, les unes et les autres, l'organisation qu'établissent les hommes, et ce qu'ils mettent en place pour défendre et conserver leur position de domination sur les femmes dans la sphère d'action politique. Ce masculinisme, je le disais à l'instant, n'est pourtant pas souvent revendiqué. Il est même souvent extrêmement fortement dissimulé.

Moi, ça m'est arrivé de ne pas le voir, comme le disait Maud à l'instant, mais on se souvient aussi de l'affaire BAUPIN et de son rouge à lèvres rouge. On se souvient de l'affaire MARCHAL-BECK, et de ses grands discours féministes à la tribune de nos Universités d'été de La Rochelle ou dans les conseils nationaux du Parti socialiste.

Et puis, plus récemment, j'ai aussi envie de citer feu le candidat socialiste à la mairie de Lorient qui, après avoir été déchu de son investiture par la fédération du Parti socialiste, a curieusement décidé de rester candidat, et de faire de la question de l'égalité femme- homme l'une de ses priorités de campagne. Vous verrez peut-être dans les prochains jours pourquoi le Parti socialiste a décidé localement de ne plus lui attacher son soutien. **C'est effectivement quand le féminisme apparaît dans le jeu politique que l'antiféminisme devient plus décelable, car la contestation de l'ordre masculin est insupportable pour certains hommes. C'est là que les stratégies et les réseaux s'activent le plus visiblement et le plus violemment.**

Comme plusieurs de mes collègues qui étaient comme moi adjointes au maire de Saint-Nazaire, je l'ai vécu avec beaucoup de violence ces deux dernières années à Saint-Nazaire. Nous avons accompagné une élue qui nous avait confié, après la Journée des Femmes élues à Issy-les-Moulineaux – les journées de sororité servent aussi à créer des espaces de solidarité qui permettent tout simplement de survivre dans l'espace politique –, avoir été victime d'un rapport non consenti de la part d'un adjoint au maire de notre ville. Nous avons ensuite décidé après de nombreux mois d'accompagnement, d'alerter notre maire sur cette situation, et puis aussi sur d'autres inquiétudes que nous avons par rapport à des comportements en mairie. Vous le savez toutes : quand on commence à mettre les lunettes de genre et à regarder les choses... Un certain nombre des choses qui étaient sous nos yeux nous ont, pour le coup, sauté aux yeux, et elles sont devenues insupportables. Nous avons donc dénoncé un climat général de sexisme au sein de l'équipe municipale. On pensait, très naïvement à l'époque, que notre maire serait gêné de cette situation, avec responsabilité et avec bienveillance à notre égard, et à l'égard des femmes dont nous venions parler. Nous pensions qu'il aurait compris ce qu'est la difficulté d'une victime à parler, et à envisager une plainte.

Nous nous sommes trompées, puisque sa seule préoccupation a été de se couvrir lui-même. Pendant plus d'une année, il ne s'est presque rien passé malgré nos relances et nos interventions, et puis surtout les rumeurs en ville ont commencé à aller bon train pour nous discréditer méticuleusement les unes après les autres dans l'espace public et dans l'espace Politique, avec un grand P. À la base, nous voulions simplement une enquête interne, une formation pour l'ensemble des élu-es de la majorité, pour que tout le monde sache ce qu'il avait le droit de faire et de ne pas faire. Nous attendions une réaction de protection de la victime au sein de la collectivité, et puis un plan d'action de lutte contre les violences sexistes et sexuelles.

Au contraire, nous avons constaté pendant un an et demi une marginalisation, une invisibilisation progressive, organisée d'ailleurs de manière assez méthodique.

Il y a eu des annonces dans la presse qui concernaient nos délégations sans que nous y soyons associées. Il y a eu des rencontres avec les partenaires sur des dossiers que je pilotais par ailleurs, et dont je me suis retrouvée exclue du jour au lendemain. Il y a eu des désaveux, des humiliations devant les services municipaux, des réorganisations du cadre d'exercice de nos fonctions, et tout ceci sans que cela ait été concerté au préalable avec moi. Cette mise à l'écart a donc été vécue par moi, mais aussi par d'autres adjointes de l'équipe municipale, qui entouraient toutes la victime un an plus tôt. L'adjoint concerné, lui, était là, tranquille. Il s'est même retrouvé de plus en plus mis en valeur dans la sphère politique.

Et puis, nous arrivons à ce fameux jour du traquenard, où le maire convoque une réunion. Il évoque un mauvais climat dans l'équipe municipale. Deux autres adjoints nomment la conseillère et l'adjoint concernés, et puis mettent la pression sur les lanceuses d'alerte qui étaient autour de la table, pour que nous nous exprimions sur le sujet, un sujet que nous n'avions pas choisi de mettre à l'ordre du jour. Le maire parle dans cette réunion de rumeurs de harcèlement.

Je finis simplement par prendre la parole, un peu exaspérée, je le concède, pour requalifier la nature potentielle des faits qui m'avaient été confiés, puisque cette collègue nous avait parlé d'un viol. Ça n'a pas traîné, puisque je suis assez vite attaquée en diffamation, et c'est alors le prélude de plusieurs mois de grandes violences politiques, de haine, et d'affrontements.

Un collectif se crée pour me soutenir. Nous sommes amenées à démissionner dans la foulée, parce que le climat nous devient humainement insupportable. Une fois qu'on a démissionné, nous passons pour des grandes sorcières complotistes, puisque nous sommes forcément accusées de manipulation, de complot politique, et je vous passe les articles hostiles à notre égard qui s'enchaînent dans la PQR (Presse Quotidienne Régionale), jusqu'à ce qu'une de mes collègues se fasse retirer sa délégation à la Vice-présidence de l'agglomération.

Alors quelles leçons avons-nous pu tirer, avec mes collègues, de cet épisode et aussi d'autres moments qui ont pu rythmer mon engagement politique ?

La première chose, c'est que cette histoire révèle finalement ce que nous savons, mais quand on le vit, c'est tout particulièrement violent.

Quelle est la place qui nous est réservée dans la vie politique ? Parce que la vie politique, on le sait, est une sphère organisée par des hommes et pour des hommes. Pourquoi certains sont-ils antiféministes ? C'est tout simplement parce qu'ils n'ont pas intérêt au féminisme. Pour moi, c'est aussi simple que cela.

Tous les codes politiques font de nous des intruses dans le territoire politique, qui n'est pas le nôtre. Les réunions s'enchaînent le soir après 17 heures ou 18 heures, la sur-mobilisation du temps pèse sur les responsables politiques. On fait peser sur les femmes des injonctions contradictoires, parce que « si l'on n'est pas là tous les soirs en réunion, ainsi que le samedi matin, au moment où les décisions se prennent, et où les connivences se créent, franchement on ne sait pas vraiment ce qu'on veut. On n'est pas vraiment responsable. »

Et puis si l'on est présente, on nous dit assez vite que, finalement, on n'est pas vraiment une très bonne maman. On nous dit que sur la prochaine liste on va « mettre un peu de société civile », avec des femmes qui sont dans la vraie vie, elles. Je veux dire celles qui ont le temps de s'occuper des devoirs le soir, de fréquenter les clubs sportifs et les clubs de danse, de faire des gâteaux pour l'amicale laïque, parce qu'elles rencontrent des vraies mamans de la vraie vie. **Cette injonction paradoxale qui pèse sur les femmes en politique est quand même assez insidieuse, et difficile à vivre.**

Je dis « mettre à la place », parce que la parité nous a certes permis d'investir les assemblées, mais on reste finalement toujours les enfants d'un système politique, **d'une forme très française du rapport au pouvoir, qui est fait de féodalité, de baronnie, de soumission, de loyauté, et d'héritage de la monarchie masculine absolue.** Il y a une certaine immaturité démocratique qui ne permet pas aux femmes de prendre la place qui devrait être la leur dans cet espace-là, parce que le militantisme fait parfois penser à des vies de moines soldats. Je pense que c'est aussi ce qui a touché très fortement les organisations de jeunesse, notamment le *Mouvement des Jeunes socialistes* et *l'UNEF*, où les organisations disposent de la vie de leurs membres, et où l'intérêt du parti est supérieur aux droits fondamentaux, donc aux droits des femmes. Si tu as un désaccord dans les organisations politique, tu es finalement un traître, un frondeur, ou – pour une femme – une sorcière ou une manipulatrice. **Dans ce système, la loyauté est presque toujours exclusivement due à des hommes qui organisent la mise en concurrence des femmes entre elles et notre isolement.**

Où s'organise cette instrumentalisation des femmes que ces messieurs subissent dans le jeu politique, si on les écoute ? Elle s'organise finalement essentiellement dans des réunions non mixtes. Ces réunions non mixtes sont extrêmement nombreuses dans les clubs politiques. Il y a les clubs de sport, les soirées arrosées, les soirées foot... À l'Assemblée, il y a le *XV parlementaire*, le *Club du cigare*... Et puis, il y a aussi les comités de campagne, là où se préparent les élections municipales. Alors par exemple, chez moi, dans le premier cercle du comité de campagne, celui qui n'apparaît pas dans les documents, mais qui est celui où les choses se décident, c'est assez simple, il y a le maire, le directeur de cabinet, le directeur de cabinet adjoint du maire, la personne chargée de la communication, qui est aussi un homme, et le secrétaire de section. Ce sont six personnes autour de la table, et six mecs. Voilà où se décident concrètement les choses.

Et puis au niveau national du Parti Socialiste, on a souvent parlé du *Club des Poètes* pour parler des réunions essentiellement – et presque exclusivement – masculines des responsables de courant qui font et défont les investitures pour chacune des élections. Les femmes qui sont investies doivent donc quelque part toujours leur investiture à un homme. **Et donc, le rapport à la loyauté est un questionnement extrêmement important.**

À Saint-Nazaire, j'ai compris que les femmes étaient des objets, des pions, dans un jeu politique qui était finalement resté un jeu d'hommes. On les utilise les unes contre les autres, en promettant un poste à l'une, que l'on finit par sortir du jeu au moment où elle commence à dénoncer ce jeu politique. Plusieurs femmes politiques, qui ont voulu s'émanciper de ce jeu

sordide, ont toutes subi le même sort. C'est-à-dire qu'on les isole, on les discrédite, et on finit par les sortir.

J'ai moi-même compris tout cela, et j'ai aussi compris assez récemment que j'avais moi-même été utilisée à certains moments contre d'autres femmes politiques, qui avaient trop ouvert leur gueule avant moi. J'ai donc été la complice idiote, quelque part, de ces messieurs qui se servent les uns des autres pour exclure des femmes des responsabilités du champ politique. Finalement, nous ne sommes tolérées que quand nous sommes dociles.

Sinon, c'est assez simple. Nous sommes des chieuses, hystériques et mal baisées, et puis nous ne sommes plus cooptées.

Dans une réunion de la majorité, une majorité progressiste, de gauche, etc., quand une intervenante extérieure, Réjane SÉNAC, a demandé au début de son intervention qui était féministe, trois personnes ont levé la main sur les 40 qui étaient dans la salle. On est trois à lever la main, comme si notre place ne cessait de nous être rappelée. C'est comme si c'était trop compliqué dans une assemblée de pouvoir de dire qu'on était féministes, parce que cela nous serait reproché par la suite. Dans la salle, j'avais pourtant plein d'amies engagées en politique qui sont féministes, et qui se revendiquent comme telles quand on prend un verre entre femmes politiques.

J'ai parlé du rapport à la famille, à la maternité, et il y a d'autres rapports qu'utilisent les antiféministes dans le champ politique. Je veux parler de nos vêtements, de notre physique, ou du rapport sur d'autres femmes, et des exercices de domination qui peuvent être exercés sur d'autres femmes que nous. Je crois que c'est Anne Bouillon qui parlait hier de notre niveau de tolérance à la violence. Moi, c'est vraiment la question que je me pose. À quel moment dit-on stop ? À quel moment faut-il dire que ce n'est plus tolérable, qu'il faut arrêter, et qu'il faut qu'il y ait des sanctions ? Est-ce normal, dans une assemblée, dans une réunion avec des adjoints, que ces adjoints, à chaque fois qu'une jolie femme employée municipale entre dans une salle, se regardent, s'envoient des textos, et fassent des petits bruits : « miam... Je la croquerais bien » ? Moi, j'ai vécu ça à Saint-Nazaire de manière répétée, pendant quatre ans, avant de dire stop.

Est-ce normal qu'un responsable politique explique à une adjointe que telle ou telle femme agente municipale n'a pas à s'exprimer sur tel ou tel sujet parce qu'elle s'est « faite tirer par untel », ou « baiser dans tel hôtel » ? Est-ce que tout ça sont des choses normales ?

Je dis ces choses tout haut, mais je suis sûre qu'il n'y a pas qu'à Saint-Nazaire que ce genre de propos existe. Ou alors, je suis vraiment très mal tombée.

C'est un autre truc en politique. Quand ils en parlent, en tout cas chez moi, les femmes ne « baisent » pas – c'est toujours un argument, y compris des masculinistes – Elles « se font baiser », ou « elles sont mal baisées ». C'est l'un ou l'autre, donc soit elles sont dans un rapport de soumission, soit elles sont dans un rapport où elles commencent à dire les choses.

Il ne me reste qu'une minute, alors je vais aller beaucoup plus vite. Face à la violence qui s'est abattue sur nous, moi je n'ai pas été bien. **Le fait de subir des violences quotidiennes, le fait que le combat féministe peut nous abîmer profondément dans notre chair, ce sont aussi des choses qu'on a du mal à se dire.** C'était donc important pour moi de pouvoir le dire

aujourd'hui, mais là encore, quand j'explique la première fois que je ne vais pas bien, que j'ai perdu du poids, que ça fait deux mois que je suis en arrêt de travail, j'ai le droit à une petite remarque : « En même temps, avant l'été ce n'est peut-être pas si mal ».

**Si je vous dis tout ça, c'est parce que la place qui nous est rappelée est celle-là : la sexualisation et le jugement sur nos corps, sur nos vies. Finalement, on en revient à la question de la maman ou de la putain, effectivement y compris dans le milieu politique.** Il y a peut-être une différence avec le milieu professionnel. Même si les lois et les règles sont difficiles à appliquer **dans le milieu professionnel, il y existe quand même un cadre. Il y a des choses qu'on a le droit de faire, et des choses qu'on n'a pas le droit de faire. Dans le milieu politique, quand on est une femme politique, on n'a pas vraiment connaissance des droits que nous avons.** Moi, je ne savais pas par exemple que la protection fonctionnelle pouvait s'appliquer à des élues, etc.

Je vais juste finir par reprendre les grands éléments de tout ce que j'aurais voulu vous dire, pour essayer de rester dans mon temps. **La deuxième chose que j'ai apprise est le fonctionnement de la meute, et la stratégie qui s'instaure quand les femmes commencent à contester cet ordre établi.** Pourquoi est-ce que la meute s'organise ? Moi, j'y vois trois ou quatre raisons aujourd'hui. Ce sont soit des ignorants, comme cela a été dit hier, soit une meute d'intérêts. Il faut se dire les choses. Si une femme sur deux dans notre pays se dit avoir été victime de harcèlement, d'agression ou de viol tout au long de sa vie, cela veut dire qu'il existe des harceleurs, des agresseurs et des violeurs, dans toutes les sphères dans la société. C'est le cas notamment dans la sphère politique, qui est faite de pouvoir, où la violence de genre s'exprime au quotidien. Il y a dans la sphère politique des agresseurs et des violeurs. Quand on met l'un d'entre eux en cause, ils ont collectivement intérêt à se protéger les uns les autres, parce que si l'un tombe, les autres finiront par tomber derrière. Je crois que dans la sphère politique, c'est à ça que nous avons affaire aujourd'hui, parce que des failles commencent à exister, et que du coup les résistances sont effectivement extrêmement grandes.

Je voulais finir sur **la question de la menace juridique et de l'instrumentalisation de la justice.** On en a parlé hier pour les affaires familiales. C'est la même chose dans la sphère publique et politique, **parce que l'attaque en diffamation fonctionne. Cela empêche de parler pour de vrai pendant un certain temps, et du coup cela laisse tout le champ libre aux harceleurs, aux agresseurs, et à leurs alliés,** qui sont nombreux, pour pouvoir raconter leurs histoires. C'est comme ça qu'à Saint-Nazaire on arrive aujourd'hui avec une petite musique qui est reprise par la Presse Quotidienne Régionale de manière extrêmement puissante et forte, qui vise à dire que si nous avons été quatre lanceuses d'alerte à accompagner une femme victime, c'est parce que nous l'avons manipulée. Elle n'a finalement effectivement été victime de rien, puisque les sorcières que nous sommes lui ont rentré cela dans le crâne, tout ça pour une visée de complot politique. La presse reprend tout ça de manière extrêmement forte. En gros, pendant un an et demi nous avons donc vécu humiliation, discréditation, etc. J'ai été attaquée en diffamation. Les unes les autres nous avons démissionné de nos mandats, tout ça pour un complot et une

manipulation politiques.

Je vais m'arrêter là. Je voulais finir, Maud, en remerciant très sincèrement toutes celles et ceux qui ont été là pour nous dans ce moment extrêmement difficile, et qui sont encore là aujourd'hui, et qui – comme vous le voyez – ont encore revigoré encore plus notre engagement féministe et politique au sens le plus noble du terme. **Il y a aussi des belles choses qui se passent dans ces combats difficiles. Ce sont des rencontres que nous n'aurions jamais faites dans d'autres circonstances.** Je voulais donc remercier *l'Assemblée des femmes*, mais aussi *Elu·es Contre les Violences faites aux Femmes*, qui n'a cessé d'être à nos côtés tout au long du combat que nous menons. Ils ont encore fait un communiqué de presse très récemment, pour réaffirmer leur soutien aux élues nazairiennes. Merci beaucoup.

*Applaudissements.*

### **Maud OLIVIER**

Merci Laurianne. Nous étions très heureuses de le faire.

Je vais maintenant passer la parole à Natacha HENRY. Anciennement présidente de *l'Association des femmes journalistes*, Natacha a couvert en 1995 la conférence mondiale de Pékin sur les femmes. Elle a écrit sur les résistances contre les violences sexistes. En 1999, elle nomme « *paternalisme lubrique* » la zone d'ombre entre la drague et le harcèlement sexuel. Vous savez que l'expression fera date. Intervenante en collèges, universités et grandes écoles, consultante pour les associations de terrain, elle a publié neuf essais, enquêtes et biographies. Elle a écrit des films d'animation, et a été lauréate du *German Marshall Fund of the United States*. Elle est finaliste du prix Simone VEIL 2015, et lauréate du prix Femmes de Lettres. Elle a réalisé des courts-métrages d'animation pour informer les femmes victimes de violences de leurs droits, et des démarches à faire. Ce sont des dessins animés qui ont été doublés en huit langues parlées par les migrantes en France. Elle fait des formations pour les professionnel·les de santé, les sages-femmes ou les personnels des urgences dans les hôpitaux, pour qu'ils·elles puissent détecter qu'une femme est dans une situation de violence conjugale. Elle a fondé *Gender Company*. Elle est en 2019 experte auprès du groupe de travail portant sur les violences psychologiques, mis en place par le Secrétariat d'État chargé de l'égalité entre les femmes et les hommes.

### **Natacha HENRY**

D'abord, un grand merci à *l'Assemblée des Femmes* de m'avoir invitée aujourd'hui. Quel plaisir de retrouver d'anciennes amies, et d'en rencontrer de nouvelles ! Merci beaucoup.

Il y a 25 ans, je suis entrée à *l'Association des femmes journalistes*. Le double objectif de l'Association était de promouvoir à la fois la place, et l'image, des femmes dans les médias. Or, nous avons vite compris qu'en face, il y avait des blocages. Je me suis donc trouvée devant une question qui me taraude depuis vingt-cinq ans : **à quel point font-ils exprès, ou pas exprès, de ralentir l'égalité, et d'être du mauvais côté de l'Histoire ?**

Avec quelles intentions l'Académie française, par exemple, s'opposait-elle à l'emploi du féminin dans la langue française ? Étaient-ils simplement un peu « réac », ou bien consciemment en train de construire l'invisibilité des femmes ? On ne savait pas.

Pourquoi les journalistes employaient-ils toujours « *drame de la passion* », « *drame de l'amour* », « *drame de la séparation* », pour parler des violences conjugales, de ce que l'on nomme, aujourd'hui, des *féminicides* ? Était-ce le fruit de l'ignorance, ou bien un mépris avéré pour les victimes, et la justification des violences ?

Un jour, j'ai donné une conférence au club de la presse de Rouen. Une jeune femme qui travaillait dans un quotidien régional, me dit : « *J'emploie toujours l'expression « drame de la passion », parce que cela nous a été enseigné à l'école de journalisme. On nous apprend une liste d'expressions toutes faites, par exemple « cerise sur le gâteau ».* Tu finis tes articles en disant : « *Cerise sur le gâteau, il y a un match dimanche* ». Pour les meurtres conjugaux c'est pareil. Quand il y a une dame qui meurt, tu dois mettre « *drame de la passion* ».

Ainsi, je me suis aperçu que certaines et certains n'étaient sincèrement pas au courant des problèmes que cela pose, et nécessitaient de recevoir une petite aide. Je me disais qu'on voit peut-être des trucs que tout le monde ne voit pas. Peut-être notre sensibilité est-elle différente. D'ailleurs, on me le disait : « *Tu es trop sensible.* »

Et puis sont venus quelques cas exemplaires, où j'ai pu constater qu'il se mettait en place **une sorte de solidarité sexiste qui assurait l'impunité des coupables**. Eux, ils le faisaient délibérément, pas par méconnaissance des sujets, comme la journaliste de Rouen.

Vous savez cela aussi bien que moi : on traitait la victime de ridicule, grotesque, instable psychologiquement, enfin tout un tas de choses, pendant que le coupable, lui, restait bien droit dans ses bottes. Tandis que la victime vacillait, tous ces gens étaient en train de prendre appui sur les médias pour créer cette solidarité sexiste.

À l'époque, je rêvais d'un organisme, ou d'une charte, qui aurait affirmé la Responsabilité Sociétale des Médias, à l'instar de la Responsabilité Sociétale des Entreprises. Construire cette société, et faire passer des messages, c'est bien une responsabilité professionnelle. Ce n'est pas arrivé, et avec Internet qui va dans tous les sens, c'est trop tard.

J'ai donc renoncé. Néanmoins, avec le temps, j'ai distingué cinq stratégies de solidarité sexiste. Elles reviennent à chaque fois dans les articles, et dans le soutien aux agresseurs.

- **Le premier point qu'ils mettent en avant est la liberté d'expression.** Enfin, la leur ! Visiblement, la liberté d'expression des féministes, c'est nul, mais la liberté d'expression sexiste, alors ça, c'est bien ! Par exemple, quand le chanteur ORELSAN chante une chanson qui dit « *Je vais te marie-trintigner* » ... Rappelons que Marie TRINTIGNANT a été tuée par son compagnon en 2003, par plusieurs fractures au crâne. « *Je vais te marie-trintigner* ». Ces paroles sont d'une violence inouïe. L'argument avancé, à ce moment-là, est **la liberté d'expression. Le type est un artiste.** Il a le droit de chanter ça. Vous allez me dire, il aurait aussi pu chanter, par exemple, « *Il y a un salaud qui a tué Marie Trintignant. Comment va-t-on l'annoncer à ses quatre enfants ?* », mais il a choisi cette voie-là. Il a été soutenu par le ministre de la Culture de l'époque, Frédéric MITTERRAND, qui l'a comparé à RIMBAUD et à d'autres poètes maudits.

**Quelque chose dans ce pays permet de séparer l'artiste de sa conscience politique. On le remonte au-dessus de ce qu'est le sens humain et humaniste.** Au nom de sa création, on lui pardonne tout. Nous avons en France, quantité d'exemples. Je privilégie celui d'ORELSAN, parce qu'il y avait là des paroles claires, un ministre et des célébrités pour le soutenir.

Inversement, on ne nous prend pas au sérieux, nous, dans notre liberté d'expression. Maintenant, c'est mieux, mais quand j'ai commencé, ce n'était pas facile.

En 2003, j'ai sorti un livre, *Les mecs lourds ou le paternalisme lubrique*. Depuis, les actes que j'y dénonçais sont entrés dans la loi sur les violences et les agissements sexistes, mais à l'époque, ça ne l'était pas. Un matin, en direct à la radio, le journaliste qui devait m'interviewer sur ce livre, prend le micro : « *J'ai une première question : est-ce que vous portez un string ?* » À cet instant précis, vous comprenez physiquement la violence de la sidération. C'est-à-dire que tout votre corps est congelé parce qu'il faut dire quelque chose, et vite, sans faire de la surenchère. Pendant des années, je me suis demandé ce que j'aurais dû répondre. J'avais espéré que mon livre conscientise les gens. J'imaginai les jeunes femmes qui écoutaient la radio, pour lesquelles je l'avais écrit. **Mais avec sa question, il m'a empêchée de m'exprimer. Il m'a censurée, en fait. Censurer l'expression féministe, c'est construire le plafond de verre et le silence.**

- **Deuxième stratégie après la liberté d'expression, ils vont vous dire, « il n'y a pas mort d'homme ».** C'est une citation qui date de mai 2011, lorsque Dominique STRAUSS- KHANN, alors directeur du FMI, a été arrêté à New York, accusé du viol d'une femme de chambre, Nafissatou DIALLO, dans un hôtel. Ses soutiens à Paris se sont exclamé : « *Il n'y a pas mort d'homme* ». Sous-entendu, « même si c'est vrai, ce n'est pas très grave ». Alors qu'ils n'en savaient rien. C'est leur côté paternaliste, le fait qu'ils savent à notre place : « *En fait, ce n'est pas grave, ce qui t'est arrivé* ». « *Si, en fait c'est très grave d'être coincée dans une chambre, obligée de faire une fellation. Il y a même toute la police américaine qui croit la jeune femme !* ». « *Oui, mais moi je veux te dire que ce n'est pas grave* ». Vous vous souvenez du troussage de domestique, toujours pour la même affaire ? « *Ce n'est qu'un troussage de domestique* ».

On trouve aussi le côté « *c'est une vieille histoire* » ... Lorsque Roman POLANSKI a été arrêté en Suisse parce que le fait qu'il ait violé une mineure de 13 ans en la droguant, en 1977, n'était pas réglé, on a entendu que c'était « *une vieille histoire sans aucune importance* ».

- **Le troisième point stratégique est qu'un homme « a des faiblesses ».** Argument notamment utilisé par les esclavagistes prostitutionnels. « Ils » ont des besoins. « Ils » ont des pulsions. Ce n'est qu'un homme. Vous vous souvenez peut-être d'Oscar PISTORIUS, cet athlète qui avait tué sa compagne, en 2013 ? Un article dans *Libération* finissait ainsi : « *Ce n'est qu'un homme, avec ses faiblesses* ». *Libération* a mis du temps. Et encore, ce n'est toujours pas réglé chez eux sur les questions de prostitution.
- **Quatrième point, la théorie du complot.** Par exemple Julian ASSANGE, qui, en 2010, s'enfuit de Suède pour gagner l'Angleterre. Car en Suède, deux femmes se sont trouvées d'accord : en comparant leurs nuits avec Julian Assange, elles ont remarqué, pour l'une qu'il l'avait agressée, en outrepassant sa demande qu'il porte un préservatif, l'autre, qu'il l'avait violée dans son

sommeil. « À toi aussi, il t'a fait le coup ? » « À moi aussi ». « *Me too* » ... La Suède émet un mandat d'arrêt. Des voix s'élèvent : « *C'est un complot ! S'il est arrêté, il sera extradé aux États-Unis !* ». Pour Dominique STRAUSS-KHANN, c'était pareil. Nafissatou DIALLO a été envoyée par le monde entier pour le faire tomber ! La solidarité sexiste vise à innocenter le présumé coupable. **Je suis du côté des victimes, vous l'aurez compris.**

- **Le cinquième et dernier point, et le plus compliqué, c'est : « Surtout, pas de scandale ».** Pour l'affaire WEINSTEIN, c'était incroyable. L'entourage était au courant, quitte à l'aider : « *Il est dans la chambre 312, il ne faut pas le déranger* ». À quel moment est-on complice ? À quel moment faut-il parler ? Parmi les adeptes du « pas de scandale », combien dans l'entourage du producteur, étaient sincèrement persuadé-es de la non-gravité du système ? Combien en faisaient des insomnies, la conscience agitée, et le cœur bouleversé ? Combien ont failli parler, et se sont ravisé-es ?

**Si vous voulez parler, commencez par vous ouvrir à quelqu'un de confiance. L'union fait la force, ils l'ont compris avant nous !** Je mène des formations sur le harcèlement sexuel avec des groupes de femmes. Je leur dis : « *S'il te le fait à toi, alors il le fait à d'autres* ». Désolée, mais on n'est pas très spéciale, dans ces cas-là. *Me Too*, c'est cela : « *Toi aussi ? Moi aussi !* ». Ainsi, on déclenche l'affaire, et l'on rassemble des preuves pour constituer un « faisceau d'indices concordants ».

Pour finir, j'ai une mauvaise nouvelle, et une bonne nouvelle.

**La mauvaise nouvelle, c'est que ceux qui le font exprès, le font vraiment exprès.** Nous ne pouvons plus avoir aucun doute là-dessus. **Il existe bien une volonté masculiniste de nuire.** Ils sont motivés par leur idéologie misogyne, ils sont conscients et volontaires.

**La bonne nouvelle, c'est que les temps ont changé.** Par exemple, je n'ai entendu personne dire au sujet de Patrick BRUEL, accusé de harcèlement sexuel par plusieurs femmes : « *Je le connais bien ! Ce n'est pas du tout son genre !* ». Dans certains milieux, notamment artistiques, on prend des précautions.

Car nous, nous formons désormais un rouleau compresseur, nombreuses et nombreux, connecté-es par les réseaux sociaux et par une idée très claire du bien et du mal, du juste et de l'injuste. Alors, regroupons-nous ! Merci.

*Applaudissements.*

## **Maud OLIVIER**

Merci Natacha. Je pense qu'il y a tes livres sur la table de librairie. N'hésitez pas à vous les procurer. Ils sont tous passionnants.

Maintenant, je vais laisser la parole à Élisabeth RICHARD. Élisabeth s'est engagée depuis 10 ans pour lutter contre les inégalités salariales dans les entreprises. Elle est Présidente de *WIN by Engie*, co-présidente du *Sommet mondial des Femmes*, qui promeut l'indépendance économique, l'entrepreneuriat des femmes, et leur participation à la vie économique, notamment au sein de l'entreprise. Elle est membre du collectif *Ensemble contre le sexisme*. Elle a créé un réseau de femmes dans son entreprise, qu'elle appelle « ses Vigilantes ». Elle nous

parlera de la discrimination subie par les femmes en termes de salaire, de carrière, de formation, et de l'outil qui existe pour les dénoncer. Je fais juste un petit rappel à ce sujet. C'est Yvette ROUDY, fondatrice et Présidente honoraire de *l'Assemblée des Femmes*, alors ministre des Droits de la Femme, qui – en juillet 1983 – a porté la loi sur l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes. On ne peut pas dire que cette loi ait produit des effets tout de suite. C'est bien le moins que l'on puisse dire, mais il y a des lois qui lui ont succédé, et qui ont apporté des dispositions pour tenter d'y arriver. Il ne suffit pas de lutter contre des discriminations. Il faut également œuvrer activement à tous les niveaux pour la présence et la visibilité des femmes. Élisabeth va donc nous en parler.

## Élisabeth RICHARD

Merci à toutes, et aux quelques-uns, d'être là aujourd'hui. Je suis vraiment très heureuse. Merci, Laurence, de ta confiance.

C'est en fait une longue histoire d'amour, de combat et d'engagement pour la place des femmes et l'égalité en entreprise. Je suis un pur produit « grand groupe », et j'ai vite compris quels étaient les leviers pour pouvoir vous accompagner, et accompagner les femmes au sens général, sur tous les combats. Je dis bien « tous les combats ». Il n'y a pas que le combat de l'inégalité salariale, il y a aussi le combat contre la violence faite aux femmes, contre les violences conjugales, contre le sexisme, le harcèlement... etc. On s'aperçoit que le monde économique peut intervenir d'une manière ou d'une autre sur tous les sujets, et c'est là qu'il faut infiltrer les réseaux pour pouvoir justement accompagner cela. Merci Laurence de ta confiance depuis le début. C'est comme ça qu'on a pu tisser quelque chose, notamment avec mes camarades du collectif *Ensemble contre le sexisme*, puisque c'est la suite de *Sexisme pas notre genre !* que tu as pu mettre en place lorsque tu étais ministre.

C'était important pour nous, entreprises, parce que la première visite s'est faite chez Engie, chez nous. Enfin, on avait une ministre qui venait parler du sexisme en entreprise. Tu te souviens ? Il y avait une assemblée de femmes, et nos patrons étaient vraiment formidables, engagés et signataires. Tu m'as dit : « J'ai vu un merci dans le regard de certaines femmes ». En fait une entreprise c'est grand. C'est gros. C'est juste le reflet de la société. De fait, statistiquement on peut être confrontés dans une carrière à des moments de harcèlement, de sexisme.

Natacha citait des phrases incroyables. Moi, je me souviens d'une phrase d'un grand patron de l'époque (Dieu merci, il a quitté l'entreprise). Il me disait à chaque fois que j'entrais dans son bureau... Je laissais la porte ouverte, et il me disait haut et fort : « *Déshabille-toi. J'arrive* ». Oui. Ça, ça existait dans le monde de l'entreprise. Je ne suis pas très vieille. Je ne suis pas très jeune, mais quand même. C'est vraiment quelque chose qui a longtemps été répété dans les entreprises. On voyait que les réseaux de femmes faisaient remonter ça.

Chez Engie, nous avons un réseau de femmes qui a été créé il y a plus de 10 ans. Aujourd'hui, j'ai un message de peur et d'espoir.

Un message de peur, parce que quand vous avez créé un réseau de femmes, que vous avez mis en place un certain nombre d'actions, que tout roule, que vous êtes axés sur des sujets comme l'*empowerment*, le *mentoring*, que vous accompagnez les jeunes filles de quartiers, et que vous les embarquez dans l'entreprise, alors c'est formidable et tout va bien.

**Mais là actuellement, on est en train de vivre quelque chose d'énorme dans le monde : c'est la transformation de notre société. Quand je vous dis « transformation », c'est une transformation profonde, et au niveau du monde du travail. Il y a des pans entiers de métiers qui vont disparaître.**

L'intelligence artificielle est en train d'arriver, d'infiltrer toutes les organisations. On ne le voit même pas venir, mais **on voit les contrôleurs de gestion gentiment disparaître au niveau des directions financières, les experts-comptables, les comptables...** La transformation dans les banques et dans les grands groupes est incroyable. J'assistais la semaine dernière à une formation avec énormément de réseaux féminins de grands groupes. Ils m'ont tous fait peur. Les femmes me disaient : « *On est dans une telle transformation qu'on ne sait même pas si dans cinq ans nos groupes seront encore sur pied. En tout cas, ils ne ressembleront certainement pas aux groupes d'aujourd'hui* ».

**C'est donc une course contre la montre pour s'adapter à cette transformation. C'est une course contre la montre qui nous fait oublier le fait que tout ce qui a été gagné par ces combats qu'on a menés depuis 40 ans, peut à tout moment disparaître...**

Il faut qu'on se transforme. On y va. On avance. **Sauf qu'on va dans le mur si on n'inclut pas les femmes dans cette transformation.** Ça peut être une crise économique mondiale. Ça peut être vraiment très important. Ça, c'est mon combat. Mon combat est vraiment d'embarquer – dans le bon sens du terme – les femmes des réseaux des entreprises, et de mailler cela avec les femmes des associations, avec les grands patrons, avec les PME, avec les syndicats... **Il faut arriver à tricoter quelque chose de suffisamment malin pour qu'on soit de toute manière toujours là pour porter notre voix. Incontournables ! C'est très important pour moi.**

Je vais être maintenant un peu cynique, mais le pouvoir économique est très fort, et il n'y a que comme ça qu'on s'en sortira. C'est avec l'argent. **Je ne suis vraiment pas une femme intéressée, mais je peux vous dire que l'argent a un poids énorme. Avec le pouvoir économique on peut faire énormément de choses, et on peut vraiment faire avancer la/les causes.** Il y a quelques années, il y a eu une loi applicable dans les entreprises qui s'appelait la loi COPÉ-ZIMMERMANN. C'était une loi sur la féminisation des conseils d'administration. Je vous rappelle que cette loi imposait entre 40 et 60 %, d'un genre ou d'un autre, dans les conseils d'administration des entreprises françaises. Je me souviens qu'à cette époque tout le monde disait : « *N'importe quoi. On n'en trouvera pas* ». On avait entre 10 et 20 % de femmes. « *Ce n'est pas sérieux, ce sont toujours les mêmes femmes qui sont élues aux conseils d'administration* ». Et puis, la loi est arrivée. Et étonnamment, on a trouvé des femmes. **Évidemment, le plafond de verre a sauté.** On a pu trouver des femmes inconnues, mais avec un talent énorme. On l'a mesuré. Aujourd'hui c'est systématiquement présenté en AG, et les conseils qui ne respectent pas cette

loi ne touchent pas leurs jetons de présence. Comme par hasard, quand la loi est tombée, tous les groupes se sont mis en ordre de marche. Là, ça a été très important.

Cette loi a inspiré une nouvelle loi. Elle est perfectible, j'en conviens. Mais je vous assure que dans les entreprises cela a fait avancer les choses, c'est la loi Travail avec, notamment, des avancées sur l'égalité salariale. **C'est la première fois que l'on mesure l'écart salarial entre les femmes et les hommes dans les entreprises de plus de 250 salariés, 1000 salariés, et plus.** Ce sera bientôt le cas aussi pour les plus de 50 salariés, et 50 ce n'est pas beaucoup. Le nerf de la guerre est bien là. L'écart salarial existe depuis toujours, et comme en France on ne parle pas de salaire parce que c'est tabou... C'est l'omerta. On ne dit jamais combien on gagne. On n'est pas aux États-Unis. On s'est aperçu dans les entreprises qu'il pouvait y avoir **de vrais écarts avec notamment un des 5 indicateurs qui porte sur les retours de congé maternité, loi 2006, et qui impose évidemment d'augmenter le salaire de manière systématique au retour de congé maternité. On s'est aperçu que ce n'était pas appliqué !** Nombreux ont été ceux qui ont dit « *on ne l'a pas vu. On ne le savait pas.* » Évidemment, là on a mis le doigt dessus.

Voilà un message d'espoir : ce qui est important là, est de **se dire que l'égalité salariale est l'un des leviers importants pour faire progresser les femmes dans la société.** Il faut évidemment faire porter notre voix dans les situations de violences conjugales : on s'aperçoit qu'effectivement, c'est un tout petit peu plus simple pour les femmes victimes lorsqu'elles ont une stabilité financière, ne serait-ce qu'un tout petit peu. Ce n'est pas gagné, mais c'est parfois plus simple évidemment de fuir son bourreau, d'être accompagnée, ou d'être exfiltrée quand on est dans une grosse entreprise. On travaille sur ces sujets-là. Ça, c'est le message d'espoir et le message de grande vigilance. Je vous le demande. **Il faut faire attention à ces transformations de société. Il faut jouer dans toutes les cours, qu'elles soient économiques, qu'elles soient politiques, ou qu'elles soient sociologiques.**

**Vraiment, il faut qu'on soit toutes en sororité et en solidarité pour s'entraider, en meute comme les hommes le font très bien.** Nous, il ne faut pas qu'on se regarde en se disant : « *Elle a fait ça, mais si...* » Il faut vraiment être ensemble en meute. Merci aux filles du *Collectif Ensemble contre le sexisme*, puisque c'est quand même une première. C'est un collectif où il y a des entreprises, des artistes, des présidentes d'association. On y est toutes différentes, et en même temps on a compris ensemble qu'on voulait faire avancer le schmilblick, et ça, c'est très important. Merci.

*Applaudissements.*

**Maud OLIVIER**

Je vais maintenant laisser la parole à Bouchera, qui souhaitait passer en dernier pour entendre un petit peu toutes vos interventions. Je la remercie, puisque – encore une fois – elle arrive de Blois à fond de train. Elle y était ce matin, et je crois qu'elle n'a même pas pu rester jusqu'au bout. Son film *On nous appelait Beurettes* a reçu hier la mention spéciale du jury du Prix du documentaire historique des « *Rendez-vous de Blois* ».

*Applaudissements.*

Bouchera AZZOUZ est ex-secrétaire générale du mouvement *Ni putes ni soumises*, documentariste, co-auteurice de l'ouvrage *Les femmes au secours de la république, de l'Europe, et de la planète*. Elle est présidente de l'association *Les Ateliers du féminisme populaire*. Elle est aussi l'auteurice du documentaire *Fille de daronne et fière de l'être*. Ce qu'elle raconte à travers ses films, c'est un moment de l'histoire de France.

C'est l'histoire d'une génération, à la charnière entre la colonisation, la décolonisation, et la naissance des quartiers populaires tels qu'on les connaît aujourd'hui. On annonce maintenant un nouveau documentaire en préparation. Elle nous le confirmera peut-être. Bouchera nous parlera aussi de son combat pour un féminisme populaire, un féminisme convergent et universel, laïque et humaniste, qui s'attaque à toutes les inégalités. À toi, Bouchera.

## **Bouchera AZZOUZ**

Bonjour. Merci pour cette invitation, Laurence.

Pour commencer mon intervention... Alors je n'ai rien préparé, et c'est pour cela que je voulais passer en dernier. Il y a eu plein de choses qui ont été dites, et je pense que sur la question du masculinisme on a à peu près balayé l'ensemble des problématiques. Ce que j'ai envie de dire, et c'est peut-être pour rebondir sur notre dernière interlocutrice, **c'est la nécessaire convergence des luttes**.

Les masculinistes sont à l'œuvre depuis la nuit des temps, puisqu'ils trouvent force aussi, par rapport aux combats féministes, sur l'organisation à tous les niveaux de la société du patriarcat. On se rend bien compte que, même si les lois avancent, même si le droit des femmes avance, il suffit – comme disait Simone de Beauvoir – d'une crise pour que tout retombe à plat. Je pense que c'est à cela qu'il faut être vigilant.

C'est vrai que de là où je suis, de là où j'écris, et de là où je fais mes films, c'est simplement une histoire personnelle. En réalité, je ne suis féministe que depuis 2007 si je fais une datation au carbone 14. Jusque-là, le féminisme était pour moi un sujet de blanche. Pourquoi était-ce un sujet de blanche ? Parce qu'encore une fois, de là où je suis, les problématiques qui étaient les miennes n'entraient pas en résonance avec les discours que j'entendais, si toutefois j'arrivais à les entendre, parce que j'avais d'autres préoccupations. Ce que je dis est peut-être un peu choquant, mais c'est une réalité. Je pense que c'est une réalité dont il faut avoir conscience, parce qu'effectivement j'appartiens à une génération. De là d'où je viens, de mon histoire – qui est l'histoire de cette première génération née après l'indépendance de l'Algérie, donc après la guerre d'Algérie, et qui va naître et grandir en France d'une manière accidentelle, peut-on dire – notre génération de femmes doit en fait traiter des problématiques extrêmement complexes : il nous faut à la fois faire évoluer nos familles, qui vivent encore dans une manière d'être, dans un rapport à la France, qui est un rapport de colonisé... La société française considère que nos pères sont des ouvriers, et que les mères sont juste des conjointes qui viennent dans le cadre du regroupement familial, et puis nous on est un peu un accident de l'histoire.

Pourquoi je vous dis ça ? C'est parce qu'en fait, quand vous analysez tous les mouvements

intersectionnels et racisés, on néglige une chose. On néglige le fait qu'on est issu des classes populaires, mais qu'on n'a eu de cesse de se construire uniquement sur la question ethnique, raciale, et aujourd'hui religieuse. Et donc, ce que je dis souvent... C'est une formule un peu à l'emporte-pièce, comme ça, mais qui a le mérite de frapper. Je dis qu'on est en fait un peu des « *prolos sans mode d'emploi* ». Quand j'étais chez toi au ministère, Laurence, il y a vraiment une chose qui m'a frappée dans les derniers jours du ministère : on faisait des chants, et je me suis rendu compte que je ne connaissais aucun chant, à part l'Internationale. Mais en fait, ça veut quand même dire qu'on n'a pas les outils dans la façon dont on se construit. Ça veut dire qu'on a bien conscience qu'on appartient aux classes populaires, mais que l'on n'est pas outillé pour se reconnaître dans nos luttes, dans nos pensées, et dans la manière de se projeter dans la société, comme appartenant à un groupe social.

Et la première lutte qui a concerné notre génération d'enfants issus de l'immigration en France, c'était *La marche pour l'égalité et contre le racisme*.<sup>60</sup> Ça a été un élément fondateur et fondamental, parce que suite à ça, les quartiers populaires vont se construire décennie après décennie sur la question raciale. **Nous, les filles, on est un peu l'angle mort de tout ça. Comment pouvez-vous imaginer qu'à un moment donné, on va se raccrocher au wagon du féminisme ? C'est presque impossible.**

Dans tout ce sujet du masculinisme, je pense donc qu'il faut intégrer le fait qu'on ne peut pas être en force dans la lutte féministe si, à un moment donné, on ne permet pas à ces milliers de femmes qui sont aujourd'hui dans les quartiers populaires d'avoir la possibilité d'une porte ou d'un chemin qui s'ouvre à elles, pour comprendre qu'en fait on fait partie d'un tout. C'est là où le féminisme populaire est un féminisme un peu « à l'arrache », parce que – comme je vous le dis – je ne suis pas outillée. Je ne connais pas sur le bout des doigts l'histoire de la lutte des femmes, mais à un moment donné j'ai une intuition. Et puis, j'ai mon expérience empirique d'être femme dans les quartiers populaires, et de leur immigration de cultures arabo-musulmanes. Je n'ai que cette expérience en bandoulière, et c'est avec elle que j'avance à tâtons pour essayer de construire quelque chose. Avec mon acolyte Warda SADOUDI, qui n'est pas là, mais qui aurait pu être avec moi, on a commencé à penser ce féminisme populaire.

Alors, qu'est-ce que le féminisme populaire ? J'ai envie de le dire avec beaucoup de pincettes, parce qu'aujourd'hui les mots ont beaucoup de sens. On est quand même, d'une certaine façon, dans une forme d'intersectionnalité, mais dans une perspective républicaine. Ça veut dire quoi ? **Ça veut dire que j'ai une conscience aiguë du fait d'être une femme... Je me rends bien compte, au fur et à mesure que j'avance dans ma vie, que ça a été un problème. Être une femme issue de l'immigration, ça l'est encore plus.** Et encore plus, c'est un problème que d'être issue des classes populaires. On ajoute donc petit à petit des contraintes et des oppressions supplémentaires, avec aussi l'oppression religieuse, qui est un vrai sujet. Je crois que vous l'avez largement évoqué hier.

Bien sûr qu'il y a donc une grande complexité à appréhender ces questions-là quand on est une

---

<sup>60</sup> La Marche pour l'égalité et contre le racisme (aussi appelée Marche des beurs) s'est déroulée entre le 15 octobre et le 3 décembre 1983 entre Marseille et Paris.

jeune fille issue des quartiers populaires. Pourquoi ? Parce que la force du masculinisme fait que revendiquer une forme d'émancipation, une forme de liberté sexuelle – je ne sais plus qui le disait tout à l'heure – nous impose des injonctions contradictoires.

Les jeunes filles que l'on rencontre aujourd'hui n'ont absolument pas les problématiques que j'avais, moi, dans les années 90. Il y a un effet de génération qui s'ajoute à cela et qui fait que les gamines de 15, 20, ou 25 ans, sont nées dans une société mondialisée où elles ont énormément de droits, sans savoir d'où tout cela vient. On a donc en plus affaire à des générations de ce que j'appelle des « immémoriaux ». La mémoire, c'est quelque chose d'important. La transmission des buts est quelque chose d'important. À un moment donné, il faut une filiation. On ne peut pas simplement dire aujourd'hui : « *Tu vois, le voile, ça ne va pas. Telle revendication, ça ne va pas.* » Et puis, c'est une espèce de méli-mélo de lutte antiraciste, de pro-prostitution, etc. Elles sont complètement paumées. C'est un bordel pas possible, cette affaire-là. Il y a une espèce de convergence de luttes qui sont absolument contradictoires les unes avec les autres, et on demande à notre jeunesse d'être finalement presque au même niveau que nous, ou que vous, sur ces luttes-là.

Ça, c'est une faiblesse qui me semble extrêmement préoccupante et dangereuse, parce qu'en plus on n'est pas simplement, nous, dans notre petit microcosme du féminisme. **On est aussi dans une société. On est à l'échelle de l'Europe. On est à l'échelle du monde, où les courants conservateurs et rétrogrades sont en marche.** Je pense que toutes les intervenantes ici ont pu le dire. **Soit on remet en question l'avortement, soit on remet en question le statut des femmes dans la société,** etc. Si l'on ne reste pas fortes, dans ce temps où les populismes sont en train de l'emporter... **On sait que le populisme est l'ennemi juré de la femme, parce qu'on revient à une position ou à un modèle traditionnel de la femme. Ça, ce sont déjà des choses que l'on observe dans les quartiers populaires, où les courants religieux sont tellement puissants qu'ils se sont substitués à tous les mouvements populaires, avec l'aide du politique.** Ces mouvements ont quand même structuré les personnes de ma génération, malgré les difficultés que l'on a eues. On est quand même un pur produit de l'éducation populaire. C'est peut-être ce qui m'a sauvée à un moment donné, pour m'engager et pour comprendre ce qu'est le féminisme.

**J'ai aussi une pensée pour Olympe de Gouges, qui est pour moi mon modèle féminin. Le féminisme a un rendez-vous aujourd'hui, face à tous ces mouvements masculinistes, rétrogrades et conservateurs.** À mon sens, il ne faut pas manquer ce rendez-vous. C'est d'autant plus difficile que le combat féministe doit en permanence être en cohérence avec ce socle de valeurs qui font qu'on fait l'action, qu'on fait ensemble. **Je crois que l'une des questions fondamentales que l'on doit réussir à lever, c'est la question de la place de la religion, et notamment celle de l'islam. Je pense que pour cette question-là, il faut arrêter de tourner autour du pot et de se mentir. Je le dis avec d'autant plus de détachement que je suis une féministe des quartiers populaires, mais que j'ai aussi la culture arabo-musulmane.** Je n'entends pas du tout la gommer de ma personnalité, et de ce que je suis. Il y a là un sujet, et une problématique.

Quand j'étais au ministère en charge de ce féminisme populaire, on avait organisé avec Laurence une concertation nationale. On a donc mobilisé 300 associations dans toute la France, auxquelles on a adressé un questionnaire pour avoir vraiment une analyse au plus près de la réalité, et pas simplement de ce que nous percevons de l'endroit où nous sommes. Partout où je vais, que ce soit à Limoges, à Angers, au Mans, à Angoulême... Je vais dans toute la France avec mes films, et vraiment cette question-là est partout une question majeure.

**Le masculinisme auquel, moi, je dois faire face est un masculinisme islamiste. Je n'ai pas peur des mots. C'est une réalité.** On doit donc être en cohérence. Je crois que l'on n'a pas encore résolu aujourd'hui ce problème de la façon d'appréhender la question religieuse.

Avant de venir, je regardais un *tweet* d'Henri PENA- RUIZ que Laurence a partagé. Effectivement, si l'on doit s'attaquer aux idéologies, il ne s'agit pas de s'attaquer aux pauvres gens qui sont eux-mêmes victimes de ces idéologies. Comment fait-on la part des choses ? Je crois que c'est aujourd'hui cette incohérence qui fait qu'il y a une fracture, pas dans les mouvements féministes, mais en tous les cas dans **ce courant féministe racisé qui commence à s'imposer, et qui emporte quand même une adhésion assez massive des jeunes. Pourquoi ? Parce qu'il va croiser à la fois la question des discriminations que les gens subissent – qui est une réalité – et en même temps la question de la liberté religieuse, qui est encore un autre sujet.** On voit bien ce cumul des problématiques, qui sont des problématiques réelles, **mais qui sont *in fine* traitées de manière totalement incohérente...** Et on voit bien comment les politiques l'ont totalement imposé. **Je pense que c'est sous l'effet de cette incohérence, qu'il y a aujourd'hui une réelle défiance vis-à-vis de la société, des politiques, mais aussi du féminisme. On a donc un rendez-vous.**

J'arrive peut-être au bout de mes minutes. Pour conclure, je crois que la convergence des luttes est extrêmement nécessaire et obligatoire si l'on veut s'en sortir. On a un rendez-vous qui est un rendez-vous politique. Je rabâche toujours cette question. Pour croiser un peu tout ce qu'on a dit, que ce soit également au sujet de la question des médias et des femmes journalistes, puisque je suis aussi coprésidente de l'association *Pour les femmes dans les médias* ... On travaille à faire émerger un regard féminin dans les médias, mais aussi à protéger et à se battre pour permettre aux femmes d'accéder à des postes de direction dans les métiers de l'audiovisuel, et des médias au sens large. C'est parce qu'on ne raconte pas la même histoire que les mecs. Il faut dire que les mecs défendent leur bifteck. Ils ont bien le droit de le faire, mais nous avons aussi bien le droit de nous organiser pour contrecarrer ce privilège organisé par les hommes. On a aussi un devoir de vérité.

Je suis très contente de ton intervention, Laurianne, et d'avoir entendu ce que tu as dit, parce que tous les films sur lesquels je travaille, c'est un travail de mémoire. Je suis très fière d'avoir eu ce prix. Ce n'est pas pour moi, pour m'enorgueillir personnellement, mais c'est pour le fait d'avoir pu raconter cette histoire. Parce qu'on revisite nos quartiers par un regard féminin, on raconte une tout autre histoire des quartiers populaires. Jusqu'à présent, quand on parle des quartiers, ce sont des mecs qui nous parlent de drogue, de violence, etc. **Mais on oublie aussi que nos mères, qui sont arrivées en France dans les années 70, ont été percutées par la**

**question de l'avortement, et par la question de la contraception.** Le fait de ne pas montrer ces histoires fait qu'on a une lacune terrible dans notre histoire personnelle. Et là, je parle de moi en tant que fille d'immigré-es. J'avais besoin de faire ce film, pas que pour moi, mais aussi pour montrer à la France entière que nos mères n'étaient pas que bonnes pour « *faire des gosses tous les ans, les makrouts, et le couscous* ». **C'étaient aussi à leur façon des féministes.** Ça, il faut l'entendre. **Il faut que ce soit reconnu, parce qu'à un moment donné, si je ne peux pas me raccrocher, moi, au combat féministe, alors je ne peux pas y participer.** Je ne peux pas adhérer, et je me mets en rupture. Non pas que je n'aie pas des problèmes à gérer, mais c'est parce qu'à un moment donné, ma lecture va être que, de la même façon que ce qui a structuré la société coloniale c'était cette hiérarchie des cultures... Finalement, il y a aussi une hiérarchie des luttes. Il y aurait un féminisme qui aurait plus pignon sur rue que ce féminisme de bout de chandelle, ce féminisme qui s'organise dans une sororité invisible. Non. **Ce féminisme-là existe aussi. Mon féminisme à moi aussi existe.**

Pour revenir à ce que je disais par rapport à ton allocution, que j'ai trouvée très intéressante, dans mon travail de réalisatrice, comment on fait peser l'histoire des femmes dans la société ? Parce que c'est ça, l'enjeu, c'est d'être visibles ; à un moment donné, ce n'est pas que la guerre, la force, les combats de rue, etc. Il n'y a pas que ça qui fait la société. **Il y a nous aussi, et il y a notre courage à l'imposer, et à nous organiser pour qu'il devienne visible.** Je lance un appel, peut-être à toi Laurence, tout au fond de la salle.

Dans tous ces films que nous devons faire, je crois qu'il y a aussi quelque chose de très courageux et audacieux. Je crois qu'il faut libérer la parole, et pas simplement la parole des femmes tout en bas. Il y a aussi la parole des femmes, et de vous les femmes, tout en haut, là, aujourd'hui, qui avez eu un parcours politique. Moi, j'aimerais savoir, mais pas que pour moi, c'est aussi pour ma fille, pour toutes ces jeunes filles en devenir. **J'aimerais savoir la vérité de votre combat dans ces sphères politiques.** On doit savoir. Il y a une histoire qui n'est pas écrite. **J'ai commencé comme ça à griffonner quelque chose, mais je crois que « Femmes, sexe, et politique », ça peut faire un putain de film.**

*Applaudissements.*

**Maud OLIVIER**

Merci, Bouchera. Comme ça on pourra l'écrire à plusieurs mains. Je crois que ça va être passionnant. Comme les intervenantes ont été extrêmement, non seulement passionnantes, mais en plus sages et très disciplinées, nous avons dix petites minutes pour quelques questions.

## DÉBAT

**Béatrice HAKNI-ROBIN, conseillère départementale d'Ille et Vilaine**

Déjà, merci Laurence, Geneviève, Maud, et merci à toutes les organisatrices de cette Université

d'automne de *l'Assemblée des Femmes*. Je crois qu'on a besoin de ces temps indispensables de partage de vécu et d'expériences. Forcément, on se dit qu'on se retrouve aussi dans ce que vous vivez et ce que vous nous exposez. Ça fait sens collectif. Merci beaucoup.

Je voulais intervenir et reprendre un concept que j'ai entendu dans la bouche de Bouchera AZZOUZ, **cette idée du féminisme républicain**. Je trouve que cette idée-là est vraiment intéressante, déjà parce que c'est la première fois que je l'entends, et aussi parce que je trouve qu'on peut creuser derrière cette idée. Je me dis que finalement, pour porter cette idée du féminisme républicain, il y a quelque chose qu'on a essayé de faire en 2013. Malheureusement, on a eu un raid de masculinistes au plus haut niveau de l'État. C'est le raid contre Najat VALLAUD - BELKACEM, quand elle a sorti les ABCD de l'égalité. Je me dis que ça, les féministes l'ont oublié.

C'était quoi ? C'était un raid masculiniste au plus haut de l'État, contre une ministre des droits des femmes. Ce que Najat VALLAUD - BELKACEM a subi au plus haut niveau de l'État a été insupportable. Je me dis qu'aujourd'hui, pour lutter contre les religieux qui sont dans ces quartiers populaires, et qui essaient de diffuser tout un tas de propos masculinistes et antiféministes, quel meilleur vecteur que l'école, et quel meilleur vecteur que cet enseignement républicain de l'égalité, tel qu'on a essayé de le faire en 2013 ? Mais malheureusement nous avons échoué.

**Maud OLIVIER**

Est-ce qu'il y a des questions ?

**Christine MAUGET, co-présidente du Planning familial de Nouvelle-Aquitaine**

Je suis désolée. Ce n'est pas une question. J'ai été coprésidente du *Planning familial* de Nouvelle-Aquitaine. Vous comprendrez que je prenne la parole, vu la charge qu'il y a eue contre *le Planning* en début de séance, qui a été classé parmi les masculinistes et antiféministes.

Je suis très choquée. Je tiens à dire quand même que vous avez parlé d'ORELSAN. On avait réussi à interdire ORELSAN par rapport à ces choses-là. Ce que vient de dire aussi Bouchera est très intéressant. C'est bien pour ça qu'on est dans les quartiers. C'est parce qu'on est au plus près des personnes. Un certain nombre de questions se posent, et on est obligé de trouver des espaces pour en parler. *Le Planning* a ce type de fonctionnement. Il est ouvert. C'est un mouvement d'éducation populaire. On ne se cache pas derrière des rideaux pour parler des choses. On les met à plat. On va avoir un congrès qui aura lieu à Niort, près d'ici d'ailleurs, à la fin du mois d'octobre. On va débattre d'un certain nombre de choses, des questions intersectionnelles, et de la question de la laïcité, mais *le Planning* reste laïque. C'est pour les raisons que tu as évoquées, Bouchera, parce qu'on est là dans les quartiers.

C'est d'ailleurs ce qui est terrible. C'est que d'un coup, alors qu'on intervient dans les quartiers, l'intervention d'un article comme celui-ci – et je pense que Laure DAUSSY n'avait pas cette volonté-là –, fait que Madame SCHIAPPA nous convoque et menace de supprimer notre subvention qui nous permet d'aller dans les quartiers. Vous voyez qu'à un moment, on entre

dans une espèce de logique qui pose quand même un sérieux problème.

**Maud OLIVIER**

Excusez-moi. Juste un petit mot. Laure l'a bien expliqué, mais je crois que vous étiez sortie à ce moment-là. Vous n'avez donc pas entendu ce que Laure a donné comme explication, qui était quand même très précise. Je vais la laisser répondre, bien sûr.

**Christine MAUGET**

Ce sont des textes internes, des textes de congrès, qui sont encore en discussion. Les associations départementales n'ont pas travaillé sur tous ces textes. Je trouve un peu étonnant que ça apparaisse dans la presse. Juste pour finir, ne nous trompons pas d'ennemi.

**Laure DAUSSY**

Je voudrais dire quand même deux mots. Je pense que ceux qui ont assisté à mon intervention l'ont entendu. **À aucun moment, je n'ai dit que le *Planning* était du côté des masculinistes. Je n'ai jamais pensé ça. Je n'ai jamais dit ça.** Moi, j'ai juste alerté dans mon enquête sur certaines interprétations de l'intersectionnalité.

Je ne critique pas non plus l'intersectionnalité en soi, puisque je sais que ça va être dit comme ça. J'ai bien précisé qu'on en arrivait parfois à soutenir des injonctions religieuses, et à ne plus oser dire, informer, interroger, certaines injonctions religieuses qui s'imposaient aux femmes. Voilà. C'est le point majeur de mon enquête, et j'ai fait mon travail de journaliste. Comme j'ai eu cette information de vote qui pouvait poser question, j'ai pensé que c'était une information que d'alerter sur les enjeux et les débats qui ont lieu au sein du *Planning familial*, tout comme on peut alerter sur les débats qui ont eu lieu au sein de partis politiques, ou d'autres organisations.

Comme je l'ai dit, l'objectif n'est évidemment pas d'affaiblir le *Planning*. J'ai moi-même déploré qu'il y ait pu avoir des instrumentalisation de cette enquête, et qu'il y ait en effet des appels de certain-es à la ministre de ne plus accorder de subvention. Ce n'est absolument pas l'objectif ni mon propos.

**Maud OLIVIER**

Merci de cette mise au point.

**Catherine COUTELLE**

Non, cela n'a pas été une mise en cause, et d'ailleurs le *Planning familial* a toujours eu des positions diverses et variées, on s'en souvient, sur la prostitution. On ne reviendra pas dessus. J'ai juste une question pour Bouchera. Qu'est-ce qui s'est passé en 2007 ?

**Bouchera AZZOUZ**

Ce n'est pas indiscret, mais en fait, 2007 est le moment où je vais intégrer le mouvement *Ni*

*putes ni soumises*. Il est vrai que j'ai la particularité d'intégrer le mouvement, alors que je ne suis pas totalement convaincue. On me demandait de faire pas mal de papiers, et un peu d'analyse. Je ne me suis en fait intéressée à la question des femmes qu'à ce moment-là. Je vivais, mais je n'objectivais pas. C'est vrai que ça paraît étrange. **Ça paraît curieux, comme ça, mais ce n'est pas évident d'être féministe, en fait.** Je veux dire que ça ne tombe pas sous le sens. Il faut bien se le mettre dans la tête. On vit dans une société patriarcale. On est éduqué dans une certaine culture, dans des familles où il y a une façon de faire. On ne remet donc pas en question l'ordre naturel. A un moment donné, il se passe que moi j'ai perdu une amie, et c'est à ce moment-là que je me suis posé la question. C'est à partir de ce choc-là, en fait. C'est à partir de cette expérience de vie que je me suis posé la question de « *C'est quoi, être une femme ?* » C'est vraiment là que j'ai eu une révélation. C'est-à-dire que jusque-là, j'avais un sexe féminin, mais je n'étais pas une femme. Je ne me pensais pas en tant que femme. Du coup, mon expérience *Ni putés ni soumises* m'a conduite à cette réflexion-là.

Petit à petit, j'ai eu besoin d'aller encore plus loin que simplement *Ni putés ni soumises*, et de créer le mouvement « féminisme populaire ». Pour moi, c'est important à un moment donné d'avoir une réflexion, parce que les publics qu'on a ne sont pas totalement débiles. Je veux dire que les nanas ont des contraintes. **Je trouve aussi qu'on ne repense pas la domination. C'est-à-dire qu'on est sur la domination telle qu'on l'a pensée depuis des décennies, mais aujourd'hui c'est quoi la domination masculine ?** Quand des filles sont... Comment le dire un peu *soft* ? Je ne préfère pas le soulever, parce que ça va m'emmener trop loin. Juste pour être un peu concise, je crois aussi qu'il y a tout un sujet sur les rapports de domination. Ils sont d'une violence extrême. Des filles sont réduites à la prostitution, parce qu'aujourd'hui la prostitution rapporte plus que le cannabis dans les quartiers. Ce n'est pas que l'histoire d'une ou deux filles. J'ai commencé à faire un travail là-dessus, et je me suis rendu compte en fait, que tout ça se jouait quasiment sous mes yeux, et que ne le voyais pas.

Vous voyez que quand on n'a pas conscience de cette nouvelle organisation... Parce qu'il y a en fait une adaptation au système. Les mecs s'adaptent, tout simplement. Aujourd'hui, vous avez donc une nana qui prend un mec dans son quartier, parce qu'il est baraqué, etc. Elle va l'escorter. Elle va faire sa vigie. Elle lui file 10 %, et elle est son propre mac. Je veux dire qu'à un moment donné, il y a des réalités dont on n'a absolument pas conscience. Voilà ce qui s'est passé en 2007, et depuis.

## **Maud OLIVIER**

Merci. Nous allons prendre une dernière question, puisqu'il faut que je laisse la parole à Laurence, qui va conclure et nous parler de perspectives.

## **Olivier MANCERON, Président de FDFA, Femmes pour le dire, Femmes pour agir**

Je prends la parole pour parler des hommes. C'est une grande sagesse qui est née avec le féminisme. Je voudrais poser le problème du sexisme avec clairvoyance. On a l'impression que c'est clair. On peut répéter les mêmes choses. Les générations passent, et elles disent la même

chose. Il y a la même souffrance de ne pas avancer. Je vous entends discuter de différentes manières, et mal supporter le sexisme. Le discours masculin, lui, est totalement absent. Il n'y a que l'énorme discours machiste, viril, et patriarcal, qui continue de hurler dans toutes les têtes. Les masculinistes sont méprisables, sauf naturellement les terroristes et les assassins, qui sont dangereux. Les antiféministes, ce sont les hommes, tous les hommes. Là est tapie la complicité. Il n'y a pas d'institut de recherche sur l'homme, bien qu'il soit responsable du génocide mondial et permanent depuis des siècles, il n'y a pas d'étude et pas de recherche. **On parle du genre, mais pas de la virilité perverse, et de comment se construit cette perversion.** Nous sommes coupables de nous taire, et d'être complices des meurtriers violeurs. Tous les hommes ont les mains rouges, sales du sang des victimes. Les hommes sont là, mais ils se taisent. Aussi, aujourd'hui, lors de votre Université d'automne de *l'Assemblée des femmes*, j'ai compté les hommes que nous étions. Nous sommes 12. Nous nous sommes inscrits sur une liste. **Nous allons nous rassembler, et nous allons essayer d'écrire un discours politique qui soit un discours égalitaire, un discours d'ami, un discours qui réponde au vôtre, et qu'on puisse un jour peut-être faire une Assemblée des hommes.**

*Applaudissements.*

**Maud OLIVIER**

Merci beaucoup. Je vais maintenant laisser la parole à Blandine, qui a un petit mot à nous dire.

**Blandine MÉTAYER**

Merci beaucoup. Je prends juste deux minutes, pour vous dire quelque chose que je ne vous ai pas dit hier soir. Je voulais vous faire part du fait qu'on m'a demandé d'être marraine d'une campagne qui vient de démarrer, et qui s'appelle *#Aidetacollègue*. C'est Jacques Lambert, qui a une Web TV qui s'appelle *Webscran* et qui s'adresse aux CE, ou maintenant aux CSE... Vous pouvez donc aller sur *Webscran.com* pour voir les différentes interviews. On a fait plein d'interviews de personnalités politiques, artistiques, etc., pour sensibiliser les salariés et les managers à ouvrir les yeux sur les collègues qui pourraient être victimes de violences conjugales. Parce qu'on passe les deux tiers de son temps à travailler, c'est peut-être donc là aussi qu'on peut repérer les choses. Tout le monde peut s'emparer de *#Aidetacollègue*. C'est un hashtag qui est vraiment public. Il ne s'agit en aucun cas de se substituer à l'État, ni aux entreprises, ni aux associations. Au contraire, c'est juste un acte de civisme et de solidarité. Je suis très fière d'être la marraine de cette campagne.

*Applaudissements.*

**Maud OLIVIER**

Merci encore à toutes les intervenantes de cette table ronde.

## CLÔTURE DE LA 27<sup>ème</sup> UNIVERSITÉ D'AUTOMNE

### DE L'ASSEMBLÉE DES FEMMES, p. 143- 148

**Laurence ROSSIGNOL, Présidente**

Comme l'Université d'automne de *l'Assemblée des Femmes* n'est pas un congrès, je vais vous épargner les interventions de fin de congrès, quand tout le monde est bien fatigué. Je vais juste essayer de dire quelques mots de ressenti, et poser peut-être quelques questions qui me viennent à l'esprit.

Je voudrais d'abord vous dire mon émotion, parce que je suis souvent émue dans les réunions de femmes, dans les réunions féministes, par cette puissance que nous avons en étant capables – ce que les hommes ne savent pas faire, et ne peuvent pas faire – de mêler une expérience de l'intime avec une réflexion politique sur notre condition. C'est extrêmement rare comme capacité de penser, et comme méthode de réflexion et de compréhension du monde. Ça m'émeut chaque fois, parce qu'il y a dans ce qui s'échange, parfois vivement – et encore, là on a été extrêmement *soft* quand même – une sincérité assez exceptionnelle. Il n'y a pas de posture, en fait. **Il y a des conditions et des doutes qui s'expriment, et qui se confondent. Et cela, je voudrais que vous en mesuriez la richesse et le prix.**

Je voudrais dire ensuite que je suis époustouflée devant la densité et la qualité des interventions de ces deux jours. **Nous avons tenu une réunion féministe de très haut niveau.** Je voudrais que vous en ayez conscience en repartant. L'ensemble des interventions, la diversité des propos, la combinaison des angles de vue – le travail antérieur, pour certaines d'entre elles, soit un travail universitaire, soit un travail d'écriture, soit un travail d'engagement, soit un travail de réseau –, ont abouti à une alchimie que je trouve absolument parfaite. Mon premier propos est donc l'émotion, et une immense gratitude à l'égard de toutes celles et tous ceux qui ont fait cette 22<sup>ème</sup> Université d'automne de *l'Assemblée des Femmes*.

*Applaudissements.*

**L'idée de cette Université d'automne était de partir de ce qui nous rassemble, et d'essayer à la fois de consolider, et d'étendre le champ du consensus, d'étendre le champ de la sororité,** à partir de divers points de vue qui ont été évoqués il y a un instant, et que vous avez vécus. Peut-être aurait-on pu intituler l'Université, comme l'a suggéré Natacha Henry tout à l'heure, « *Est-ce qu'ils le font exprès ou pas ?* » Cela aurait été un très bon thème également, et peut-être le rajouterons-nous en *baseline*, en sous-titre, quand nous publierons les actes ?

**Le seul intérêt d'identifier les antiféministes est de mieux comprendre le féminisme.** Ce n'est pas pour eux qu'on fait cela. Après tout, ils ne sont pas des objets d'étude suffisamment passionnants pour qu'on leur consacre deux jours. En revanche, ce qu'ils nous disent de nous est notre sujet. Parler des antiféministes, c'est la manière de mieux identifier le féminisme, et son mouvement.

Je voudrais insister là-dessus. **Le féminisme est une pensée perpétuellement en mouvement.** Ce n'est à aucun moment une pensée figée. C'est une pensée qui est au cœur de la société, et comme la société est en évolution permanente, le féminisme est confronté en permanence aux évolutions de la société. Il doit les comprendre, les métaboliser, et ensuite les restituer dans un mode utile pour la société. Comprendre ce mouvement du féminisme, cette évolution constante, c'est donc comprendre aussi les vulnérabilités du féminisme et ce à quoi il s'expose. Nous sommes vulnérables. Ce que nous représentons est l'objet de cibles et d'attaques. Cela a été très bien et très longuement énoncé au cours des différents exposés.

Je prends un exemple très illustratif pour moi. **Nous sommes vulnérables, parce que nous sommes aussi l'objet de réappropriations et de manipulations.**

Hier, quand on a pointé dans la table ronde<sup>61</sup> la manière dont les masculinistes et les mouvements des pères ont pu rebondir en réutilisant nos revendications de coparentalité et d'égalité des rôles dans les tâches parentales, pour en faire un outil contre les femmes et contre les mères, on a là toute la vulnérabilité de ce que nous incarnons, et on a donc l'exigence d'une grande rigueur.

On nous trouve parfois un peu raides, mais vous voyez qu'il y a de quoi l'être, quand on observe à la fois ce que nous affrontons historiquement... On dit 20 siècles, mais c'est bien plus que 20 siècles – une historienne dans la salle pourra confirmer – à la louche, je dirais 25 siècles de patriarcat. Aujourd'hui, on a une société qui est capable d'avoir ses propres ressorts, et de nous encercler pour nous vider de notre substance, et pour nous neutraliser. Je trouve que l'exemple des pères est assez illustratif.

On était là aussi pour montrer toujours ce qui progresse. **Ce qui progresse, et qui est toujours en mouvement, c'est la conscience féministe.** Nous sommes nombreuses à venir de la gauche, de la gauche marxiste, et nous avons été biberonnées à la conscience de classe, à la formation de la conscience de classe : comment le prolétariat se fabrique-t-il sa conscience de classe ?

C'est le même sujet pour la conscience féministe : comment la conscience féministe se fait-elle et se construit-elle ? Elle se construit à partir des expériences de chacune. C'est cela, la difficulté et la richesse du féminisme : **la conscience de classe se fait à partir de la manière dont chacune vit son oppression de femme, et sa condition de femme.**

**La condition de femme est protéiforme :** pour certaines, c'est dans les entreprises que cela se joue, pour d'autres, c'est dans la famille, c'est dans l'enfance. Pour des troisièmes, c'est dans l'agora de l'espace public. Pour des quatrièmes, c'est dans l'exposition aux violences sexuelles. Il faut donc toujours avoir en tête, pour arriver à former la conscience féministe, que ce que nous sommes, ce que nous formons collectivement, est le produit de chemins différents.

Plusieurs sujets sensibles ont été abordés. Je voudrais en retenir deux.

**Le premier, c'est l'interpellation qui a été faite sur notre rapport à l'intersectionnalité.** Je ne considère pas que l'intersectionnalité est notre nouvel adversaire. Ce que j'aimerais en

---

<sup>61</sup> Cf. Table ronde 2, « Où se cachent-ils ? Femmes et justice »

revanche, c'est que les intersectionnelles ne considèrent pas que les féministes « du canal historique », que nous pourrions représenter, sont leur nouvel adversaire. Qu'elles ne se trompent pas.

Je disais tout à l'heure lors d'une conversation, qu'en fait, avec les femmes issues de l'immigration et anciennement de la France coloniale, nous, féministes, nous avons fait un peu la même erreur que celle que les socialistes ont essayé de faire avec nous.

Quand Alexandra KOLLONTAÏ, une éminente membre de la révolution soviétique – la révolution russe – proche de Lénine, disait : « *Il y a un petit problème, là, pour les femmes* », on lui répondait : « *Ne t'inquiète pas, Alexandra. Après le socialisme, tu verras que tout va s'arranger pour les femmes* ». Par nature, de manière quasi mécanique, l'émancipation collective allait régler le problème des femmes. On a maintenant un siècle de recul, et on sait que ça ne s'est pas exactement passé comme ça.

Je pense que nous, « féministes du canal historique » – je nous appelle comme ça pour sortir des autres qualificatifs – nous avons un peu pensé la même chose. C'est-à-dire que, parce que nous avons conscience du racisme, des oppressions spécifiques de classe, de la relégation, parce que nous le savions intellectuellement, nous avons pensé que le féminisme que nous portions et que nous incarnions serait suffisamment fort pour emporter tout le monde.

En fait, c'est comme pour le socialisme. Ça ne se passe pas exactement comme ça. Et pour autant, **je vous dis ce que j'ai dit sur le socialisme : je n'ai pas renoncé à penser que c'était le plus bel idéal que l'humanité ait jamais inventé. Je peux faire la même remarque sur le féminisme, sans cesser de penser que c'est le deuxième modèle idéal que l'humanité ait inventé.**

L'intervention de Manuela ce matin – qui a fait tiquer un certain nombre de participantes – était intéressante, parce qu'elle est issue de deux autres continents que le nôtre. Je parlais avec Manuela hier soir de ce qui se passe au Kurdistan. On parlait de ce qui se passe en Équateur. Je lui ai dit : « *Et tu as vu en Algérie ?* » Elle me dit : « *Non. Il se passe aussi des choses en Algérie ?* » Je racontais qu'en Algérie les démocrates algériens manifestent dans l'indifférence la plus totale, tous les vendredis depuis 37 semaines, avec des femmes qui sont émancipées, et qui veulent leur émancipation. Il n'y a pas d'islamiste en embuscade pour capturer et dévoyer le mouvement en Algérie, et ce dans l'indifférence la plus totale.

Pourquoi je raconte cette anecdote ? Parce que je sais que Manuela regarde tout ce qui se passe sur la planète, mais – vu de ses continents – des choses lui échappent. Quand elle nous parle de la question des femmes amérindiennes, et de ce qui se passe en Amérique latine, des choses aussi nous échappent, mais ce qu'elle raconte nourrit notre réflexion.

Quand on disait, et j'en suis profondément convaincue, que la guerre est déclarée avec les religions... La guerre est déclarée, parce que les religions sont en train de se coaliser avec les autocrates. Je fais une petite parenthèse : on parle beaucoup en France des catholiques et de l'islam. Je vous suggère vivement de regarder ce qui se passe aussi avec les évangéliques. Elles

défilent dans mon département, où il n'y avait encore aucune église évangélique il y a 20 ans. Maintenant, il y a douze églises évangélistes.

On n'a pas invité les protestants à notre Université, et c'est dommage. Ils nous auraient raconté comment les évangéliques ont mis la main sur les écritures protestantes en France. Voilà. Je n'en rajoute pas, car je crois effectivement que la guerre est déclarée. C'est une guerre dont nous sommes probablement la cible principale : on peut quand même se demander si l'émancipation des femmes n'est pas le vrai principal ressort de cette guerre.

Nous avons une interrogation à l'égard des féministes musulmanes : où se situent-elles dans cette guerre ? Est-ce qu'elles s'inscrivent dans l'offensive religieuse qui est menée contre nous, ou est-ce qu'à l'inverse elles s'inscrivent dans la revendication féministe du droit de disposer de son corps ? Je ne le sais pas. Et c'est ça, notre problème.

**Faut-il les considérer comme un élément de l'offensive religieuse, d'une coalition, et d'une convergence de toutes les religions contre nous ? Ou faut-il au contraire les regarder et les considérer comme des femmes qui sont aujourd'hui souvent reléguées dans les couches populaires ?** Bouchera AZZOUZ nous expliquait tout à l'heure combien il est difficile de s'identifier quand on n'a pas tous les codes, parce que ce n'est pas la même culture. Est-ce que ce sont des femmes qui se créent leurs propres codes pour affronter elles aussi la même chose que nous ?

Cette question est ouverte. Je le dis clairement. Mais dire qu'elle est ouverte ne veut pas dire qu'on se fait prendre et que l'on est naïves. Aller revendiquer le droit à porter des burkinis dans les piscines. est incontestablement une offensive contre la neutralité des services publics et des fonctionnaires en France, parce que c'est quand même ça, le sujet : l'obligation de neutralité des fonctionnaires. Ce n'est pas la même chose d'être à l'offensive sur les fondamentaux de l'État français, de l'État laïque, et sur la neutralité des services publics, que de se lier avec foulard à des luttes qui sont menées par des femmes. Nous sommes dans une situation complexe. Tout ce qui s'est dit pendant ces 48 heures n'a fait que le démontrer, et mettre en lumière cette complexité.

Ce à quoi j'appelle après une réunion comme celle-ci, c'est que chacun se nourrisse de cette complexité, et enrichisse sa réflexion de la diversité de nos conditions, de la diversité de nos émancipations, sans pour autant rien céder sur les principes.

**Nous sommes aujourd'hui en France dans une tenaille.** Je le dis très clairement. **L'extrême droite et les frères musulmans se font la courte échelle pour nous empêcher de défendre notre propre orientation politique.** L'extrême droite, en provoquant les musulmans, crée un sentiment spontané, et heureusement humain, de solidarité avec les victimes de racisme. Les manipulateurs des victimes du racisme créent de nouvelles revendications, par exemple les burkinis, pour provoquer les autres. Nous sommes bien embêtées. J'ai écrit il n'y a pas très longtemps : « *Nous serons toujours du côté de la femme musulmane agressée parce qu'elle porte un foulard* ». **Mais pour autant, nous ne renoncerons jamais à dire que le voilement est le**

**symbole de l'aliénation du corps des femmes.** Mais tenir les deux branches du discours, ce n'est possible que dans une salle de réunion. Parfois, l'histoire va plus vite que vous. J'attire l'attention de tout le monde : il nous faut tenir les deux.

**Nous sommes dans le camp du féminisme internationaliste et antiraciste, et nous sommes dans le camp du féminisme laïque qui combat la mainmise des religions sur les humains. Je ne pense pas que la laïcité soit une loi. Je pense que c'est un projet de société.** Et c'est toute la différence qu'il y a entre la laïcité *soft*, défendue par un certain nombre de juristes de la laïcité, et la laïcité républicaine, qui fait de la laïcité l'émancipation collective des individus à l'égard des emprises diverses que les religions et les sectes exercent sur eux.

Je voulais aussi parler d'un deuxième sujet qui me paraît intéressant, et qui a été abordé dans cette Université d'automne, au-delà de la somme de richesses et de pensées qui nous a été offerte.

**C'est la question de la place des femmes, tout simplement. Je commence à penser que nous avons des adversaires déclarées dans le camp d'en face, et qu'il y a des femmes qui trouvent leur intérêt...** Parce qu'elles ne sont pas uniquement des femmes. Parce qu'on est des femmes, mais pas que des femmes, vouées à notre unique condition de femme, à notre unique essence de femme. Je ne vois pas pourquoi on refuserait la même chose à nos adversaires. **Il y a des femmes qui ont fait le choix de l'hostilité à l'émancipation des femmes.** Cela peut être pour mille raisons. Elles y trouvent leur intérêt et il ne faut pas sous-estimer cet aspect-là. Elles y trouvent un intérêt sexuel, économique, politique, et du confort probablement. **Il faudra peut-être aussi sortir de l'idée que toutes celles qui sont contre nous sont des victimes.** En pensant cela, on les affronte plus fermement. Ce ne sont pas forcément des victimes que nous avons en face de nous. Nous avons aussi des femmes qui défendent un projet de société qui n'est pas le nôtre, et avec lesquelles nous devons débattre, comme avec des adversaires politiques. D'un certain point de vue, peu importe que ce soient des femmes.

**Enfin, troisième question, celle des « effets de génération » qui sont incontestables.** J'ai tendance à penser que chaque génération se constitue sa propre dynamique politique. Nous, nous sommes la génération, en gros, des années 70/80/90 qui s'est faite dans la continuité de Mai 68, même si – pour certaines d'entre nous – on était « tout bébé-es », ou pas né-es. C'est l'esprit de 68 et ensuite de mai 1981 qui ont imprimé nos combats politiques. Nous sommes dans cette continuité-là, mais nous avons changé de période. Il y a donc forcément une nouvelle génération qui aborde une période qui n'est pas celle que nous avons connue, et dans laquelle nous avons été à l'aise.

Nous sommes moins à l'aise dans le monde d'aujourd'hui. Moi, je me sens moins à l'aise. Parfois, je regarde le monde, et je me dis que je suis vraiment très XX<sup>e</sup> siècle ! Des choses m'échappent complètement dans les outils de la pensée, dans les formes d'expression et dans l'engagement actuels. Il faut donc regarder ces nouvelles générations, non pas en pensant qu'elles se trompent, mais en se demandant ce qu'on peut leur transmettre d'utile. Ceux et

celles qui nous ont précédé·es nous ont regardé·es en pensant qu'on se trompait, aussi bien que je m'en rappelle. **Je crois qu'il faut nous inscrire dans la transmission. C'est en nous inscrivant dans la transmission que nous réglerons la question de ce manque de diversité générationnelle que l'on peut déplorer par moment.**

Enfin, je voudrais dire une dernière chose. Je pense que **l'une de nos difficultés est que nous incarnons le désordre. Le féminisme incarne le désordre.** Non pas parce que nous serions désordonnées dans notre manière de penser ou d'être, mais parce que ce que nous défendons est le désordre en tout. Nous sommes des progressistes qui affrontons l'ordre conservateur, mais, même dans nos mouvements de progressistes, nous affrontons l'ordre du progressisme. C'est-à-dire que nous affrontons la domination masculine du conservateur, mais ça ne nous suffit pas. L'intervention de Laurianne était très illustrative de ce point de vue-là. Nous affrontons aussi les nôtres. Nous incarnons donc effectivement le désordre. Il se trouve que souvent, dans l'histoire, les citoyen.nes préfèrent l'ordre à la fin.

C'est ce qui m'amène à une réflexion. La réflexion est que **nous sommes au moment où nous devons, nous aussi, présenter un projet politique qui ne soit pas simplement un projet de contestation de l'ordre existant que nous essayons de parasiter, d'infiltrer, de modifier ou de bouleverser, mais qui soit un projet politique en tant que tel.** Il faut un projet politique qui puisse permettre à des gens de retrouver dans ce que nous portons, une solution au désordre libéral et au désordre planétaire. Je ne vous fais pas la liste, vous la connaissez.

**Il faut un projet où nous incarnons** – il y a quelques ségolénistes dans la salle qui vont se réjouir – **un ordre juste.**

Ce projet nous oblige à ne pas être simplement un courant de pensée qui distille des gros blocs de pensée, **mais à être en soi un courant de pensée capable d'apporter des solutions politiques globales au désordre du monde qui, reconnaissons-le, existe indépendamment de nous.** Cela nous oblige donc à réfléchir plus à fond sur le féminisme comme projet politique et sur la question de l'écoféminisme. La question de la convergence entre écologie et féminisme est à mon sens l'un des futurs sujets que nous avons à l'ordre du jour. C'est une perspective qui en est encore au début, et qui est en train de se construire. C'est pour nous, je le crois, une perspective importante en plus de toutes les autres.

Voilà, chères amies, ce que je voulais partager avec vous à l'issue de ces deux jours. Je voulais vous dire merci de votre joyeuse, chaleureuse, et affectueuse présence. Merci de ces 48 heures de sororité. J'espère que vous repartirez dynamisées, et que vous avez mangé du lion ici pendant deux jours, pour affronter demain matin, là où vous êtes, là où vous travaillez, là où vous vivez, les masculinistes et les antiféministes qui se dressent devant vous. Bonne soirée.

*Applaudissements.*

## ANNEXE : Addenda Liliane VANA

### **Addendum n° 1 – Les femmes dans l’espace liturgique (synagoga) et *LectureSefer***

Dans les différents courants de l’orthodoxie, les femmes ne prennent pas part à la prière publique et ne font pas partie du *minyán* (quorum de dix hommes). Elles ne participent pas à la lecture de la Torah – un usage transformé en pseudo-interdiction. En 2012, j’ai initié la première lecture de la Torah par les femmes orthodoxes en France, en conformité avec la *halakhah* (loi). Ce fut la naissance du groupe *LectureSefer* qui fonctionne toujours et dont je suis la fondatrice. Les femmes y apprennent à lire dans le rouleau synagoga de la Torah et y lisent en public, devant un public masculin et féminin séparé par un voile (*mehiçah*) comme c’est l’usage dans les synagogues orthodoxes. Des filles y préparent leur *bat-miçwah* (majorité religieuse), lisent dans la Torah et prennent part à certaines parties de l’office des prières. Cette initiative a rencontré un succès auprès d’une frange de la communauté juive orthodoxe mais a été critiquée, voire attaquée, parfois avec une violence inouïe, comme ce fut le cas en 2017 à Marseille<sup>62</sup>.

Au-delà de la question religieuse, la place des femmes dans l’espace liturgique a une incidence sur le leadership féminin et la représentation des femmes dans les délégations religieuses auprès des pouvoirs publics.

### **Addendum n° 2 – Les mouvements masculinistes en Israël**

La question du divorce (associée à des événements historiques) fut à l’origine de la naissance des mouvements masculinistes dans l’État d’Israël où seuls le mariage et le divorce religieux sont possibles. Ces mouvements sont minoritaires, épisodiques et peu importants dans le paysage social israélien. Ils ne jouent pas un rôle aussi important qu’au Canada, par exemple. En 1986, un parti politique masculiniste, a été créé par Yaacov SCHLUSSER. Les objectifs déclarés étaient notamment :

- les droits des pères et le respect de l’égalité homme/femme dans les cas de divorce et ce, « dans l’intérêt de la famille » ;
- amender les lois relatives au divorce, les hommes étant victimes d’une discrimination devant les tribunaux.

Le parti s’est présenté deux fois aux élections législatives (à la 15<sup>e</sup> et la 18<sup>e</sup> législatures de la Knesset) et a obtenu entre mille sept cents et trois mille huit cents voix, donc aucun siège.

Les mouvements et associations masculinistes ont eu peu de succès en milieu juif, sans doute étant donné le fait que les hommes sont bien avantagés devant les tribunaux rabbiniques.

---

<sup>62</sup> *La Croix* daté du 25/06/2017, <https://www.la-croix.com/Religion/Judaisme/Indignation-Marseille-lecture-Torah-femme-2017-06-26-1200858231> et JForum: <https://www.jforum.fr/lettre-ouverte-aux-rabbins-de-marseille.html>

## INDEX DES INTERVENANTES ET MODÉRATRICES

**Bouchera AZZOUZ**, *Fondatrice des Ateliers du féminisme populaire, réalisatrice et essayiste,*

Bouchera Azzouz est originaire de Bobigny. A travers ses écrits et ses films, elle interroge la question de l'identité, l'intégration, la citoyenneté, autant que celle des luttes systémiques pour l'égalité et l'émancipation des femmes.

Présidente fondatrice des *Ateliers du Féminisme Populaire*, elle est engagée auprès des femmes des quartiers populaires, convaincue qu'elles sont un vecteur puissant de la transformation des quartiers, mais aussi porteuses d'un féminisme d'urgence, un féminisme à l'arrache, pragmatique et solidaire. Pour en faire la démonstration, elle écrit un documentaire coréalisé avec Marion Stalens, *Nos Mères Nos Daronnes*, qui revient sur l'histoire de sa mère et de ses amies de son quartier à Bobigny. Son second documentaire, *On nous appelait beurettes*, sorti en 2019, poursuit l'histoire au féminin des luttes menées par la génération des filles de daronnes, celles qu'on appelait «beurettes». À tou-tes celles et ceux qui pensent que l'intégration est un échec, elle oppose le récit de la lutte pour l'égalité des femmes de sa génération, celle des beurettes, qui ont relevé le défi de faire bouger les mentalités dans la société comme dans les familles. Si l'on a retenu des années 80, la Marche des Beurs, il y a une autre marche invisible et silencieuse qui a été menée dans l'ombre, par les «beurettes », pour arracher la liberté, l'égalité, la fraternité.

**Hélène BIDARD**, *Présidente d'Élu·e·s contre les violences faites aux femmes, Adjointe à la Maire de Paris*

Élue Présidente de l'association des Élu·e·s contre les violences faites aux femmes (ECVF), Hélène Bidard est conseillère de Paris depuis 2008. Elle occupe les fonctions d'Adjointe en charge de toutes les questions relatives à l'égalité femmes-hommes, la lutte contre les discriminations et les droits humains. Dans son arrondissement, le 11<sup>ème</sup>, elle est conseillère déléguée à la Santé et au Handicap.

Elle fait partie du Comité exécutif du Parti communiste français, et s'occupe de la thématique de l'égalité entre les femmes et les hommes.

L'association ECVF qu'elle préside est associée depuis 2013 à l'organisation et à la réalisation des Universités de *l'Assemblée des Femmes*.

**Anne BOUILLON**, *Avocate, membre de la commission juridique de la Fédération Nationale Solidarité Femmes*

Avocate inscrite au Barreau de Nantes après avoir exercé à Marseille, Anne Bouillon a une formation de juriste en droit humanitaire. Elle s'est engagée du côté de la défense des femmes depuis le commencement de son activité (situations d'esclavage domestique, de prostitution et de défense des victimes de traite des êtres humains, victimes de violences conjugales et d'infractions sexuelles), et travaille désormais avec une équipe de deux

avocates et une assistante, chacune très engagée sur ces questions.

Elle défend de nombreuses familles de victimes de féminicides et est membre de la commission juridique de la Fédération Nationale Solidarité Femmes. Elle intervient également en faveur des droits des personnes étrangères.

Anne Bouillon a élargi le champ de son intervention en militant au sein d'associations féministes et en créant certaines d'entre elles à Nantes à telles le RAFU (*Réseau d'actions féministes Unies*), dont l'objet est de « créer du lien, investir l'espace public, avoir une force de réaction rapide face aux violences faites aux femmes ». Elle publie régulièrement des tribunes défendant la cause des femmes : elle a notamment répondu à Catherine Millet après que celle-ci a exprimé son « regret de ne pas avoir été violée » ; elle s'est exprimée sur la notion de devoir conjugal, sur les féminicides et sur les carences de la justice.

**Geneviève COURAUD, Ancienne présidente de l'Assemblée des femmes, présidente d'honneur d'ECVF**

Professeure agrégée de lettres, Geneviève Couraud a exercé durant 36 ans, dont 32 dans le 13<sup>ème</sup> arrondissement de Marseille.

Militante féministe, associative, politique et syndicale, elle a été membre du MLAC *Mouvement pour la Libération de l'Avortement et de la Contraception* à Marseille (1974), présidente du CIDF - Phocéen (1998), membre du bureau confédéral du MFPF (2007-2012), présidente d'ECVF - *Élu-e-s contre les violences faites aux femmes* (2013-2015), et présidente de *l'Assemblée des Femmes* (2016- 2019). De 2005 à 2017, elle est présidente d'un observatoire des droits des femmes, qu'elle a créé, au sein du CG-13.

Elle a été déléguée nationale aux droits des femmes du parti socialiste (1998-2008), conseillère d'arrondissements du 7<sup>ème</sup> secteur (1995-2001) puis du 8<sup>ème</sup> secteur de Marseille (2008-2014).

Membre de Section et de la délégation aux droits des femmes du CESE (1999-2001), de l'Observatoire de la Parité entre les femmes et les hommes (2010-2012), du Haut conseil à l'Égalité entre les femmes et les hommes (HCEF/H), où elle a présidé la Commission « Santé des femmes, droits sexuels et reproductifs » (2016- 2019).

Elle est membre du conseil national du Parti socialiste.

Secrétaire générale de *NEGAR - Soutien aux femmes d'Afghanistan* depuis 2004, aux côtés de Shoukria HAÏDAR.

Elle est chevalière des palmes académiques et de la légion d'honneur.

---

**Laure DAUSSY, Journaliste**

Laure Daussy est journaliste à *Charlie Hebdo* depuis quatre ans, après avoir travaillé en télévision pour Canal+, France 2 et Arte. Elle est également passée par *28 minutes* et *Arrêt sur images*.

Elle est spécialisée sur les sujets de société, à travers notamment des enquêtes autour du féminisme et de la laïcité. Elle travaille sur l'égalité entre les femmes et les hommes, le

genre et les discriminations.

Elle intervient au sein du CELSA (École des hautes études en sciences de l'information et de la communication – Celsa).

Elle est engagée par ailleurs au sein de l'association de femmes journalistes *Prenons la Une* qui lutte contre le sexisme dans les médias.

**Laurianne DENIAUD, Ancienne présidente du Mouvement des jeunes socialistes, conseillère municipale de Saint-Nazaire**

Laurianne Deniaud a 37 ans, elle est consultante. Elle est conseillère municipale et d'agglomération de Saint-Nazaire, et membre du conseil national du Parti socialiste.

Diplômée d'un Master 2 en développement local, Laurianne Deniaud travaille comme cheffe de projet politique de la ville à Epinay sous Sénart. Militante associative et de l'éducation populaire, elle est élue présidente du mouvement des jeunes socialistes de 2009 à 2011.

Elle conseille François Hollande sur les questions de jeunesse durant l'élection présidentielle de 2012, puis devient cheffe de cabinet du ministre de la Ville en 2012. Éluë lors des municipales de 2014, elle est nommée première adjointe au maire de Saint-Nazaire en mars 2014, en charge notamment du logement, de l'urbanisme et de la politique de la ville.

Elle démissionne de ces délégations en juillet 2019, en raison de la gestion par le maire de sujets de violences sexuelles et sexistes au sein de la majorité municipale.

**Aurélië FILLOD- CHABAUD, Sociologue**

Aurélië Fillod-Chabaud a travaillé dans le cadre de sa thèse sur le militantisme paternel en France et au Québec, c'est-à-dire sur les mouvements de pères séparés qui se mobilisent contre la régulation judiciaire des séparations conjugales et plus précisément contre la féminisation de la justice familiale. Elle a publié plusieurs articles dans des revues scientifiques (*Droit et Société, GLAD!, Genre, sexualité, société, Revue Femmes et Droit*). En parallèle de sa thèse, elle a conduit avec dix autres sociologues une enquête au sein de tribunaux de grande instance français sur les ruptures et a co-publié à ce titre un ouvrage intitulé : *Au tribunal des couples. Enquête sur des affaires familiales* (Odile Jacob, 2013). Elle travaille à présent sur l'accueil et la régulation des familles et enfants étranger-es par les institutions françaises.

À paraître, aux éditions PUR, avec Laura Odasso (dir.), *Faire et défaire les liens familiaux. Usages et pratiques du droit en contexte migratoire*.

**Natacha HENRY, Essayiste, historienne et journaliste**

Diplômée en Histoire contemporaine de la London School of Economics et de Paris IV, Natacha Henry travaille pour des projets, nationaux et internationaux, de prévention des violences faites aux femmes, en lien étroit avec les associations de terrain.

Elle est consultante pour *Psytel*, une coopérative d'expert-es, qui mène des programmes de repérage des victimes par les professionnel·les (maternités, Urgences, collègues), et de prévention du harcèlement sexuel.

Spécialisée dans la lutte contre les empêchements, Natacha Henry a signé neuf livres dont *Frapper n'est pas aimer, enquête sur les violences conjugales en France* (Denoël), *Exciseuse* (City), *Les "Mecs lourds" ou le paternalisme lubrique* (Gender Company).

Lauréate du Prix Marie Curie, pour *Les Sœurs savantes, Marie Curie et Bronia Dluska* (La Librairie Vuibert), son nouvel ouvrage, *Rosa Bonheur et Buffalo Bill, une amitié admirable* (Robert Laffont), vient de paraître.

**Fatima LALEM, Sociologue, économiste, membre du bureau de l'Assemblée des femmes**

Fatima Lalem est experte en formation sur les questions d'interculturalité et des droits des femmes. Elle préside l'association *Flora Tristan* et est membre du bureau de l'Assemblée des femmes.

Fatima Lalem a été Adjointe au Maire de Paris, Bertrand Delanoë, en charge de l'Égalité femmes-hommes entre 2008 et 2014. Elle a été présidente de l'Association pour le développement et la revalorisation de l'interculturel pour la citoyenneté (ADRIC) entre 2004 et 2008 et vice-présidente d'ECVF-Elu·e·s contre les violences faites aux femmes (2012-2015).

Elle a également un parcours d'enseignante et de chercheuse au département de sociologie de l'université d'Oran (1984-1993) et a assuré différentes responsabilités au *Planning Familial* entre 1996 et 2007.

**Stéphanie LAMY, Co-fondatrice du collectif Abandon de Famille – Tolérance Zéro !**

Stéphanie Lamy lutte pour les droits économiques des enfants et contre les violences économiques intrafamiliales. Elle est aussi spécialiste de la guerre de l'information avec un focus sur les idéologies et tactiques des réseaux masculinistes.

Lanceuse d'alerte sur les impayés de pensions alimentaires, Stéphanie Lamy fait partie des militantes féministes ayant fait émerger la cause des mères séparées en tant que domaine de politiques publiques à part entière. Ses travaux et interventions mettent en évidence les impayés de pensions alimentaires comme une violence économique faite aux femmes, et un outil d'emprise. Elle dénonce plus largement les mécanismes de violences conjugales post-rupture et le manque de protection des victimes suite à la séparation.

**Manuela L. PICQ, Chercheuse en sciences politiques et militante féministe franco-brésilienne**

Manuela Picq enseigne les relations internationales à l'Université San Francisco de Quito (Équateur), et membre du département « Sexualité, études de genre et science politique » au Amherst College (États-Unis). Elle a occupé des postes de chercheuse à l'Université Libre de Berlin (2015), l'Institut des recherches avancées (2013) et le centre Woodrow Wilson (2005).

Ses recherches sont polarisées autour des politiques relatives aux indigènes et à la sexualité en Amérique latine et dans le monde. Elle a publié *Vernacular Sovereignities: Indigenous Women Challenging World Politics* (University of Arizona Press, 2018), et co-édité *Sexuality and Translation in World Politics* (avec Caroline Cottet, E-IR 2019), *Queering Narratives of Modernity* (avec Maria Amelia Viteri, Peter Lang, 2016) and *Sexualities in World Politics* (avec Markus Thiel, Routledge, 2015). Ses écrits ont été repris dans des publications scientifiques, comme *Latin American Politics and Society*, les *Cahiers du Genre*, ou *International Political Science Review*. Elle travaille en collaboration avec des organisations indigènes, comme la Confédération des peuples kichwa d'Équateur et l'Association juridique pour les peuples indigènes au Guatemala. Son travail, à l'intersection de l'enseignement, du journalisme, et de l'activisme de terrain, lui a valu une nomination en 2018 dans la nouvelle génération intellectuel·les de demain (*Global Americans*).

**Blandine MÉTAYER, Actrice et autrice**

Blandine Métayer a participé à la télévision à des émissions telles *Le Petit Théâtre de Bouvard*, *La Classe*, *Rira, Rira pas*, avec Jean Yanne, Maître Jacquet dans la série « Tribunal », « Les Prisonnières » et « La Mère de nos enfants » de Jean-Louis Lorenzi.

Elle a écrit des pièces de théâtre et plusieurs centaines de sketches et de scénarii pour la télévision pour TF1, France 2 et France 3.

Pendant plusieurs années, elle s'investit dans le théâtre subventionné (*Le Pont Japonais*, avec Jacqueline Maillan, *Une fille entre nous* d'Eric Assous, *Court sucré*, *Long sans sucre*).

*Célibattante !* est sa première pièce en tant qu'autrice. Viendront ensuite *Belles, Belles, Belles* à L'Olympia puis *Je suis Top !*, sa deuxième pièce, interprétée quatre saisons à Paris, toujours en tournée à travers la France depuis septembre 2014, et présente en 2019 au festival d'Avignon.

Elle a co-écrit avec Isabelle Linnartz *Les Survivantes* qui est programmée au Théâtre 13 en mars 2020. Elle vient d'achever d'écrire *Les Frondeuses*, une pièce sur les féministes du XIX<sup>ème</sup> siècle ; et en co-écriture avec Marina Tomé *Merci Françoise*, une pièce autour de la pensée de Françoise Héritier.

Femme engagée, elle est marraine de l'association *F DFA*, *Femmes pour le dire Femmes pour agir*, fondée par Maudy Piot.

**Laure MURAT, Historienne et essayiste**

Laure Murat est professeure au département d'études françaises et francophones d'UCLA (Université de Californie à Los Angeles). Elle s'est spécialisée dans l'histoire culturelle, les études de genre et l'histoire de la psychiatrie au XIX<sup>ème</sup> siècle.

Elle est l'auteure de plusieurs ouvrages, dont *La Maison du docteur Blanche. Histoire d'un asile et de ses pensionnaires, de Nerval à Maupassant* (Lattès, 2001, Goncourt de la biographie), *Passage de l'Odéon. Sylvia Beach, Adrienne Monnier et la vie littéraire à Paris dans l'entre-deux*

guerres (Fayard, 2003), *La Loi du genre. Une histoire culturelle du « troisième sexe »* (Fayard, 2006).

Elle a reçu le Prix Femina de l'essai pour *L'Homme qui se prenait pour Napoléon. Pour une histoire politique de la folie* (Gallimard, 2011).

Elle est également autrice de *Relire* (Flammarion, 2015), *Ceci n'est pas une ville* (Flammarion, 2016) et *Une révolution sexuelle ?* (Stock, 2018) qui analyse l'après-Weinstein du double point de vue français et américain.

**Ségolène NEUVILLE, Vice-présidente du département des Pyrénées Orientales déléguée aux droits des femmes, membre du conseil d'administration de l'Assemblée des femmes**

Née le 21 juin 1970, Ségolène Neuville est diplômée de médecine, spécialiste des pathologies infectieuses et tropicales. En 2008, son engagement militant l'amène à se présenter aux élections cantonales pour le Parti socialiste où elle gagne face au sortant. Dès lors, Ségolène Neuville devient Vice-présidente du Conseil général des Pyrénées-Orientales en charge des personnes âgées et de la vie associative. Sous son impulsion seront créés la délégation à l'égalité femmes-hommes et l'Observatoire des violences faites aux femmes.

En 2012, elle devient députée de la troisième circonscription des Pyrénées-Orientales. À l'Assemblée nationale, elle est membre de la commission des Affaires sociales et de la Délégation aux Droits des Femmes. Le 9 avril 2014, elle a été nommée secrétaire d'Etat en charge des Personnes handicapées et de la Lutte contre l'exclusion, et est restée à ce poste jusqu'au 17 mai 2017. En 2015, elle est réélue conseillère départementale des Pyrénées-Orientales. En parallèle, elle conserve une activité de consultation à titre bénévole à l'hôpital de Perpignan.

Depuis septembre 2017, elle a repris son activité de médecin hospitalier. Elle dirige par ailleurs la fédération socialiste des Pyrénées-Orientales, et est membre du Bureau National du Parti socialiste.

**Maud OLIVIER, Ancienne députée, membre du conseil d'administration de l'Assemblée des femmes**

Députée socialiste de l'Essonne entre 2012 et 2017, Maud Olivier était vice-présidente de la délégation aux droits des femmes et responsable de cette question au sein du groupe socialiste, républicain et citoyen. Elle a été rapporteure de la proposition de Loi visant à accompagner les personnes prostituées et à pénaliser les clients du système prostitutionnel, et membre du Haut conseil à l'égalité entre les femmes et les hommes.

Auparavant maire des Ulis (2008-2012), elle a fait adopter un plan d'action relatif à l'égalité entre les femmes et les hommes pour la commune, suivant en cela une approche intégrée de l'égalité. Les Ulis ont ainsi fait partie des communes pionnières du *gender mainstreaming*. En tant que conseillère départementale de l'Essonne chargée de l'égalité entre les femmes et les hommes (2008-2014), elle a élaboré de nombreuses politiques

publiques de promotion des droits des femmes aujourd'hui recommandées au niveau national : éga-conditionnalité, dispositif d'accompagnement des jeunes femmes désocialisées, mise en réseau pour développer la démarche égalitaire, etc.

Maud Olivier est vice-présidente d'ECVF- *Elu-e-s contre les violences faites aux femmes* et membre de *l'association des anciennes députées*.

**Agnès de PRÉVILLE, Consultante en égalité professionnelle et lutte contre les discriminations, et membre du bureau de l'Assemblée des femmes**

Diplômée en lettres et en histoire, Agnès de Prévile a participé à l'édition d'une encyclopédie sur *L'Histoire du christianisme*. Journaliste dans le groupe Bayard, elle se spécialise en histoire de l'iconographie au *Monde de la Bible*, magazine d'histoire des religions. Elle est ensuite Rédactrice en chef, dans la presse sociale et associative, du mensuel *Responsables*, le journal du Mouvement chrétien des cadres et coordonne la communication de leur congrès sur les nouvelles solidarités à inventer dans un monde globalisé.

En 2014, elle publie sous le pseudonyme de Maud Amandier *Le Déni, enquête sur l'Eglise et l'égalité des sexes*, « *Ils sont au pouvoir, elles sont au service* », livre coécrit avec Sabine SAURET. Suite à cette publication, elle est auditionnée au Sénat devant la délégation aux droits des femmes dans le cadre du rapport Jouanno : *La laïcité garantit-elle l'égalité femmes hommes ?*.

Son travail porte sur les représentations symboliques des sexes et du pouvoir, qui façonnent les croyances et les pratiques, et influencent les sociétés et les institutions : emprise sur les femmes, actions médiatiques, lobbying politique. Elle publie des articles sur la rhétorique, le sexisme, l'homophobie et les violences sexuelles dans le monde catholique dans le journal *Golias*.

**Élisabeth RICHARD, Présidente du réseau WIN by ENGIE, co-présidente du Global Summit of Women France et membre du réseau Ensemble contre le sexisme**

Élisabeth Richard est diplômée d'une maîtrise de Communication obtenue à l'Institut International de Communication de l'Université Pierre et Marie Curie à Paris. En 1991, elle rejoint *Le Monde Informatique* en tant que journaliste. Elle devient ensuite responsable de communication opérationnelle du groupe SITA (désormais Suez) puis responsable communication de Suez Industrial Solutions.

En 2003, elle intègre le groupe Engie en tant que responsable Events, salon et éditions internes, avant d'être en charge de la mobilisation interne du groupe. Elle pilote en parallèle la réflexion sur la place des femmes au sein du groupe Engie. En juin 2016, elle devient directrice de la Coordination de la Communication et de l'Animation des réseaux en charge de la place des femmes pour le groupe.

Élisabeth Richard est très engagée sur les questions relatives à la place des femmes au sein de la sphère professionnelle. Ainsi, elle siège au sein des conseils d'administration

du fonds de dotation *Women Initiative Foundation* et de Capital Filles, ONG européenne. Elle est également membre du CA du Cercle InterElles, un think tank dédié à la promotion de la place des femmes au sein des filières techniques et scientifiques, qui nourrit l'ambition de créer « *les conditions favorables à l'équilibre des genres et à la performance* ».

Elle fait partie de la délégation française officielle du *Global Summit of Women* depuis 2013 (sommet international qui fédère tous les ans plus de 1000 leaders de la société civile ainsi que des haut-es fonctionnaires autour de la place des femmes dans le monde), Élisabeth Richard en est désormais *co-chair* (co-présidente).

Elle a contribué à l'ouvrage *Culture Mentoring* (Eyrolles, 2014), qui ambitionne d'accompagner les femmes dans leur réussite professionnelle, notamment au sein du monde économique actuel.

**Laurence ROSSIGNOL, Sénatrice, vice-présidente de la délégation aux droits des femmes du Sénat, présidente de l'Assemblée des femmes**

Laurence Rossignol est engagée de longue date en politique dans la défense de l'égalité des droits de tous et toutes. Membre fondatrice de *SOS Racisme*, elle a d'abord exercé des fonctions électives au niveau local.

En 2014, elle est nommée Secrétaire d'État chargée de la Famille, de l'Enfance, des Personnes âgées et de l'Autonomie. Elle élabore et pilote l'adoption des lois relatives à la protection de l'enfance et à l'adaptation de la société au vieillissement, et organise plusieurs politiques d'amélioration de l'accueil de la petite enfance et d'accompagnement des personnes âgées.

Ministre des Familles, de l'Enfance et des Droits des femmes à partir de 2016, elle est au banc du gouvernement lors de l'adoption des lois d'abolition du système prostitutionnel et de lutte contre le délit d'entrave à l'IVG. Elle initie le premier plan interministériel de lutte contre les violences faites aux enfants.

Réélue sénatrice de l'Oise en 2017, elle est vice-présidente de la Délégation aux droits des femmes du Sénat. Sur les bancs du Sénat, elle travaille à intégrer la dimension de l'égalité entre les femmes et les hommes et la protection de l'enfance aux différents textes examinés. Elle est élue présidente de l'Assemblée des femmes en 2019.

**Inna SHEVCHENKO, Dirigeante des FEMEN**

Activiste féministe, Inna Shevchenko est née et a grandi en Ukraine. Diplômée en journaliste et en droits humains, elle fait partie des dirigeantes du mouvement international FEMEN.

Enlevée et menacée par le KGB biélorusse en 2011, Inna Shevchenko a obtenu l'asile politique en France après avoir été persécutée en Ukraine. Elle donne désormais des conférences à l'échelle internationale et tient des chroniques dans divers médias pour la presse internationale.

Elle est également membre du conseil consultatif du G7 relatif à l'égalité entre les femmes

et les hommes et récipiendaire du prix de la Laïcité du CLR- Comité Laïcité et République (novembre 2017, Paris).

Elle a co-écrit le *Manifeste Femen* (2015), *Rébellion* (2017), *Anatomie de l'oppression* (avec Pauline Hillier, Seuil, 2017) ; elle est l'auteurice d'*Héroïques* (Les Échappés, 2019).

**Sophie SOUBIRAN, Avocate, membre de la force juridique de la Fondation des femmes**

Sophie Soubiran est avocate à Paris. Elle exerce en droit pénal et en droit des personnes et de la famille. Diplômée de l'Université Paris I Panthéon-Sorbonne, Maître Soubiran a obtenu parallèlement une licence de droit et une licence de philosophie, avant de s'orienter vers une spécialisation juridique en procédure et politique criminelle au cours de son master II, puis d'intégrer l'École française du Barreau. Elle a appris le métier d'avocate aux côtés de Pierre Chaigne dans un cabinet traditionnel à l'activité généraliste où elle a été avocate collaboratrice durant cinq années. Elle a ensuite créé son propre cabinet.

Sophie Soubiran est membre du comité de pilotage de la force juridique de la *Fondation des Femmes*. Convaincue que le droit doit être un outil de protection, au service de l'émancipation et de l'égalité, elle est engagée contre les violences faites aux femmes.

**Liliane VANA, Docteur ès sciences religieuses, spécialiste en droit hébraïque, talmudiste et philologue**

Liliane Vana est Professeure associée à l'IEJ, l'Université Libre de Bruxelles et auteure de nombreux travaux parus dans des publications scientifiques portant sur la *halakhah* (Loi juive) notamment sur le statut des femmes, le mariage, le divorce, la prière, les relations entre Juifs et non Juifs, les questions de bioéthique, l'euthanasie, la procréation médicalement assistée (PMA) et la grossesse pour autrui (GPA, mère porteuse), etc. Très engagée dans la défense des femmes et de leur statut dans le judaïsme orthodoxe, elle mène depuis de nombreuses années un combat pour la libération des femmes *mesoravot get* dites *agunot* enchaînées à des maris récalcitrants refusant de délivrer un *get* (libelle de répudiation).

Fondatrice de *LectureSefer*, Liliane Vana est la première personne, en France, à avoir organisé des lectures publiques de la Torah par les femmes orthodoxes pour un public masculin et féminin (avec séparation et assise parallèle) et à avoir organisé des célébrations de *bat-miçwah*, équivalent pour les filles de la *bar-miçwah*. Elle est membre du Conseil National du Sida (CNS) et a participé à de nombreuses émissions radiophoniques et télévisées ; ses conférences sont consultables sur le site «*Akadem* ».

**Éliane VIENNOT, Professeure émérite de littérature française**

Éliane Viennot a enseigné la littérature et la langue française dans les universités de Seattle (États-Unis), Nantes, Corte, Saint-Étienne ; elle a également été dix ans membre de l'Institut universitaire de France. Ses recherches portent sur les grandes autrices

politiques de la Renaissance, sur l'histoire des relations de pouvoir entre les sexes en France, sur la Querelle des femmes et ses conséquences dans la langue française.

Militante féministe depuis les années 1970, elle s'est d'abord investie dans le *Mouvement pour la Libération de l'Avortement et de la Contraception* (MLAC) puis dans divers groupes de femmes. Elle a mené campagne pour le droit à l'avortement, la parité, et pour l'institutionnalisation des études féministes (ou « de genre »). Elle travaille également aux retrouvailles de la langue française avec l'usage du féminin.

Entre 2000 et 2009, elle a présidé la *Société Internationale pour l'Étude des femmes de l'Ancien Régime*, dont elle est co-fondatrice. En 2006, elle a favorisé la création de l'*Institut Émilie du Châtelet pour le développement et la diffusion des recherches sur les femmes, le sexe et le genre*. Elle a créé deux collections aux Publications de l'Université de Saint-Étienne, l'une destinée aux écrits des femmes de l'Ancien Régime, *la cité des dames*, l'autre aux études sur ce champ de recherche, *l'école du genre*. Elle est récipiendaire de la Légion d'Honneur.

**Le bureau de l'Assemblée des Femmes est composé de: Laurence ROSSIGNOL, présidente ; Jacqueline DEVIER, secrétaire ; Claire DONZEL, trésorière ; Geneviève COURAUD ; Yseline FOURTIC ; Fatima LALEM ; Michèle LOUP et Agnès de PRÉVILLE.**

**Françoise DURAND est vice-présidente, Danielle BOUSQUET, présidente d'honneur et Yvette ROUDY, présidente d'honneur, fondatrice.**

Le texte des actes de l'Université d'automne- 2019 a été relu, corrigé et mis en forme par **Geneviève Couraud, responsable de la publication et Agnès de Prévile**, avec la collaboration de **Jacqueline Devier, Claire Donzel, Yseline Fourtic, Fatima Lalem, Thibault Lukacs, et Maud Olivier.**

*Remerciements aux intervenantes pour la relecture attentive de leurs interventions.*

- L'ensemble des travaux de l'UA- 2019 a été enregistré et décrypté par UBIQUS.
- Les actes de l'UA- 2019 sont imprimés en 250 exemplaires par l'imprimerie CCI, à Marseille.

### **Collection des actes des universités de l'Assemblée des Femmes :**

- 23<sup>ème</sup> Université d'été - 2015, « Droits des femmes et laïcité » (*épuisé*),
- 24<sup>ème</sup> Université d'été- 2016, « Le corps des femmes marchandisé »,
- 25<sup>ème</sup> Université d'été- 2017, « Résister contre les extrémismes : une urgence pour les droits des femmes en France en Europe et dans le monde»,
- 26<sup>ème</sup> Université d'automne- 2018, « Nouveaux enjeux de la condition sociale des femmes : santé, travail, précarité, droits sexuels et reproductifs, bioéthique »
- 27<sup>ème</sup> Université d'automne- 2019, « Masculinistes et antiféministes : qui sont-ils ? Où se cachent-ils ? Quels sont leurs réseaux ? »

*Crédit photographique, Claire DONZEL, Geneviève COURAUD pour l'Assemblée des Femmes*

<https://assembleedesfemmes.com/>